Mairie de Bélâbre 36370
Journal Officiel de la République Française du 30 mai 2015
RNA W361000796
http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/

Déposition de l'AHTI

Association de Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des Départements Limitrophes

A l'enquête publique concernant le projet unique du Parc Eolien des Portes de la Brenne

Bélâbre, le 03 Janvier 2018,

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

L'AHTI est l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes incluant la Vienne et la Haute Vienne.

Les membres de l'AHTI sont des professionnels du tourisme. Ils reçoivent et dialoguent avec plus de 20 000 touristes en Brenne et Boischaut sud tout au long de l'année.

Vous trouverez ci-après notre déposition dans le cadre de l'enquête publique en objet. Cette déposition comprend 26 pages.

Elle est accompagnée de 33 pièces jointes numérotées de 1 à 33.

Nous présentons dans ce rapport, une argumentation détaillée et référencée concernant le projet des sociétés « Centrale Eolienne des Portes de la Brenne », ENCIS Environnement, VOL-V et de leurs nombreux prestataires SOLATERRA, DEWI, ENCIS WIND, PLENR, EREA, CERA Environnement.

Nous les désignerons par la suite, sous le terme de promoteurs ou porteurs du projet.

A – LA CONJONCTURE NATIONALE DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE

1- Le Climat

La France a pris des engagements internationaux dans le cadre de la COP 21 pour élever la question du climat et de l'environnement au rang d'un problème d'importance majeure. L'AHTI est favorable et soutient les politiques d'économie d'énergie ainsi que les projets pour développer les énergies renouvelables, y compris la production d'électricité d'origine éolienne.

2- Les aérogénérateurs électriques terrestres : un des moyens de production d'énergie électrique

La France se classe au 4ème rang européen et au 7ème rang mondial avec une puissance installée de 12 066 MW fin 2016 soit 7,8% du total de l'UE et 2,5% du total mondial alors, que la population française représente seulement 0,9% du total mondial.

Selon le bilan chiffré de 2016 émis par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) si l'année 2016 fut « l'Eldorado » pour les promoteurs et fabricants d'éoliennes avec une augmentation de la puissance installée de 14,9% il n'en a pas été de même pour la production d'électricité éolienne qui a été en baisse de 1,8%, passant de 21,07 TWh en 2015 à 20,7 TWh en 2016.

L'évolution des puissances annuelles raccordées a été la suivante[1] :

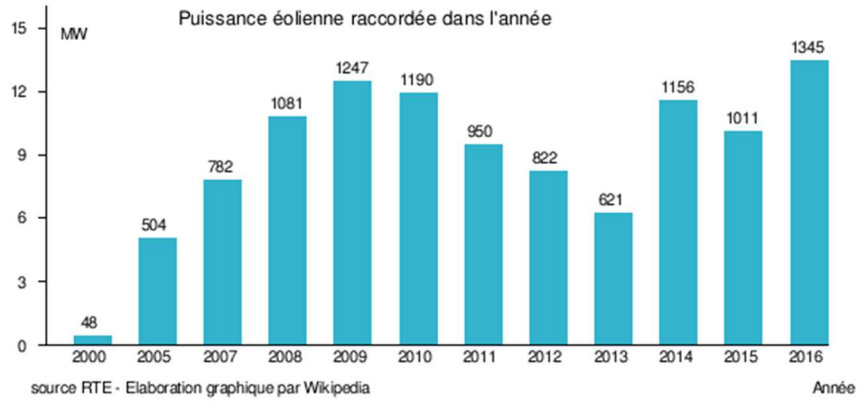

Figure 1

- 1 346 MW de puissance a été raccordée au réseau EDF (Figure 1)
- 1 561 MW supplémentaires de puissance éolienne a été installée.

Malgré une augmentation de la puissance éolienne installée de 14,9 %, la production éolienne a baissé de 1,8% passant de 21,07 TWH en 2015 à 20,7 TWH en 2016 (Tableau 1) :

Energie produite	TWh	Variation 2016/2015	Part de la produ
Production nette	531,3	-2,8%	100,0%
Nucléaire	384	-7,9%	72,3%
Thermique à combustible fossile	45,9	+33,4%	8,6%
dont charbon	*7,3*	*-15,4%*	*1,4%*
dont fioul	*3,3*	*-13,1%*	*0,6%*
dont gaz	*35,3*	*+60,8%*	*6,6%*
Hydraulique	63,9	+8,2%	12,0%
dont renouvelable	*59,2*	*+9,1%*	*11,1%*
Eolien	20,7	-1,8%	3,9%
Solaire	8,3	+11,3%	1,6%
Bioénergies	8,5	+6,3%	1,6%
dont renouvelable	*6,5*	*+7,4%*	*1,2%*

Production totale d'électricité en France en 2016, par type d'énergie. - Crédits photo : RTE France

Tableau 1

Les points critiques concernant cette stratégie de production d'électricité :

Pour compenser la production intermittente et hasardeuse de l'électricité d'origine éolienne (fonctionnant en moyenne seulement à 20% de sa capacité installée), le vide des 80% restant a du être comblé au moyen de centrales nucléaires et thermiques d'origine fossile (charbon, fioul, gaz …).

Dans cette stratégie indépendamment de l'énergie nucléaire, la production d'électricité complémentaire d'origine fossile est passée de 34,41 TWh en 2015 à 45,90 TWh en 2016 (Tableau 1), nous assistons donc une augmentation proportionnelle de 33,4% du CO^2 rejeté dans l'atmosphère (dont 60,8% pour le gaz naturel) pour compenser l'intermittence de fonctionnement des aérogénérateurs.

Cette situation est en pleine contradiction avec les engagements actés lors de la COP 21 car elle participe au dérèglement climatique.

3- L'environnement

La France est un grand pays de 551 000 km2 avec de vastes espaces de territoires adaptés pour produire les énergies renouvelables sans :

- Porter atteinte à la biodiversité environnementale de ses espaces naturels remarquables préservés,
- Artificialiser de nouvelles terres,
- Faire disparaitre les espèces animales menacées,
- Défigurer ses paysages, altérer son patrimoine architectural,

- Nuire au tourisme rural et aux activités économiques, sociales et aux emplois qui en dépendent.

Là où il n'y a pas de vent, il est absurde de construire sans limite des éoliennes de plus en plus grandes pour le trouver en haute altitude comme il serait absurde, là où il n'y a pas de soleil, d'artificialiser des terres sans limite, pour y installer des panneaux solaires de plus en plus grands afin d'aller chercher la lumière à l'infini.

Localisation de la zone d'implantation des 7 éoliennes du projet « Porte de la Brenne » dans la zone la moins ventée de la Région Centre (sources carte ADEME et d'EDF) :

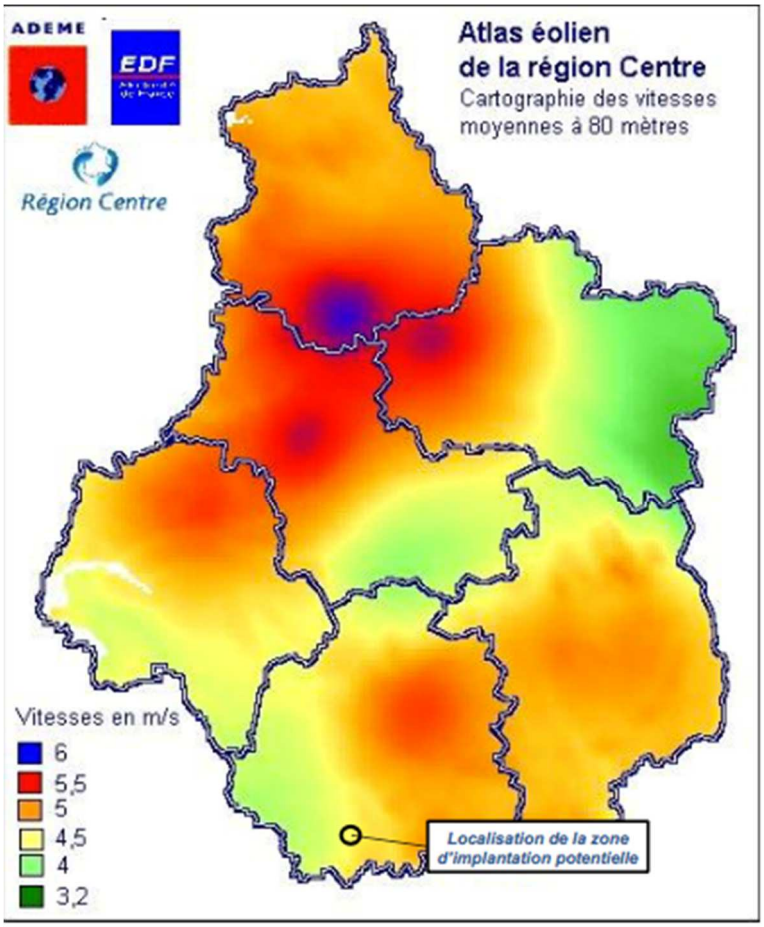

Carte 15 : Atlas éolien de la région Centre
(Sources : ADEME, Région Centre, EDF)

Figure 2

4 - Les Parcs Naturels Régionaux en France

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. **Peut être classé "Parc Naturel Régional", un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels (faune et flore) et le patrimoine culturel sont de grande qualité. Cependant, ces équilibres sont fragiles.** Un Parc Naturel Régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel, culturel et touristique.

Des territoires remarquables en France

C'est la **préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines** (traditions populaires, savoir-faire techniques) qui est à la base du projet de développement des Parcs Naturels Régionaux. **Le classement en Parc Naturel Régional ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international.**

Les territoires des Parcs Naturels Régionaux sont classés par décret et obtiennent la marque « Parc Naturel Régional ». Elle est attribuée par l'Etat à chacun des Parcs lors de leur classement et correspond à une charte nationale. La marque « Parc Naturel Régional » permet d'identifier le territoire classé et les actions menées par l'organisme de gestion de ce dernier. Elle permet aussi d'**appuyer le développement économique local**.

5 – Le Tourisme en France

Les touristes du monde entier visitent la **France** pour la **beauté et la qualité du paysage**, du **patrimoine bâti** et des **espaces naturels préservés**. Avec 83 millions d'arrivées et 43 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le tourisme représente en France **7,4% du PIB et 1,3 millions d'emplois** (sans compter les emplois indirects tels que la rénovation des bâtiments, l'artisanat en général - Figure 3).

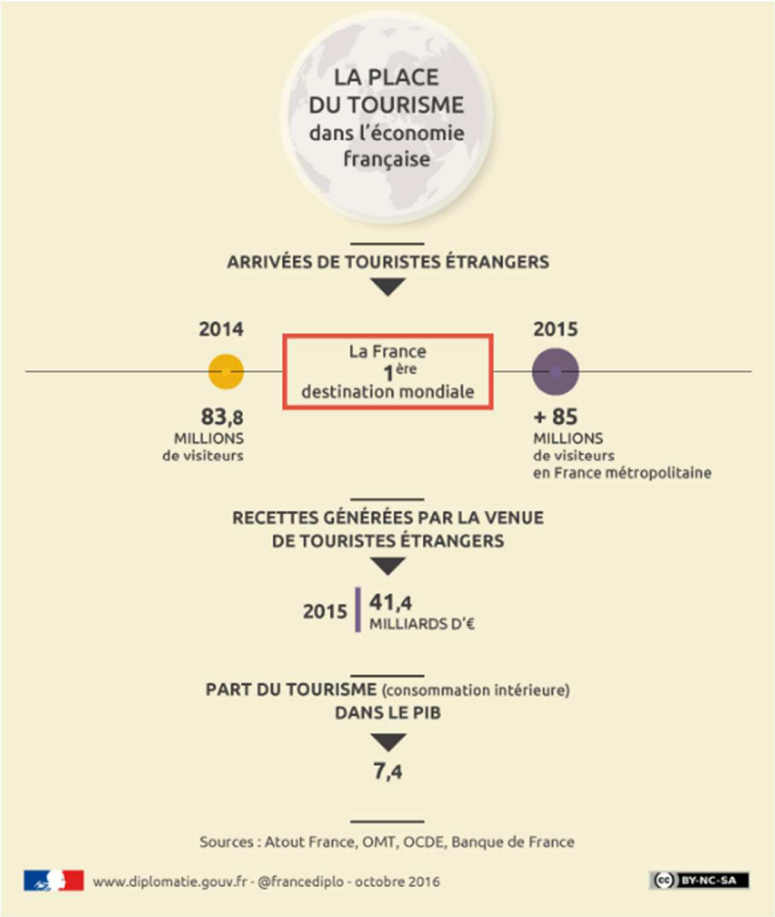

Figure 3

Globalement, toutes activités confondues, les espaces naturels rassemblent annuellement près de 50 millions de séjours et 280 millions de nuitées sur un nombre total de 173 millions de séjours et 847 millions de nuitées.

Le tourisme durable repose sur des critères de durabilité mais aussi de qualité. Il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-tourisme-en-quelques-chiffres.html

B – CONJONCTURES ET CONSEQUENCES REGIONALES

Préambule : Avant de devenir un Parc Naturel Régional ou même d'acquérir un statut international RAMSAR pour sa zone humide, la Brenne était depuis déjà des siècles un espace dont les sociétés du passé ont su reconnaître ces spécificités ([DIREN, "Zone Humide d'Importance Internationale Convention de RAMSAR", 5 avril 1991]).

Le 22 décembre 1989, le Parc Naturel Régional de la Brenne est créé offrant une nouvelle territorialité à la Brenne.

Le 7 novembre 2017 était annoncée une nouvelle organisation touristique de la BRENNE avec **un nouveau label « Destination BRENNE »**. Des fortunes ont été dépensées par le Parc Naturel et le Département de l'Indre pour promouvoir le nom de la BRENNE comme **destination touristique NATURE.**

Choisir d'attribuer à un parc **éolien à forte connotation industrielle** ce nom « **DES PORTES DE LA BRENNE** » est une provocation pour les habitants du territoire qui se sont investis depuis des décennies dans la protection des paysages, du patrimoine, dans la sauvegarde des espèces animales et végétales menacées et des espaces naturels préservés.

Figure 4

1- CONSULTATION DU DOSSIER PAR LE PUBLIC

Sous le titre « 4.6 Concertation du publique » les porteurs de projet écrivent :

> **4.6 Concertation et information autour du projet**
>
> **4.6.1 Concertation du publique**
>
> Le processus de concertation permet d'informer et d'intégrer le maximum de personnes à la démarche de développement du projet. Plusieurs outils ont ainsi été mis en place dans ce but. Les chapitres suivants présentent les actions de concertation menées par le porteur de projet sur la base des informations fournies par VOL-V.

Relevé dossier 1 : Concertation du public

Lorsque l'on prétend vouloir informer et intégrer le maximum de personnes il n'est pas sérieux que l'ensemble des documents numériques soumis au public par les porteurs du projet les Portes de la Brenne l'aient été dans un très grand nombre de fichiers avec une taille aussi importante (279Mo).

Lorsque ce projet est déployé, le lecteur devra consulter **871 pages** qui comprennent, on ne sait pas pourquoi de nombreuses redites dont des reprises de textes réglementaires hors sujet.

Certains renvois exprimés dans le texte sont très difficiles à retrouver dans ce flot de documents.

Le résultat obtenu est que même fortement motivée pour exprimer par écrit un point de vue objectif et argumenté, une personne seule sera dans l'incapacité technique, sauf disponibilité à plein temps, de trier en quelques semaines 871 pages pour isoler celles qui méritent d'être analysées.

Alors que pour présenter son étude d'impact le promoteur a disposé de plus de 3 années et de l'assistance de 9 sociétés prestataires de service, le public disposera d'à peine plus d'un mois.

Il existe de ce fait un déséquilibre important entre le porteur de projet et le public consulté.

La présentation d'un tel dossier n'est certainement pas le fruit du hasard. Il est loin d'être en harmonie avec les préconisations du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer concernant la concertation du public dans le cadre d'un projet éolien ["Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres", décembre 2016].

https://eolien-biodiversite.com/IMG/pdf/guide_eie_auto_env_2017-01-24.pdf

Il convient d'ajouter que, **compte tenu de la taille exceptionnellement haute des aérogénérateurs**, les cartes géographiques d'impact visuel communiquées par les promoteurs porteurs du projet révèlent que **les risques de co-visibilité s'étendent sur une zone concernant plus de 65 communes où l'INSEE a recensé 4953 résidences secondaires.**

La presque totalité des propriétaires de ces 4953 résidences secondaires imaginent toujours être totalement protégés de la construction d'éoliennes industrielles géantes par la présence du Parc Naturel Régional de la Brenne. C'est une des raisons majeures pour lesquelles, ils ont

choisi ces territoires de Boischaut sud et de Brenne pour leur lieu de repos et de vacances. Les propriétaires de ces résidences secondaires demeurent majoritairement en ville, parfois très loin à l'étranger. Ils sont très peu nombreux à avoir pu être informés, tant du projet de construction des éoliennes que de la commission d'enquête en cours car pour la plupart ils sont absents les 9/10ème de l'année.

Si ce projet éolien devait aboutir, ce sont des milliers de propriétaires qui seront extrêmement surpris de découvrir les aérogénérateurs géants près de leur résidence en arrivant sur leur lieu de vacances sans jamais en avoir été informés et sans avoir eu la possibilité de déposer un avis à la commission d'enquête.

2- AIR D'ETUDE, ESPACE NATUREL & PHOTOMONTAGES

2.1- Les aires d'études

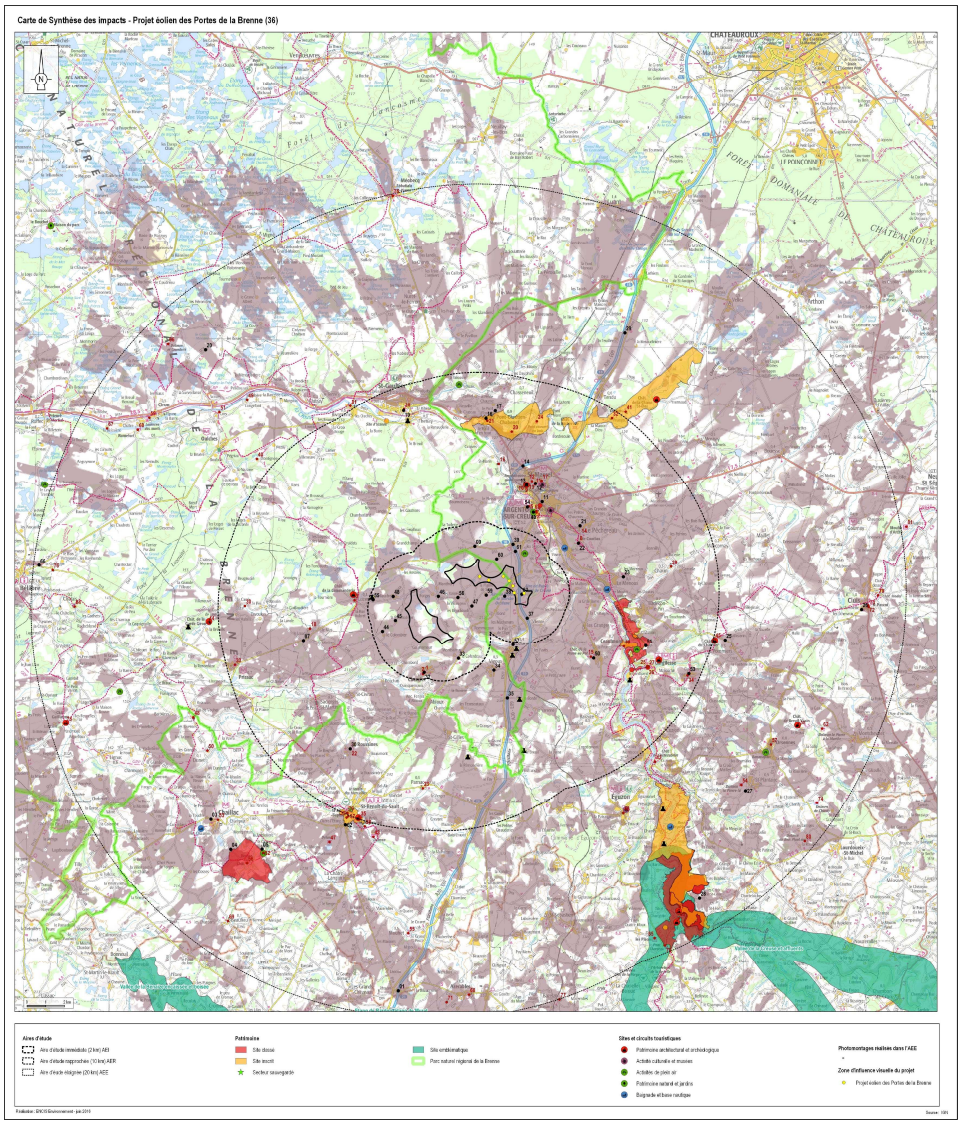

Figure 5

4 aires d'études sont définies par les promoteurs en pages 25 et 26, paragraphe 2.2.2 (Figure 5) :

- Zone d'implantation potentielle (ZIP),
- Aire d'étude immédiate (AEI) : 2 km,
- Aire d'étude rapprochée (AER) : 10 km,
- Aire d'étude éloignée (AEE) : 20 km.

Avoir limité l'impact visuel à un rayon de 20 km autour de la ZIP nous semble fort optimiste. La dimension des aires d'étude correspondrait beaucoup plus à la visibilité d'aérogénérateurs de 150 m que de 180 m en bout de pâles (CF : Champagne Berrichonne… St Georges sur Arnon…).
Lorsque l'on examine ci-après les cartes qui ont été communiquées par les promoteurs porteurs de projets pour la commission d'enquête en cours, on constate que l'impact visuel des machines déborde largement le rayon de 20 km de l'aire d'étude éloignée et concerne un territoire allant bien au-delà des 65 communes et **de 1300 km^2.**

L'aire d'étude éloignée aurait dû être portée à un rayon minimum de 30 km !

2.2- Les espaces naturels

En page 116, les porteurs de projet écrivent que :

> **La majorité de la zone d'implantation potentielle est occupée par terres agricoles. Quelques boisements sont également présents. On note enfin la présence de haies bocagères entre une partie des parcelles, ainsi que de plans d'eau et de mares.**
>
> 116

NON, messieurs les promoteurs, **les nombreux étangs de 2ha, 3ha, 6ha, 10ha … situés aux pieds et à proximité de vos aérogénérateurs industriels géants ne sont ni des mares, ni de simples plans d'eau** (l'étang Maillot est à moins de 200 m). Voir les références : Figure 6 et Figure 7.

Les étangs sont le refuge et la réserve de nourriture des nombreux nicheurs et migrateurs parmi les 200 espèces d'oiseaux aquatiques visibles au cours de l'année qui fréquentent nos territoires. (PJ n°1 la Brenne zone humide d'importance internationale)

Pourquoi construire des éoliennes, géantes de surcroit, au-dessus et en bordure des étangs et des bois qui attirent les oiseaux et les chiroptères qui viennent pour y nicher, se désaltérer et se nourrir ?

Les promoteurs porteurs de projet ont-ils pris connaissance du « **Guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres** » du Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie qui précise en page 5 :

Selon les dispositions de l'article 1er de la directive européenne (n° 79/409 du 2 avril 1979, devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009) concernant la conservation des oiseaux sauvages, toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire européen des Etats

membres bénéficient de mesures de protection.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_Eolien_especes_protegees.pdf

Photo 2 : Notre territoire (Copyright – J.f Hellio)

NON, messieurs les promoteurs, contrairement à ce que vous voudriez faire croire, ce ne sont pas que quelques boisements et haies bocagères qui se trouvent aux pieds et à proximité de vos aérogénérateurs industriels.

Ce sont des forêts de 6ha, 10ha, 22ha, 44ha, 58ha… situées aux pieds et en bordure de vos aérogénérateurs industriels géant (Bois de Coura, Les Pétoux, Bois de Charmes, Grand Bois, La Peronnelle, Le Grand taillis associé au bois Fila1). Voir les références : Figure 6 et Figure 7.

Ces forêts et haies bocagères sont l'habitat et le refuge des chiroptères et de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres nichant. (PJ n°1 la Brenne zone humide d'importance internationale)

Si les porteurs de projet avaient fait sérieusement leur travail de relevés cartographiques, ils auraient constaté que le Parc Naturel de la Brenne, dont fait partie VIGOUX, est une zone humide d'étangs sur des dizaines de milliers d'hectares qui sont entourés de centaines de milliers d'hectares de bocages et de forêts.

Des aérogénérateurs industriels géants de 184 m de hauteur n'ont pas leur place dans les zones humides d'un Parc Naturel Régional à vocation ornithologique reconnu

d'importance internationale et à moins de 500 m du site protégé par la Convention de RAMSAR.

Les oiseaux mettent bien moins de 5 minutes pour parcourir 500 mètres !

Photo 3 : Notre territoire (Copyright – J.f Hellio)

La Brenne et le Boischaut sud sont des concentrés de biodiversité dans des espaces naturels préservés.

Les promoteurs devraient d'eux même décider d'abandonner leur projet en tenant compte, tant pour ce qui concerne le Tourisme que les Espaces Naturels, des instructions gouvernementales du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre du Ministère de l'environnement de l'énergie et de la Mer. Ces instructions sont pourtant clairement précisées en page 23 :

Des éoliennes géantes à 500 mètres de la zone RAMSAR d'un Parc Naturel Régional ornithologique est une hérésie. (pièce jointe n°2 convention RAMSAR)

« L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal (destruction de 1 ha de forêt), l'impact de l'éolienne sera plus important si les 1 ha de forêt en question recensent des espèces protégées menacées. L'impact est donc considéré comme le croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT ».

CF : Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, "Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres", décembre 2016 :

http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRCENT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0543333/guide-relatif-a-l-elaboration-des-etudes-d-impacts-des-projets-de-parcs-eoliens-terrestres

Environnement forestier du projet de Parc Eolien des Portes de la Brenne :

Figure 6*: Relevé géoportail*

Principaux étangs aux pieds des éoliennes :

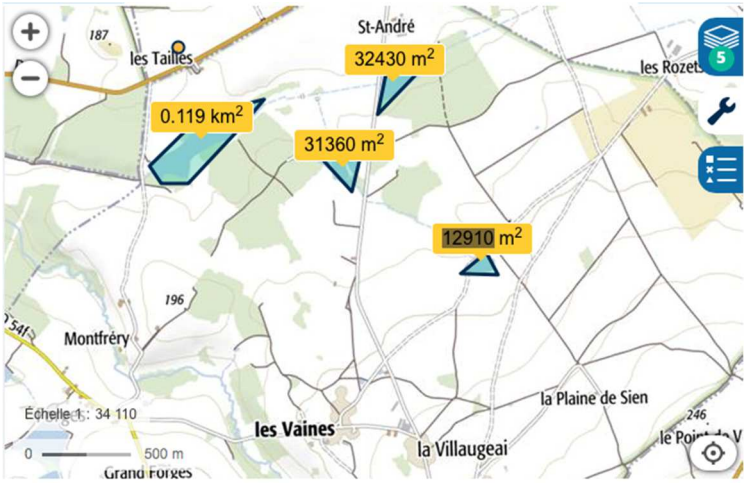

Figure 7*: Relevé cartographique Géoportail de la surface des principaux étangs :*

https://www.geoportail.gouv.fr/

2.3- Les photomontages du dossier

Avec un rayon de 20 km, les aires d'étude englobent plus de 1300 km^2 de territoire qui offre une infinité de choix de lieux de prises de vues qui ont permis aux promoteurs porteurs de projet de sélectionner les emplacements les plus avantageux pour faire l'éloge du projet éolien.

Comme il n'est pas si facile de cacher au public des aérogénérateurs de 184 m de haut, les bureaux d'étude conseils du promoteur font preuve d'une imagination débordante pour réaliser les photomontages :

- Dans la majorité de leurs photomontages ils font apparaître leurs aérogénérateurs en vert ? Nous avons eu beau chercher, dans les 871 pages du dossier de présentation du projet, les promoteurs ne s'engagent nulle part à peindre en vert leurs éoliennes.

- A 6 km des aérogénérateurs, depuis la place du château de Chazelet (de surcroit en période végétative), ils se cachent quelques mètres derrière l'église Saint-Jean Baptiste pour prendre la photographie et faire croire que les éoliennes sont invisibles ? Pourquoi ne pas avoir carrément pris une photo de l'intérieur de l'église pour constater un impact nul.

- Dans certains photomontages ils n'hésitent pas représenter des aérogénérateurs de 184 m de hauteur (verts) en premier plan qui seraient d'une taille inférieure à des arbres de moins de 30 m de hauteur en second plan !

Vous trouverez ci-après un échantillon de quelques photomontages révélateurs de la façon de procéder des promoteurs porteurs du projet et de leurs bureaux d'étude & conseils :

- Photomontage du fichier 4.2 du promoteur (page 241). Ce photomontage ne donne aucune indication de lieu, de distance, ni de hauteur…

Photo 4 : Photomontage du parc éolien des Portes de la Brenne (Réalisation : Solaterra)

- Photomontage du fichier 4.2 du promoteur (page 300). Le promoteur n'hésite pas à peindre ses éoliennes en vert et sans précision géographique sur le lieu concerné au Menoux. Il met le public dans l'impossibilité de vérifier quoique ce soit.

Photo 5 : Relation du projet avec la vallée de la Creuse, photomontage en esquisse à l'est du Menoux (Réalisation : Solaterra)

- Photomontage du fichier 4.2 du promoteur (page 301). Pour illustrer son affirmation que « Les éoliennes seront peu perceptibles depuis une grande partie de l'aire d'étude immédiate… », le promoteur n'hésite pas à afficher en 1er plan des éoliennes de 184 m de haut, peintes en vert, qui apparaissent à peine plus grandes que les buissons en bordure de l'autoroute A20.

Photo 6: Photomontage en esquisse depuis l'A20 au sud de l'aire d'étude immédiate (Réalisation : Solaterra)

- Photomontage suivante : La seule précision du promoteur concernant le lieu est « Les Crasseaux, ferme proche du projet ». Selon les mesures que nous avons effectuées sur le site géoportail.gouv.fr, ce lieu serait à moins de 800 m des éoliennes. Ce photomontage est une escroquerie. Aucun arbre figurant dans ce photomontage ne dépasse les 20 m de hauteur. On ne fera croire à personne que des arbres d'à peine 15 m de hauteur apparaissent plus grands en second plan que des éoliennes de 184 m de haut situées en premier plan et toujours peintes en vert.

Photo 7 : Photomontage en esquisse depuis les Crasseaux, ferme proche du projet

2.3.1- <u>Extrait de photomontage du fichier « Volet Paysager & Patrimoine »</u>

Il eut été encore plus probant pour ne pas voir les aérogénérateurs de prendre la photographie de l'intérieure de l'église (Figure 8) !

Figure 8: Montage Vue 32a

Encore une fois, les porteurs de projet auraient dû se référer et respecter les instructions gouvernementales du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestre du Ministère de l'environnement de l'énergie et de la Mer.
Ce document de référence consacre 5 pages à ce sujet (p55 à 60) dont voici ci quelques extraits :

« .....Chaque photomontage est commenté de manière détaillée, avec indication de la distance orthoscopique (distance théorique à laquelle il convient de le regarder) et de l'ensemble des caractéristiques de la photographie ou du cadrage (position du point de prise de vue, date, distance à l'éolienne la plus proche, focale initiale, angle couvert par le panoramique)…… »

« .....Pour chacun des points de vue retenus, il convient de recueillir les informations suivantes : localisation précise, altitude du point, situation de l'angle de vue, distance au projet…… »

CF : Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres », décembre 2016, page 58, 4.8.2.2 Prises de vue et photomontages : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRCENT/doc/IFD/IFD_REFDOC_0543333/guide-relatif-a-l-elaboration-des-etudes-d-impacts-des-projets-de-parcs-eoliens-terrestres

3 – TOURISME & ESPACES NATURELS PRESERVES

En Brenne et Boischaut sud, depuis plus de 20 ans sans compter les investissements privés, ce sont des centaines de millions d'euros de subventions qui ont été dépensés sur les fonds publiques de la communauté européenne (FEADER), de l'état français (DDT, OTSI, Gîtes de France, Clef Vacances…). Les collectivités locales ont également contribué au développement de l'économie touristique du territoire en préservant la qualité du paysage, du patrimoine architectural et de la nature. (pièce jointe n°3 CAP Hébergements Touristiques)

3-1 Le Tourisme et l'impact visuel

La quasi-totalité des touristes et résidents secondaires, très majoritairement d'origine urbaine, qui séjournent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne et le Boischaut sud viennent pour profiter du **calme de nuits sans pollution lumineuse, des panoramas, des paysages, de la biodiversité de la faune, de la flore et des espaces naturels préservés.**

L'ensemble de ces éléments constitue la **valeur intrinsèque du fond de commerce des 300 entreprises qui vivent de l'économie touristique du PNR de la Brenne et du Boischaut sud.**

Lorsque l'on habite entourés par des éoliennes, au Danemark, en Allemagne, au Royaume Uni, au Pays-Bas, en Belgique…, on ne parcourt pas des milliers de kilomètres pour passer des vacances à contempler et visiter, des paysages aux pieds d'éoliennes géantes.

Avec des éoliennes à proximité, les gîtes et chambre d'hôtes ne seraient même plus labellisés (Pièce jointe N°5 attestation Gîtes de France)

3-2 La Faune

La biodiversité faunique environnementale des espaces naturels préservés du PNR de la Brenne et du Boischaut sud est aussi **un élément constitutif fondamental de la valeur du fond de commerce de l'économie touristique locale.**

Le Boischaut sud et la Brenne, magiques et mystérieux sont une mosaïque de forêts, de landes, de buttons. Avec près de 4000 étangs, c'est l'une des plus importantes zones humides continentales françaises reconnue au niveau international (depuis 1991 au titre de la Convention de Ramsar) pour la richesse de sa faune et de sa flore.

Observatoires, sorties accompagnées et sentiers de randonnées attendent les amoureux d'une nature extraordinairement riche et vivante. Les rivières de l'Anglin et de la Creuse traversent un paysage de bocage vallonné et boisé. Elles forment des vallées, parfois encaissées, bordées de côteaux calcaires et ponctuées de falaises (pièce jointe N° 4).

Les grues cendrées volent régulièrement à différentes altitudes pour aller stationner et se nourrir dans les zones humides près des étangs. Leur présence et leurs passages migratoires sont un spectacle qui constitue une importante attraction et fait venir de nombreux touristes.

Si la Brenne et le Boischaut Sud sont le paradis de la pêche, du canoë, de l'escalade ou du vélo, ce sont aussi des terres attractives pour des espèces d'oiseaux nicheuses rares. Ces terres sont situées de plus, au centre des couloirs de nombreux oiseaux migrateurs et chauves-souris (Figure 9).

Figure 9: La Brenne, terre de grues

Outre les grues cendrées, il existe de nombreux oiseaux identifiés en Brenne et Boischaut Sud

à grands risques de collisions tels qu'énumérés en page 5, et dernière page, du rapport de la Ligue de Protection des Oiseaux du 1er décembre 2016 (pièce jointe n°6 LPO).

Indépendamment des oiseaux, la Brenne et le Boischaut sud sont aussi un espace préservé pour les chauves-souris qui sont menacées au niveau national.

Les éoliennes qui existent en dehors du PNR de la Brenne, dans le nord de l'Indre, en tuent déjà chaque année un millier alors que, **pour la plupart des espèces, les femelles ne mettent bas qu'un seul petit par an.**

Le site de « L'ile de la Marquise » dans le Parc de la Brenne (sur la commune de Bélâbre) avec 1150 adultes et jeunes, est le 3ème refuge d'importance nationale pour la France (pièces jointes 7 et 8).

Sachant que notre territoire recense plus de 250 espèces d'oiseaux et 25 espèces de chiroptères il y a de quoi s'inquiéter en lisant la littérature d'EXEN car l'expert des porteurs du projet précise en pages 63 et 64 du fichier 4.1 :

En ce qui concerne le suivi des migrations, la prestation ***d'EXEN ne prend en compte que le suivi des migrateurs diurnes****, sur la base d'un échantillon qui cherche à représenter la diversité des conditions climatiques locales. En ce qui concerne* ***le suivi des migrations nocturnes, il ne peut être pris en charge*** *……. Toutefois, même si les recherches montrent que* ***les migrateurs nocturnes représentent en moyenne 2/3 des effectifs migrants****, les vols sont généralement bien plus hauts que le champ de rotation des pales d'éoliennes (400 – 1000 m selon MEDD, 2004), ce qui limite les risques de collision à certaines conditions :* ***- de proximité de zones de repos / halte par les oiseaux, zones humides par exemple)*** *;*

EXEN, **au nom des porteurs de projet, reconnaît donc un risque maximum de collision avec les éoliennes pour les 2/3 des effectifs migrants** ce qui est une évidence pour les 4000 étangs des zones humides de Brenne et Boischaut sud qui s'étendent jusqu'aux pieds et autour des 7 éoliennes du projet « Porte de Brenne ». Ces zones sont reconnues comme étant des zones de repos et comme des haltes incontournables pour l'avifaune migratrice.

(**Voir la pièce jointe n° 32** : guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestre du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie)

N.B : Sans plus de détails, les porteurs du projet donnent comme référence MEDD 2004, pour la hauteur de vol des oiseaux. Sur Internet il apparaît que MEDD n'est qu'un centre de « Formation, Accompagnement, Conseil » qui n'a strictement aucune compétence concernant le vol des oiseaux migrateurs : http://www.meddconsultants.com/qui-sommes-nous/

En septembre 2017, l'état a décidé de dépenser 5 millions d'euros supplémentaires pour la défense des zones humides en Brenne, ce n'est pas pour que des éoliennes industrielles soient construites au bord des étangs et en lisière des massifs forestiers (Photo 8).

Photo 8

Mardi 12 septembre, le Parc Naturel Régional de la Brenne et neuf autres maîtres d'ouvrage ont signé un contrat territorial zone humide (CTZH) avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la DREAL Centre et la région Centre-Val de Loire. Ce contrat d'un montant de plus de 5 millions d'euros a pour objectif d'œuvrer à la préservation de la zone humide Brenne pour la période 2017-2021. Après une balade à la découverte de l'histoire de la création des étangs, les participants se sont retrouvés à la Maison du Parc pour la signature officielle.

3-3 Fréquentation et économie Touristique

Lorsque l'on dépense de l'argent pour améliorer le paysage en enterrant les lignes électriques et téléphoniques, on ne le détruit pas en acceptant des aérogénérateurs industriels géants qui auront un impact 1000 fois plus fort sur les paysages et panoramas avec des pales en mouvement de jour et des balises clignotantes toutes les 3 ou 4 secondes la nuit.

En Brenne et Boischaut sud, depuis plus de 20 sans compter les investissements privés, ce sont des centaines de millions d'euros de subventions qui ont été dépensés sur les fonds publiques de la communauté européenne (FEADER), de l'état français (DDT, OTSI, Gîtes de France, Clef Vacances…), et des collectivités locales pour développer l'économie touristique du territoire en préservant la qualité du paysage, du patrimoine architectural et de la nature.

(Pièce jointe n° 3 CAP Hébergements) subventions et aides de la Région Centre et de l'Europe au développement du Tourisme
Le tourisme est une activité majeure de notre économie locale grâce aux retombées qu'elle produit et aux emplois qu'elle crée et qu'elle induit. **Le tourisme compte 1 650 emplois et 3,6 millions de nuitées (hébergements marchands et non marchands cumulés), générant 80**

millions d'euros (bilan touristique 2009).

Il faut savoir que les 11 sites touristiques les plus visités, qui à eux seuls représentent 334 000 visiteurs chaque année, sont directement liés à la faune sauvage aux paysages ou aux monuments historiques. Ils perdraient donc tout intérêt touristique s'ils devaient être impactés par la présence d'éoliennes industrielles géantes.

La Brenne est située au centre de la France, loin des frontières. C'est la qualité exceptionnelle de ses paysages ruraux et de sa nature, faune et flore préservées qui seuls à attirent la clientèle touristique étrangère qui voyage au minimum pendant 5 heures et parcourant plus de 500 kms pour séjourner chez nous.

Cette clientèle étrangère qui vient de très loin représente 25 % des touristes qui nous visitent et restent en moyenne 6,3 nuits en dépensant 67 €/jour soit au total 422 € (sources ADTI 2014) :

http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/telechargements/category/20-guide-pratique#

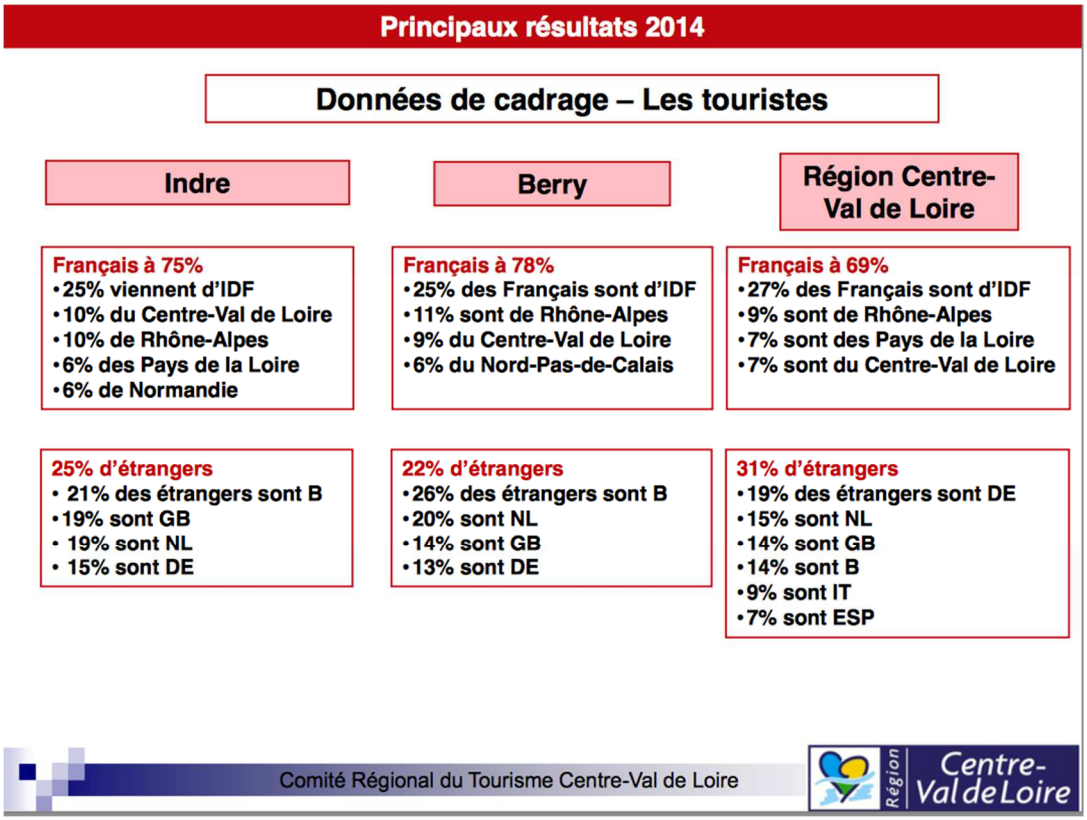

Figure 10: Les chiffres liés au tourisme sur notre territoire

- 90 000 visiteurs étrangers à 422€, ce sont plus de 35 000 000 € injectés dans l'économie locale :

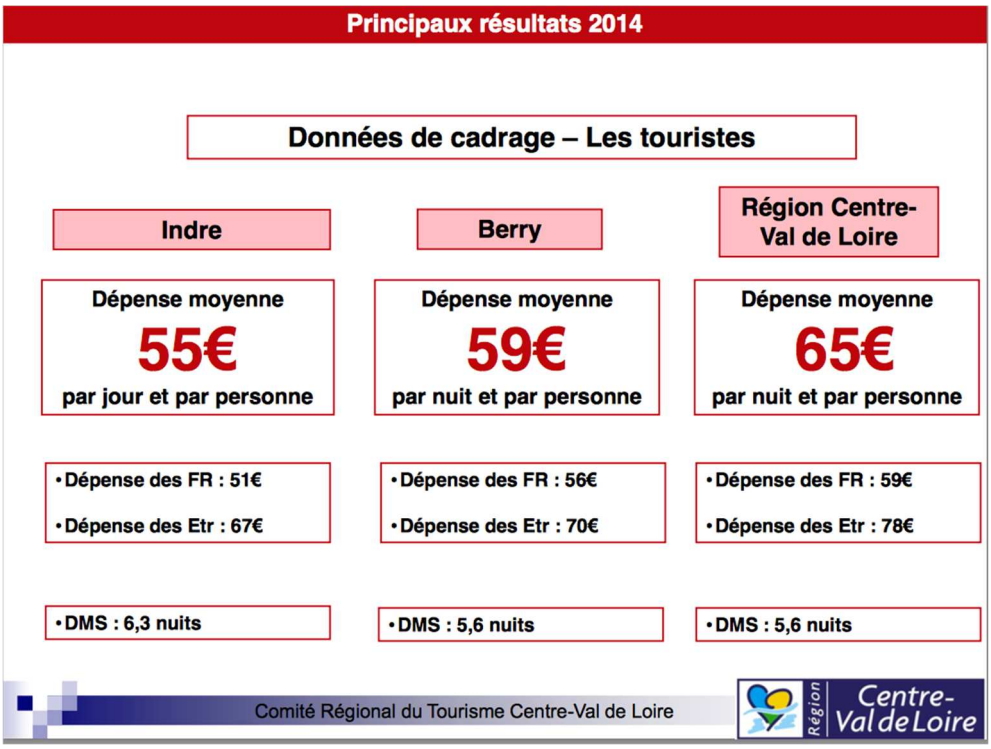

Figure 11 : Les chiffres liés au tourisme sur notre territoire

Si les éoliennes géantes devaient venir impacter les panoramas et les espaces naturels préservés du Boischaut sud et du PNR de la Brenne les visiteurs, citadins à 80%, seraient une clientèle perdue qui partirait à la recherche d'autres destinations, en France ou à l'étranger. Personne n'accepte de se déplacer pendant plus de 5 heures pour retrouver des paysages et une nature en cours d'artificialisation bordée de zones industrielles de production électrique éoliennes.

Une liste d'échantillons de chemins de randonnés qui perdraient tout intérêt touristique étant inclus dans les aires d'étude immédiates et rapprochées à forte co-visibilité avec les éoliennes du projet avec plans annexés :

PJ n° 9 : Prissac 11km « Au long de la Sonne », PJ n°10 : Luzeret 11km « Loup y es-tu ? », PJ n°11 : Prissac 13,5km « Mosaïque bocagère », PJ N°12 : Chazelet 13km « les coteaux de l'Abloux », PJ n° 13 : Luzeret 4km « En passant par la commanderie », PJ n° 14 Sacièreges Saint Martin 12km « Les mines de fer de Chéniers », PJ n° 15 : Vigoux 19,5km « La vallée de l'Abloux et ses forges », PJ n° 16 Sacierges/St Benoit 24km « Bocage du val d'Anglin », PJ n° 17 : Tilly 8,5km « Terre crue, terre cuite », PJ n° 18 Prissac 29km «Le bocage de la vallée de l 'Abloux » et PJ n°19 les 22 promenades & randonnées « Le Pays Val de Creuse et Val d'Anglin … à pied Au sud du Berry.

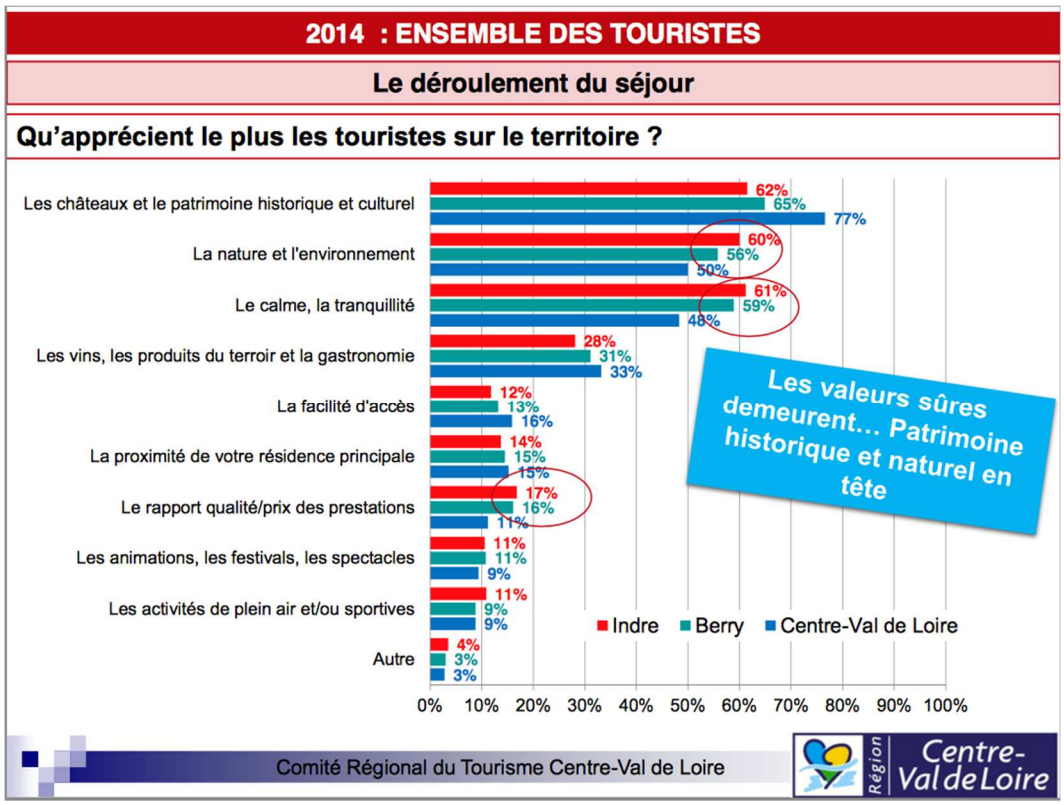

Figure 12: Les chiffres liés au tourisme sur notre territoire

Selon les chiffres officiels du Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire, dans l'Indre, pour l'ensemble des touristes français et étrangers confondus :

- 62% viennent pour les châteaux et le patrimoine historique et culturel,
- 60% viennent pour la nature et l'environnement.

A notre connaissance, eu égard à leur caractère rural et patrimonial très comparable, il en est de même pour le nord des deux départements voisins de la Vienne et la Haute Vienne (bien que nous n'ayons pas pu avoir accès à des études équivalentes).

3.3 Patrimoine, économie, emplois

a) Patrimoine Immobilier

Au Fichier 4.1-Etude d'impact page 264, le bureau d'étude paysagère et patrimoniale, représentant d'ENCIS Environnement affirme :

> D'après la bibliographie existante et d'après le contexte local de l'habitat, nous pouvons prévoir que les impacts sur le parc immobilier environnant seront négatifs faibles à positifs faibles selon les choix d'investissement des retombées économiques collectées par les collectivités locales dans des améliorations des services publics et de qualité de vie.

Fichier 4.1-Etude page 265, le promoteur écrit :

Cette partie apporte des réponses à la question des effets de l'implantation d'un parc éolien sur la valeur et la dynamique du parc immobilier. Contrairement aux idées préconçues qui associeraient l'implantation d'un parc éolien à la dégradation du cadre de vie et à une baisse des valeurs immobilières dans le périmètre environnant, les résultats de plusieurs études scientifiques européennes et américaines relativisent les effets négatifs des parcs éoliens quant à la baisse des prix de l'immobilier. Dans la plupart des cas étudiés, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs.

Pourquoi préjuger d'un public qui serait le vecteur d'idées préconçues ?

Evoquer à défaut d'arguments des prétendues « études européennes et américaines » sans citer les sources et références et en leur attribuant un caractère soi-disant « scientifiques » n'est pas une démarche sérieuse.

Affirmer de la même façon, toujours sans argument ni preuve à l'appui que : « *Dans la plupart des cas étudiés, il n'y a aucun effet sur le marché et le reste du temps, les effets négatifs s'équilibrent avec les effets positifs,* » n'est pas sérieux non plus car c'est apporter des affirmations sans preuve.

Tout cela n'a rien de scientifique. Des experts et professionnels français tant au niveau national que local affirment et prouvent le contraire en se fondant sur de réelles données scientifiques en matière économique, que la présence d'éoliennes géantes crée un réel préjudice de moins-value immobilière. Des attestations sont jointes à la présente déposition :

- Premier Syndicat National Français des Professionnels de l'Immobilier. Lettre de Monsieur Gérard Fons, Président National du Collège des experts Evaluateurs (p.j. n°20)
- GÎTES DE FRANCE, Centrale de Réservation Touristique agrée pour la délivrance des labels touristiques. (p.j. n°5)
- Groupe France Patrimoine Immobilier, professionnel immobilier Châteauroux (p.j. n°21)
- Agence des Mille Etangs, professionnel immobilier située en Brenne (p.j. n°22),
- Mutuelles du Mans Assurances qui assure les biens immobiliers contre le risque d'implantation de parc d'éoliennes (p.j. n°23).

On peut également noter que Chez MMA : Assurance habitation - Garantie Revente : Parmi les « événements extérieurs couverts » on y trouve notamment : « installation près de chez vous d'une nouvelle activité (bar de nuit, porcherie...) ou construction (immeuble, voie rapide, éoliennes...) créant une nuisance visuelle, olfactive ou sonore. »

http://alteo-chemire-maigne.fr/text/Dossiers/Perte%20de%20valeur/MMA%20pubHabitationGp.pdf

Oui messieurs les représentants du projet, en France et particulièrement dans les territoires à fort patrimoine paysager et naturel préservés, l'arrivée d'éoliennes géantes ferait fortement chuter la valeur locale des patrimoines immobilier et serait un lourd préjudice pour les propriétaires.

b) Economie, emplois

Fichier 4.1-Etude d'impact page 261 le promoteur porteur de projet écrit :

Durant l'exploitation du parc éolien, des emplois directs peuvent être créés pour la maintenance et l'entretien. Des emplois indirects peuvent également être créés dans d'autres domaines d'activités. Par exemple, dans les grands parcs éoliens, il est fréquent de voir se développer une activité d'animation et de communication autour des énergies renouvelables car ces installations sont fréquemment visitées par des groupes. Les suivis environnementaux peuvent être un autre exemple de création d'emploi dans d'autres domaines d'activité. En effet, ces études qui peuvent concerner l'avifaune, les chauves-souris ou le bruit sont réalisées conformément à la réglementation. Des entreprises locales seront ponctuellement sollicitées pour des opérations de maintenance.

L'impact du parc éolien sur le tissu économique sera positif modéré.

Ce texte n'est qu'un charabia, assorti de promesses dérisoires d'éventuels emplois sans précision du nombre pour l'entretien, la maintenance, la surveillance, l'animation, les visites et le comptage de la mortalité causée à l'avifaune par les 7 éoliennes projetée.

Fichier 4.1-Etude d'impact page 262 le promoteur porteur de projet écrit :

Le parc éolien des Portes de la Brenne sera donc une nouvelle activité économique de caractère industriel qui pourrait améliorer la situation financière du territoire. En effet, la recette des taxes perçues représente un total estimé à 277 032 € par an pour un projet de 23,8 MW, dont 166 219 € pour le bloc communal. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif, et peuvent varier en fonction notamment de la puissance installée, du chiffre d'affaires de l'entreprise, des dispositions fiscales en vigueur et de des accords passés au sein de l'intercommunalité.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau IFER : 7 340 € par MW et par an en 2016.

Bénéficiaire	Année n+1	Ratio par MWc installé	Part de la taxe
Blocs communaux (communes, EPCI)	166 219 €	6 984 €	60 %
Département	83 110 €	3 492 €	30 %
Région	27 703 €	1 164 €	10 %
Total	277 032 €	11 640 €	100 %

Tableau 75 : Taxes locales du projet éolien (indicatif)

Non messieurs les promoteurs porteurs de projet, tout cela est franchement ridicule et n'apportera rien de positif à l'économie et l'emploi d'un territoire liés à la nature et à ses paysages, son architecture traditionnelle, sa faune et sa flore préservés du Parc Naturel régional de la Brenne et du Boischaut sud :

- C'est l'identité fortement marquée par les espaces naturels du territoire qui fait la valeur

du parc immobilier. Intégrer des ouvrages industriels dans le paysage préservé du territoire en ruinerait l'immobilier.

- C'est la fréquentation des résidences secondaires et la fréquentation touristique, qui à elle seule a généré 80 millions d'euros selon le bilan 2009, qui assurent des retombées économiques aux collectivités locales. Intégrer des ouvrages industriels dans le paysage du territoire ferait fuir les résidents secondaires et ruinerait la fréquentation touristique.

- Que représente le poids économique de l'entretien et de la maintenance de 7 aérogénérateurs face à l'entretien et la maintenance de 4953 résidences secondaires et à l'activité de plus des 400 entreprises du territoire ?

- Si on reporte la carotte de 166 219 € estimée par le promoteur que doit rapporter les 7 éoliennes aux les communes EPCI (montant pouvant varier au hasard du chiffre d'affaire des exploitants éoliens) au 30139 habitants des communes concernées par l'aire d'étude éloignée on abouti à un résultat aléatoire de si on le reporte aux 30139 habitants (sans compter les résidents secondaires) le résultat est de 5,51€ par an et par habitant (soit un montant mensuel de 50 centimes d'euros). *avec les effets positifs.*

Lorsque la valeur du fond de commerce touristique d'un territoire est constituée par les valeurs irremplaçables que sont la beauté de son patrimoine rural architectural, de ses paysages et panoramas préservés, des richesses de la biodiversité naturelle de la flore et de la faune sauvage, **la conséquence de la présence d'éoliennes industrielles géante à proximité ne peut-être que catastrophique pour l'ensemble de l'économie et entrainer de nombreuses pertes d'emplois**.

Attestations jointes à la présente déposition à ce sujet :

Boutique du Parc Naturel régional de la Brenne (PJ n°24), Centre équestre de l'Epineau, équitation, Entreprise (PJ n°25) Cotinat, rénovation de bâtiments (PJ n°26), Entreprise SOLIRIS (n°27), chauffage bois, MERCIER chauffage, plomberie, électricité, Entreprise Duval (n°28), bâtiment tous corps d'état, Tuileries de la Lorne, fabrication artisanale de tuiles et tommettes, Entreprise Gillard, menuiserie charpente couverture (p.j. n° 29).

4 – CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, l'AHTI, Association des Hébergeurs touristiques de l'Indre et des Départements Limitrophes, considère que le territoire des communes de Vigoux, Celon, Argenton sur Creuse, ne sont absolument pas des lieux appropriés pour la production d'énergie électrique éolienne. **Une étude menée au mois de novembre 2017 sur un corpus de 1280 personnes confirme tout cela [Une étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes (PJ n°33)].**

Nous ajouterons :

- Qu'il existe des centaines de milliers de Km^2 de territoires déjà artificialisés, lieux de consommation d'énergie et suffisamment ventés, où des éoliennes de dimension humaine peuvent être construite et rentables (même sans subvention) et sans avoir à transporter de l'énergie électrique sur des centaines de kilomètres.

- Pourquoi détruire des espaces naturels préservés, en les artificialisant à renfort de zones industrielles d'éoliennes géantes, alors que ces territoires sont de faibles consommateurs d'énergie et que leur caractère peu venté oblige à construire des monstres de 184 m de haut et plus pour aller rechercher du vent en haute altitude ?

- Au niveau national, nous joignons en annexe le **rapport annoté du 3ème trimestre 2016 du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer** qui prouve et confirme en page 5 que la puissance des éoliennes installées n'a pas grand-chose à voir avec la production effective puisque celle-ci est **en recul de 27,7% sur la période malgré l'augmentation continue de la puissance installée sur le territoire** (p .j. n°30) Il est donc illusoire de la part de la société ENCIS de prétendre produire de l'électricité pour quelques milliers de personnes (**sans chauffage et sans eau chaude**) et promettre aux élus des collectivités locales de juteuses retombées financières :

(http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2016/datalab-essentiel-57-conjoncture-energetique-3t2016-novembre2016.pdf)

Pour finir, nous tenons à préciser que nous sommes particulièrement choqués par la légèreté avec laquelle la société ENCIS, prestataire de services pour la Centrale Eolienne des Portes de la Brenne SAS au capital de 10 000,00 €, se permet de traiter à renfort d'affirmation péremptoires des sujets aussi importants que le tourisme, l'immobilier et l'économie territoriale.

Nous vous remercions d'étudier attentivement notre déposition.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de notre meilleure considération.

Pour l'AHTI, Indre, Cher, Vienne et Haute Vienne

http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/

Luc Fontaine – Président

&

son Bureau Directeur

PJ n° 1

La Brenne

Zone humide d'importance internationale,

La Brenne figure au 4e rang des *zones humides françaises d'importance internationale*, selon la classification UICN, avec plus de 200 espèces d'oiseaux aquatiques visibles au cours de l'année.

Son intérêt concerne, avant tout, les espèces nicheuses (40) comme le Grèbe à cou noir, le Grand butor, le Blongios nain, le Busard des roseaux et la Guifette noire.

En hivernage, les étangs retiennent régulièrement 12 000 canards, 600 grèbes, 3 000 foulques, 1 500 cormorans, 150 grandes aigrettes et 35 000 vanneaux auxquels viennent s'ajouter quelques Garrot à œil d'or, Harle piette, Harle bièvre, Fuligule nyroca et Pygargue à queue blanche.

En période de migration, on observe de beaux passages de limicoles (Chevalier combattant, Barge à queue noire...) et de grues cendrées qui survolent la Brenne et y stationnent par milliers.

Il est possible d'observer jusqu'à 267 espèces d'oiseaux terrestres nichant sur le parc comme l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore, l'Aigle botté, le Courlis cendré, l'Œdicnème criard, le Busard cendré et l'Outarde canepetière ainsi que dans les milieux agricoles, la Fauvette pitchou et le Busard Saint-Martin dans les landes.

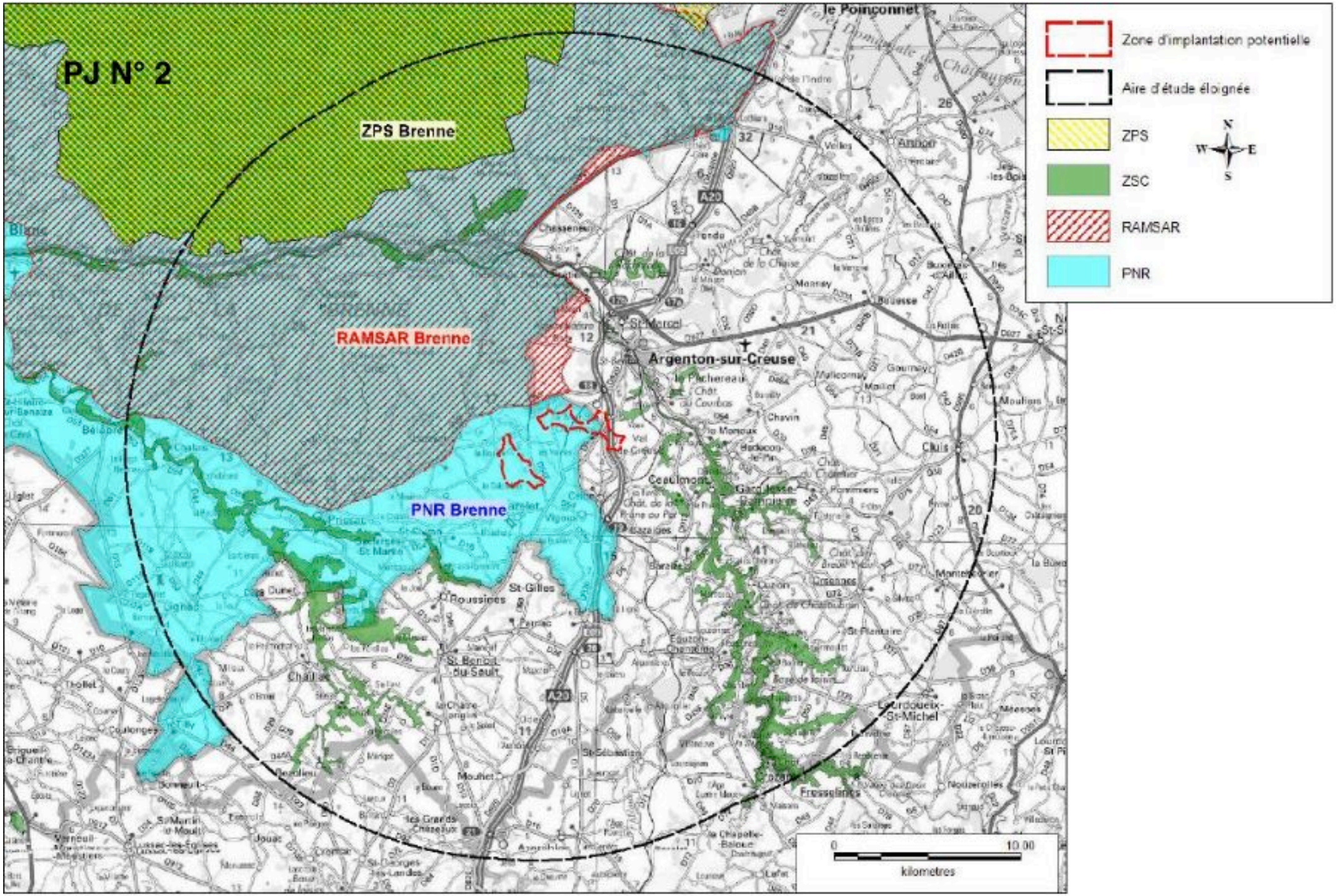

Carte 67 : zonages d'intérêt écologiques protégés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Pièce jointe n° 3

Des aides régionales en faveur des hébergements touristiques

Texte

Publié le 07/09/2017

Le développement du tourisme en région passe par une offre d'hébergements diversifiée et de qualité, permettant de répondre aux attentes des clientèles. La Région Centre-Val de Loire agit, depuis de nombreuses années, pour soutenir ces projets sur l'ensemble du territoire régional. Cet engagement est renforcé avec l'adoption par l'Assemblée régionale du 29 juin dernier, d'un nouveau cadre d'intervention : CAP « HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS ».

L'hébergement demeure un facteur déterminant dans le choix d'une destination touristique et notamment la qualité de l'accueil et des services. La Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs adoptée cette année a réaffirmé un objectif de fidélisation accrue des clientèles touristiques. Donner envie de venir et de revenir, tel est le mot d'ordre de la politique régionale en faveur du tourisme.

Le nouveau **CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS** a pour ambition d'agir sur l'amélioration quantitative et qualitative du parc d'hébergements en soutenant des projets de nature très variée.

Trois types d'aides sont proposées :

- des aides forfaitaires, simples et rapidement mobilisables afin de déployer des services et des hébergements adaptés aux randonnées cyclables, de créer de nouvelles structures de petite capacité ou de nouveaux services dans des établissements existants,
- des aides au conseil pour financer des études, permettant de préparer un programme de travaux de grande envergure (y compris ceux concourrant à l'amélioration de la qualité thermique et énergétique des bâtiments) ou de construire une stratégie de développement,
- des aides modulables pour créer, développer et moderniser des hébergements en lien avec les potentiels touristiques des territoires, ainsi que dans les zones les moins équipées.

Ces aides sont attribuées sous forme de subvention et peuvent dans certains cas être complétées par des aides européennes (FEADER).

Proposer une aide plus simple et mieux adaptée aux besoins des porteurs de projets, telle est l'ambition du nouveau dispositif régional, mis en œuvre dès octobre 2017 par la Direction du Tourisme et déployé avec l'aide de nos partenaires (Agences de Développement Touristique, Chambres de commerce et d'industrie, réseaux d'hébergements, …)

Pour plus de renseignements, contacter la Direction du Tourisme : Hugues TRIDON de REY - 02 38 70 28 27 – hugues.tridon-de-rey@regioncentre.fr ou consulter le site du Conseil régional ici

Offices de tourisme et syndicats d'initiative

Tourist information centres

Le Blanc
Place de la Libération (36300)
Du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 31/10 : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h (ouverture à 14h le samedi), en mai dimanches et jours fériés de 10h à 12h30, **du 1/11 au 31/03 :** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, **du 1/07 au 31/08 :** de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 (dimanches et jours fériés de 10h à 12h30).
Renseignements : 02 54 37 05 13
info@tourisme-leblanc.fr
www.tourisme-leblanc.fr

Mézières-en-Brenne
1 rue du Nord (36290)
Du 1/11 au 14/03 : mardi, mercredi et vendredi de 14h à 18h, jeudi, samedi et dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h (fermé à 17h les dimanches de décembre et janvier), **du 15/03 au 30/09 :** tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 15h à 19h (fermé le lundi du 15/03 au 30/06 et du 1/09 au 30/09), **du 1/10 au 31/10 :** du mardi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h. Fermé les 25/12, 1/01 et 1/05.
Renseignements : 02 54 38 12 24
tourisme.mezieresenbrenne@wanadoo.fr
www.tourisme-mezieres-en-brenne.fr

Saint-Gaultier
31,33 rue Grande (36800)
Du 1/09 au 30/06 : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à 12h, **du 3/07 au 31/08 :** du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h30, le samedi de 9h30 à 12h.
Renseignements : 02 54 47 14 36
saint-gaultier-tourisme@sfr.fr

Azay-le-Ferron
33 rue Hersent-Luzarche (36290)
(entrée château)
Du 2/01 au 31/03 : tous les jours (sauf dimanche et lundi matin) de 9h à 12h et de 13h à 17h, **du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 30/09 :** tous les jours (sauf dimanche et lundi matin) de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h, jours fériés de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, **du 1/07 au 31/08 :** tous les jours de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, dimanches et jours fériés de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h, **du 1/10 au 31/12 :** tous les jours (sauf dimanche et lundi matin) de 10h à 12h et de 13h à 17h.
Renseignements : 02 54 39 29 08
tourisme-azayleferron@wanadoo.fr
www.tourisme-azayleferron.fr

Tournon-Saint-Martin
Moulin de Chantecreuse (36220)
Syndicat d'initiative dans la mairie (ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 11h30).
Renseignements :
02 54 37 50 60

Marche Occitane Val d'Anglin - Bélâbre
La Quintaine (36370)
Du 2/01 au 15/04 et du 16/10 au 31/12 : du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, **du 16/04 au 30/06 et du 1/09 au 15/10 :** du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, **du 1/07 au 31/08 :** du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, dimanche et jours fériés de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
Renseignements : 02 54 37 22 21
tourisme.belabre@wanadoo.fr
www.ville-belabre.fr

Fontgombault
4 et 6 rue du Châtelet (36220)
Syndicat d'initiative dans l'épicerie (ouverte du mardi au dimanche matin de 8h à 13h et de 15h à 19h).
Renseignements : 02 54 37 99 44
02 54 37 10 45 (mairie)
syndicat_initiative@fontgombault.com
www.fontgombault.com

Berry province

Organisez votre séjour
Application gratuite à télécharger sur App Store et Androïd Market.
Suivez le guide !
www.troispetitstours.com

MAISON DU PARC
Le Bouchet - 36300 ROSNAY
Tél. 02 54 28 12 13 - Fax 02 54 37 56 96
www.parc-naturel-brenne.fr
E-mail : tourisme@parc-naturel-brenne.fr

Retrouver l'actualité du Parc sur

Concept AGCP Com® - info@agcp.fr - © 03/2017 • Illustrations D. GAUTHIER • Crédits photos J. F. HELLIO / N. VAN INGEN, PNR Brenne • Impression CENTRIMPRIM
Imprimé sur papier recyclé

Parc naturel régional de la Brenne

English
Français

mille étangs, mille et une découvertes...

Guide pratique 2017

Parc naturel régional de la Brenne

Ramsar

Comprendre le Parc p. 1
Nature et observation p. 11
Patrimoine et lieux de visite p. 19
Balades et activités p. 33
Et si vous restiez plus longtemps... p. 45

Livret pratique
à retrouver au milieu de votre guide

Les photos sont de **Jean-François Hellio** et **Nicolas Van Ingen** (www.hellio-vaningen.fr)
Merci à l'**ADTI** de nous avoir permis d'utiliser le fruit de ses reportages.
Traductions : **Tony Williams**.

En partenariat avec :

Centre-Val de Loire

Conception AGCP communication
info@agcp.fr © 02/2016
Impression CENTR'IMPRIM
Imprimé sur papier recyclé

Préparer et réussir son séjour *For a successful stay*

Guides

Publications touristiques

- **Brenne nature :** sorties nature et sites nature accessibles au public.
- **Été en Brenne :** calendrier estival des manifestations.
- **Carte des itinéraires vélo.**
- **Carte des itinéraires autour de Bellebouche.**
- **Pochette randonnée à cheval** (6 circuits disponibles) : 2 € / circuit.
- **Carte IGN du Parc au 1/60 000 :** 7,85 €.

Guides touristiques

- **Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne :** 20 circuits pour découvrir le Parc, 13,50 €.
- **Guide Hachette Evasion - Berry.**
- **Guide du Routard - Berry.**
- **Guide Vert Michelin** "Escapades autour de Paris".
- **Guide Chamina** - À vélo Centre Val de Loire.

Guides naturalistes

- **Flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne,** 18 €.
- **Identifier les oiseaux des étangs de la Brenne,** 13 €.
- **5 sentiers botaniques,** Indre nature, 7 €.
- **Loire Valley,** Crossbill guides, 24,95 € (English guide).

Choisir la meilleure saison

Choose the most appropriate season

• La Brenne offre un intérêt ornithologique toute l'année, les meilleures périodes restent le printemps ou l'automne. Les Cistudes d'Europe (tortues aquatiques) s'observent facilement en début d'été.

• Si vous souhaitez assister à des pêches d'étangs, choisissez plutôt l'hiver, se renseigner au 02 54 28 12 13 pour connaitre les dates des pêches publiques.

Bird-watching can be good throughout the year, even if spring and autumn are considered as the best periods. The lakes are fished in winter.

Matériel indispensable

What you mustn't come without

Dans vos bagages, n'oubliez pas les chaussures de marche (les bottes peuvent parfois être utiles en hiver, les terres de Brenne peuvent parfois être très humides), les jumelles, voire la longue vue. Vous trouverez sur place des locations de jumelles.

Don't forget your walking shoes (rubber boots in winter), binoculars and even telescope if you have one.

Renseignements pratiques

Useful hints

Marchés / *Market day*

- **Azay le Ferron :** le vendredi (dès 16h30)
- **Bélâbre :** le vendredi matin
- **Le Blanc :** le mercredi et samedi matin,
- **Lignac (La Petite Ménardière) :** le 1er et 3ème mardi du mois de mars à novembre de 18h à 20h (marché bio),
- **Luant :** le mercredi et samedi matin,
- **Martizay :** le mardi et dimanche matin,
- **Neuillay-les-Bois :** dimanche matin,
- **Mézières-en-Brenne :** le jeudi matin,
- **Saint-Gaultier :** le vendredi matin,
- **Tournon-St-Martin :** le mardi et le vendredi matin.

Distributeurs de billets

Cash dispensers

Bélâbre, Le Blanc, Mézières-en-Brenne, Saint-Gaultier, Tournon-Saint-Martin.

Pharmacies / *Chemists*

Azay-le-Ferron, Bélâbre, Le Blanc, Mézières-en-Brenne, Prissac, St-Gaultier, Tournon-Saint-Martin, Vendœuvres.

Cinéma

Le Blanc, 42 rue de la République : séances tous les jours sauf mardi.
08 92 68 05 92 / www.cinefil.com

SNCF

Un bureau auxiliaire se trouve dans les locaux de l'Office de Tourisme du Blanc. Ouverture : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h, en juillet et août ouverture à 14h, du 1/11 au 30/03 le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Se déplacer dans le Parc

Getting about the Parc

En train / *by train*

Accès par les gares de Châteauroux, d'Argenton-sur-Creuse, de Poitiers (liaison bus ensuite) ou de Châtellerault (pas de liaison bus).

En bus / *by bus*

Entre les lignes régulières et les services à la demande, beaucoup d'hébergements touristiques sont accessibles en bus depuis Châteauroux, n'hésitez pas à vous renseigner.

- **Lignes régulières :** Châteauroux / Argenton / Le Blanc / Poitiers (ligne TER), et Châteauroux / Mézières / Azay-le-Ferron.
- **Services à la demande :** Rosnay / Le Blanc / Ingrandes / Mérigny ; Le Blanc / Mézières-en-Brenne / St-Michel-en-Brenne / Argenton / Lignac / Tilly ; Le Blanc / Tournon-St-Martin / Néons-sur-Creuse / Châteauroux / Mézières-en-Brenne / Azay-le-Ferron / Tournon-St-Martin ; Azay-le-Ferron / Le Blanc.
- **Renseignements :** www.indre.fr / L'Aile Bleue 0 800 77 86 21 (téléphoner au minimum 3h à l'avance).

Points WiFi gratuit

- Offices de Tourisme Le Blanc et Bélâbre ainsi que médiathèque du Blanc. De nombreux restaurants et cafés offrent aussi ce service, voir livret pratique page II.

Bornes de recharge pour voitures électriques

- Douadic, Le Blanc (2), Luant, Mézières-en-Brenne, Neuillay-les-Bois, Obterre (Réserve de la Haute Touche), Pouligny-St-Pierre, Rivarennes, Rosnay (bourg et Maison du Parc), Ruffec, Tournon-Saint-Martin, Vendoeuvres
Localisation et infos : fr.chargemap.com

Nos partenaires

Our partners

Agence de Développement Touristique de l'Indre
Centre Colbert, Bât.1, 1 place E. Rolland, B.P. 141, 36003 Châteauroux cedex
Contact : 02 54 07 36 36
www.berryprovince.com
www.macampagneadustyle.com

Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire
37, avenue de Paris, 45000 Orléans
Contact : 02 38 79 95 28
www.marandoavelo.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani, 75018 Paris
Contact : 01 44 90 86 20
info@parcs-naturels-regionaux.fr
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Comprendre le Parc

Des paysages et des milieux variés page 2
Landscapes and varied habitats

Histoire des étangs de la Brenne page 4
The history of the Brenne's lakes

Une faune et une flore exceptionnelles page 6
An exceptional fauna and flora

Un bâti traditionnel page 7
Traditional buildings

Des produits du terroir page 8
Local produce

Les Parcs naturels régionaux page 9
The Parc naturels regionaux

Les actions du Parc naturel Régional de la Brenne page 10
Work undertaken by the Brenne Parc authorities

"Vous quittez l'A20 à la hauteur de Châteauroux en direction de Châtellerault, puis, une petite route à gauche, vous emmène vers Méobecq. Traversez le village. La route se rétrécit encore. La TransBrenne coupe alors la forêt de Lancosme en cahotant avant de se perdre au milieu des brandes et des étangs. Tout est changé. Les déserts de la Beauce ou de la Champagne berrichonne sont oubliés. Trois hérons et une grande aigrette pêchent au bord des roseaux, des guifettes pressées se posent sur des nénuphars, les foulques surexcitées se poursuivent au ras de l'eau en criant. La vie jaillit. Vous êtes au cœur de la Brenne".

J. F. Hellio et N. Van Ingen
Photographes de la Brenne

Des paysages et des milieux variés

Landscapes and varied habitats

Dans le département de l'Indre, à la rencontre du Berry, de la Touraine, du Poitou et du Limousin, le Parc naturel régional de la Brenne s'étend sur 183 000 hectares et compte 33 750 habitants. Il se compose d'un ensemble de régions naturelles variées dont la plus caractéristique est la Grande Brenne.

Avec ses 3 000 étangs, le Parc naturel régional de la Brenne couvre l'une des plus importantes zones humides continentales françaises d'une richesse écologique reconnue aux niveaux national, européen et mondial. A ce titre, la quasi totalité de son territoire est inscrit, depuis 1991, sur la liste des sites de la convention internationale de **Ramsar** pour la préservation des zones humides et il jouit d'une reconnaissance européenne au travers de 4 sites désignés au titre du réseau Natura 2000.

At the limit of Berry (the "departments" of Indre and Cher), and at the edge of the Poitou, Limousin and Touraine regions, the Brenne Naturel Régional Parc covers some 183 000 ha with 33750 inhabitants. It consists of areas of different naturel interests of which the most characteristic one is the "Grand Brenne", an area which is home to most of the lakes of the Brenne.

Translaters note : The word "étang" is not easy to translate, in the text the word "lake" has been used, this fits better with the size and natural aspect of most of the Brenne's man-made waterbodies. The word "fishpond" is often used but seems less appropriate.

La Grande Brenne

The lake area of the Brenne

Sauvage et mystérieuse, c'est une véritable mosaïque de paysages où s'interpénètrent l'eau, les bois, les landes et les prairies parfois dominées par des buttes de grès caractéristiques appelées "buttons". Cette grande diversité de milieux confère à la Grande Brenne des richesses écologiques et paysagères.

Difficiles à exploiter car trop humides en hiver et desséchés en été, les sols pauvres argilo-gréseux expliquent le choix des agriculteurs pour une activité basée sur l'élevage extensif de bovins, en particulier des charolais. Mais c'est aussi la nature de ces sols imperméables qui a permis à l'homme de créer des étangs. L'eau stagnait naturellement dans les bas-fonds et s'écoulait au travers de légers vallons jusqu'à la Claise ou la Creuse. Il a suffi d'élever des digues barrant ces vallons pour retenir les eaux de pluie et former ainsi **des étangs** (voir la suite de l'histoire page 5). La forêt de Lancosme située au cœur de la Brenne s'étend sur 4 000 hectares. Mézières-en-Brenne (1 160 hab.) est la "capitale historique" de la Brenne.

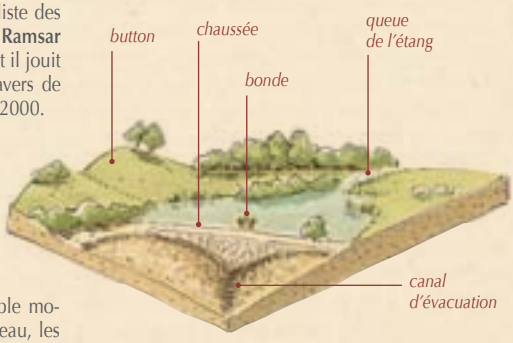

It is a real mosaic of different habitats, An area, where water, woodland, heaths and meadows, sometimes dominated by the red sandstone "buttons" (name given to the small natural sandstone hillocks that are such a characteristic feature of much of central Brenne), mix. All those elements together form an unique ecologically important landscape. The Brenne is one of France's most important inland wetland. Mézières-en-Brenne is "the Brenne's capital".

POUR EN SAVOIR PLUS

Sentier de découverte du Beauregard (Saint-Michel-en-Brenne), page 17

Les buttons

Selon la légende, "le géant Gargantua, pour aller de Tours à Limoges, dut traverser la Brenne à pied. Malgré ses grandes jambes, il s'enfonçait un peu à chaque pas et ses énormes pieds, tout "pastés" de boue le gênaient pour marcher. De temps en temps, il devait secouer ses bottes et chaque fois il en tombait assez pour former une butte".

Les buttons résultent en fait de l'érosion des grès : les plus tendres ont donné des sables que l'on trouve en surface sur l'argile, les plus résistants donnent aujourd'hui ces buttes.

Pour découvrir ces paysages caractéristiques de la Grande Brenne, au départ de Rosnay, prendre la D44 vers le nord.

De la vallée de la Creuse au pays d'Azay-le Ferron

From the Creuse valley to Azay-le-Ferron

Entre Saint-Gaultier et Tournon-Saint-Martin, la rivière Creuse offre une ligne de rupture paysagère entre le nord et le sud du Parc.

En amont du Blanc, elle serpente dans une plaine alluviale bordée de coteaux boisés. En aval, elle est bordée par des falaises calcaires dont des abris sous roche ont été occupés par l'homme pendant la préhistoire. Les plateaux sont recouverts des prés maigres (pelouses calcicoles) hébergeant une faune et une flore adaptées aux milieux secs et pauvres. **La Réserve naturelle régionale du Bois des Roches** est caractéristique de ces milieux (voir p. 16).

La Creuse, très poissonneuse et praticable en canoë, se couvre, au printemps, de chevelus de renoncules aquatiques. Plusieurs châteaux du Moyen-âge, des abbayes et surtout de nombreux moulins jalonnent son cours.

Autour du Blanc et en allant vers Tournon-Saint-Martin, les sols, plus riches, favorisent les cultures avec, ici et là, des îlots d'arbres fruitiers (noyers, cerisiers…), de vignes et de jardins. C'est ici qu'est située la **zone d'Appellation d'Origine Protégée du fromage de chèvre, le "Pouligny-Saint-Pierre"** (voir page 8).

Trois chefs-lieux de canton (regroupant 1/3 de la population du Parc) se sont développés le long de la rivière : Saint-Gaultier, le Blanc et Tournon-Saint-Martin.

Au nord-ouest, le pays d'Azay-le-Ferron, avec ses maisons en tuffeau, annonce déjà la Touraine toute proche.

The Creuse valley is situated downstream of Le Blanc and is characterized by the presence of limestone cliffs. Further upstream the valley is more open, its sloping sides wooded. All along the river are châteaux, abbeys and water mills.
Around Le Blanc the soil is richer and therefore good for cereal growing, one can find also fruit trees (walnut, cherries…) and little vineyards.
This is the area of "appellation d'origine protégée" (a type of quality control label) of the Pouligny-Saint-Pierre goat's cheese.
In the north-west, the architecture around Azay-le-Ferron is similar to that of the Touraine region.

POUR EN SAVOIR PLUS

Ecomusée de la Brenne au Blanc, page 22
Musée d'Argentomagus à Saint-Marcel, page 46

La Petite Brenne, la vallée de l'Anglin et les bocages du Boischaut sud

The "petite Brenne", the Anglin valley and the Boischaut hedgerows

Située au sud de la Creuse, la Petite Brenne abrite également des étangs mais, à la différence de la Grande Brenne, ils sont moins nombreux et le manteau forestier est davantage présent. L'élevage ovin extensif y est prédominant.

Rivière champêtre, l'Anglin dégage calme et tranquillité. Entre Bélâbre et Ingrandes, elle serpente dans un paysage vallonné de bois et de bocages avant de se frayer un passage entre les falaises calcaires situées en aval de Mérigny pour rejoindre enfin Angles-sur-l'Anglin (un des plus beaux villages de France) et se jeter dans la Gartempe. Châteaux, moulins et maisons en grès blond ou calcaire blanc bordent son cours. La rivière et ses nombreux affluents font le bonheur des pêcheurs.

Au sud, le relief, plus marqué, rappelle que les contreforts du Massif Central ne sont pas loin. Le maillage des haies (appelées bouchures) et les chemins creux sont caractéristiques de ce pays de bocage et certainement forts anciens.

To the south of the Creuse river, there are still a few man-made lakes but the area is far more undulating and extensively covered with forest, it's a countryside of hedge-rimmed fields, used for sheep rearing. An unspoilt river, the Anglin is characterised upstream of Merigny by its limestone cliffs. To the south, the countryside is more hilly.

Histoire des étangs de la Brenne

The history of the Brenne's lakes

De la forêt aux étangs

Historic

On ne peut s'empêcher de penser que les eaux stagnantes ont de tout temps existé. La tradition populaire parle même de moines qui assainirent "un marécage insalubre". Cette idée vient d'être remise en cause par la découverte de sites de réduction de fer dans le fond d'étangs anciens. Ceci tend à prouver qu'il n'y a pas toujours eu des eaux stagnantes en Brenne et qu'il existait une source de combustible locale susceptible d'intervenir dans l'artisanat du fer. Aussi, on peut penser, qu'il y a moins de 2000 ans, la Brenne n'était probablement pas couverte de marécages mais de forêts. Par la suite, une exploitation excessive des ressources forestières, associée au développement de l'agro-pastoralisme, auraient pu priver les sols du rôle de régulateur hydrologique que pouvait jouer la forêt et l'humidité latente se serait accentuée.

C'est dans cette Brenne du milieu du VII[e] siècle que les moines bâtissent les abbayes de Saint-Cyran (aujourd'hui disparue) et de Méobecq.

Contrary to popular belief, before the creation of the lakes there wasn't an unhealthy marshland area. It was covered by a forest whose wood was used for the extraction of iron.

Les routes agricoles

Elles ont été créées sous le second Empire pour mettre en valeur des espaces considérés comme pauvres et insalubres comme la Brenne mais aussi les Landes, la Dombes ou la Sologne. Elles étaient conçues pour désenclaver ces espaces en permettant l'acheminement des produits nécessaires au développement de l'agriculture (en Brenne : la chaux pour amender les terres acides), et l'exportation ensuite des productions agricoles. L'État finançait la construction des routes, laissant aux communes le soin de mettre à disposition les terrains. 12 routes de ce type ont été réalisées en Brenne entre 1860 et 1870 soit 225 km de chaussées reconnaissables à leur tracé rectiligne (ex. : départementale 21).

Etangs et pisciculture

Lakes and fish-farming

La tradition locale attribue aux moines la création des étangs de la Brenne. En fait, seigneurs laïcs, bourgeois, marchands mais aussi paysans aisés ont tout autant participé à leur essor. Des études récentes attestent de la présence d'étangs dès les XII-XIII[e] siècles mais c'est vraisemblablement entre le XIV[e] et le XVI[e] siècle que leur nombre s'est accru de manière significative en raison du développement de la pisciculture et de l'arrivée en France de la carpe. Ce poisson qui survit à un transport sur plusieurs jours, pouvait être acheminé vers les principales villes alentours (comme Poitiers, Châteauroux et peut-être Tours) et être vendu vivant comme le recommandait la coutume sanitaire.

A la fin de l'Ancien Régime, on peut estimer le nombre d'étangs à plus de 800 couvrant 6 000 à 7 000 hectares. La période révolutionnaire fut désastreuse pour les étangs car l'État, par des décrets et des lois, souhaitait leur assèchement. Cependant, grâce aux résistances locales, la majorité d'entre eux traversa le XIX[e] siècle malgré une réputation exagérée d'insalubrité. Dans la première moitié du XX[e] siècle, la pisciculture brennouse entame sa modernisation avec notamment la mise en œuvre de techniques d'élevage plus rigoureuses et l'introduction de nouvelles carpes "à croissance rapide" importées d'Europe centrale (baptisées par la suite "carpes royales"). Dès lors, le nombre de plans d'eau ne va cesser de croître, pour s'accélérer au cours des 40 dernières années. Les 3 000 étangs, pour leur grande majorité privés, ont des surfaces très variables même si, pour la plupart, elles ne dépassent pas 10 ha. Parmi les "géants" de la Brenne, citons les étangs de la Mer Rouge (160 ha), de la Gabrière, du Sault, du Blizon et des Vigneaux.

The first lakes were created in the Middle Ages with the purpose of carp rearing. Some of them were emptied during the French Revolution (1789) and during the early 19th century. It wasn't until the 20th century, between the two World Wars, that the lakes took their present appearance and modern fish-farming developed. Today there are about 3 000 lakes in the Brenne (most of them are private ones), making it one of the most important wetland areas in France. Most lakes cover less than 10 hectares and are less than 1.50 m at the deepest point. The lakes of the Brenne are traditionally used for fish-farming:1200 tons of fish are produced every year, 60% of it are carp, most of which is exported.

Les pêches d'étangs

Fishing the lakes

Elles ont lieu d'octobre à mars. Pour pêcher un étang, il faut d'abord le mettre en tire (le vider) en levant la bonde. La baisse des eaux doit être lente pour que le poisson se rassemble dans la poële ou pêcherie (zone circulaire surcreusée située devant la bonde). Il faut savoir que les étangs sont peu profonds environ 1,50 mètre en leur centre. Depuis la création des étangs, les gestes de la pêche n'ont pas varié : les pêcheurs, équipés de grandes cuissardes entrent dans la pêcherie, enferment les poissons dans le tramail (grand filet) et les ramassent à l'aide de filanches (sortes d'épuisettes sans manche caractéristiques de la Brenne). Les poissons sont alors triés, pesés et transportés dans des camions viviers par les négociants de poissons. Les étangs de moins de 10 ha sont pêchés en trois ou quatre heures par une équipe de 6 à 10 hommes.

Les étangs sont organisés en chaînes **(voir maquette de l'écomusée au Blanc)** : on commence à vider (donc à pêcher) celui qui est en aval de la chaîne. Il se remplira d'eau par la vidange de l'étang situé en amont et successivement jusqu'au dernier étang qui lui, ne peut être rempli que par les eaux de pluie et de ruissellement. L'eau des étangs s'écoule dans des fossés, puis des canaux d'évacuation jusqu'à la Creuse ou la Claise.

Each lake is fished sometime between October and March. In order to fish a lake it has to be partially emptied. The only water remaining then is in a deeper section which is situated next to the sluice gate.
The fish is then collected using a large net, lifted out and sorted manually. It is then weighed and placed in oxygenated tanks of specialized lorries, provided by the fish farmer. The first lakes to be emptied, and thus fished, are those downstream, which is then filled with the water emptying from the next lake further up. This continues until the uppermost lake in the chain is emptied, which is eventually filled again by rain water draining from the surroundings. The fishing of some of the lakes can be observed by the public, contact the "Maison du Parc" on 0033/254 28 12 13 for details (November/December). More information about the fish-farming can be found at the Brenne's Ecomusée (Le Blanc) and at the "Maison de la pisciculture" (Mézières-en-Brenne).

Les assecs

Régulièrement les étangs sont mis en "assec" : ils restent vides d'eau une année entière pour permettre des travaux d'entretien. Ils se transforment alors en de vastes prairies.

Les étangs, un enjeu économique

The lakes, of economic importance

La Brenne est la seconde zone piscicole continentale. Elle produit annuellement 800 tonnes de poissons d'étang (carpes, gardons, tanches, perches, brochets, sandres), essentiellement pour le repeuplement des plans d'eau et des rivières mais également destinés au marché de la consommation humaine. L'élevage du poisson en Brenne est pratiqué de manière extensive, dans le respect de son environnement et de sa biodiversité. Cette activité traditionnelle est encore aujourd'hui source de richesse pour ce territoire et emploie une centaine de professionnels impliqués dans une filière complète depuis la naissance des alevins jusqu'au produit transformé. De nombreux étangs sont aussi loués pour la chasse.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Ecomusée de la Brenne (le Blanc), page 22
- Maison de la pisciculture (Mézières-en-Brenne), page 23
- Sentier de découverte du Beauregard (Saint-Michel-en-Brenne), page17

Il est possible d'assister à quelques pêches d'étangs, contactez la Maison du Parc au 02 54 28 12 13 à partir de mi-octobre.

Une faune et une flore exceptionnelles

an exceptional fauna and flora

Zone humide d'importance internationale, la Brenne abrite des habitats naturels remarquables et des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages.

La présence des étangs en Brenne explique, en grande partie, la richesse biologique que l'on trouve sur le territoire du Parc, mais cette richesse est également due à la juxtaposition d'autres milieux, tels que les landes, prairies, forêts, grottes et vallées, peu touchés par l'agriculture intensive et l'urbanisation.

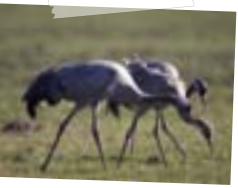

Grues cendrées

La faune

La Brenne est un lieu très important de reproduction pour les oiseaux migrateurs ayant passé, pour la majorité, l'hiver en Afrique. Au total, 150 espèces sont nicheuses sur les 267 (nombre d'espèces ayant été observé au moins une fois en Brenne) qui y trouvent refuge et nourriture. Citons, parmi les espèces les plus représentatives : la Guifette moustac, le Héron pourpré, le Grèbe à cou noir, la Grande aigrette, les fauvettes aquatiques, le Grand butor, le Busard des roseaux, le Circaète Jean-Le-Blanc, la Pie-grièche écorcheur… sans oublier les différentes espèces de canards et sarcelles qui abondent sur les étangs.

La Brenne abrite la plus importante population française de Cistude d'Europe (environ 100 000 individus), petite tortue aquatique, d'un kilo environ.

On trouve aussi sur le Parc de nombreuses espèces d'insectes, en particulier de libellules (deux tiers des espèces françaises !).

Les forêts et les friches accueillent cerfs, chevreuils et sangliers en quantité importante.

An amazing diversity of natural habitats is responsible for an abundance of wildlife of which the most important ones are the birds : Purple heron, Black-necked grebe, wetland warblers, Bittern, Marsh harrier, Whiskered tern, Short-toed eagle… not to forget the many duck species to be found in abundance on the lakes. The Brenne is also France's most important site for the European Pond Tortoise, a freshwater tortoise weighing up to 1 kg (2 lbs). Within the Parc, there are many different species of insects, especially dragonflies. The remaining forest is populated by Red and Roe deer and by Wild boar in large numbers.

Guifette moustac

La flore

Parmi les 1 599 espèces végétales recensées, le Parc abrite 46 espèces d'orchidées comme la Sérapias langue (en limite nord de son aire de répartition) ainsi qu'une flore d'étangs intéressante que celui-ci soit en eau (Flûteau nageant, Caldésie à feuille de Parnassie…) ou en assec (Laîche de bohème, Patience des marais…). Plus communément, il n'est pas rare de rencontrer des chênes centenaires, souvent isolés au milieu d'une prairie, de longer des étendues de roseaux, de traverser des landes couvertes de bruyères à balai (la lande, comme la bruyère, porte alors le nom de "brande") ou d'être émerveillé, en fin d'été, par la floraison des ajoncs et des bruyères couronnant les buttons.

No less rich, the plant life of the Brenne, from orchids to centuries old oaks, vast reedbeds to heaths, may still hold many surprises.

Sérapias langue

"L'état actuel de la zone humide est (…) le résultat des choix des sociétés du passé. L'héritage est important puisque la biodiversité remarquable de la Brenne résulte certes de conditions édaphiques bien spécifiques mais est aussi, et il est important de le rappeler, la conséquence de la pression ancienne de l'homme sur son environnement, constituant ainsi un produit social hérité".

Renaud Benarrous, archéologue, chercheur

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne,** édité par le Parc, 18 €.
- **5 sentiers botaniques,** édité par Indre Nature, 7 €.

Un bâti traditionnel

traditional buildings

L'architecture traditionnelle du Parc s'apparente à l'architecture berrichonne. Ses formes et ses volumes sont simples et il s'en dégage une impression d'unité. Pourtant, quand on y regarde de plus près, elle est subtilement diverse, en raison de la variété des matériaux utilisés et de la situation du Parc, à la frontière de plusieurs grandes régions historiques.

Les maisons

Traditional houses

C'est une architecture modulaire et fonctionnelle. On rencontre encore quelques maisons de journaliers (ouvriers agricoles) composées d'une seule pièce, équipée d'une cheminée et d'un évier (appelé marée ou bassie) constitué d'une large dalle de pierre ressortant à l'extérieur du mur. La porte est souvent à 2 vantaux, jumelée à une fenêtre à partir du XIX^{e} siècle. Une lucarne permettait, au moyen d'une échelle, toujours en place, d'accéder au grenier. L'ensemble de l'architecture rurale décline ce module de base. C'est le cas des locatures (petites fermes) qui y accolent une ou plusieurs pièces d'habitation, l'écurie, la bergerie, la grange, etc., composant peu à peu des longères (jusqu'à 30 m de long). Dans les domaines, (grosses exploitations agricoles, appartenant autrefois à la noblesse ou à la bourgeoisie), les bâtiments d'exploitation et d'habitation forment un U autour de la cour de ferme.

Les toitures sont à deux ou à quatre pans (à croupes), à 45° ou 60°, couvertes en général de tuiles plates de pays, véritables mosaïques de terre cuite créées par la patine des ans. Au sud et à l'ouest du Parc, les toitures à croupes s'ornent souvent d'épis de faîtage en terre cuite (maison du Breuil à Saint-Aigny).

Les matériaux de construction, issus du substrat local, lient fortement le bâti au paysage. Ils nuancent par leurs textures et leurs couleurs, l'homogénéité apparente de l'architecture rurale. L'habitat en grès rouge de la Grande Brenne est l'une des images fortes du Parc, même si, ailleurs, le calcaire domine.

Les bâtiments ruraux sont très souvent accompagnés d'appentis, véritables placards extérieurs qui abritent des fonctions annexes de la vie quotidienne : fours à pain, toits à chèvres, à moutons, à cochons, celliers, poulaillers, bûchers, clapiers…

Le petit patrimoine

Elements of local heritage

L'architecture traditionnelle du Parc compte aussi de nombreux éléments de petits patrimoines tels les fours à pains individuels ou communautaires (Chavannes à Azay-le-Ferron), les puits, les fontaines souvent lieux de dévotion et de pèlerinage (fontaine de Jovard à Bélâbre ou de Saint-Sulpice à Vendœuvres), les lavoirs ou encore les pigeonniers, simples rangées de trous ménagés dans la maçonnerie ou beaux bâtiments de plan carré ou circulaire (pigeonniers de Lureuil, du Pré-Picault à Preuilly-la-Ville ou de Peubert à Mauvières).

A characteristic, traditional house of the area has one room on the ground floor with a loft above. The latter is entered through an external loft door, via an ever-present outside ladder. According to the needs of everyday life or farming activities, rooms and other buildings will have been added. The roofs, of two or four sides, often extensive and of flat tiles, are finished with hollow tiles and quicklime (the Ruffec tile factory, "Tuilerie de la Lorne", continues making traditional roof and floor tiles). Red sandstone buildings occur mainly in central Brenne. Elements of the local heritage testify to what was every day life : bread ovens, fountains, wells, wash houses, dovecotes… Traditional buildings are particularly well represented at Pré-Picault (Preuilly-la-Ville), Château-Guillaume (Lignac), Le Peu and Gué-Martin (Tilly), La Billarderie, Launeau, La Bergelière and La Boudinière (Pouligny-Saint-Pierre), les Vaux (Douadic).

À LIRE

- **Terre et Feu,** édité par l'Ecomusée de la Brenne.
- **Les couleurs du bâti,** édité par le Parc

À découvrir

Villages qui ont conservé un bâti caractéristique de l'architecture rurale traditionnelle : Rolnier (Concremiers), La Jarrige, Les Vaux, Surjoux (Douadic) ; Château Guillaume (Lignac) ; Le Jonc (Martizay) ; La Billarderie, La Boudinière (Pouligny-Saint-Pierre) ; Pré-Picault (Preuilly- la-Ville) ; Les Bas de Vouhet (Prissac) ; Le Peu, Le Gué-Martin (Tilly).

***La tuilerie de la Lorne** à Ruffec poursuit la fabrication traditionnelle de carreaux, de briques et de tuiles cuits au four à bois… Visite sur demande au 02 54 37 70 19.*

***Pierre qui roule à Preuilly-la-Ville**, maison rurale traditionnelle, en cours de restauration (46.704430, 0.986283).*

Des produits du terroir

Local produce

Terre d'élevage et de pisciculture, la Brenne a donné naissance à des produits fortement marqués par ce terroir et à diverses productions fermières.

Le Pouligny-Saint-Pierre

Ce fut le premier fromage de chèvre français à bénéficier d'une Appellation d'Origine Contrôlée mais c'est aussi la plus petite des appellations (22 communes). De forme pyramidale, le Pouligny-Saint-Pierre a une croûte fine et naturellement bleutée. Sa pâte, d'une belle couleur ivoire est ferme mais toujours souple. Il est particulièrement savoureux d'avril à octobre. Les étiquettes vertes indiquent que c'est un fromage fermier, les rouges, un fromage laitier.

Quelques communes du Parc appartiennent à la **zone d'Appellation d'Origine Protégée Valençay** (on le différencie visuellement du Pouligny par sa forme en pyramide tronquée) et d'autres à celle du **Sainte-Maure de Touraine**.

The Pouligny-Saint-Pierre is a pyramid shaped goat's cheese with an "appellation d'origine controlée" (a sort of quality control label). Especially tasty between April and October.

Les poissons des étangs de Brenne

Fish from the lakes of the Brenne

La pêche des étangs en Brenne est l'un des temps forts de l'année. Elle débute généralement en octobre pour se terminer en février. En conséquence, comme les fruits et les légumes, le poisson d'étang (carpe, brochet, sandre, perche et tanche) est donc un produit plutôt saisonnier à déguster sans modération chez les restaurateurs locaux durant la période des pêches. Le poisson de Brenne peut être consommé toute l'année sous forme de filets fumés, de rillettes ou de pâtés.

Un conseil : ne passez surtout pas à côté de la frite de carpe, devenue spécialité culinaire du territoire !

As with fruits and vegetables, pond fish (carp, pike, perch and tench) are seasonal products. They can be enjoyed during the fishing season (autumn and winter), smoked fillets or rillettes can be consumed all year round.

Retrouvez les lieux de vente dans le livret pratique page XXXI.

Pour acheter des produits du terroir :

- *Directement auprès des producteurs fermiers .*
- *Fish Brenne, Pouligny-Saint-Pierre.*
- *Maison du fromage, Pouligny-Saint-Pierre.*
- *Boutique de la Maison du Parc, Rosnay.*
- *Maison des abeilles, Ingrandes.*

Retrouvez les coordonnées des lieux dans le livret pratique page XXXI.

Les producteurs fermiers

Pour acheter des produits fermiers, vous pouvez vous rendre à la ferme. Vous reconnaîtrez les producteurs qui vous invitent sur leur exploitation par un petit panneau en bord de route indiquant "producteur fermier". Tous se sont engagés dans une démarche qualité.

Retrouvez la liste de ces producteurs et leur localisation dans le livret pratique page XXVIII.

Special signposts have been placed on the road side to indicate farms selling homemade produce.

Les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux ont 50 ans, retrouvez-les à Bercy Village à Paris du 12 au 15 octobre 2017 !

Parcs naturels régionaux de France

Le Parc naturel régional de la Brenne est l'un des 51 Parcs naturels régionaux de France.

Un Parc naturel régional est un territoire vivant, fragile, né d'une volonté locale de mener un projet où la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel va de pair avec le développement économique.

Les missions des Parcs

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales.

Un Parc s'organise autour d'une charte, soumise à enquête publique, qui définit ses orientations pour 12 ans. Il existe en France 51 Parcs naturels régionaux. Un Parc naturel régional n'est donc ni une réserve naturelle, ni un Parc national, ni un zoo ; c'est au contraire un lieu de vie qui entreprend pour l'avenir.

A Parc naturel regional (regional nature Parc) is a fragile living area, founded by a need to protect the area's natural and cultural heritage, whilst in the same time helping to develop the local economy. At present there are 51 regional nature Parcs in France, united by a charter of common objectives. The function of a french "Parc naturel regional" is similar to the one of a "English National park". However, to avoid confusion, the French phrase has been kept in the English text, and is abbreviated as "Parc".

La marque "Valeurs Parc naturel régional"

Les produits et services "Valeurs Parc naturel régional" assurent l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire. Plusieurs gîtes et chambres d'hôtes du Parc vont bénéficier de cette marque en 2017.

Retrouvez l'ensemble des produits et services marqués par les Parcs sur : **www.consommerparc.com**

The label "Valeurs Parc naturel régional",may be allocated to local food, local handicraft or services (tourism, industry, …). The label guarantees that the product in question conforms to a certain standard, integrating the values of a regional nature Parc.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Les actions du Parc naturel régional de la Brenne

The different projects undertaken by the Brenne Park authorities

Créé en 1989, le Parc naturel régional de la Brenne compte 51 communes regroupées au sein d'un syndicat mixte avec la région Centre et le département de l'Indre.

Ses missions reposent sur une charte, approuvée par tous les partenaires. Son classement, renouvelable tous les douze ans, fait l'objet d'un décret du gouvernement.

Les actions conduites par le Parc marient au quotidien "patrimoine" et "développement", car sur un territoire comme la Brenne, les intérêts de l'Homme et de la Nature sont intimement liés.

Created in late 1989, it regroups 51 "communes" (parishes) with 33 750 inhabitants within a mixed syndicate that includes the "Région Centre" and the "department" of the Indre. As with all French Parks, the mission of the Brenne "Parc naturel régional" is set out in its charter. Some of the initiatives undertaken include maintaining open habitats by herds of cattle/sheep, interest-free loans to local businesses, to promote cultural education in the schools of this rural area (music/theatre).

www.parc-naturel-brenne.fr

- **Le soutien à l'agriculture est essentiel.** Cette activité économique maintient les paysages ouverts et garantit une diversité naturelle exceptionnelle à la Brenne.

- Le Parc s'investit particulièrement dans l'expérimentation, la recherche et la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**, 2e cause de disparition de la biodiversité sur la planète.
- Depuis 20 ans, Initiative Brenne favorise la **création et reprise d'entreprises** via en particulier des prêts à taux 0 %.
- **L'éco-habitat, l'urbanisme durable, les filières locales d'agro-matériaux** constituent des nouvelles opportunités pour notre territoire.
- Le Parc mène une politique de **développement touristique** qui tend à améliorer la qualité des circuits, des hébergements, de l'accueil et des prestations proposées sur son territoire.

- **La maison de l'enfance du Parc** anime un Relais assistantes maternelles et gère une ludothèque.
- Le **Relais Brenne Initiatives Jeunes**, fort de ses 5 animateurs, accompagne les jeunes du territoire dans tous leurs projets : loisirs, jobs, ateliers vidéo...

Bienvenue chez nous !

Plusieurs espaces protégés ont été aménagés pour faciliter l'observation de la faune sans la perturber. La Brenne offre un intérêt ornithologique toute l'année, les meilleures périodes restent le printemps ou l'automne. Suivez nos indications et n'oubliez pas vos jumelles. Vous verrez que la Brenne est une terre idéale pour rêver, se reposer et s'initier à l'observation de la nature.

Nature et observation

Maison de la nature et de la Réserve page 12
Natural history and Reserve visitor center

Découverte de la nature page 13
Guided nature outings

Les espaces protégés aménagés page 14
Nature observation sites

Balades nature autour des étangs page 17
Circuit walks in the lake area

Maison de la nature et de la Réserve

Natural history and Reserve visitor center

SAINT-MICHEL-EN-BRENNE Accès par la D6a direction Saint-Michel-en-Brenne.

Conçue comme un observatoire blotti au coeur des étangs de Brenne, la Maison de la nature et de la Réserve est à la fois un lieu de découverte de la Brenne et un espace d'informations sur la faune et la flore sauvages.

Espace accueil

- **Point information :** des naturalistes s'y relaient pour vous faciliter la découverte de la Brenne, informations sur les sites incontournables et les toutes dernières observations.
- **Librairie nature.**
- **Location et vente de matériel optique.**
- **Espaces d'expositions temporaires.**

Balades accompagnées jusqu'au grand observatoire (45 mn)

Du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 30/09 tous les jours sauf les mardis et jeudis après-midi, du 01/07 au 31/08 tous les jours sauf les mardis, à 16h et 17h. Réservation obligatoire (3 €).

Animations

Accueil de groupes et de scolaires sur demande. De nombreuses animations et ateliers sont proposés toute l'année pour les familles.

Étang Cistude

Grand observatoire : *l'accès se fait par un ponton qui surplombe une mare.*
Accueil dans l'observatoire par un guide naturaliste du 3/04 au 30/06 le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 (2 €).
Accès libre du 1/07 au 2/04 aux jours et heures d'ouverture de la Maison (uniquement le matin en juillet, août et septembre).
Ouverture exceptionnelle du lever du soleil jusqu'à 9h30 les samedis 15/04 (dès 6h03), 6/05 (dès 5h27) et 10/06 (dès 5h) (3 €).

Petit observatoire : *accès par le parking.*
Accès libre aux jours et heures d'ouverture de la Maison.
Observation recommandée : matin et fin d'après-midi.

Horaires d'ouverture :

- **février, mars, octobre et novembre :** les samedis de 14h à 17h et les dimanches de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, du **11/02 au 26/02** et du **21/10 au 5/11** tous les jours (sauf mardi et le jeudi après-midi) de 10h à 12h30 et de 14h à 17h,
- **avril, mai, juin et septembre :** tous les jours (sauf mardi et le jeudi après-midi) de 10h à 12h30 et de 14h à 16h (fermeture à 18h le week-end), balades accompagnées à 16h et 17h,
- **juillet et août :** tous les jours (sauf mardi) de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Fermeture en janvier et en décembre.

En dehors de ces périodes, la maison peut-être ouverte pour des animations groupes, sur demande.

Tarifs :

- **entrée exposition** "Mission Guifette moustac" : gratuite,
- **balade accompagnée et lever du soleil** (+ 10 ans) : 3 €,
- **accueil dans l'observatoire Cistude :** 2 €,
- **location de jumelles :** à partir de 3 €.

Renseignements : 02 54 28 11 00

(02 54 28 12 13 lorsque la Maison est fermée).
www.maison-nature-brenne.fr
maison.nature@parc-naturel-brenne.fr

In the heart of the Brenne, the naturel history visitor Center consists of an information area and a bookshop dedicated to "Nature". On site one can also hire or buy optical equipment. Two bird hides are built either side of the "étang Cistude". At the main hide a member of staff will be available at the busiest periods. From April to June and September an english naturalist has a permanence there every Monday morning from 10h00-12h00.

Exposition permanente Mission Guifette moustac

La Maison de la Nature vous invite à suivre une mission scientifique imaginaire venue en Brenne pendant la période de reproduction de la Guifette moustac. Entrez dans le carnet de voyage géant de la mission et découvrez, de manière interactive, les caractéristiques de la Brenne et la fragilité de ce territoire exceptionnel. L'exposition est accessible à tous, notamment aux enfants.

Pour en savoir plus : carnet de terrain de la "Mission Guifette moustac". Magnifique ouvrage illustré pour compléter la visite de l'exposition permanente.
En vente 5,50 €.

Découverte de la nature

Guided natural outings

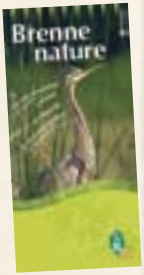

Le Parc naturel régional de la Brenne et ses partenaires proposent toute l'année des sorties guidées ouvertes à tous. Elles sont regroupées dans le calendrier Brenne Nature accessible en téléchargement sur **www.parc-naturel-brenne.fr**

Les animateurs se sont engagés avec des prestataires d'activités de pleine nature et les Offices de Tourisme du Parc dans la démarche "Qualinat", qualité tourisme. Ils sont sensibilisés à la richesse et à la fragilité du patrimoine naturel de la Brenne, s'engagent à parfaire leurs connaissances sur ce patrimoine pour vous proposer une prestation de qualité. Ils vous feront découvrir, avec passion, leur pays ainsi que la faune et la flore qui l'habitent.

Ils proposent aussi toute l'année un programme d'animations spécifiques à destination des groupes d'adultes et des scolaires.

Outings guided by naturalists are organized throughout the year, some even in English, German or Dutch. Ask for a free calendar. Guided group outings can be arranged.

Associations de protection de la nature

Indre Nature

Association départementale de protection de la nature, elle mène des actions en faveur de la faune, de la flore, des milieux et des ressources naturelles.

Contact : *44, av. F.-Mitterrand - 36000 Châteauroux*
Tél. 02 54 22 60 20 - association@indrenature.net
www.indrenature.net
Antenne Brenne : *Maison de la Nature*
36290 Saint-Michel-en-Brenne - Tél. 02 54 28 11 03

Indre Nature is a Departmental association for the protection of the environment.

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

BRENNE - BERRY

Situé dans les communs du château d'Azay-le-Ferron, il œuvre à la valorisation de l'environnement naturel et culturel du Parc naturel régional de la Brenne par le biais de classes environnement, d'interventions en milieu scolaire, de conception d'outils pédagogiques, de stages thématiques artistiques et scientifiques (calendrier annuel disponible sur demande). Il offre un hébergement de 76 lits avec un service de restauration.

Contact : *35 rue Hersent-Luzarche*
36290 Azay-le-Ferron - Tél. 02 54 39 23 43
cpie.brenne@wanadoo.fr - www.cpiebrenne.org

The "Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement" works for a better understanding of the enviromental and cultural heritage of the Brenne Parc naturel régional. It works especially with children and provides accommodation and meals if required.

Plus de 250 animations sont proposées de janvier à décembre par des guides naturalistes passionnés par la Brenne.

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (Cen Centre-Val de Loire)

Il a pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique en particulier par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion).

Contact : **Antenne Cher et Indre**
16, rue Bas de Grange - 18100 Vierzon - Tél. 02 48 83 00 28
antenne18-36@cen-centrevaldeloire.org
www.cen-centrevaldeloire.org

The Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre" (equivalent to the Wildlife Trusts in Britain). Their main mission is the protection of the most remarkable natural habitats by acquiring and managing sites of ecological interest.

Terre d'Abeilles

L'association d'intérêt général, basée à Ingrandes, défend les abeilles et les autres insectes pollinisateurs dont le rôle écologique est fondamental pour la protection de la biodiversité et le maintien même de l'espèce humaine.

Contact : *La Maison des abeilles*
2 bis, la Vallée - 36300 Ingrandes
Tél. 02 54 28 68 63 - Port. 06 77 40 16 51
www.sauvonslesabeilles.com

A trust dedicated to the protection of pollinating insects.

Héron bihoreau

POUR EN SAVOIR PLUS

- **"Affûts en Brenne"** *de J. Trotignon et F. Desbordes, Ed. Equinoxe.*
- **"Identifier les oiseaux des étangs de la Brenne"** *de F. Desbordes et J. Trotignon.*
- **"La Brenne saisie au vol"** *de J.-F. Hellio et N. Van Ingen*
- **"Flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne"**, *édité par le Parc*
- **"5 sentiers botaniques"**, *édité par Indre Nature*

Les espaces protégés aménagés

Nature observation sites

SAINT-MICHEL-EN-BRENNE
Réserve Naturelle Nationale de Chérine

Le cœur de la Réserve est compris entre la D 17, la D 44, la D 6a.

Depuis 1985, La Réserve Naturelle de Chérine étudie et protège les milieux naturels et les espèces qui y sont liées. De récentes acquisitions lui ont permis d'étendre son action sur 370 ha. Elle propose différents points d'observation, ouvrant leurs fenêtres sur des paysages authentiques et de nombreuses espèces, communes ou remarquables : Guifette moustac, Blongios nain, Héron pourpré, Grèbe à cou noir, Cistude d'Europe…

Grande aigrette

■ Observatoire de l'étang Ricot
Accès par la D 17. Un chemin, sur la droite (après le croisement avec la D 6a), mène à une aire de stationnement. Observatoire sur 2 étages, rez-de-chaussée accessible aux personnes en situation de handicap.
Observation recommandée le matin et en fin d'après-midi.

■ Observatoire des Essarts
Depuis la D 17, prendre la D 44 en direction de Saint-Michel-en-Brenne, aire de stationnement sur la droite. Accès par le chemin rural. Autre accès possible par le parking de Picadon situé sur le D 6a.
• **L'étang est en assec en 2017.**
Un **point d'écoute** est accessible 50 m au nord après l'observatoire.

■ Terres de Renard
Aire de stationnement des Essarts (D44). L'accès du site se trouve de l'autre côté de la route, à quelques mètres sur la gauche.
Un cheminement de plus d'1 km traverse des paysages typiques de Brenne et s'achève sur un observatoire (bottes recommandées).
• **Observation** toute la journée.
Le site peut être exceptionnellement fermé pour entretien.

■ Terres de Picadon
Accès par la D 6a. Parking sur place permettant d'accéder aussi à l'observatoire des Essart.
Petit parcours de 800 mètres aménagé dans une mosaïque de milieux (mares, landes et friches…).

■ Observatoire de l'étang de La Sous
Depuis la D 17, prendre la D 44 en direction de St-Michel-en-Brenne, aire de stationnement sur la droite, 1 300 m après l'aire de stationnement de l'observatoire des Essarts.
• **Observation** recommandée l'après-midi.

■ Observatoire de l'étang Purais
Depuis Lingé prendre la D 32 en direction de Rosnay, aire de stationnement à environ 2 km sur la droite.
• **Observation** recommandée l'après-midi.

■ Découverte guidée
De nombreuses animations sont programmées entre avril et septembre, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr

■ Renseignements :
Réserve naturelle de Chérine **02 54 28 11 02**
www.reserve-cherine.fr
Les bureaux de la Réserve se trouvent à la Maison de la nature.

*The Réserve Naturelle de Chérine covered 145 ha when it was created in 1985. Various recent acquisitions, mainly around the original site, result in the fact that it will soon extend over more than 370 ha. Much of the Reserve and many of the rare plants and animals (Water violet, Tongue orchid, European pond tortoise, Bittern, Little bittern, Wildcat…) it protects can be seen from five hides opened to the public : **the Essarts lake hide** (car park on the D 44 and access via the public footpath) ; **the Terres de Renard** (car park on the D 44) ; **the Ricot lake hide** (next to the D 17) ; **the Sous lake hide** (car park on the D44 next to Essarts lake car park) **and the Purais lake hide** (car park on the D32 near Lingé, direction Rosnay).*

ROSNAY

Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault

Depuis Rosnay, prendre la D 15 en direction de Mézières-en-Brenne, à 3 km sur la gauche se trouve le site des étangs Foucault (aire de stationnement accessible aux bus).

Poursuivre la D 15 puis à gauche, la D 17a jusqu'au hameau du Blizon, l'aire de stationnement située sur la gauche donne accès au site de l'étang Massé.

Les sites des étangs Foucault et Massé constituent depuis 2014 la Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne caractérisée par 320 hectares de milieux et paysages exceptionnels par leur diversité et leur richesse. Cette biodiversité exceptionnelle permet l'observation de nombreuses espèces : observation possible de plusieurs espèces de hérons, canards, limicoles en hiver. Présences de la Grande aigrette ou de la Guifette moustac. Sur l'étang Massé, Héron cendré, Aigrette garzette et Bihoreau gris se partagent les hauteurs d'un petit bois situé en queue d'étang.

*La Brenne abrite la plus importante population française de **Cistude d'Europe** (environ 100 000 individus).*

■ Grand observatoire de l'étang Bénisme

Depuis le parking du site des étangs Foucault, suivre le chemin sur 250 mètres.

• **Observation** recommandée le matin.

■ Petit observatoire de l'étang Bénisme

Accès par la route du Blizon (D 17a), aire de stationnement sur la droite.

• **Observation** recommandée en soirée.

■ Observatoire de l'étang Massé

Depuis le parking du site de l'étang Massé, prendre le chemin, puis suivre le fléchage sur la gauche.

• **Observation** recommandée le matin et en fin de soirée.

■ Découverte guidée

De nombreuses animations sont programmées, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr

Grèbe à cou noir

■ Pêche d'étangs

Les pêches se déroulent de manière traditionnelle. Pêche de l'étang Massé le 18/11, nous contacter en septembre pour connaître les dates des autres pêches.

■ Renseignements :
Maison du Parc **02 54 28 12 13** ou Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre **02 48 83 00 28**.

The Foucault and Massé sites are grouped together to form the Regional Nature Reserve Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault. This site of 319 ha is an area of exceptional diversity and scenery. It is home to many species of aquatic birds (ducks, waders, osprey, grebes, herons, egrets…). Three observatories are open all year round.

*La Brenne accueille chaque année, un tiers de la population française de **Guifette moustac** en période de nidification. Cet oiseau rare et emblématique construit un nid flottant sur la végétation aquatique.*

MIGNÉ

Etang Neuf (domaine du Plessis)

Depuis Rosnay, prendre la D 27 sur 5 km en direction de Migné, tourner à droite direction étang Mouton, aire de stationnement près de l'étang.

La propriété regroupe 7 étangs gérés par la Fédération des Chasseurs de l'Indre. Les roselières et les ilots aménagés permettent la présence ponctuelle d'oiseaux migrateurs.

■ Observatoire

Accès depuis l'étang Mouton, prendre à droite le chemin de randonnée sur 400 m.

• **Observation** recommandée tôt le matin ou en fin d'après-midi.

■ Découverte guidée

Des animations sont programmées sur le site, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr
Autres visites possibles sur demande.

■ Renseignements : 02 54 22 15 98

The site is managed by the departmental hunting federation. It includes 7 lakes. The reed beds and man made islands encourage the arrival of certain migratory birds.

Orchis pyramidale

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

Etang de Bellebouche

L'entrée du site se fait par la D 925 (parking payant en saison).

Connu pour sa plage et sa baignade, l'étang de Bellebouche est l'un des plus grands et des plus beaux plans d'eau de Brenne. L'étang s'inscrit dans un site plus vaste qui couvre au total 300 ha de prairies, landes, friches, bois, buttons… Une colonie de Hérons pourprés s'est installée depuis quelques années en queue d'étang. On y observe aussi l'Engoulevent d'Europe ou la Cistude d'Europe.

■ Trois observatoires

Prendre le chemin de randonnée qui fait le tour de l'étang puis suivre le fléchage (compter 3 heures).

- **Observation** recommandée le matin (à l'ouest) et l'après-midi (à l'est).

■ Découverte guidée

De nombreuses animations sont programmées, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr

The Bellebouche lake is one of the largest and most attractive lakes in the Brenne (100 ha). Known primarily for its beach and leisure activities, it is also an excellent site for nature observation. Its reed beds and the surrounding heaths and woodlands favour a great diversity of wildlife. Three hides are open to the public, guided visits are available on request.

Héron pourpré

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Ils émanent d'une politique départementale qui vise à protéger, valoriser et ouvrir au public des sites remarquables pour leur biodiversité et/ou leurs paysages. Des circuits de balade permettent de les découvrir.

indre.fr/les-espaces-naturels-sous-protection

POULIGNY-SAINT-PIERRE

Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches

Depuis Bénavent (D 950) suivre la direction "les Roches", se stationner à l'entrée du village des Roches, traverser le village et poursuivre le chemin sur 100 mètres, un panneau d'accueil vous indique l'entrée de la Réserve. L'accès à la Réserve se fait uniquement à pied.

La Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches est constituée de pelouses sèches en haut de falaise. Le site abrite, entre autres, plus de 356 espèces végétales dont 7 espèces d'orchidées ainsi que de nombreux insectes et reptiles. Respecter la réglementation indiquée sur le site.

Le cheminement donne accès à un magnifique point de vue sur la vallée de la Creuse.

■ Découverte guidée

Des animations sont programmées sur le site, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr

■ **Renseignements :** Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire **02 48 83 00 28.**

The Bois des Roches regional nature reserve is mainly a dry, calcareous meadow. Among the protected wildlife are 356 plant species including 7 species of orchids, as well as various insects and reptiles. Please respect the rules indicated on site. The trail leads to a magnificent view over the Creuse valley.

ROSNAY

Les communaux de Rosnay

Depuis Rosnay, prendre la D32 en direction de Ciron, site à 3 km sur la gauche, se stationner en bord de route.

Le site abrite une grande variété de milieux ouverts dont une prairie utilisée pour le pâturage depuis fort longtemps. Il abrite l'une des plus belles populations de Sérarpias langue (orchidée).

■ **Découverte libre** *(fermé de mi-juin à fin novembre).* Panneau à l'entrée présentant le site, document disponible dans les Offices de Tourisme.

■ Découvertes guidées

Des animations sont programmées sur le site, pour connaître les dates consultez le calendrier Brenne nature accessible aussi en téléchargement sur www.parc-naturel-brenne.fr

Autres visites possibles sur demande.

■ **Renseignements : 02 48 83 00 28.**

Balades nature autour des étangs

Circuit walks in the lake area

De nombreux étangs sont longés par des chemins ruraux, souvent balisés pour la randonnée pédestre ou le vélo. Les suivre est un bon moyen pour partir à la découverte des plus beaux étangs de Brenne.

Les étangs sont privés, merci de respecter la signalisation et de rester sur les sentiers balisés.

Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne

Le Parc propose une sélection d'itinéraires de Promenade et de Randonnée parmi les plus beaux de Brenne. Décrits et commentés par un naturaliste, ils sont regroupés dans le guide "Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne" et sont accompagnés d'un livret d'observation de la faune.

Parmi les circuits, voici ceux qui permettent de longer les étangs de Brenne :

- **Rencontre avec les paysages de Brenne :** 11,3 km, 3h au départ du Blizon (Rosnay),
- **Voyage entre les étangs et le canal des 5 bondes :** 17 km, 4h30 au départ de la Gabrière (Lingé),
- **D'un étang à l'autre :** 23,6 km, 6h au départ de Mézières-en-Brenne,
- **Horizon de nénuphars :** 6,8 km, 2h au départ du site de Bellebouche (Mézières-en-Brenne),
- **Étangs, forêt et buttons :** 13,3 km, 4h au départ du Perron (D 27) (Migné),
- **Plumages humides au creux de la roselière :** 3 km, 1h au départ de l'étang Duris (Luant).

Retrouver d'autres itinéraires page 36.

Several marked circuits allow the walker to discover private lakes that are otherwise inaccessible. You can purchase a guide that indicates 20 of the most beautiful walks in the Brenne.

Espaces naturels communaux

Plusieurs communes du Parc se sont engagées, via un plan de gestion, à préserver des espaces naturels qui leur appartiennent, certaines ont souhaité les rendre accessible au public.

- **Prairie des Sécherins, Rivarennes :**

En venant de la D951, sur la droite avant de passer le pont qui mène au bourg de Rivarennes.
Prairie naturelle de fauche d'une surface d'environ 1,6 hectare, parcours de découverte de la faune et de la flore (visite conseillée au printemps).

Si vous avez oublié votre matériel optique, des jumelles sont en location à l'Office de Tourisme de Mézières-en-Brenne et à la Maison de la nature et de la Réserve.

SAINT-MICHEL-EN-BRENNE

Sentier de découverte de Beauregard

Depuis Saint-Michel-en-Brenne, prendre la D 43 en direction du Blanc, aire de stationnement à 3 km sur la gauche.

Itinéraire de 4 km aller et retour qui permet une promenade au cœur d'un des paysages parmi les plus beaux de Brenne. Un chasseur, un pisciculteur, un agriculteur et un naturaliste vous invite à découvrir leur Brenne… Les bornes présentant les espèces sont actualisées en fonction de la saison.

In visiting the Beauregard nature trail (Saint-Michel-en-Brenne), you can enjoy one of the most picturesque landscapes of the Brenne. Thanks to the presence of educational panels along the length of the trail, the visitors are informed about the wildlife and the various landscapes of this area.

Étangs visibles depuis la route

Lakes visible from the roads

Il ne s'agit que de quelques exemples. Soyez vigilant si vous stationnez en bord de route et lorsque vous vous déplacez en voiture.

■ **Étang de la Mer Rouge**

Sur la D 17a entre Douadic et la Maison du Parc, aire de stationnement sur la droite.

Il s'agit du plus grand étang de Brenne (160 ha). Son nom lui aurait été donné par le seigneur du Bouchet, Aimery Sénébaud, à son retour des Croisades. Le large chemin communal permet de le longer sur 800 mètres entre la D 17a et la D 20, magnifique vue sur le château du Bouchet. S'agissant d'une propriété privée, le tour de l'étang, n'est pas autorisé.

■ **Étangs de Planche-Maillet et Montiacre**

Sur la D 17a - entre la D 44 (axe Rosnay - Saint-Michel-en-Brenne) et la Maison du Parc.

Une petite route ombragée longe ces étangs qui ont un réel intérêt paysager et faunistique (grèbes, hérons, Canards milouins, Busard des roseaux…), en venant de la D 44, superbe vue sur le château du Bouchet.

■ **Étang de la Gabrière**

A l'angle de la D 17 (entre Douadic et Mézières-en-Brenne) et de la D 78.

Magnifique étang, très vivant au printemps et en hiver. Possibilité de se restaurer à proximité.

Non loin de là (suivre la D 78 en direction de Martizay), **l'étang du Gabriau** mérite aussi un détour puis en continuant dans la même direction **l'étang Lérignon**.

Les bondes en bois font partie du charme de la Brenne, elles sont utilisées pour réguler l'eau des étangs. Ce vieux système est aujourd'hui remplacé par des bondes à l'armature en ciment et au pilon de fonte, plus efficace. Toutefois, de nombreux étangs neufs sont équipés de portiques en bois par souci d'esthétique.

Adoptez la cistude attitude

La circulation en Brenne est modérée mais les petites routes rectilignes entrainent parfois certains automobilistes à pratiquer une vitesse excessive peu propice à la découverte de ces paysages exceptionnels et dangereuse pour les promeneurs.

De nombreux grands animaux (sangliers, cerfs, chevreuil…) peuplent la Brenne, leurs parents ayant oublié de leur apprendre à laisser passer les voitures avant de traverser, ils peuvent sortir subitement d'un fourré sans vous laisser l'opportunité de freiner. Soyez vigilent notamment à la tombée de la nuit et au petit matin.

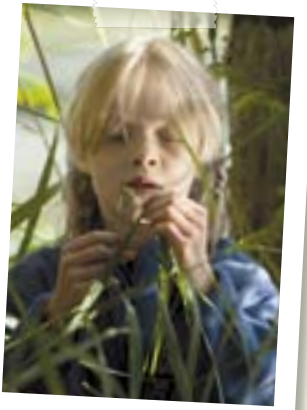

Bang !

■ La chasse peut perturber vos observations de septembre à fin février. Elle fait partie de la tradition et de la culture brennouse. En Brenne, chasseurs et naturalistes ont appris à vivre ensemble et à gérer conjointement certains territoires.

Renseignements : Fédération de Chasse 02 54 22 15 98.

■ Il se peut qu'en hiver, vous entendiez des "bang" à intervalles réguliers, il ne s'agit pas de chasses mais de **"tonne-fort"** installés sur les étangs pour effaroucher les oiseaux piscivores en période de pêche lorsque l'eau des étangs est à son niveau le plus bas.

Recommandations

Le Héron pourpré, la cistude, l'Orchidée de Brenne et toutes les autres espèces sont heureux que vous prêtiez attention à leur existence et vous en remercient. Plutôt que de perturber, toucher ou cueillir, ils vous encouragent à regarder, contempler et tout simplement vous émerveiller depuis des sites aménagés. Rappelez-vous que le feu est l'ennemi de la nature en particulier l'été lorsque la Brenne est très sèche.

La pelure d'orange oubliée sur un chemin mettra une année avant de se dégrader, la bouteille plastique de dix à vingt ans, la bouteille de verre qui contenait votre boisson 4 000 ans et la feuille d'aluminium qui entourait votre sandwich, elle, ne disparaîtra jamais !

The naturel heritage of the Brenne is very fragile! For this reason please don't pick wild flowers and frighten the wildlife. Be respectful of private property and take great precaution with fire. A piece of orange peel left on the foot path will stay there for the next 12 months, a plastic bottle for 10 to 20 years. A glass bottle that contained your drink for 4000 years, the piece of aluminium foil that wrapped your sandwiches will never completely disappear…. Therefore: "Take only memories, leave nothing but foot prints!"

Patrimoine et lieux de visite

Maison du Parc page 20
The Parc visitor's center

Réserve de la Haute-Touche page 21
The Haute-Touche animal park

Réseau écomusée du Parc naturel régional de la Brenne page 22
The different museums of the Brenne "regional nature Parc"

Châteaux, parcs et jardins page 25
Chateaux, parks and gardens

Monuments religieux remarquables page 28
Remarkable religious monuments

Visites de villes et sentiers de découverte page 31
Town visits and interpretation trails

Maison du Parc

Park visitor's center

LE BOUCHET - ROSNAY

Installée au cœur du hameau classé du Bouchet, dominé par son château, la Maison du Parc accueille le visiteur dans les bâtiments rénovés d'une des anciennes fermes du château. Ils sont, de part les matériaux employés et la forme du bâti, un bon exemple de l'architecture rurale de la Brenne.

Lieu de renseignements et de découvertes

- point d'**informations touristiques,**
- **salle de vidéo projection** en français (sous-titres en anglais) présentant, sur grand écran, 5 sujets pour découvrir le Parc et ses différentes facettes,
- espace d'**expositions temporaires**.

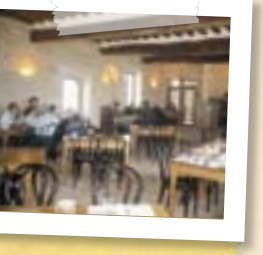

Boutique

- lieu de **vente de produits du terroir :** miel, carpe fumée, Pouligny-Saint-Pierre, conserves fermières, plantes aromatiques et médicinales… et de nombreux produits artisanaux,
- **espace dégustation :** frites de carpe, tartines de carpe fumée, de Pouligny-Saint-Pierre ou de rillettes de poule…, salades du terroir et crêpes aux saveurs d'autres Parcs.
  Service dès 12h (jusqu'à 15h pour le salé).

Halle pique-nique

Cet espace couvert, équipé de tables et de bancs (capacité 50 personnes), est gracieusement mis à la disposition des pique-niqueurs, accès à des toilettes extérieures.

Point de départ de randonnées

- balade **à pied** "Sur le mont Brennou" de 4,5 km, issue du guide "Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne",
- circuits **vélo** n°1 (11km), n°2 (29 km) et n°5 (40 km) et **VTT** de 42 km.

POUR INFORMATION

L'étang situé sur le site sera mis en assec toute ou partie de l'année 2017. Merci de nous excuser pour ce désagrément.

Ouverture :

- du 2 janvier au 28 février et du 1er novembre au 31 décembre : du lundi au samedi de 9h30 à 18h (dimanche et jour férié de 10h à 18h30),
- du 1er mars au 30 juin ainsi qu'en septembre et octobre : du lundi au samedi de 9h30 à 18h30 (dimanche et jour férié de 9h30 à 19h),
- en juillet et août : tous les jours de 9h à 19h.

Fermé le 01/01 et le 25/12.

Les camping-cars sont autorisés à stationner une seule nuit. Pendant les heures d'ouverture de la Maison du Parc, seul le stationnement des véhicules est autorisé sur le parking.

Tarif : entrée gratuite.

Pour les groupes, il est fortement recommandé de réserver l'accès à la salle de vidéo projection ainsi qu'à l'espace dégustation, visite guidée du site sur demande 45 € (20 pers. maximum, 1 € par pers. sup.) sur réservation.

Renseignements et réservations

- Accueil touristique : **02 54 28 12 13**
  tourisme@parc-naturel-brenne.fr
- Espace dégustation : **02 54 28 53 02**
  laboutique.parc@orange.fr

The Park visitor's center is occupying the restored buildings of a traditional farm. It is open all year round. A choice of five visuel experiences (films and slides - subtitles in English) are informing the visitor about the different aspects of this remarkable area. The "Boutique du Parc" is offering a wide selection of local produce and locally handcrafted items. In the attached restaurant area you can try delicious local produce (savory food from 12h to15h). Several hiking and bicycle tours are starting from the visitor's center.

OBTERRE

Réserve de la Haute-Touche

The Haute-Touche animal park

Entrée sur la D 975 au nord d'Azay-le-Ferron.

Dans une forêt de 500 ha, évoluent plus de mille animaux, parmi lesquels beaucoup en programme international de sauvegarde, ainsi qu'une collection, unique au monde, de cervidés.

Dès votre entrée à la Haute-Touche vous effectuerez, dans votre véhicule, un parcours de 4 kilomètres au milieu de la faune européenne. Il vous conduira au cœur de la réserve. A partir de là, la découverte s'effectue à pied, en VTT, en voiturette électrique ou en calèche (4,50 €/pers., 3 € par enfant pour 30 mn - Rens. 06 67 10 39 01).

Nourrissage des oiseaux africains à 16h. WE, jours fériés, vacances scolaires : nourrissage des coatis à 12h et 17h, goûter des lémuriens à 13h30, animation sur les carnivores à 14h30.

Deux parcours de 2 km et de 2,5 km invitent petits et grands à plonger dans le monde animalier des 5 continents : vaste plan d'eau africain, îles à babouins, lémuriens, hyènes, guépards, antilopes, petits mammifères, oiseaux... Des panneaux pédagogiques originaux et ludiques complètent la visite.

Restaurant, sandwicherie (02 54 39 24 12), aires de pique-nique, boutique.

The park, set in a 500 ha forest, is home to more than 1000 animals, amongst them many African species (monkeys, hyenas, big cats ...). Many take part in international conservation programs. The park has also a unique collection of different breeds of deer. You can discover the park by foot, on bicycle or on a horse-drawn carriage.

Ouverture :

- du 1/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09 : de 10h à 18h (fermeture à 19h WE et jours fériés),
- du 1/07 au 31/08 : tous les jours de 9h à 19h,
- du 1/10 au 12/11 : WE, jours fériés et mercredi (tous les jours pendant les vacances de Toussaint) de 10h à 17h.

Fermeture des caisses à 17h (16h du 1/10 au 12/11).

Tarifs :

- individuels : 12 €, enfants (de 4 à 16 ans) et étudiants 9 €,
- groupes (dès 20 adultes) : 9 €.
- location de jumelles : 3 €,
- voiturette : 30 mn : 13 €, 1h : 23 €,
- vélo : 1h : 2 €.

Renseignements : 02 54 02 20 40
hautetouche@mnhn.fr
www.zoodelahautetouche.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Le **service pédagogique** de la Haute-Touche propose des animations, des ateliers thématiques pour scolaires ainsi que des conférences-débats.
Contact : Patrick Roux
02 54 02 20 40
p.roux@mnhn.fr

La Réserve de la Haute-Touche est le seul établissement zoologique de France doté d'un **laboratoire de recherche**.

Réseau écomusée
du Parc naturel Régional de la Brenne

The different museums of the Brenne "regional nature Parc"

POUR EN SAVOIR PLUS

RENÉ PÈCHERAT, LE BLANC – LA BRENNE, NAISSANCE DE L'IMAGINAIRE
Exposition temporaire du 25/03 au 28/05

René Pècherat est surtout connu en Brenne comme un ardent militant naturaliste c'était aussi un artiste, formé à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à Paris. L'exposition présentera ses œuvres, elle évoquera aussi sa vie au Blanc, son passage dans le maquis.

HIER, LES AMÉRICAINS
Exposition temporaire du 3/06 au 30/08

CHATEAU NAILLAC - LE BLANC

Écomusée de la Brenne

The Ecomuseum's permanent exhibition

L'exposition permanente de l'écomusée, "des hommes, un pays, une histoire", installée dans les murs du **Château Naillac** (détails page 27), met en scène de manière vivante et pédagogique la mémoire du Pays de Brenne : de la nuit des temps géologiques et préhistoriques jusqu'à nos jours. Elle parle des hommes, créateurs d'étangs, faux-sauniers, forgerons, cultivateurs… qui vécurent en ces lieux, laissant çà et là des traces quelques fois infimes, d'autres fois plus repérables.

La visite, originale et attractive, est ponctuée de maquettes, de reconstitutions et d'enregistrements anciens et actuels (compter 1h30 de visite). Un lieu incontournable et complémentaire à une découverte nature de la Brenne.

Ouverture :
- du 25/03 au 30/06 et en septembre : tous les jours (sauf le lundi) de 14h à 18h,
- du 1/07 au 31/08 : tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h,
- du 1/10 au 31/12 : tous les jours (sauf le lundi) de 14h à 17h30, fermé le 11/11 et le 25/12.

L'écomusée est fermé du 1/01 au 24/03, sauf pour les groupes sur rendez-vous.

Tarifs :
- individuels : 4 €, enfants (de 7 à 15 ans) 1,95 €,
- groupes (dès 20 pers.) : 3,10 €, enfants 1,95 €,
- visite guidée : 45 €.

Renseignements : 02 54 37 25 20
ecomusee.brenne@wanadoo.fr

The Ecomuseum's permanent exhibition ("Men, a landscape, a history") can be visited at Château Naillac, Le Blanc. It evokes the history of the Brenne in an educative manner. The interested visitor will find models, reconstructions and testimonies. Please ask for the brochure in English at the reception desk.

MARTIZAY

Musée archéologique des amis du Vieux Martizay

Archeologic museum

Les chasseurs cueilleurs du Paléolithique ont parcouru ces terres, les agriculteurs du Néolithique s'y sont installés, puis, il y a 2 000 ans, les gallo-romains y ont construit une grande villa dont on a retrouvé notamment des fragments de décor peints. Découvrez les techniques des peintres de l'Antiquité et l'évocation grandeur nature de leurs peintures grâce au travail des archéologues qui patiemment reconstituent le puzzle du décor disparu…

Ouverture :
- de Pâques au 30/06 et du 1/09 à la Toussaint : dimanche de 15h à 17h30,
- 1/07 au 31/08 : mercredi, samedi, dimanche de 15h à 18h,
- en dehors de ces périodes : groupes sur RDV.

Tarifs :
- individuels : 3 €, enfants (+ 12 ans) 1,50 €, atelier (5/12 ans) : 3 €,
- groupes : visite guidée 35 € + 0,50 €/pers., visite libre (avec livret guide) 2,50 €/pers.

Renseignements :
02 54 38 94 50 / 06 78 88 14 48
musee.martizay@orange.fr

Let yourself be carried back into the Paleolithic time and the Gallo-Romanic period. Meet the original inhabitants of Martizay and discover the skills and technics of ancient craftsman. Learn about the work of modern day archeologists who patiently reconstruct the puzzle of the past.

POUR EN SAVOIR PLUS
- *Nombreux* **ateliers** *proposés aux 5-12 ans pendant les vacances scolaires et en été.*

PRISSAC

Musées du machinisme agricole, du facteur rural et espace Gutenberg

Réseau écomusée du Parc naturel régional de la Brenne

Museum of agricultural machinery, the rural postman and the Gutenberg center

Le machinisme agricole : de la traction animale au moteur à explosion en passant par la vapeur, le musée présente une importante collection (500 pièces) de machines agricoles et de tracteurs dont le plus ancien date de 1912. Film témoignage de la vie locale des années 50 (16 min).

Le facteur rural : objets témoins de l'histoire locale de la poste, disposés sur les meubles de travail. Vidéos sur l'aéropostale, l'impression d'un timbre, le parcours d'une lettre…

Espace Gutenberg : présentation des techniques d'imprimerie de ses débuts à nos jours, démonstrations sur des machines toujours en activité.

Ouverture :
- du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 31/10 les mercredis et samedis de 14h à 18h,
- du 1/07 au 31/08 du mercredi au dimanche de 14h à 19h.

Ouverture sur demande pour les groupes.

Tarifs :
- individuels : 4 €, enfants (de 6 à 15 ans) 1,50 €,
- groupes (dès 10 pers.) : 3 €.

Renseignements :
02 54 25 06 85 (en saison) ou **02 54 37 22 21**
troismuséesprissac.jimdo.com
Site facteur rural : le-facteur-rural.fr.gd

Museum of agricultural machines: an important collection (500 items) of agricultural machinery and tractors. The rural postman: exhibition is baring witness to the history of the local post office. The Gutenberg center: a presentation of printing techniques from the beginning to modern times.

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

Maison de la pisciculture

Réseau écomusée du Parc naturel régional de la Brenne

The fish-farming museum

Depuis le Moyen-Âge, les hommes de Brenne créent et utilisent les étangs. Ils ont, au cours des temps, développé les techniques de maîtrise de l'eau et celles de la sélection du poisson. La Maison de la pisciculture invite le visiteur à regarder évoluer carpes, brochets et gardons, à s'initier au principe de vidange des étangs et à découvrir l'art de l'élevage du poisson. Maquette et films vidéo complètent la visite ; dans l'une des tours restaurées de l'ancien château, petit musée d'histoire locale.

A découvrir aussi : les **Tanneries** (espace Mario Alvarado) qui regroupe un musée d'art contemporain (recueil d'œuvres contemporaines issues du MEBAC - Mézières-en-Brenne Art Contemporain) et un **mémorial des sapeurs pompiers** présentant des outils de travail ainsi que des tenues de feu et de sorties de toutes époques…

Ouverture :
- du 15/03 au 30/06 et du 1/09 au 31/10 : lundi de 15h à 18h (sur demande à l'Office de Tourisme du mercredi au samedi),
- du 1/07 au 31/08 : tous les jours (sauf mardi, dimanche et jours fériés) de 15h à 18h,
- du 1/11 au 14/03 : sur demande à l'Office de Tourisme du mardi au dimanche (sauf j. fériés).

Tarifs : • individuels : 2,50 €, enfants (de 5 à 12 ans) 1,20 €
- groupes (dès 10 pers.) : 2 €, enfants 1 €.

Renseignements :
02 54 38 12 99 / 02 54 38 12 24
tourisme.mezieresenbrenne@wanadoo.fr
www.tourisme-mezieres-en-brenne.fr

The fish-farming museum allows a better understanding of the management of the Brenne's lakes. Also worth a visit: the museum of contemporary art and a memorial to firemen (an exhibition dedicated to Mézières's firemen, past and present).

POUR EN SAVOIR PLUS

SAVOIR-FAIRE, MAÇON ET CHARPENTIER
Exposition temporaire au Musée du Machinisme agricole de juin à octobre.

Outils et photos évoquant les métiers d'autrefois.

INGRANDES

Musée Henry de Monfreid - *Henry de Monfreid museum*

Réseau écomusée du Parc naturel régional de la Brenne

Le célèbre écrivain-aventurier et peintre a vécu les 27 dernières années de sa vie à Ingrandes. Le petit musée retrace les péripéties de ses voyages (montages audiovisuels), ses nombreuses activités et expose ses aquarelles évoquant les lieux et personnages qu'il a connus.

This museum is dedicated to Henry de Monfreid, a French writer-adventurer and painter.

Ouverture : de Pâques au 30/09 : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h, fermeture à 19h samedi, dimanche et jours fériés. Sur demande pour les groupes toute l'année.

Tarifs :
- individuels : 3 €, enfants (- 10 ans) gratuit,
- groupes (dès 10 pers.) : 2,50 €.

Renseignements :
02 54 37 42 11 / 02 54 28 67 98

OULCHES

Atelier métallurgique gallo-romain du Latté

Réseau écomusée – Du Parc naturel régional de la Brenne

Une importante métallurgie du fer s'est développée en Berry depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'exposition présente les techniques de production et de transformation du fer à l'époque gallo-romaine.

■ **Ouverture :**
• sur demande à la mairie le lundi.

■ **Tarif :** gratuit.

■ **Renseignements : 02 54 37 95 10**
oulches-mairie@wanadoo.fr

An exhibition of technics of iron production and its transformation during the Gallo-Roman times.

LE BLANC

Musée de la Maison des amis du Blanc

Museum of local art and traditions

Réseau écomusée – Du Parc naturel régional de la Brenne

Installé dans une maison du XVe siècle, ce petit musée d'arts et traditions populaires évoque la vie quotidienne du XIXe et du début du XXe siècle (costumes régionaux, outils, vélocipèdes) et plus particulièrement celle de la cité blancoise: reconstitution d'une école d'autrefois, la vie au village, à la campagne, à la ville.... En 2016, exposition sur la Guerre 14-18, thème "Verdun".

■ **Ouverture :**
• du 1/07 au 31/08 de 14h à 18h,
• les 16 et 17/09 de 14h à 18h.
Sur demande pour les groupes (dès 5 pers.) toute l'année.

■ **Tarifs :** gratuit.

■ **Renseignements : 02 54 37 25 20 ou 02 54 37 05 13**
ecomusee.brenne@wanadoo.fr

It is a small museum of local art and traditions which concentrates on daily life around the turn of the century.

INGRANDES - LA VALLÉE

Maison des Abeilles

Beekeeping and honeybee pedagogical center

Espace de découverte de l'univers des abeilles et exploitation apicole. Exposition permanente : plus de 30 panneaux thématiques, photos, ruches anciennes et contemporaines, ruche vitrée, espace vidéo et miellerie.

Boutique de miels du terroir et autres produits de la ruche (dégustation).

Rucher-école. La Maison des Abeilles est le siège de l'association "Terre d'abeilles" (voir page 13).

ANIMATIONS

- Les lundis 26/06, 10/07 et 31/07 : découverte du travail de l'apiculteur dans le cadre de **"Secrets de fabrique"**, de 16h30 à 18h. Entrée gratuite.
- Dimanche 6/08 : **Fête de l'Eté**, de 14h à 19h, animation enfants, ouverture de la ruche à 16h30. Entrée : 5 € (familles : 15 €).
- Dimanche 1/10 : **Le Miel en fête**, de 14h à 18h (conférence à 15h45 "Les abeilles... plus que nos amies !", ouverture de la ruche à 17h). Entrée gratuite.

■ **Ouverture :**
• vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h30 à 18h,
• le reste de l'année dont week-ends et jours fériés : sur réservation.

■ **Tarifs :**
• visites libres : gratuit,
• visites guidées (dès 20 pers.) : 7 €/pers.

■ **Renseignements :**
02 54 28 68 63 / 06 77 40 16 51
lamaisondesabeilles36300@gmail.com
www.sauvonslesabeilles.com

Beekeeping company and educational site: permanent exhibition. Sales point: honeybee products. Free entrance.

POUR EN SAVOIR PLUS

"Des hommes, un pays, une histoire"

Calendrier d'animations guidées pour découvrir les richesses du patrimoine du Parc et les savoir-faire des hommes de ce territoire.
Renseignements : 02 54 37 25 20

Châteaux, parcs et jardins

Chateaux, parks and gardens

Château d'Azay-le-Ferron

Park and gardens of the Azay-le-Ferron chateau *(parc)*

La façade principale du château, élégante et harmonieuse, est constituée de plusieurs pavillons dont la construction s'étend du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. Enchâssés dans les bâtiments du château, les jardins à la française sont composés d'étonnants topiaires d'ifs ouvrant sur un jardin de vivaces. Le grand parc à l'anglaise, aux arbres centenaires, est l'œuvre des frères Bühler. A découvrir aussi le jardin fleuriste et sa collection de roses anciennes.

La visite guidée du château vous fera découvrir de magnifiques pièces entièrement meublées mais aussi la vie quotidienne de la famille Luzarche, propriétaire du château jusqu'en 1951 qui avait conçu son domaine pour y vivre en quasi autarcie.

Espaces pique-nique extérieurs et intérieur. Possibilité de découvrir le parc en vélo (location à l'office de tourisme).

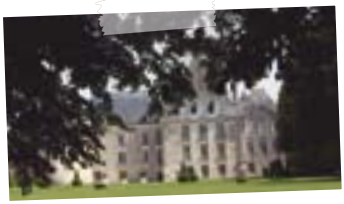

The château has been built between the 15th and the 18th century, is has remarkable gardens and a park area with many ancient trees. Open from the 1st of April until 12th of November. Guided visits (possible in English) show you beautifully furnished rooms and give you an inside view to the daily life of the château's last inhabitants who managed this estate to achieve self-sufficiency.
There is an in-and outdoor picnic area. The park can be visited by bicycle (bicycle hire at the nearby Tourist Office). There are various events proposed throughout the tourist season and the park offers amusing and educational circuits for children.

Animations

- **Visites insolites : Dans les pas d'un domestique** (voir dates sur le site internet), **Scandales au château (nouveau) :** les 16/04, 1/05, 21/06 à 18h et les dimanches de juillet et août à 18h30, **Il était une fois au jardin !** les 14/07, 21/07, 28/07, 4/08, 11/08, 18/08 et 25/08 à 18h30, **Trésors cachés** (voir dates sur le site internet), **Visites musicales** le 14/07 dès 16h.

Et aussi…

Pâques au château : les 16 et 17/04, **Les rendez-vous au jardin :** les 3 et 4/06, **Conférence :** le 28/06, **Musique :** le 8/07, **Marché de producteurs et artisans :** les 12/07 et 2/08, **Artis'oparc :** le 23/07, **Cirque au château :** le 13/07, **Rencontre chorales :** le 24/09, **Halloween :** les 22 et 29/10.

Programme complet au 02 54 39 20 06 et sur le site internet du château. Certaines animations sont sur réservation avec une tarification spéciale.

Ouverture du château (parc et jardin) du 1/04 au 12/11 :
- du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 30/09 : tous les jours de 10h à 18h,
- en juillet et août : tous les jours de 10h à 18h30,
- du 1/10 au 12/11 : tous les jours de 10h à 17h30.

Dernier accès 30 mn avant la fermeture.

Ouverture du parc
(en période de fermeture du château) **:**
- tous les jours de 10h à 16h du 15/01 au 25/03.

Tarifs château, parc et jardins :
- Visite guidée du château (avec accès au parc) : 8 €, enfants (de 6 à 18 ans) 4,50 €, Pass Famille (2 adultes + 2 enfants) 22 €.
- Visite insolite : 9 €, enfants (de 6 à 18 ans) 5 €.
- Accès au parc : 3,50 €, enfants 2 €, Pass Famille 10 €, gratuit en période de fermeture du château.
- Tarif groupes (+15 pers.) 6 €, enfants (de 6 à 18 ans) 3,50 €.

Renseignements : 02 54 39 20 06
chateauazayleferron@orange.fr
www.chateau-azay-le-ferron.com

À DÉCOUVRIR

- ***L'animal mystère :*** *jeu dans le château,*
- ***Jeu du pisteur :*** *recherche d'empreintes dans le parc*
- ***Parcours végétal pour les enfants :*** *trouver son chemin en répondant à des questions*
- ***Sentier des traces*** *27 animaux à découvrir*
- ***"Le Château et ses demoiselles"*** *circuit de 4 km, au départ du château, issu du guide "Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne".*

LIGNAC

Château Guillaume

Le château a été fondé par Guillaume X, comte du Poitou et duc d'Aquitaine, père d'Aliénor qui serait née en ces lieux. Le donjon roman du XIe siècle a été agrandi au XIIIe siècle. Le château, démantelé sous Richelieu, a été restauré au XIXe par la comtesse de Beauchamp, ancêtre des propriétaires actuels. À noter le bâti harmonieux et préservé du hameau qui jouxte le château et en particulier les maisons, aux escaliers extérieurs, qui entourent la petite église romane. Un programme de valorisation de l'ensemble du hameau est en cours.

Ouverture et visites guidées :
du 1/06 au 30/09 : tous les jours de 14h30 à 18h sauf le lundi, pour les groupes dès le 15/04.

Tarifs :
- individuels : 7 €, enfants (de 7 à 12 ans) 4 €, visite du parc 3 €,
- groupes (dès 20 pers.) : 6 €, enfants 3 €.

Renseignements :
02 54 25 62 81 / 02 54 25 72 02 / 02 54 25 72 50
lancelot@ursel.net

Château Guillaume is an 11th century fortress built under Guillaume X, Count of Poitou and Duke of Aquitaine and restored during the 19th century. Alienor, queen of England, would have been born here. Note that the buildings of the preserved hamlet blend in harmoniously with the chateau. A 1,7 km interpretation trail starting from the bridge in front of the château helps you to discover its history. The 4 interpretation panels have English translations.

À DÉCOUVRIR

Au fil de Château Guillaume

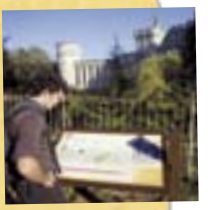

L'itinéraire de 1,7 km est jalonné de 4 panneaux de découverte. Ils invitent le visiteur à partir, avec Aliénor d'Aquitaine, à la découverte de l'histoire de Château Guillaume et de son château qui semble remonter au Moyen-âge avec ses mâchicoulis, ses meurtrières, ses créneaux…

Départ : sur le pont, face au château.

Renseignements : 02 54 37 22 21.

La légende du château du Bouchet

Le géant de la Brenne serait l'œuvre des fées qui devaient l'achever en une nuit.

Mais, quand l'aube parut, une fée apportait la dernière pierre qu'elle transportait dans son tablier de toile d'arentelle. Celui-ci se rompit et la pierre tomba. Le château ne fut jamais complètement achevé. La pierre est d'ailleurs toujours visible non loin de là !

ROSNAY

Château du Bouchet

Cette forteresse des XIIIe, XVe et XVIIe siècles se dresse sur le plus haut button de Brenne. Madame de Montespan, célèbre maîtresse du roi Louis XIV, vint au château à plusieurs reprises, celui-ci appartenant à son père le duc de Mortemart. Magnifique vue sur l'étang de la Mer Rouge et sur 80 km à la ronde depuis la terrasse.

The Bouchet chateau is a fortress built during the 13th, 15th and 17th centuries on the highest "button" in the Brenne. Magnificent panoramic views over the Mer Rouge lake and up to 80 km distant.

Ouverture du château :
- Le château sera fermé au public en 2017.

SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

Château de Céré

Le château est constitué d'une partie médiévale (fin XII[e], début XIII[e]) composée d'un bâtiment central flanqué de 4 tours d'angle et au centre de sa façade sud d'une tour d'entrée abritant un escalier à vis. Ce bâtiment est prolongé par un pavillon (XVII[e] début XVIII[e]). Grande terrasse surplombant la Benaize.

- **Visite libre des extérieurs :** l'accès est interdit aux véhicules.
  - du 1/04 au 31/05 : tous les jours (sauf mardi) de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30,
  - du 1/06 au 1/10 : tous les jours (sauf mardi) de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- **Tarif :** gratuit.
- **Renseignements :** 02 54 37 09 01 jeandetristan@orange.fr

A medieval chateau of the late 12th and early 13th centuries, with a late 17th/early 18th century extension.

LE BLANC

Château Naillac

Dominant la Creuse de ses deux donjons du XII[e] siècle, ce château féodal a gardé la trace, malgré de nombreux remaniements, de ses différentes utilisations : château fort des seigneurs du Blanc en Berry, prison au XVIII[e] dont témoignent les graffitis de prisonniers et, plus récemment, école communale. La salle seigneuriale, ornée d'une magnifique cheminée romane entourée de deux baies à colonnettes, accueille, autour d'une maquette du château au XV[e], les témoignages de l'histoire de la forteresse blancoise. L'exposition permanente de l'écomusée est installée dans ses murs et consacre une salle à ce lieu chargé d'histoire (voir page 21).

- **Visites :** conditions de visites et renseignements identiques à ceux de l'Ecomusée de la Brenne (voir page 21).

Dominating the Creuse, the feudal chateau Naillac, reconstructed several times, has kept a seigneurial hall, which contains the Brenne's Ecomuseum permanent exhibition.

INGRANDES

Maison de la Croix Blanche

À découvrir le parc (vieux cèdres), l'escalier en pierre classé, les fresques de Willette et la galerie avec chapiteaux classés.

- **Visites :** du 1/07 au 21/07 et du 24/08 au 21/09 de 13h30 à 19h30 tous les jours sauf mardi.
- **Tarif :** 1 €.
- **Renseignements :** 06 43 04 09 29 thierry.pascano@wanadoo.fr

Don't miss the park with its ancient cedars, the listed stone staircase, the Willette frescos and the gallery with its listed capitals.

Château d'Ingrandes

Dominant l'Anglin, ce château féodal du XI[e] siècle, restauré au XIV[e] siècle a conservé un vieux donjon et une cave voûtée, de belles cheminées subsistent dans le logis du XV[e] siècle. Des chambres d'hôtes 4 épis ont été aménagées dans ce site de charme inscrit aux monuments historiques.

- **Visites :** du 15/07 au 31/08 et les 16 et 17/09, tous les jours (sauf mardi) de 10h à 12h (visite libre des extérieurs) et de 15h à 18h (visite guidée).
- **Tarif :** gratuit.
- **Renseignements :** 02 54 37 46 01 chateauingrandes@orange.fr www.chateauingrandes.com

The medieval chateau of Ingrandes, built in the 11th century and renovated in the 14th century, has been converted into a B&B accommodation.

Château d'Ingrandes

LUZERET

Château de la Commanderie

Forteresse construite au XII[e] siècle devenue manoir au XV[e] siècle. Important mur d'enceinte, remarquable pavillon d'entrée portant les rainures d'un ancien pont-levis et de deux portes.

- **Visites :** du 13/05 au 17/09 : le samedi, dimanche et lundi de 13h30 à 19h30.
- **Tarif :** gratuit.
- **Renseignements :** 02 54 25 00 23 ou 01 45 99 06 25 / danielle.larrive@orange.fr

This 12th century fortified castle became a stately home during the 15th century.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Chaque année, l'écomusée de la Brenne propose une exposition temporaire en lien avec le territoire du Parc.*

Monuments religieux remarquables

Remarkable religious monuments

Peinture murale de la Chapelle de Plaincourault

FONTGOMBAULT

Abbaye Notre-Dame de Fontgombault

L'origine de Fontgombault remonte au X[e] siècle : l'ermite Gombaud, s'installant non loin d'une fontaine, lui donna son nom. L'abbaye date de 1091 lorsque Pierre de l'Etoile fonda, sur la rive droite de la Creuse, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. Il connut un essor important au cours du Moyen-âge. Pillée plusieurs fois à partir du XVI[e] siècle, au cours des guerres de religion, l'abbaye est vendue comme bien national à la Révolution. Elle est rachetée en ruines par les moines trappistes au milieu du XIX[e] ; ils la reconstruisent et y installent une colonie agricole. Elle abrite, depuis 1948 une communauté bénédictine de la congrégation de Solesmes.

D'une architecture simple mais imposante, l'église abbatiale est l'un des plus importants édifices religieux de la Brenne.

Abbey of Notre-Dame of Fontgombault: Pierre de l'Etoile founded a monastery in 1091 that saw its heyday during the Middle-Ages. Looted several times from the 16th century onwards, seized and sold as state propriety during the French Revolution, the ruins of the Abbey were bought by Trappist monks in the mid 19th century. Since 1948 it shelters a community of monks of the congregation of Solesmes. With a simple yet imposing architecture, the church of the abbey is one of the largest religious constructions in Brenne. Sale of monastery products.

- **Ouverture au public :** seule l'église abbatiale est accessible (hors offices). De 9h à 12h45 et de 14h à 19h. Visite guidée le 12/07 et le 16/08 (réservation 02 54 37 05 13).
- **Offices en latin et en grégorien :**
  - grand'messe : tous les jours à 10h,
  - vêpres : 18h (sauf les jeudis de mai à septembre à 15h 45) et les dimanches et jours fériés à 17h.
- **Boutique de produits artisanaux monastiques :** vente de produits de monastères. Ouverture irrégulière, se renseigner au 02 54 37 12 03 (puis taper 3).
- **Exposition-vente de poteries, art religieux et produits fermiers de l'abbaye :** tous les jours de 9h à 12h45 et de 14h à 19h (fermée le dimanche entre 10h et 11h45).
- **Renseignements :** 02 54 37 12 03 (puis taper 3).

MÉRIGNY

Chapelle de Plaincourault

Sur la D 50 entre Ingrandes et Mérigny.

Elle faisait partie d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Construite à la fin du XII[e] siècle, c'est un édifice roman très harmonieux, d'une grande simplicité qui nous a été transmis intact, à l'exception de la flèche en pierre de son clocher qui a disparu. L'intérêt de cette chapelle doit beaucoup à ses peintures murales, qu'elles soient de l'époque romane (très bel "arbre de la connaissance") ou des XIV[e] ou XV[e] siècles avec des représentations d'animaux fabuleux et de légendes, comme le roman de Renard ou la légende de Saint Eloi. Menaçant ruine, elle a été rachetée par le Parc naturel régional de la Brenne qui a procédé à sa restauration et y assure l'animation.

- **Visites :** • les 16 et 17/04 et du 30/04 au 5/06, les dimanches et jours fériés de 14h à 18h,
  • du 2/07 au 27/08 : les dimanches, mardis et jours fériés, de 14h à 18h,
  • ainsi que les 16 et 17/09 de 9h à 18h.
  Pour les groupes, visite guidée toute l'année sur demande au 02 54 28 12 13.
- **Tarif :** entrée gratuite, visite guidée pour groupes : 40 €.
- **Renseignements :** 02 54 28 12 13 tourisme@parc-naturel-brenne.fr

The Plaincourault chapel is a small 12th century roman chapel, decorated with 12th and 14th century frescos.

RUFFEC-LE-CHÂTEAU

Eglise du Prieuré Saint-Martial

C'est l'un des grands édifices romans du Berry par son originalité et la qualité de sa construction.

- **Ouverture :** du 30/04 au 15/08 sur demande les mercredis et vendredis de 14h30 à 17h.
- **Visite guidée :** le 3/08 à 15h (réservation 02 54 37 05 13).
- **Renseignements :** 02 54 37 83 49

This church is the most important Romanic building in the Brenne due to the originality and quality of its construction.

Détail de vitrail, église de Mézière-en-Brenne

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

Collégiale Sainte-Marie-Madeleine

Construite de 1333 à 1339 par Alix de Brabant pour y recevoir sa sépulture, elle devient rapidement église paroissiale. C'est la plus belle église ogivale de Brenne, son architecture lie les trois grands courants de l'art gothique : Rayonnant, Flamboyant et Renaissance. Elle doit sa notoriété à l'ensemble de vitraux du XIVe (restaurés en 1998) réalisés par les maîtres verriers ayant œuvrés à la cathédrale d'Evreux et à l'abbatiale St-Ouen à Rouen. Du côté sud de la nef, à noter des vitraux du XVIe de la chapelle d'Anjou. Son classement en 1842, la sauvera d'un délabrement irrémédiable.

- **Ouverture :** de 8h à 19h.
- **Visites thématiques** les 26/07 et 2/08 à 9h30 (réservation 02 54 38 12 24).

Sainte-Marie-Madeleine church is one of the rare churches in the Brenne built in pure Gothic style. Its notoriety comes from its remarkable collection of 14th century stained-glass-windows.

SAINT-GAULTIER

Eglise et Prieuré de Saint-Gaultier

La ville doit son nom à Gaultier, abbé de Lesterps qui y fonda un prieuré. L'église a été bâtie à la fin du XIe siècle. C'est un édifice de style roman qui, par ses piliers carrés et sa coupole, rappelle les édifices du Limousin. En revanche son portail, sans tympan, est de style roman-poitevin. L'intérieur est d'une grande sobriété. Les voûtes en berceau reposent sur des piliers surmontés de chapiteaux ornés de figures allégoriques. Le chœur est, sans doute, la partie architecturale la plus soignée. Dans le transept droit, présence d'une iconostase de rite oriental destinée à faire connaître la spiritualité de l'Orient chrétien.

- **Ouverture :** de 10h à 19h.
- **Renseignements :** 02 54 47 14 36

Saint-Gaultier church is a 12th century Roman church with a notable chancel.

PAULNAY

Eglise Saint-Etienne

Construite au XIIe dans le plus pur style roman poitevin, elle est remarquable par sa magnifique façade ornée de sculptures (les motifs végétaux, sirènes - élément rare en Berry - et oiseaux s'entremêlent autour du portail d'entrée) ainsi que par ses fresques qui frappent par leur intense couleur (Christ en majesté, calendrier des mois, représentation de l'enfer). Le site de Paulnay remonterait à une époque antérieure au Moyen-âge, en effet lors de fouilles, les assises d'un temple gallo-romain ont été découvertes ainsi que des inhumations dont les plus anciennes dateraient de l'époque mérovingienne comme le témoignent les deux sarcophages exposés sur le parvis. Un petit document disponible dans l'église permet de mieux la découvrir.

- **Ouverture :** de 8h à 19h.
- **Visite thématique :** le 9/08 à 10h (réservation 02 54 3812 24).
- **Rens. :** mairie.paulnay@wanadoo.fr

Paulnay church, built in the 12th century, is remarkable for its magnificent front, decorated with sculptures as well as for its frescoes.

D'autres églises romanes méritent aussi le détour

Other churches are worth the visit

Les églises Saint-Nazaire d'Azay-le-Ferron, Saint-Génitour du Blanc, Saint-Georges de Ciron, Saint-Denis de Rivarennes ou Notre-Dame de Tilly.

Guide "Art Roman en Berry" disponible dans les Offices de Tourisme

VENDŒUVRES

Chapelle Saint-Sulpice

En forêt de Lancosme, 2 km après le carrefour entre la D21 et la D11 en venant de Mézières-en-Brenne.

Situé dans une clairière, au cœur de la forêt de Lancosme, c'est un petit édifice très simple du XVIe siècle, construit en grès de Brenne. La légende raconte qu'un jeune pâtre, intrigué par l'étrange manège du plus beau bœuf de son troupeau – il tournait sans arrêt autour d'un buisson, sans manger mais sans pour autant dépérir – découvrit le cadavre de Saint-Sulpice, ancien archevêque de Bourges. On donna une sépulture au saint homme et, à l'endroit indiqué par l'animal, jaillit une source à laquelle on prête la vertu de guérir les douleurs (ou les convulsions des enfants). Tables de pique-nique à disposition.

■ **Pèlerinage :** le 1er dimanche après le 25 août.

In a clearing, in the heart of the Lancosme forest, Saint-Sulpice chapel is a simple little construction built in sandstone, a building material typical to the Brenne. Every year there is a pilgrimage in late August.

MÉOBECQ

Eglise abbatiale de Méobecq

L'abbaye de Méobecq, comme celle de Saint-Cyran (Saint-Michel-en-Brenne), a été fondée par Saint-Cyran qui en reçut, en 632, les terres du roi Dagobert. Elles resteront jusqu'au XIe siècle, les seules grandes abbayes du Bas-Berry. La mémoire locale attribue aux moines de ces abbayes la création des étangs de Brenne (voir page 4).

L'abbaye de Saint-Cyran disparut au début du XVIIIe siècle. L'abbaye de Méobecq, quant à elle, fut pillée et incendiée au XVIe siècle lors des guerres de religion. Reconstruite en partie, au XVIIe, elle déclina peu à peu.

De l'abbaye elle-même, seules subsistent quelques maisons, ainsi qu'une partie du mur d'enceinte et l'imposante église abbatiale devenue paroissiale. Cette dernière a conservé son abside romane, de très beaux chapiteaux corinthiens ou historiés ainsi qu'un ensemble de fresques de la fin du XIe siècle.

Un programme de restauration est en cours avec en projet la création d'un centre du patrimoine culturel.

■ **Ouverture :** de 8h30 à 18h.

■ **Visite thématique :**
samedi 15/07 à 10h
(réservation 02 54 38 12 24)

Méobecq Abbey was, until the 11th century, one of the largest abbeys of the Bas-Berry region. Looted and burnt during the 16th century, it declined slowly. Today all that remains are a few houses, part of the outer wall and part of what was the imposing abbey church, now the parish church. A restoration project and new cultural heritage center are planned for the future.

CIRON

Lanterne des morts

Edifices romans, en général du XIIe siècle, les lanternes des morts étaient placées, à l'origine, au centre des cimetières. Elles abritaient une lampe qui brillait toute la nuit en l'honneur des fidèles enterrés dans ce lieu. Peut-être aussi, servaient-elles de fanal aux visiteurs égarés dans la nuit. Une trentaine est connue, en particulier dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse.

Celle de Ciron est un monument d'une élégante sobriété. Proche de l'église romane, au centre de ce qui fut le cimetière, elle élève sa tourelle de pierre creuse percée, au sommet, de six ouvertures ogivales, longues et étroites. A sa base, une petite porte permettait d'y introduire une lampe qui devait, sans doute, être hissée à son sommet par un système de cordes.

Roman constructions, usually of the 12th century, the "Lanterne des morts" (lanterns of the dead) were originally placed in the centre of cemeteries. They project a light that burnt throughout the night in honour of those buried there. The one at Ciron is of elegant simplicity.

Visites de villes et sentiers de découverte

Town visits and interpretation trails

Découvrir Le Blanc

Discovering Le Blanc

A la frontière du Poitou et du Berry, Le Blanc doit sans doute son existence à la présence d'un gué permettant de traverser la Creuse. Le cours de la Creuse, partageant la ville, a influencé toute son histoire : la ville Basse, au nord, s'est formée autour de l'église St Génitour, le long de la voie romaine. Elle dépendait de la province du Berry. La ville Haute, au sud, s'étageait sur les coteaux calcaires entourant deux forteresses : le château Naillac, berrichon, et le château Donjon, poitevin, aujourd'hui disparu. Au Moyen-âge, un pont reliait les villes, mais il fut emporté par une crue en 1530 : pendant trois cents ans, le passage de la Creuse se fit par le bac. Le pont ne fut reconstruit qu'au début du XIX^{e} siècle, entraînant de grands travaux d'urbanisme qui donnèrent au Blanc son aspect actuel.

A la fin du XIX^{e}, le Blanc entre dans l'aire ferroviaire. Un ensemble de voies fut construit entre 1886 et 1901 constituant ce que l'on allait appeler "l'étoile du Blanc" et rayonnant vers Poitiers, Châtellerault, Tours, Châteauroux et Limoges. Après la seconde guerre mondiale, le trafic diminua progressivement. Le Blanc vit passer son dernier train en 1994 laissant derrière lui quelques beaux exemples d'architecture ferroviaire comme la gare, récemment restaurée et les 2 viaducs. Une voie verte permet aujourd'hui de se promener là où jadis passaient les trains (voir page 38).

The Creuse river has always influenced Le Blanc's history, it separates the town in two and was a natural frontier between the two ancient regions, Berry and Poitou. The "lower town" in Berry is built around St. Génitour church, along a roman road. The "upper town" is built on limestone terraces around two fortified buildings: the château Naillac (Berry) and the no longer existant château Donjon (Poitou).Guided visit from Le Blanc lower town to the upper town across the river, on Wednesdays at 20h30 from the 15th of July to the 19th of August or by special request for groups. Follow the signposted trail to discover Le Blanc's history. A leaflet in English describes the visit of the town.

VISITES GUIDÉES (1h30)

Visite nocturne
Parcours dans la Ville-Haute avec dégustation de produits locaux, les mercredis 26/07, 2/08, 9/08 et 23/08 à 20h30. Départ place du Champ de Foire, Château Naillac.
Tarifs : 5 €, enfants (- 12 ans) 2,50 €

Rallye famille (parcours à énigmes à pied et à vélo) : les mardis 25/07 et 10/08.
Départ ancienne gare.
Tarifs : 5 €/famille (4 pers.), 1 €/pers. sup., location de vélo sur réservation.

Visite de la ville pour groupes
Toute l'année, sur demande (1 mois à l'avance).
Tarifs : 3,50 €/pers. (base 15 pers.), avec dégustation de produits locaux : 5,50 €/pers. (base 15 pers.).

Parcours patrimonial "D'une rive à l'autre"
Circuit de découverte jalonné de 14 pupitres pour se promener dans Le Blanc et partir à la découverte de l'histoire de la ville.
Départ : bord de Creuse, rive droite, en aval du pont.

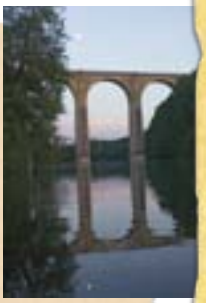

POUR EN SAVOIR PLUS

- Livret **"D'une rive à l'autre"** (24 pages, disponible en français et en anglais), 2 €.
- **Jeu de piste :** découvrir Le Blanc en s'amusant (enfants dès 6 ans), parcours d'environ 2h (3 km). Livret avec énigmes : 2 €.

PLUS D'INFORMATIONS

- **Office de Tourisme :** 02 54 37 05 13
  info@tourisme-leblanc.fr
  www.tourisme-leblanc.fr

À DÉCOUVRIR

- ***L'écomusée de la Brenne,*** *installé dans les murs du château Naillac (voir pages 22 et 27).*
- ***La maison des amis du Blanc*** *(voir page 24).*
- ***Le viaduc du Blanc :*** *enjambant la Creuse, il la domine de 38 m. sur 528 m. de long. Il est composé de 21 arches et 20 piles. Sa faible largeur, 4,5 m., ne permettait le passage que d'un seul train. Accès depuis l'ancienne gare par la voie verte.*
- ***Pour les groupes (dès 30 pers.) :***
  - *Journée découverte du Blanc : 36 €/pers.*
  - *Découverte du Blanc et de la Brenne à partir de 39 €/pers.*

Autres prestations sur demande. Renseignements et réservation : Office de Tourisme du Blanc, 02 54 37 05 13 www.tourisme-leblanc.fr

Découvrir Saint-Gaultier

Discovering Saint-Gaultier

La ville doit son nom à Gaultier, abbé de Lesterps qui y fonda un prieuré. L'église date de la fin du XIe siècle. Saint-Gaultier était une ville fortifiée, les vestiges des remparts restent visibles dans les jardins bordant la Creuse et plusieurs témoignages de son histoire subsistent encore en différents lieux de la ville : tours d'anciens châteaux, emplacement des portes de la ville, anciennes rues (notamment la rue du Cheval Blanc, en mémoire vraisemblablement du passage du roi Henri IV en Mars 1589). Le prieuré est devenu en 1740 un collège puis, trente ans plus tard, un petit séminaire. C'est aujourd'hui un collège mixte. Jolie vue sur le site du prieuré depuis le pont routier sur la Creuse ou depuis la voie verte qui emprunte l'ancien viaduc ferroviaire.

Parcours patrimonial
Circuit de découverte jalonné de 19 pupitres pour se promener dans Saint-Gaultier et partir à la découverte de l'histoire de la ville. Départ devant la mairie.

Visites guidées
En juillet et août, le mardi à 16h ainsi qu'en mai, juin et septembre sur demande.
Départ : devant l'Office de Tourisme (en face de la mairie).
Tarifs (+ de 15 ans) : 2 €.

Visites thématiques
les 11/07 à 15h ("Au cœur de l'Histoire") et 7/08, 15h ("Les fours à chaux").

Renseignements et réservations :
02 54 47 14 36
saint-gaultier-tourisme@sfr.fr

The town acquired its name from Gaultier, a Lesterps Abbot (Lesterps is a small commune in the Charente) who founded a priory, today transformed into a mixed secondary school. The church dates from the 11th century. Saint-Gaultier is a fortified town, the remains of the city walls can be seen in the gardens on the side of the Creuse. Various other relics of its past history can be seen in different parts of the town. There is a nice view over the Priory grounds from the road bridge over the Creuse or from the green-way on the disused railway viaduct. There are guided visits every Tuesday during July and August.

Sentiers de découverte *Interpretation trails*

Ils mêlent balade et découverte grâce à la présence, le long de l'itinéraire, de bornes informatives et ludiques qui renseignent le promeneur sur l'histoire d'un lieu et le patrimoine à découvrir.

À DÉCOUVRIR AUSSI

- ***Au fil de Château Guillaume***
  voir page 26
- ***D'une rive à l'autre - Le Blanc***
  voir page 31

SAINT-AIGNY

Circuit de l'eau

Water circuit

L'itinéraire de 1 km, ponctué de 6 panneaux, emmène le promeneur sur la rive gauche de la Creuse entre bocage, bois et falaises… L'eau occupe ici une place importante notamment par la présence de la rivière mais aussi et surtout de la source St-Jean connue depuis les Romains pour ses vertus guérisseuses…

© Roger Caumon

Départ :
salle des fêtes.

Renseignements :
02 54 37 05 13

Discover this 1 km-long trail and learn more about the importance that water plays in the local landscape. Since Roman Time the waters of Saint Aigny are reputed for their healing powers.

OULCHES

Circuit de découverte des fours à chaux

The limestone discovery circuit

Itinéraire de découverte et d'interprétation de 650 m ponctué de 7 panneaux pour découvrir la spécificité de ce site : la géologie, l'utilisation du calcaire pour la chaux, le paysage ainsi façonné et la flore remarquable qui s'y développe. La gestion de la pelouse calcicole est assurée par un troupeau que vous pouvez trouver pâturant aux abords de l'itinéraire.

Départ : sortie sud du village sur la D32, aire de stationnement sur la gauche avant le virage.

Renseignements : 02 54 37 95 10

The limestone discovery circuit: from its hillside extraction to its transformation to lime or quicklime.

Balades et activités

Station touristique rurale de Bellebouche page 34
Bellebouche leasure centre

La Brenne à pied page 35
Hiking in Brenne

La Brenne à vélo page 38
Biking in Brenne

La Brenne à cheval page 41
Horse riding

Sur l'eau page 42
Water activities

Dans les airs page 44
Aerial activities

Autres activités page 44
Other sporting activities

Pour découvrir les richesses naturelles et patrimoniales du Parc, laissez votre voiture et chaussez vos chaussures de randonnée, enfourchez un vélo, chevauchez un cheval ou glissez dans un canoë. Nous avons concocté, pour vous, des itinéraires de toutes longueurs et de toutes difficultés. La voie verte offre un espace de balades sécurisé, idéal pour les familles.

Station touristique rurale de Bellebouche

Bellebouche leisure center

MÉZIÈRES-EN-BRENNE

Accès au site par la D 925 entre Mézières-en-Brenne et Vendœuvres (parking payant en saison, chiens interdits de juin à septembre - autorisés en laisse le reste de l'année).

C'est un des plus beaux et des plus grands étangs de la Brenne (100 ha) mais aussi le seul qui soit aménagé pour la pratique d'activités de loisirs. Il allie des équipements de loisirs susceptibles de satisfaire les goûts de toute la famille, à un site naturel préservé.

It is one of the most picturesque lakes of the Brenne (100 ha). The holiday center offers a variety of activities for the whole family: beach, hire of fun-canoes and pedal-boats, mini-golf, angling, children play areas, picnic sites, walks, fitness course. On site: camp site, holiday bungalows, country holiday village, beach-side restaurant.

Loisirs

L'étang principal propose une plage (baignade autorisée) ainsi que des jeux pour enfants, des tables de pique-nique, un mini-golf ombragé ainsi que des activités nautiques en saison.

Promenade et découverte

- sentier du tour de l'étang (7,5 km),
- parcours de santé de 11 stations sur 2,2 km,
- sentier des 4 saisons de 3 km,
- 4 boucles multi randonnées de 28 à 40 km,
- site signataire de la charte accueil randonnée à cheval (voir page 41),

Randonnées accompagnées pour groupes sur demande.

Descriptif, horaires, tarifs des activités : *se référer au livret pratique page XXVI.*

Pêche de l'étang

28 et 29/10 (matin), vente de poisson sur la digue.

Nature et observation

Trois observatoires (voir page 16) situés en queue d'étang sont accessibles par le sentier de randonnée qui fait le tour de l'étang.

Hébergement et restauration

- camping avec chalets et cottages,
- village de vacances nature Cap France de 32 gîtes,
- restaurant près de la plage.

Descriptifs et tarifs : *se référer au livret pratique pages V, XXII et XXVI.*

Renseignements : 02 54 38 32 36

POUR EN SAVOIR PLUS

Brochure Cap France disponible au 01 48 78 84 25 ou sur www.capfrance-vacances.com

Formules de séjours randonnée pour groupes et familles à pied, en vélo ou à cheval proposées par le village de vacances.
Renseignements : 02 54 38 28 28
www.village-vacances-bellebouche.com

La Brenne à pied
Hiking in Brenne

La randonnée pédestre est un des moyens le plus adapté pour une découverte familiale des richesses du Parc, le relief y est modéré (le paysage est un peu plus vallonné au sud de la Creuse qu'en Grande Brenne) et le réseau de sentiers développé. Plusieurs formules sont proposées : petites balades à la journée ou randonnées sur plusieurs jours.

Les itinéraires de balade et de randonnée à la journée et en itinérance peuvent être téléchargés sur le site internet du Parc www.parc-naturel-brenne.fr/rando

Balades à la journée *Day walks*

Circuits de Promenade et de Randonnée (PR) communaux
Short communal walks

Le Parc a revu l'ensemble de ses itinéraires de randonnée pour proposer des circuits de qualité, balisés permettant de découvrir ses différentes richesses patrimoniales. Plus de 50 circuits communaux, le plus souvent réalisables sur ½ journée, sont proposés aux promeneurs. Téléchargement gratuit des itinéraires sur le site internet du Parc.

Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne
The 20 most beautiful walks in the park

Le Parc propose une sélection de 20 balades balisées de 3 km à 23 km. Elles vous emmènent à la découverte des étangs de la Grande Brenne, des pelouses calcaires de la vallée du Suin, de la flore des marais, de l'architecture en terre crue, des faux sauniers… Certaines sont accessibles aux poussettes. Ces itinéraires sont regroupés dans un guide "Les 20 plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne". N'hésitez pas à contacter les Offices de Tourisme qui pourront vous conseiller sur ces itinéraires.

Les sentiers longent des propriétés privées non accessibles sans autorisation. Merci de rester sur les chemins balisés.

Parcours de santé
Fitness parcours

Parcours à Mézières-en-Brenne (Bellebouche) et Rivarennes (Le Crapa).

Several options are available: short communal walks (indicated in blue, yellow or green) and "The 20 most beautiful walks in the park".

Balisage des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR) :
- bleu : *moins de 8 km*
- jaune : *de 8 à 16 km*
- vert : *plus de 16 km*

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

La randonnée de la Brenne
Trois rendez-vous annuels pour découvrir la Grande Brenne à pied, en VTT ou à cheval. Ces randonnées sont organisées au printemps (7/05), en été (4, 5 et 6/08) ou à l'automne (15/10).

Renseignements : 02 54 38 12 24
www.randonnee-de-la-brenne.fr

Balade de la Haute-Touche
(dimanche 19 mars)
Randonnée de 20 km jusqu'à la Réserve animalière de la Haute-Touche.

Renseignements : 02 54 39 29 08
www.tourisme-azayleferron.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Le guide des 20 plus belles balades du Parc (128 pages, éd. Dakota) 13,50 €
Chaque itinéraire est cartographié sur un fond IGN 1/25 000 et décrit par un naturaliste du Parc. Le commentaire est complété par des informations pratiques. À la fin du guide, un livret d'observation de 18 pages présente (dessins et textes) les espèces spécifiques de la Brenne.

Quelques itinéraires…

Au Pays des pyramides *(4,5 km / 1h30)*

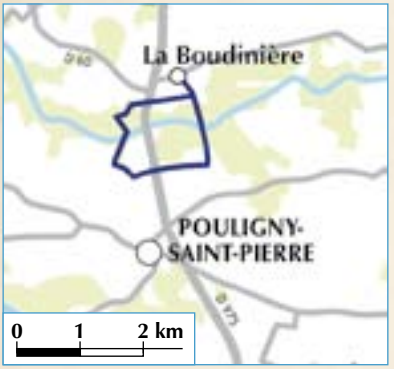

- **Départ :** La Boudinière (commune de Pouligny-Saint-Pierre).
- **Balisage :**
- **Intérêt du circuit :** balade familiale dans la vallée du Suin - du nom du petit cours d'eau intermittent qui a taillé son lit dans le calcaire au fil du temps - et les paysages de causses qui la bordent.
- **A découvrir :** les nombreuses orchidées qui s'y épanouissent au printemps (merci de ne pas les cueillir).

Pyramid country *(4,5 km): a circuit including limestone hillsides and the Suin valley, with many wild orchids in spring.*

Mosaïque bocagère *(8,4 km / 2h)*

- **Départ :** place de l'église.
- **Balisage :**
- **Intérêt du circuit :** petite balade dans la vallée de l'Abloux au cœur d'un bocage pittoresque parfois dense semblable à une mosaïque aux multiples nuances de vert où paissent paisiblement vaches ou moutons.
- **A découvrir :** les 3 musées (voir page 23) situés au centre du village.

Hedgerow mosaic *(7 km): a trip into the heart of the Abloux valley and its hedgerows.*

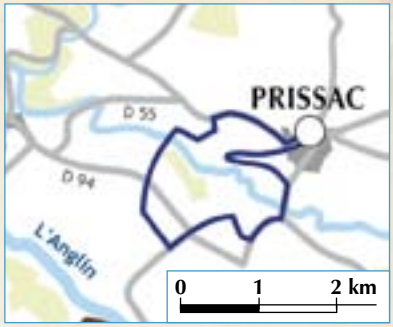

D'un étang à l'autre *(24 km / 6h) Praticable en VTT.*

- **Départ :** Office de Tourisme de Mézières-en-Brenne.
- **Balisage :**
- **Intérêt du circuit :** la randonnée traverse un paysage caractéristique de la Grande Brenne et longe une dizaine d'étangs parmi les plus beaux et les plus riches en oiseaux, comme l'étang des Vigneaux ou les étangs Renard et Piégu.
- **A découvrir :** Mézières-en-Brenne, capitale historique de la Brenne.

From one lake to another *(24 km) : trip across typical Brenne landscapes.*

Les sentiers longent des propriétés privés non accessibles sans autorisation. Merci de rester sur les chemins balisés.

Randonnées en itinérance *Hikes with overnight stops*

Le sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne (GRP® Brenne) est organisé en 8 itinéraires balisés de 3 à 6 jours comprenant des étapes de 12 à 29 km. Selon les circuits, possibilité de randonner sans bagage ou d'acheter une formule clé en main. Idéal pour s'évader et s'immerger dans les paysages du Parc.

3 to 6 days hikes, with or without luggage.

- **Les étangs du cœur de Brenne,** 3 jours/2 nuits (63 km).
- **Par les falaises de l'Anglin et de la Creuse,** 4 jours/3 nuits (74 km).
- **La petite Brenne,** 3 jours/2 nuits (75 km).
- **Forêt, étangs et buttons,** 4 jours/3 nuits (90 km).
- **De Saint-Benoît à Angles, 2 des plus beaux villages de France,** 5 jours/4 nuits (95 km).
- **Bocage du val d'Anglin,** 5 jours/4 nuits (118 km).
- **Le pays des mille étangs,** 5 jours/4 nuits (113 km).
- **De Brenne en Touraine, sur les pas de Gargantua,** 6 jours/5 nuits (132 km).

Code de balisage du GRP® de la Brenne

GRP® et les signes de balisage correspondants (deux traits jaune/rouge) sont des marques déposées par la Fédération française de la randonnée pédestre, 64 rue du dessous des berges, 75013 Paris - www.ffrandonnee.fr - Autorisation de reproduction 2010.

Quelques itinéraires…

Les étangs du cœur de Brenne

3 jours / 2 nuits (63 km) - praticable en VTT

- **Départ :** Office de Tourisme de Mézières-en-Brenne.
- **Balisage :**
- **Itinéraire : jour 1 :** Mézières-en-Brenne / Rosnay - 25 km, **jour 2 :** Rosnay / Bellebouche - 26 km, **jour 3 :** Bellebouche / Mézières-en-Brenne 17 km.
- **Intérêt du circuit :** bonne introduction à la Brenne sauvage et mystérieuse. L'itinéraire traverse des paysages parmi les plus beaux de Brenne et longe de nombreux étangs. Hébergements en chambre d'hôtes, village de vacances et hôtel. Formule groupes possible, transport des bagages sur demande.
- **Formule tout compris :** 02 54 38 12 24.

A 3 day hike to discover the Brenne and its landscapes. Group bookings and luggage transport are available on request.

Par les falaises de l'Anglin et de la Creuse

4 jours / 3 nuits (74 km)

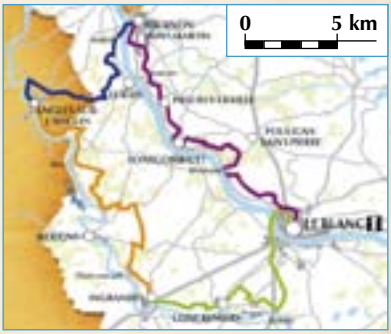

- **Départ :** Office de Tourisme du Blanc
- **Balisage :**
- **Itinéraire : jour 1 :** Le Blanc / Ingrandes - 17 km, **jour 2 :** Ingrandes / Angles-sur-l'Anglin - 22 km, **jour 3 :** Angles-sur-l'Anglin / Tournon-Saint-Martin - 13 km, **jour 4 :** Tournon-Saint-Martin / le Blanc - 22 km.
- **Intérêt du circuit :** 4 jours de randonnée dans les vallées de l'Anglin et de la Creuse entre berges humides et plateaux calcicoles secs. Magnifique arrivée à Angles-sur-l'Anglin (une demi-journée est prévue pour visiter l'un des plus beaux villages de France). Hébergement en chambres d'hôtes et hôtels.
- **Formule tout compris :** www.tourisme-leblanc.com

A 4 day hike in the Anglin and Creuse valleys with a magnificent arrival at Angles-sur-Anglin.

POUR EN SAVOIR PLUS

Chaque itinéraire sera progressivement disponible sur le site internet du Parc. Vous pourrez y télécharger l'itinéraire cartographié, le pas à pas ainsi que la liste des hébergements.

Renseignements :
www.parc-naturel-brenne.fr/rando
Cyril Chapelon au 02 54 28 12 13
c.chapelon@parc-naturel-brenne.fr

IDÉES SÉJOURS

- **Par les falaises de l'Anglin et de la Creuse** (4 jours/3 nuits), à partir de 189 €/pers.
- **Les étangs du cœur de Brenne** (3 jours/2 nuits), à partir de 172 €/pers.

Renseignements et réservation : Office de Tourisme du Blanc 02 54 37 05 13 www.tourisme-leblanc.fr

La Brenne à vélo

Cycling in the Brenne

Le vélo est un formidable moyen pour découvrir le Parc. En Brenne, le relief est plat, la circulation modérée et des chemins permettent de longer les étangs. Le sud du Parc offre un relief plus accidenté, d'agréables chemins et des petites routes ombragées.

La voie verte

Green track

Ancienne voie ferrée, c'est aujourd'hui un linéaire de plus de 80 km qui s'étend le long de la rivière Creuse de Preuilly-la-ville à Argenton-sur-Creuse ainsi que vers la vallée de l'Anglin et le département de la Vienne. Son faible dénivelé et son parcours sécurisé en fait un lieu de balade idéal pour les familles.

Utilisation : le revêtement de l'ensemble de la voie verte est roulant mais déconseillé aux vélos de course. L'itinéraire Le Blanc / Ruffec est goudronné et accessible aux personnes à mobilité réduite. La pratique du cheval est interdite sauf autorisation.

Accès : l'accès à la voie verte est signalé par un panneau d'information qui rappelle le mobilier ferroviaire.

- entre Le Blanc et Thenay : accès à Ciron (ancienne gare), Chitray (en contre-bas bourg), Rivarennes (parking centre bourg, puis traverser le pont) et Thenay (ancienne gare),
- entre Le Blanc et Preuilly-la-Ville : accès au Blanc (ancienne gare), Pouligny-Saint-Pierre (stade), Fontgombault (accès par la D 62) et Preuilly-la-Ville (à côté de l'église),
- entre Le Blanc et Concremiers : accès à Saint-Aigny (passage à niveau).

This disused railway track offers a total of 80 km of family cycling and walking (no motorized vehicles allowed). Access for roller skaters and persons with reduced mobility on the Le Blanc / Ruffec section.

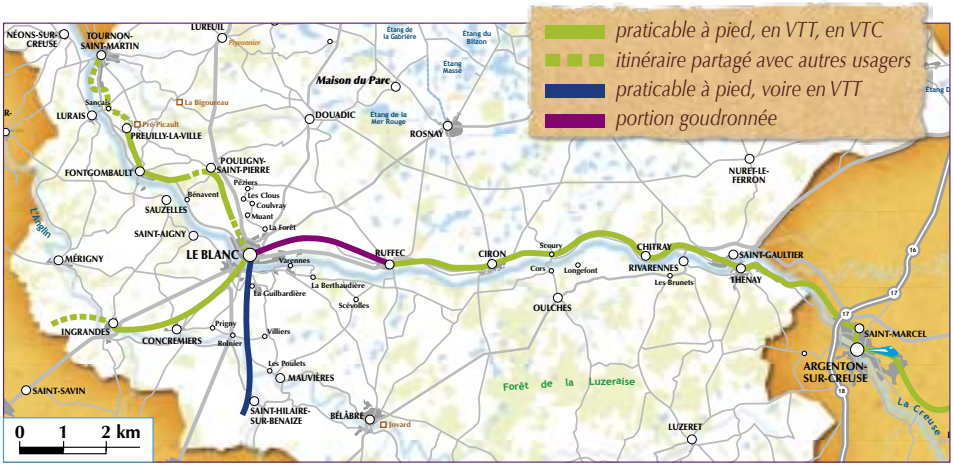

Les circuits vélo *Bicycle tours*

Prenez votre temps pour découvrir la nature de Brenne…

Le Parc naturel régional de la Brenne propose une offre de 12 circuits vélo jalonnés qui vous emmènent sur routes et chemins en complément des circuits spécifiquement pour VTT. De difficultés variables (attention le sud du Parc est vallonné), ces itinéraires ont été choisis pour vous permettre de découvrir les paysages sauvages et préservés du Parc. Ils sont connectés à l'ouest avec ceux de la **Touraine**, à l'est avec **Argenton-sur-Creuse** (gare) et au nord avec **l'Indre à vélo.** La liaison avec **Châteauroux** (gare) est balisée depuis Vendoeuvres et inversement. D'autres itinéraires non encore jalonnés peuvent vous être aussi proposés. N'hésitez pas à vous renseigner dans les Offices de Tourisme pour choisir votre circuit.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les fiches détaillées de chacun des 12 circuits vélo sont téléchargeables sur le site internet du Parc : **parc-naturel-brenne.fr/velo**. Si vous n'avez pas accès à internet, les Offices de Tourisme du Parc sont à votre disposition.

- Les itinéraires VTT sont téléchargeables sur le site internet du Parc (**parc-naturel-brenne.fr/velo**) ou disponibles auprès des Offices de Tourisme.
- Une cartographie générale des itinéraires est disponible dans les Offices de Tourisme ou à la Maison du Parc.

Retrouvez tous les itinéraires vélo et les hébergements labellisés « Accueil vélo » de la Région Centre-Val de Loire sur : **www.marandoavelo.fr**

Circuits principalement sur chemins (VTT) *Mountain biking*

Ces circuits spécifiques utilisent principalement des chemins non carrossables qui peuvent parfois être boueux voire détrempés en hiver. Ils ont souvent un caractère sportif et permettent une découverte très nature. L'ensemble des circuits balisés pour la randonnée pédestre peut être pratiqué en VTT. Dans ce cas, veillez à être respectueux des autres utilisateurs.

Balisage circuits VTT ◀ ou ◀

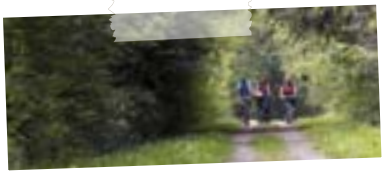

Liste des loueurs de vélo :
se référer au livret pratique page XXXII.

The Brenne "Parc naturel regional" proposes 12 different signposted cycling tours which are on roads and tracks, in addition to the already existing mountain bike tours (the tours are more challenging in the south of the Park due to the more rolling countryside). The itineraries of the tours have been chosen to allow a discovery of the Brenne 's varied landscapes. In the west they are joining those of the Touraine region and to the east those of Argenton-sur-Creuse. Planned is a connection with Châteauroux in 2016. Please find the tours on www.parc-naturel-brenne.fr/velo

Circuits sur routes et chemin *Cycling tours on roads and tracks*

Les circuits peuvent utiliser de petites routes peu fréquentées et/ou des chemins carrossables. Ils permettent de prendre le temps de découvrir les paysages du Parc et notamment les étangs de Brenne. Au nord de la Creuse, les circuits ont un très faible dénivelé. Au sud de la Creuse, le relief vallonné occasionne parfois quelques montées souvent récompensées par de beaux points du vue. Certains circuits utilisent le tracé de la voie verte. Des arceaux vélo permettent de sécuriser les vélos aux abords des observatoires et sites de visite.

Jalonnement des itinéraires vélo.

IDÉES SÉJOUR

- **Choisissez un hébergement "accueil vélo" et partez à la découverte des routes et chemins de Brenne.**
  - Chambres d'hôtes "Brenne et Berry", Lingé
  - Chambres d'hôtes et gîte de Montgenoux, Prissac
  - Ecogîte "Les Saules", Pouligny-St-Pierre
  - Gîte "La Maison des hirondelles", Neuillay-les-Bois
  - Hôtel-restaurant "la Gabrière", Lingé
  - Camping de Bellebouche, Mézières-en-Brenne
  - Camping de Puylagorge, Lignac

Coordonnées complètes : *se référer au livret pratique.*

Quelques itinéraires…

En passant par Angles-sur-l'Anglin (n°7)

24 km, routes uniquement

- **Départ :** stade d'eau vive de Tournon-Saint-Martin.
- **Balisage :** 7
- **Difficulté :** circuit légèrement vallonné, quelques montées.
- **Intérêt du circuit :** l'itinéraire vallonné fait le lien entre la vallée de la Creuse et celle de l'Anglin par de petites routes de campagne. Il mène à Angles-sur-l'Anglin, l'un des plus beaux villages de France. Belle vue sur la vallée de la Creuse au retour.

The circuit starts in Tournon-Saint-Martin passes through country lanes to reach Angles-sur-l'Anglin, one of France's prettiest villages.

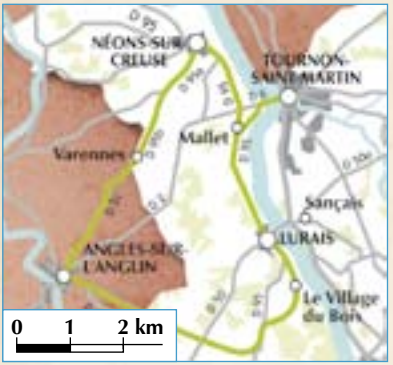

Grand circuit des étangs de la Brenne (n°5)

40 km, routes et chemins

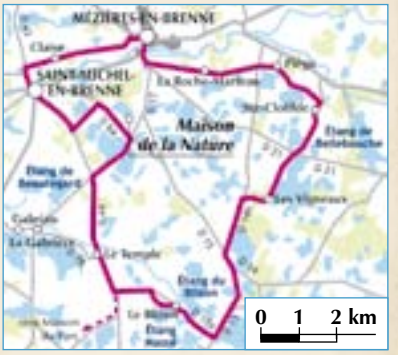

- **Départ :** Office de Tourisme de Mézières-en-Brenne.
- **Balisage :** 5
- **Difficulté :** circuit long (prévoir la journée) mais sans aucune difficulté physique.
- **Intérêt du circuit :** le circuit relie la capitale historique de la Brenne à la Maison du Parc. L'itinéraire longe de nombreux étangs et donne un bon aperçu des différents paysages de Grande Brenne. Accès à plusieurs observatoires et à la Maison de la nature et de la Réserve. Déjeuner possible à la Maison du Parc (penser à réserver).

The circuit starts in Mézières-en-Brenne passes alongside many lakes and through the various landscapes typical of the Brenne. On the way you can stop at various bird hides and at the "Maison de la Nature et de la Réserve" (lunchtime break possible at the "Maison du Parc"- please reserve in advance).

Circuit n° 9 au départ de Bélâbre par Chateau-Guillaume.

Le bocage de la vallée de l'Abloux (n°10)

29 km, routes uniquement

- **Départ :** place de l'église de Prissac.
- **Balisage :** 10
- **Difficulté :** circuit vallonné présentant une montée de quelques kilomètres à la sortie de Saint-Civran.
- **Intérêt du circuit :** ce parcours vallonné et plein de charme traverse un paysage varié composé de bocages, vallée sauvage, de petite route forestière ou d'éléments de patrimoine qui jalonnent l'itinéraire

The section of the circuit leaving Prissac is quite up-and-down. It offers fine views over the Abloux valley following pleasant country lanes.

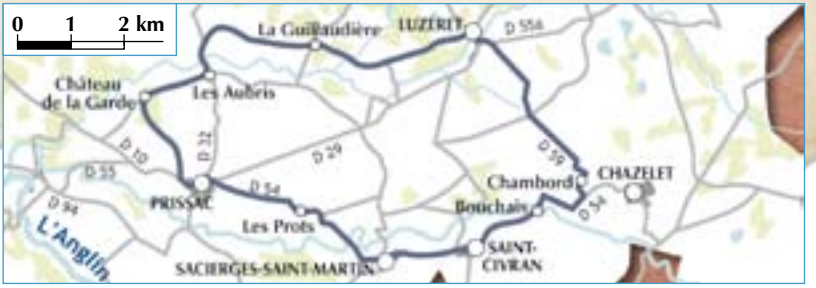

La Brenne à cheval *Horse riding*

Le cheval est le compagnon idéal pour randonner dans le Parc d'autant, qu'en hauteur, la vue est encore plus belle !

Randonnée en itinérance

Horse-trekking with overnight stops

Le Parc propose 6 randonnées en itinérance de 2 ou 3 jours, combinables entre elles. Les hébergements étape sont signataires de la charte "accueil randonnée à cheval". Les circuits ont été validés par des professionnels. Certains sont accessibles en attelage.

Liste des hébergements "accueil randonnée à cheval" : *se référer au livret pratique page XXXIV.*

Randonnée en marguerites

Horse treks from the same starting point

Pour un séjour en famille ou entre amis, des hébergeurs signataires de la charte "accueil randonnée à cheval" proposent, au départ de l'hébergement, trois circuits, sélectionnés pour leur intérêt touristique et cheval, pour randonner de 1 à 3 jours.

Liste des hébergements "accueil randonnée à cheval" : *se référer au livret pratique page XXXIV.*

Balades et reprises d'équitation

Le cheval en Brenne, c'est aussi plusieurs structures professionnelles qui proposent des balades à l'heure ou à la ½ journée ainsi que des stages d'équitation.

Liste des écoles élémentaires d'équitation et des structures proposant promenades et randonnées accompagnées : *se référer au livret pratique page XXXIII.*

IDÉES SÉJOUR

- **Les étangs de la Brenne à cheval** (3 jours / 2 nuits), à partir de 192 € /pers.

Renseignements et réservation : Office de Tourisme du Blanc - 02 54 37 05 13 - www.tourisme-leblanc.fr

The Parc offers a choice of itineraries over two to seven days using quality-controlled accommodation. There are quite a few horse riding centers that organise lessons, courses, and treks. For the list of those organisations and quality-controlled accommodation, please refer to the list in the middle of this guide.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Cartographie des itinéraires au 1/50 000, prestataires signataires de la charte "accueil randonnée à cheval" et descriptif des randonnées sur **www.parc-naturel-brenne.fr/cheval**
- Pochette des circuits randonnée à cheval : 2 € le circuit.

Renseignements : Cyril Chapelon 02 54 28 12 13 c.chapelon@parc-naturel-brenne.fr

Grand tour des étangs de la Brenne

3 jours / 2 nuits, 90 km

- **Départ :** Saint-Michel-en-Brenne.
- **Balisage :** uniquement à des endroits stratégiques
- **Itinéraire : jour 1 :** Saint-Michel-en-Brenne / Rosnay (26 km), **jour 2 :** Rosnay / Bellebouche (30 km), **jour 3 :** Bellebouche / Saint-Michel-en-Brenne (34 km).
- **Niveau :** tous cavaliers et attelage.
- **Intérêt du circuit :** aperçu complet des paysages sauvages et préservés de la Grande Brenne : le circuit longe des étangs parmi les plus riches en oiseaux, suit prairies, landes et passe en sous-bois.

A three-day trail in the heart of the Brenne, suitable for all horse-riders.

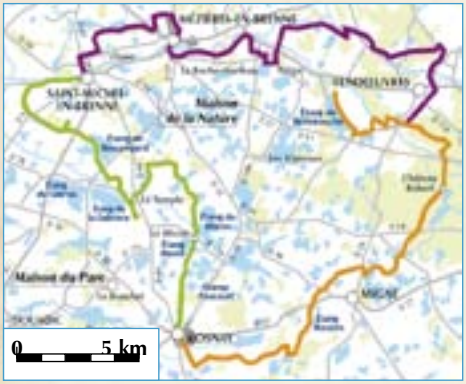

Sur l'eau

Water activities

En canoë *Canoeing*

La pratique du canoë est possible sur la Creuse et l'Anglin. Les cours d'eau sont accessibles à tout pratiquant, quelques portages et passages de barrages.

La Creuse ***(en aval d'Argenton-sur-Creuse)*** **:** large et paisible rivière dont les eaux sont le miroir de nombreux châteaux. Au-delà du Blanc, elle devient plus encaissée et se borde de falaises.

L'Anglin : à travers bois et forêts, ce cours d'eau, au faible débit en été, dégage calme et tranquillité. En aval de Saint-Hilaire-sur-Benaize, il forme une suite de miroirs séparés par des courants sans remous.

Les loueurs de canoës proposent des formules incluant la location du bateau ainsi que la navette, parfois l'accompagnement.

Locations, formules avec navette, randonnées accompagnées : *se référer au livret pratique page XXXIV.*

Canoeing is possible on the Creuse and Anglin. Anyone is allowed to use the rivers, but it is sometimes necessary to carry canoes around obstacles or dams. It's possible to hire a canoe, to go down the Creuse or Anglin alone, discover the rivers by means of a guide or participate in an organised course. Day sheets and a descriptive leaflet are available for using the river from Eguzon to Néons-sur-Creuse. Prices and conditions: please refer to the list in the middle of this guide. The white water stadium at Tournon-Saint-Martin provides fun and a choice of nautical activities for all tastes.

Le stade d'eau vive de Tournon-Saint-Martin

Il propose sur un bras de la Creuse un espace ludique et modulable (système d'obstacles omniflots) et un débit d'eau disponible de 0 à 12m³/s, régulé par une vanne électronique.

Pratique du kayak, raft, air boat ou de la nage en eau vive sous la responsabilité d'un moniteur diplômé. Nombreuses compétitions. Hébergement sur place.

Pour plus de détails, *se référer au livret pratique page XXXIV.*

Parcours Fontgombault / Tournon-Saint-Martin

sur la Creuse, 15 km (3h)

■ Départ : en aval du barrage de Fontgombault. Parcours calme et sauvage accessible aux familles.

From Fontgombault to Tournon-Saint-Martin: a calm descent for the family.

Pêche
Angling

Pêche en rivières
River fishing

- **La Creuse,** domaine public 2e catégorie. Pêche à la mouche (chevaines, ablettes, vandoises, truites…), au coup (gardons, brèmes, ablettes, goujons, vairons…), à la cuiller (perches, brochets…), au vif ou au mort manié (brochets, sandres…) et à l'anguille. Silures de 80 kg en aval du Blanc. Il existe plusieurs parcours de pêche à la carpe de nuit.

  Parcours touristique de pêche : Bénavant, Le Blanc, Tournon, Rivarennes, Saint-Gaultier.

- **L'Anglin,** en aval de la confluence avec l'Abloux (domaine privé 2e catégorie), en amont (domaine privé 1re catégorie).
  Rivière plus petite et plus sauvage que la Creuse, elle offre la même richesse halieutique.

  Parcours touristique de pêche : Bélâbre.

- **L'Abloux, l'Allemette, le Brion et la Sonne,** domaine public 1re catégorie. Pêche à la truite.

  Parcours touristique de pêche : Prissac.

- **La Claise,** domaine privé 2e catégorie. Exutoire des étangs de la Brenne, la Claise compte également énormément de poissons blancs, de perches et de brochets. Présence à Martizay de gros silures (spécimens de 60 kg).

  Parcours touristique de pêche : Martizay.

Location de barques : *se référer au livret pratique page XXXV.*

IDÉE SÉJOUR

- **Gîtes de pêche :** hébergements Gîtes de France dont les équipements et la localisation correspondent aux besoins des pêcheurs.
  Renseignements : 02 30 07 43 85
  www.gites-de-france-indre.fr

Pêche en étangs
Lake fishing

La majorité des étangs est privée et réservée aux pêches professionnelles. Quelques étangs sont ouverts à la pêche de loisirs, certains à la pêche à la carpe ou au silure en no-kill.

Sites et conditions de pêche : *se référer au livret pratique page XXXV.*

Domaine halieutique des étangs Neufs, Neuillay-les-Bois :

Cet espace arboré de 13 ha (3 étangs), réservé aux possesseurs de la carte pêche, est aménagé pour différents types de pêche. Site adapté aux familles avec plusieurs tables de pique-nique. Se référer au livret pratique page XXXV.

Renseignements : 02 54 34 59 69
www.peche-indre.fr

Thanks to the presence of lakes and rivers there are various types of fishing activities: river fishing on the Creuse, Anglin and Claise as well as some of their tributaries and lake fishing. Most of the lakes in the Brenne are private and angling is not permitted. However, a few are open to the public for fishing, no-kill fishing for carp or Wels is possible on a few lakes.
All the necessary practical information about the different types of angling can be found in the middle of this guide. "Gîtes de pêche" (fishing cottages) are holiday homes with a "Gîte de France" label.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Pêche en eau libre**, document complet et technique sur la pêche en rivière, disponible dans les Offices de Tourisme ou à la Maison du Parc.
- **Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.**
  17-19 rue des Etats-Unis,
  36000 Châteauroux
  Renseignements :
  02 54 34 59 69
  fede.peche.indre@wanadoo.fr
  www.federationpeche.fr/36/
  www.peche-indre.fr

Baignade
Swimming

La baignade en étangs est interdite sauf dans l'étang de Bellebouche (Mézières-en-Brenne) ; sur la Creuse, la baignade de Lurais est surveillée en saison.

Liste, conditions et tarifs : *se référer au livret pratique page XXXVI.*

Swimming in the lakes is not allowed, except at Bellebouche lake but swimming is possible in some places on the Creuse and in public swimming pools.

Dans les airs
Aerial activites

L'aérodrome du Blanc est un important pôle d'activités aéronautiques qui regroupe à la fois des loisirs comme le parachutisme, le vol à voile, le vol découverte, l'aéromodélisme mais aussi la société Centrair, premier constructeur français de planeurs.

Survol de la Brenne
Flights over the Brenne

En avion

L'aéroclub du Blanc propose des balades qui permettent à trois personnes de survoler, selon la formule choisie, la Brenne et la vallée de la Creuse.

■ **Infos pratiques :** ***se référer au livret pratique page XXXVI.***

Parachutisme
Parachuting

L'école française de parachutisme propose, de début février à mi-décembre, l'enseignement et le perfectionnement dans toutes les disciplines du parachutisme à partir d'un Pilatus Porter. Découverte des techniques du saut en parachute et saut de 1200 mètres ou 3800 mètres. Des compétitions de haut niveau s'y déroulent tous les ans. Centre d'accueil et d'hébergement sportif sur place.

■ **Infos pratiques :** ***se référer au livret pratique page XXXVI.***

The aerodrome in Le Blanc is well known for parachuting and gliding. It is also possible to have a flight over the Brenne in a light aircraft or an hot-air balloon.

À DÉCOUVRIR

■ **Escalade et spéléologie**

Les vallées de la Creuse et de l'Anglin sont bordées de falaises calcaires, propices à la pratique de l'escalade. On peut citer les falaises de la Dube (28 m), de Rives (ensemble de blocs de 10 à 25 m), du Roc aux Pigeons ou de la Guignoterie situés entre les communes de Mérigny et d'Angles-sur-l'Anglin. La spéléologie est aussi possible mais l'accès aux cavités est réglementé pour ne pas perturber les chauves-souris.

■ **Swin golf, disc-golf et foot-golf (Fontgombault)**

Le **swin-golf** est un sport proche du golf mais la balle est souple et il se joue avec une canne unique dont la tête comporte trois faces adaptées aux coups à jouer. Le but du **disc-golf** est d'envoyer un disque (frisbee) dans une corbeille métallique. Le joueur dispose de différents disques suivant le type de lancer qu'il souhaite réaliser. Avec le **foot-golf,** le joueur suit un parcours jonché d'obstacles.

Autres activités
Other sporting activities

Le Parc naturel régional de la Brenne offre de nombreuses autres activités tels l'escalade, la spéléologie, le tir à l'arc, l'initiation à l'orientation, le swin golf, le golf (practice), le mini-golf, le tennis…

Détail des activités et informations pratiques : *se référer au livret pratique page XXXVI.*

Activités encadrées

■ **La base de plein air du Blanc** propose des stages et des séjours autour du VTT, du tir à l'arc, de l'escalade, de la spéléologie, de l'orientation, du canoë... (hébergement sur place). Activités à la demi-journée en été.
Renseignements : 02 54 37 36 85
07 82 36 45 73
www.basedepleinairdublanc.com

■ **La communauté de communes Brenne - Val de Creuse** propose, pour les jeunes de 6 à 16 ans pendant les vacances scolaires d'été, différentes activités encadrées par des animateurs diplômés. Demander le calendrier des activités dans les Offices de Tourisme ou à la Maison du Parc. **Renseignements :** 02 54 28 33 60
www.cc-brennevaldecreuse.fr

Et si vous restiez plus longtemps…

And if you stayed a little longer…

À moins d'une ½ heure…

Less than 30 minutes away

Cité médiévale de Saint-Benoît-du-Sault

Ancienne cité médiévale construite sur un éperon rocheux, Saint-Benoît est inscrit parmi les plus beaux villages de France. Balade dans les quartiers anciens.

■ **Renseignements :** 02 54 47 67 95.

Walk in the old quarter of one of France's most picturesque villages.

ANGLES-SUR-L'ANGLIN

Le Roc aux sorciers

Sculpted prehistoric frieze interpretation center

Classé un des "Plus beaux villages de France", Angles-sur-l'Anglin abrite un patrimoine exceptionnel : une frise sculptée, joyau de la Préhistoire, datée d'il y a 15 000 ans. Le Centre d'interprétation du Roc-aux-Sorciers propose, au travers de restitutions innovantes, de découvrir cette frise sculptée, gravée et peinte, longue de près de 20 mètres.

A découvrir à proximité la forteresse d'Angles (www.forteresse-angles.com).

■ **Ouverture :**
- du 1/04 au 30/06 et du 1/09 au 30/09 : du mardi au dimanche de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h (ouvert les 1er et 8/05),
- juillet et août : tous les jours de 10h à 19h

■ **Renseignements :** 05 49 83 37 27 www.roc-aux-sorciers.fr

■ **Tarifs des visites :**
Roc-aux-Sorciers 6,50 € (enfants de 4 à 12 ans 4 €), forteresse 5,50 € (enfants 3,50 €), billet couplé Roc-aux-Sorciers et forteresse 10 € (enfants 6 €).

In Angles-sur-l'Anglin, near the medieval Castle, prehistoric people carved a spectacular 20 meter parade of bison, ibex, horses and female figures. The Interpretation Center shows the reconstruction of this prehistoric freeze.

Les temps de trajet sont donnés au départ de la Maison du Parc à Rosnay. *Travel times are given from the Parc visitor centre Rosnay.*

Abbaye de Saint-Savin

The abbey of Saint-Savin

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'abbaye de Saint-Savin abrite le plus grand ensemble de peintures murales romanes d'Europe (XII[e] siècle). Toilettées, elles sont présentées dans leur nouvel écrin (éclairage par fibres optiques, lustres en ferronnerie d'art, vitraux rénovés…) et accompagnées par la visite de la salle du réfectoire et du parcours scénographique.

- **Ouverture :** du 4/02 au 30/12, de 10h à 12h et de 14h à 17h (fermeture à 18h du 1/04 au 31/10, fermé le dimanche matin et les 11 et 12/11, 25 et 31/12) • du 1/07 au 31/08, de 10h à 19h. Visites guidées à 10h30, 14h30 et 16h.
- **Tarifs :** 7 € (de 12 à 18 ans), réduit 5,50 €, visites guidées 9 €, réduit 7,50 €, tarif groupes dès 15 pers.
- **Renseignements :** 05 49 84 30 00 www.abbaye-saint-savin.com

Listed an UNESCO world heritage site for the exceptional wealth of the painted decorations of its church (XIIth century), the abbey of Saint-Savin should be on everybody's visiting list.

SAINT-MARCEL

Musée et site archéologique d'Argentomagus

Argentomagus museum and interpretation centre

Voyage de plus d'un million d'années des temps préhistoriques à la fin de l'Antiquité. Une aventure fabuleuse au travers d'un musée conçu directement sur un quartier de la ville gallo-romaine d'Argentomagus, une archéologie à la portée de tous, compréhensible et intelligible.

- **Ouverture :**
  - du 18/01 au 23/12 : tous les jours (sauf mardi) de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
  - du 1/07 au 31/08 : tous les jours.
- **Tarifs :** 5 €, enfants 2,50 €, visite guidée 7 €, billet commun Argentomagus / Chemiserie : 7 €. Entrée gratuite le 1[er] dimanche de chaque mois sauf été.
- **Renseignements :** 02 54 24 47 31 www.argentomagus.fr

This modern museum, built directly on the site of a Gallo-Roman town, offers a journey through more than a million years, from prehistoric times up to the end of the Roman era.

ARGENTON-SUR-CREUSE

Musée de la chemiserie - *Shirt museum*

Il y a près de 150 ans, un atelier de confection de chemises s'ouvrait à Argenton qui devint un haut lieu de la chemiserie. Le musée retrace l'histoire de ces "chemisières" mais aussi l'histoire de la chemise d'homme depuis le Moyen-âge. Un jardin des plantes textiles (teinture, fil, lavage…) et des expositions annuelles complètent la visite.

- **Ouverture :** • du 14/02 au 30/06 et du 1/09 au 23/12 : tous les jours (sauf lundi) de 9h30 à 12h et de 14h à 18h • du 1/07 au 31/08 : tous les jours (sauf le lundi matin) de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
- **Tarifs :** 5 €, enfants (6 à 18 ans) 2,50 €, billet commun Argentomagus / Chemiserie 7 €.
- **Renseignements :** 02 54 24 34 69 contact@museedelachemiserie.fr www.museedelachemiserie.fr

Nearly 150 years ago, a shirt making workshop opened in Argenton which later became one of the most important sites of the shirt making industry. A witness of this adventure, this museum traces the history of the shirt from the Middle Ages until Modern Times. The garden of textile plants completes the visit.

À moins d'1 heure…

Less than one hour away

ÉCUEILLÉ

Le train du Bas-Berry

Bas-Berry's train

Trajet de 27 km sur une partie de la voie métrique aujourd'hui fermée allant du Blanc à Argent-sur-Sauldre. Un authentique "Tortillard" du début du siècle vous invite à un voyage dans le temps au milieu des près et des bois. Il dessert toutes les gares au départ d'Ecueillé vers Argy ou Lucay-le-Mâle.

- **Départ** : gare d'Ecueillé
- en juin et septembre, départ à 15h tous les dimanches
- en juillet et août, tous les mercredis après-midi et dimanches.
- journées spéciales les 17/04, 25/05, 5 et 6/08, 16/09, 8/10 et 17/12.
- **Renseignements :** 02 54 40 23 22 (jours de circulation) / 02 54 00 04 42 www.traintouristiquedubasberry.com

An unforgettable journey of 27km awaits children and grown-ups, on board an authentic "Tortillard" (a very slow train on a winding track).

LE GRAND-PRESSIGNY

Musée de la préhistoire

Prehistory museum

Le musée met à l'honneur le silex dit du Grand-Pressigny avec la présentation du savoir-faire exceptionnel des tailleurs des grandes lames exportées jusqu'en Suisse et aux Pays-Bas à la fin du III[e] millénaire.

- **Ouverture :** • d'avril à septembre : de 10h à 18h (fermeture à 19h en juillet et août) • d'octobre à mars : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h, le dimanche et jours fériés de 10h à 17h (fermé le mardi hors vacances scolaires zone B ainsi que les 25/12 et 1/01).
- **Tarifs :** • visite libre : 5,50 €, jeunes (7 à 18 ans) 4,50 € • audioguide : 2,50 €.
- **Renseignements :** 02 47 94 90 20 www. prehistoiregrandpressigny.fr grandpressigny@departement-touraine.fr

The Prehistory museum presents a rich archaeological collection, from the Palaeolithic to the Bronze Age. The most important pieces in its collection are its "livres de beurrecores" and exceptional long flint blades exported already in the third millennium.

Le lac d'Eguzon et la vallée de la Creuse

Eguzon lake and the Creuse valley

Retenue d'eau d'un barrage mis en service en 1926, le plus grand lac de la région Centre offre un large choix de loisirs et d'activités de plein air : ski nautique, voile, canoë, aviron, mais aussi randonnée pédestre, VTT ou équestre… À découvrir à proximité : le site de Crozant, éperon rocheux sur lequel subsistent les vestiges d'une des plus puissantes forteresses féodales, magnifique panorama et Gargilesse l'un des plus beaux villages de France, cité d'artistes où séjourna George Sand.

- **Renseignements :** 02 54 47 43 69 www.eguzonlaccreuse.com

The Lac d'Eguzon offers a wide variety of outdoor activities: water-skiing, yatching, canoeing, rowing… Also of interest nearby is the site of an ancient fortress at Crozant and the beautiful village of Gargilesse.

MONTMORILLON

La Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre

The City of writing and publishing professions

Plongez dans l'univers du livre avec une vingtaine de boutiques traditionnelles (libraires, bouquinistes, calligraphes, peintres, enlumineurs) au cœur d'un quartier médiéval restauré. À découvrir, 200 machines à écrire et à calculer ainsi qu'un musée des macarons et de l'amande.

- **Renseignements :** 05 49 83 03 03
  www.citedelecrit.fr

Discover this beautiful little town which is dedicated to books and writing in over 20 specialized shops. Montmorillon is also famous for its sweet culinary specialty: the macaroon.

CHAUVIGNY

Les Géants du Ciel

Birds of prey flight show

Les gigantesques murailles du château baronnial accueillent un spectacle de haut vol où évoluent des oiseaux venus du monde entier. Le spectateur sera émerveillé par les piqués vertigineux des aigles et faucons.

À découvrir aussi : la **cité médiévale** et le **vélo-rail** (www.velorail-chauvigny.fr).

- **Spectacles :** du 1er avril au 1er octobre (se renseigner sur les horaires des spectacles).
- **Tarifs :** 12 €, enfants (4 à 12 ans) 8 €.
- **Renseignements :** 05 49 46 47 48
  www.geantsduciel.com
  volenscene@wanadoo.fr

Set in the heart of the medieval town of Chauvigny, within the majestic ruins of the Bishops' Chateau, an outstanding show with birds of prey will allow you to relive the ancestral sport of falconry.

Château de Valençay

À moins d'1 heure 30…

Less than 1h30 away

SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE

Maison jour de fête

The world of Jacques Tati

Soixante dix minutes de rires et d'émotions dans l'univers de Jacques Tati ! Parcours spectacle en scénovision ou comment un petit village du Berry se pare de ses habits de "Jour de Fête" pour passer au cinéma !

- **Ouverture :**
  - du 4/02 au 5/03, du 1/04 au 10/06, du 11/09 au 8/10, du 21/10 au 5/11 : du mardi au dimanche de 14h à 18h, dernier spectacle à 17h,
  - du 11/06 au 10/09 : tous les jours de 10h à13h et de 14h à 19h, dernier spectacle à 18h.
  - ouverture sur rendez-vous pour les groupes.
- **Tarifs :** 8 €, enfants (de 6 à 17 ans) 6 €.
- **Renseignements :** 02 54 30 21 78
  www.maisondejourdefete.com
  contact@maisondejourdefete.com

The world of Jacques Tati, scriptwriter and cinema actor, in 3D.

Château et parc de Valençay - *Valençay chateau*

Château Renaissance, demeure du Prince de Talleyrand, ministre de Napoléon Ier. A découvrir : les collections du château, les cuisines, l'office, les caves et le Théâtre, joyau de 1810 qui conserve l'ensemble de ses décors et toiles de fond d'époque. Découverte des jardins étendus sur un domaine de plus de 53 hectares, à pied ou en voiturette électrique.

Pour les enfants, le jardin d'Antonin et le jeu des Senteurs, Grand Labyrinthe de Napoléon et petite ferme.

- **Ouverture :**
  - du 18/03 au 30/06 et en septembre : de 10h à 18h (ouverture à 10h30 jusqu'au 30/04 et fermeture à 18h30 en juin),
  - en juillet et août : de 9h30 à 19h,
  - du 1/10 au 12/11 : de 10h30 à 17h.
- **Tarifs :** 13 €, enfants (de 7 à 17 ans) 10 €, enfants (de 4 à 6 ans) 4,50 €.
- **Renseignements :** 02 54 00 10 66
  www.chateau-valencay.fr

Renaissance period château, which was once the residence of the Prince of Talleyrand, Secretary of State to Napoleon 1st. There are historical reenactments during the season, audio-guides in various languages, the "Grand Labyrinthe de Napoléon" ...

NOHANT-VIC

Domaine de George Sand

George Sand's home

Entre George Sand et sa demeure, c'est une histoire d'amour faite d'une succession d'arrachements et de retrouvailles. Elle y reçoit ses amis : Liszt, Balzac, Chopin, Delacroix, Flaubert… Dans cette demeure du XVIII[e], on peut admirer le mobilier et les objets parmi lesquels elle vécut. Visite commentée de l'intérieur, visite libre du parc et de l'exposition de marionnettes. Librairie (1000 références).

- **Ouverture :** • de septembre à avril : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (fermeture à 18h en avril et septembre), • de mai à août : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 13h du 1/07 au 31/08). Fermé les 1/01, 1/05, 11/11 et 25/12. Dernier accès 60 min avant la fermeture.
- **Tarifs :** 8 € (- 26 ans, gratuit), groupes (dès 20 pers.) 6,50 €/pers.
- **Renseignements :** 02 54 31 06 04 www.maison-george-sand.fr

Nohant, the home of the writer George Sand (a pseudonym for Aurore Dupin), was a place for peace and inspiration for her and where she welcomed many famous personalities of her time: Liszt, Balzac, Chopin, Delacroix, Flaubert….

Bourges

JAUNAY-CLAN

Le Futuroscope

Parc d'attraction sur le thème des technologies de l'image pour s'amuser, partager, imaginer le futur en famille.

- **Ouverture :** du 4/02 au 7/01/2018.
- **Tarifs :** 45 €, enfants de 5 à 16 ans 37 € (spectacle nocturne inclus).
- **Renseignements :** 05 49 49 30 80 www.futuroscope.com

Get away from it all with family or friends and enjoy the fun!

Mais encore…

Zooparc de Beauval

Saint-Aignan-sur-Cher

Le zoo réunit de nombreuses espèces animales dont des pandas, des tigres et des lions blancs. Nouvelle serre tropical des oiseaux.

- **Renseignements :** 02 54 75 50 00 www.zoobeauval.com

Société coopérative de vannerie

Villaines-les-Rochers

Haut-lieu de la vannerie, le village accueille 80 artisans vanniers qui détiennent un savoir ancestral.

- **Renseignements :** 02 47 45 43 03 www.vannerie.com

À moins de 2 heures 30…

Less than 2h30 away

Bourges

Bourges, ville d'Art et d'Histoire, invite le visiteur à découvrir ses mille et une richesses architecturales parmi lesquelles la Cathédrale Saint-Etienne, joyaux de la cité, le Palais Jacques-Cœur, rare et bel exemple d'architecture civile gothique ou les Marais de Bourges, autrefois défense naturelle de la ville.

A découvrir dès la tombée de la nuit : les Nuits Lumière de Bourges, parcours-spectacle gratuit.

- **Renseignements :** 02 48 23 02 60 www.bourges-tourisme.com

Bourges, a City of Art and History, invites the visitor to discover its many architectural wonders: the magnificent Saint Etienne Cathedral, the extravagant Palace of Jacques Coeur… or at nightfall, the "Nuits Lumière", a free sound–and–light journey through the streets of Bourges.

Mais encore…

Château de Chambord

Le plus célèbre et le plus majestueux des châteaux de la Loire.

- **Renseignements :** 02 54 33 39 16 www.chambord.org

Château d'Azay-le-Rideau

Château édifié sur une île au milieu de l'eau.

- **Renseignements :** 02 47 45 42 04 www.monum.fr

Château de Villandry

Ensemble exceptionnel de jardins en terrasse.

- **Renseignements :** 02 47 50 02 09 www.chateauvillandry.com

Château de Chaumont- sur-Loire

L'aménagement des jardins fait l'objet d'un concours de renommée internationale.

- **Renseignements :** 02 54 20 99 22 www.chaumont-jardin.com

PJ n°5

Gîtes de France

INDRE EN BERRY

ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France® », les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.
Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS
Responsable

GITES DE FRANCE de l'INDRE en BERRY– 178 Avenue des Marins 36000 CHATEAUROUX
Tél. 09 72 47 50 93 – Email : info@gites-de-france-indre.com – www.gites-de-france-indre-berry.com
Service de réservation – 02 30 07 43 85 - Lundi au Vendredi de 8h30 à 19h - Samedi de 9h à 18h et Dimanche de 10h à 16h

Déposition de la LPO Vienne
à l'enquête publique sur le projet de parc éolien
dans la commune de Brigueil-Le-Chantre présentée par la SAS Grandes Chaumes Energie, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de Brigueil-Le-Chantre

Le 1er décembre 2016,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la déposition de la LPO Vienne (pages numérotées de 1 à 4) dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de parc éolien « Brigueil-Le-Chantre» (Vienne).
Vous nous permettrez, dans un premier temps, de replacer ce projet dans ses différents contextes, qui présentent une grande importance par rapport à la réflexion sur l'ensemble du projet, puis d'en venir plus précisément au projet lui-même.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

La politique française de développement durable et de sauvegarde de la biodiversité.

1.1. Développement durable

La France, dans le cadre européen, met en place des politiques de développement durable en particulier en matière d'énergies renouvelables dont l'éolien est une des composantes.
Cette politique, la LPO l'appelle de ses vœux – elle l'a d'ailleurs exprimé par écrit –, elle est donc favorable au développement de l'énergie éolienne et aux économies d'énergie.
Rappelons cependant que le développement durable se met en œuvre à travers trois volets équivalents : l'économique, le social ***et l'environnemental (dont la biodiversité)***, faute de quoi il est boiteux.

1.2. La biodiversité

Parallèlement se mettent en place des politiques, là encore européennes et nationales, en faveur de la biodiversité. Biodiversité dont la France a prôné, aux plus hauts niveaux de l'État, la prise en compte dans un certain nombre de grands forums internationaux.
Ces politiques se traduisent en particulier par la mise en place du réseau *Natura 2000*. Ce réseau est constitué de sites dans lesquels des milieux remarquables où des espèces prestigieuses, dites *patrimoniales*, sont prises en compte sur la base de critères très stricts (à la fois qualitatifs et quantitatifs). Ensuite, des mesures sont mises en œuvre, dans la transparence et la concertation, pour le maintien (c'est le minimum requis) ou le renforcement des populations d'espèces présentes. **La France a là une *obligation de résultat***. Entendez qu'elle peut mettre en œuvre les mesures qu'elle souhaite mais les résultats doivent être au rendez-vous et les raisons qui ont justifié la création du site, pérennisées.

Le dossier présenté à l'enquête publique relève donc bien à la fois des politiques de développement durable et des problématiques de conservation de la biodiversité.

2. LE CONTEXTE LOCAL

Le secteur où l'implantation des éoliennes est prévue se situe sur le couloir principal pour la migration des Grues cendrées.

Voici un extrait du plan régional éolien de Poitou-Charentes qui mentionne que « *La région Poitou-Charentes voit par ailleurs des milliers de Grues cendrées la survoler chaque année. Cette migration se focalise principalement sur l'est de la région*. »

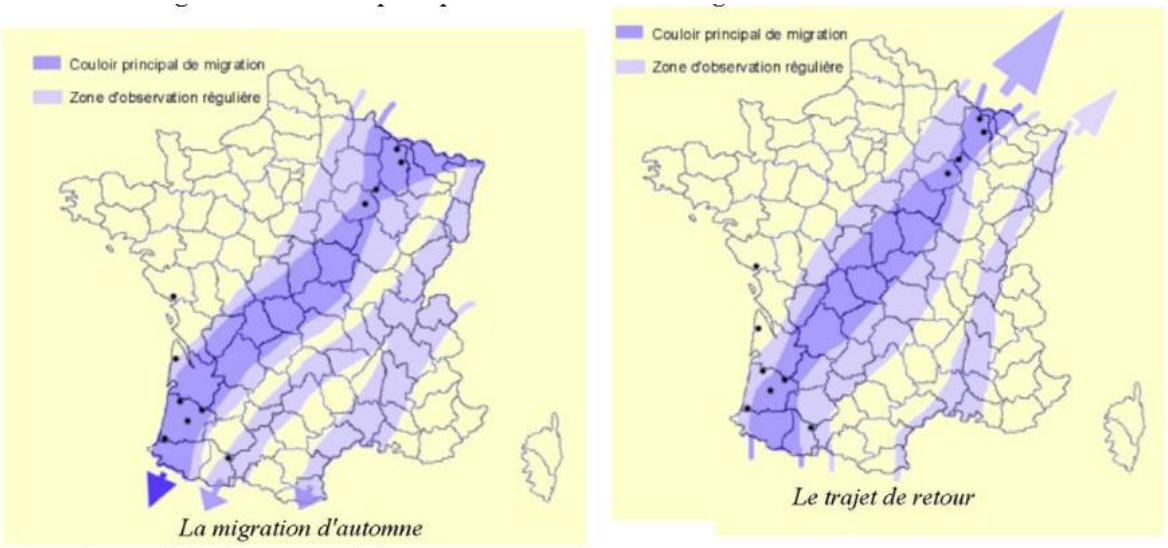

Source : LPO Champagne-Ardennes

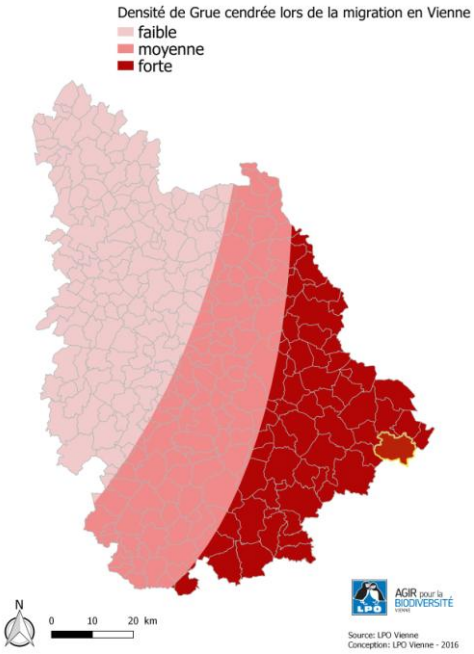

« *Il est donc important de veiller à ce que les projets éoliens ne constituent pas une barrière aux migrations, n'engendre de trop nombreuses collisions, que ce soit du fait de l'orientation des éoliennes au sein d'un même parc, ou bien du fait du positionnement relatif des différents parcs les uns par rapport aux autres (effets cumulés). Ainsi, les éoliennes disposées en ligne présenteraient un impact plus important que les machines disposées en groupe, d'autant plus que la ligne est perpendiculaire à la direction principale de vol des oiseaux. De plus, les parcs situés sur les crêtes ou les cols sont particulièrement mortifères car les oiseaux y volent plus près du sol* ».

Contrairement au paragraphe qui précède (extrait du plan régional éolien) les machines prévues à Brigueil-le-Chantre ont été placées perpendiculairement à l'axe de migration augmentant ainsi les risques de collision pour les oiseaux.

Les préconisations édictées par le schéma qui suit n'ont pas été non plus appliquées pour la réalisation de l'étude d'impact du projet :

« *Par ailleurs, les effets cumulés des différentes ZDE et projets éoliens sur le bon état de conservation des populations d'oiseaux et de chiroptères devront être étudiés avec attention, en tenant compte des déplacements quotidiens et/ou migratoires. S'il est difficile de définir avec précision les limites d'un couloir de migration, les données de terrain peuvent être complétées par les éléments paysagers servant de points de repère. Dans un souci de prise en compte de sa fonctionnalité, une largeur de 2 kilomètres semble être un minimum pour préserver les capacités d'évitement sur la base d'une distance d'évitement de l'ordre de 1 kilomètre pour certains oiseaux migrateurs comme les grues*. »

3. COHÉRENCE TERRITORIALE

Le projet éolien se situe entre 2 zones de forts intérêts écologiques (les étangs de Brenne et ceux du Montmorillonnais) comme l'indique les deux schémas régionaux de cohérences écologiques. Les échanges entre ces deux zones sont connus et nombreux tant pour les oiseaux d'eau que pour les autres espèces en périodes de migrations pré et post nuptiales.

4. LE PROJET PROPOSÉ

4.1. Zone d'importance pour les oiseaux d'eau

Le projet se situe entre deux zones reconnues pour leur importance avifaunistique. D'un côté, l'Indre, le Parc Naturel Régional de la Brenne et la Forêt de la Petite Brenne et de l'autre, la Vienne où se succèdent les zones humides du camp militaire de Montmorillon, les étangs de Beaufour et plus loin des étangs de Pressac, trois secteurs classés en Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Européenne « Oiseaux ».

4.2. Les contacts

La LPO Vienne, si elle avait été contactée, aurait précisé que la localisation délicate du parc éolien et les enjeux qui y étaient liés rendent le projet dangereux pour l'avifaune. Malheureusement, aucune demande de renseignement complémentaire ou de tentative de concertation n'a été faite en notre direction par le développeur éolien ou le bureau d'étude, et ce malgré notre connaissance de l'avifaune locale reconnue par les acteurs de terrain et les services de l'État dans le département de la Vienne.
De plus, dans l'étude d'impact il est mentionné que le prédiagnostic oiseaux s'est basé sur les données « disponibles sur le site de la LPO Vienne ». Hors, ces données faisant partie du domaine public, il est stipulé sur notre base de données naturaliste que les bureaux d'études ne sont pas autorisés à les utiliser.

5. L'ÉTUDE D'IMPACT

Lorsque nous avons pris connaissance de l'étude d'impact nous avons été très surpris, le mot est faible, pas de la manière dont elle avait été conduite, mais de ses résultats qui ne correspondent absolument pas à notre connaissance du terrain. Rappelons que nous suivons ces secteurs régulièrement depuis une vingtaine d'années.

5.1. Méthode utilisée

La période d'enquête et les méthodes (IPA) qui ont été mises en œuvre n'ont pas permis de caractériser les capacités d'accueil de ce secteur vis-à-vis des rapaces diurnes et des espèces migratrices. De plus la méthodologie choisie apparaît insuffisante car le protocole IPA de 10 minutes, seul, n'est pas l'outil le plus pertinent pour inventorier de façon exhaustive l'avifaune d'un territoire et encore moins pour y détecter les espèces sensibles et rares. Les résultats de cette méthode ne peuvent en aucun cas donner la représentativité de la couverture temporelle et spatiale des espèces discrètes. Ce défaut de méthode induit des manques importants dans le résultat de ces investigations. Les informations que nous aurions pu mettre à disposition de ce bureau d'étude lui aurait permis de constater tous comme les habitants de ce secteur peuvent en attester que ce sont des milliers de Grues cendrées qui passent au-dessus de cette zone (plus de 15 000 individus sont passés au dessus de la commune de Brigueil Le Chantre en une journée en 2015, information issue de notre base de données).
Nous pouvons aussi vous signaler que dans le secteur autour des éoliennes, le bureau d'étude n'a pas su détecter la présence d'un couple de Faucon pèlerin ayant eu des petits en 2013 et 2014, la présence de Grands Corbeaux et surtout la présence régulière de Cigogne noire en migration probablement dû, et comme l'a souligné l'étude ornithologique, à la présence de zones humides importantes. Nos observations ont également mis en évidence la présence en période de nidification de la Pie-grièche à tête rousse sur les alignements de vieux chênes et de groupes de Milans royaux en migration.
De plus, le secteur suivi et les données avifaunistiques analysées correspondent à une surface très restreinte, comprenant uniquement la zone d'implantation prévue (soit moins de 2 km²) et non à une zone tampon de plusieurs kilomètres autour du site, indispensable à une bonne prise en compte des enjeux liés à l'avifaune.

5.2. Étude d'incidence ?

D'une manière générale, l'évaluation des incidences a tendance à minimiser systématiquement les dommages possibles des parcs éoliens sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Cet argumentaire toujours à décharge de l'éolien en devient douteux sinon fallacieux.
Lors de ses observations de terrain, le bureau d'étude mentionne la présence du Milan noir et du Courlis Cendré en période de nidification.
Selon l'étude de Dürr (tableau de 2016 disponible ici : http://www.lugv.brandenburg.de/cms/detail.php/bb1.c.312579.de), plusieurs espèces d'oiseaux présentes sur le site sont sujettes à de nombreuses collisions avec les éoliennes, avec notamment 375 collisions pour le Milan royal, 123 pour le Milan noir, 24 pour le Faucon pèlerin et 11 pour le Courlis cendré. Or, ces chiffres n'apparaissent pas dans l'étude d'impact. De fait, ces espèces ne sont pas prises en compte dans les espèces impactées pour l'évaluation d'incidence.

D'après le guide de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres rédigé par la LPO France (2016), un classement des oiseaux est effectué selon leur sensibilité à l'éolien en se basant sur l'état de conservation d'une espèce et le nombre de collisions recensées avec des éoliennes. Ce document et le protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres font apparaitre les oiseaux selon leur sensibilité, avec notamment le Milan royal comme étant l'une des espèces les plus sensibles mais aussi le Milan noir, le Busard cendré, le Balbuzard pêcheur, la Cigogne noire, le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore, le Faucon pèlerin, l'Œdicnème criard et le Busard Saint-Martin...
La présence de toutes ces espèces sur le site d'étude aurait du amener le bureau d'étude à classer ce **champ d'éoliennes comme très impactant pour l'avifaune.**
De même, nous disposons de nombreuses données sur les oiseaux migrateurs comme les Cigognes noires, ces données sont publiques mais le bureau d'étude n'a pas jugé bon de nous consulter, et n'a visiblement pas fait non plus de recherche sur les sites spécialisés.

6. EN CONCLUSION

Au regard de tout ce que nous venons de présenter, la LPO Vienne, est très objectivement inquiète quant au très grand risque de collisions sur ce site.

Nous considérons que cette étude d'impact :
- Fait apparaître un projet où les réalités du terrain en matière de biodiversité ne sont pas exploitées voire sont occultées pour bâtir l'analyse d'incidence (a minima) ;
- Ne permet pas de mettre en évidence des espèces présentes en migration comme la Cigogne noire (non détectée) et la Grue cendrée (où les effectifs ont été minimisés) et où des espèces nicheuses rares, comme le Faucon Pèlerin, n'ont pas été contactées alors qu'elles sont connues sur ce site ;
- Ne prend pas en compte des espèces à haute valeur indicatrice (comme le Milan royal, le Milan noir) dans l'évaluation de l'impact.

Vous demandant de bien vouloir examiner attentivement toutes ces remarques et de les intégrer à votre réflexion.

Pour notre part nous pensons que ce projet ne peut pas obtenir un avis favorable compte tenu des manques révélés dans notre analyse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la LPO Vienne
Daniel Gilardot
Le président

PJ n°7

L'Association pour le Patrimoine du Pays de Bélâbre renouvelle son programme d'activités pour 2016. Après avoir débuté l'année par une conférence sur le château de Bélâbre qui a rassemblé plus de 80 personnes en mars, l'APPB a innové avec un premier Bal Trad à Bélâbre au mois d'avril.

Le déroulement des activités de l'APPB prévoit pour la période estivale:
- des promenades commentées dans le passé de Bélâbre les dimanche 19 juin, et 17 juillet, puis le lundi 15 août. Une visite particulière a eu lieu le samedi 7 mai pour les **Savoyards de Monnetier Mornex, commune de Savoie jumelée avec Bélabre**
- la fête de l'Association le dimanche 26 juin à Chalais autour d'un goûter pique-nique avec une promenade agrémentée d'un Quizz
- une promenade en barques le dimanche 24 juillet allant du vieux pont de Bélâbre à Jovard pour un pique-nique à l'heure du goûter. La réservation des embarcations devra être faite auprès de l'Office de tourisme
- une exposition se tiendra au mois d'août sur le thème : « Au temps de Gaston Chérau ».

Informations sur le blog de l'APPB :http://patrimoinebelabre.over-blog.com
Contact : paysbelabre@yahoo.fr
Tél.:02.54.28.73.08

Bélâbre : « L'ile de la Marquise » un site majeur pour les chauves-souris

Sur les 25 espèces de chauves-souris que compte le département, 11 espèces sont connues sur le site :

- **3** espèces s'y reproduisent (Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Noctule commune),
- **6** espèces y hibernent (Murins de Daubenton, à moustaches, de Natterer, à oreilles échancrées, Grand Murin et Grand Rhinolophe),
- **4** espèces y transitent (Rhinolophe euryale, Petit Rhinolophe, Pipistrelles commune et de Kuhl).

Les chauves-souris gîtent dans les ruines du château, dans les caves qui étaient les anciennes cuisines. Le parc arboré n'est pas en reste puisque de nombreuses cavités arboricoles sont présentes et accueillent des espèces comme la Noctule commune.

Cette colonie mixte est d'importance nationale, elle compte :

- **Grand Rhinolophe** : **1150** adultes et jeunes soit **48%** de la population régionale estivale, **>2%** de la population nationale, c'est l'une des **3** plus importantes de France.
- **Murin à oreilles échancrées** : **550** adultes et jeunes soit **11%** de la population régionale estivale.

La présence de cette colonie de chauves-souris indique un environnement riche en milieux naturels de qualité.

*De plus, cette île de l'Anglin est potentiellement fréquentée par des espèces patrimoniales de vallée classée en **Natura 2000**, comme le Castor d'Eurasie, la Loutre d'Europe et des libellules comme le Gomphe de Graslin, la Cordulie métallique et la Cordulie à corps fin. Des inventaires complémentaires sur d'autres groupes taxonomiques seront réalisés dans les années à venir afin de connaître au mieux les enjeux de conservation.*

PJ n° 8

Natura 2000 : Ann II & IV DHFF | LR France : VU | LR Centre : NA

MINIOPTÈRE DE SCHREIBERS

Miniopterus schreibersii (Kuhl, 1817)

Famille	Minioptéridés
Longueur (corps)	5 à 6,2 cm
Envergure	30,5 à 34 cm
Poids	9 à 18 g
Longévité	max de 19 ans

Description

Chauve-souris de taille moyenne avec un museau court, une petite bouche, des petites oreilles triangulaires et surtout un front bombé qui est caractéristique de l'espèce.

Milieux & Habitats

Espèce pyrénéo-méditerranéenne remontant dans l'Est de la France jusqu'en Franche-Comté. Dans l'Indre elle n'a été contactée qu'en période de migration/erratisme. L'espèce fréquente tous types habitats pourvus qu'ils soient riches en proies, on peut la retrouver autant au bord d'une rivière qu'en lisière de forêt et même au-dessus des zones éclairées artificiellement.

Gîtes

Le Minioptère est un cavernicole strict en été comme en hiver, il affectionne les cavités souterraines naturelles (grottes) ou artificielles (caves, tunnels, mines, carrières…).

Régime alimentaire

Il se nourrit de petites proies de l'ordre d'1 cm, principalement des papillons de nuit.

Reproduction

Il se reproduit sur le pourtour méditerranéen et dans les Balkans. Les femelles mettent bas leur unique jeune en grande nurserie pouvant compter jusqu'à 6 000 adultes ; généralement en compagnie d'autres espèces.

Mœurs & Comportement

Le Minioptère effectue des migrations saisonnières de quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres, c'est pour cela que l'on arrive à le rencontrer dans le département.

Répartition & Population

Espèce non résidente, 17 observations ont été réalisées dans le département, toutes par identification acoustique, principalement en septembre et plus ponctuellement en avril/mai. Les milieux dans lesquels il a été contacté sont très diversifiés : openfield céréalier, bocage, étangs et bourgs éclairés.

Menaces

Le Minioptère est menacé par le dérangement dans ses gîtes notamment par le tourisme souterrain, la fermeture mal adaptée des sites souterrains et la collision avec des éoliennes.

Certaines grottes du département pourraient convenir à cette espèce non installée dans l'Indre.

Natura 2000 :Ann IV DHFF | LR France : LC | LR Centre : DD

VESPÈRE DE SAVI

Hypsugo savi (Bonaparte, 1837)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	4 à 5,4 cm
Envergure	22 à 25 cm
Poids	5 à 10 g
Longévité	Non connue

Description

C'est une petite chauve-souris qui possède un museau et des oreilles noir anthracite. Son pelage dorsal est long et brun à extrémités dorées ou argentées. Ses poils ventraux sont clairs et contrastent avec le dos. Elle a la particularité d'avoir l'extrémité de la queue non incluse dans son uropatagium.

Milieux & Habitats

Le Vespère de Savi est une espèce méridionale et rupestre. Il affectionne les milieux avec falaises naturelles et artificielles (carrières), il a su également s'adapter à la ville où il fréquente les grands monuments.

Gîtes

Eté : il se loge dans les fissures des parois rocheuses, des bâtiments mais aussi dans les arbres et bardages en bois.

Hiver : il hiverne dans les anfractuosités des falaises et peut être rencontré au fond des fissures des cavités souterraines.

Régime alimentaire

Il consomme des insectes volants tels que des Lépidoptères, Diptères, Hyménoptères, Neuroptères et Hémiptères.

Reproduction

La femelle met au monde régulièrement deux jeunes fin juin. Les colonies sont peu populeuses, généralement 5 à 10 femelles.

Mœurs & Comportement

Il chasse au crépuscule en hauteur (100 m), il pratique le vol battu et aussi le vol plané qu'il est le seul à réaliser en Europe.

Répartition & Population

Le Vespère de Savi a été découvert en juin 2009 en forêt domaniale de Bommiers, massif forestier de plus de 6 000 ha à cheval sur les départements de l'Indre et du Cher. Cette trouvaille a été réalisée lors d'inventaires acoustiques effectués par le groupe Chiroptères de l'ONF pour le renouvellement du plan d'aménagement de cette forêt publique.

Menaces

Peu de menaces sont connues sur cette espèce à part les éoliennes, les aménagements des falaises et les collisions routières.

Les carrières de roche massive peuvent créer des habitats rupestres favorables au Vespère de Savi.

Natura 2000 : Ann IV DHFF | LR France : LC | LR Centre : LC

PIPISTRELLE DE KUHL

Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	3,9 à 5,5 cm
Envergure	21 à 26 cm
Poids	5 à 10 g
Longévité	2-2,5 ans (max 8)

Description

Petite chauve-souris semblable à sa proche cousine la Pipistrelle commune. Elle s'en différencie par sa dentition (1re incisive supérieure non bifide). Sa corpulence plus importante et le liseré blanc le long du patagium (membrane alaire) entre le 5e doigt et le pied. Elle a également un pelage plus chaud, brun tendant vers le roux.

Milieux & Habitats

Elle fréquente tous types de milieux : paysages agricoles, milieux très ouverts pauvres en végétation, zones humides, forêts et même au cœur des agglomérations.

Gîtes

Eté : très anthropophile, elle sélectionne principalement des bâtiments (charpentes, chien-assis, isolations, joints de dilation, linteaux, volets,…). Elle peut aussi se loger dans les ponts.

Hiver : anthropophile également en hiver, elle hiberne dans les anfractuosités de murs, les isolations des maisons,…

Régime alimentaire

La Pipistrelle de Kuhl a un régime alimentaire très varié et opportuniste ; elle consomme des moustiques, des papillons de nuit, des Chironomes, des Hyménoptères, des Tipules, des petits Coléoptères et des Diptères.

Reproduction

L'espèce forme des colonies comptant de 20 à 100 individus. Elle met bas un à deux jeunes début juin, voire fin mai selon les années.

Mœurs & Comportement

Elle est une des espèces qui utilisent le plus la manne d'insectes attirés par les lampadaires. Elle ne semble pas être une espèce migratrice.

Répartition & Population

La Pipistrelle de Kuhl est présente sur tout le département, elle est la 2e espèce la plus contactée (1 400 observations sur les 10 000 du département). Peu de colonies sont connues à cause de la difficulté d'identification des Pipistrelles dans leurs gîtes inaccessibles, une identification acoustique en sortie de gîte est la meilleure méthode.

Menaces

Plusieurs menaces pèsent sur cette espèce : la rénovation des habitations et notamment la réfection des crépis qui ne laisse plus d'accès aux cavités des murs et des isolations, les collisions routières, la mortalité due aux éoliennes et la prédation des chats domestiques.

UNE ESPÈCE EN EXPANSION EN EUROPE.

Depuis une cinquantaine d'années, la Pipistrelle de Kuhl a progressé vers le nord et l'est de l'Europe. Cette colonisation s'est faite par bonds par les vallées et les villes. Elle est absente aujourd'hui de la région du Nord-Pas-de-Calais, de la Belgique et de la Grande-Bretagne. Le réchauffement climatique n'est pas uniquement la cause de cette colonisation.

Natura 2000 : Ann IV DHFF | LR France : NT | LR Centre : NT

PIPISTRELLE DE NATHUSIUS

Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	4,6 à 5,5 cm
Envergure	22 à 25 cm
Poids	6 à 15,5 g
Longévité	3 ans (max 13)

Description

La Pipistrelle de Nathusius est la plus grande des espèces de Pipistrelles. C'est une petite chauve-souris à l'allure massive. Son pelage est de couleur châtain à brun sur le dos et un peu plus clair sur le ventre. Les membranes et la peau sont très sombres. La moitié de l'uropatagium est velu sur la partie dorsale.

Milieux & Habitats

La Pipistrelle de Nathusius fréquente les milieux forestiers de plaine à proximité de zones humides (plans d'eau, rivières et fleuves).

Gîtes

Eté : cette espèce est capable de coloniser plusieurs cavités arboricoles. On la retrouve aussi bien dans des loges de pics, les chandelles, les caries, sous les écorces que dans des fissures diverses. La Pipistrelle de Nathusius peut aussi occuper les combles, bardages et linteaux des constructions humaines ainsi que les nichoirs artificiels.

Hiver : ses gîtes hivernaux sont des cavités arboricoles, des fissures d'arbres ou des décollements d'écorces. Ce n'est donc pas une espèce cavernicole.

Régime alimentaire

La Pipistrelle de Nathusius consomme principalement des petits insectes volants liés aux milieux humides (Diptères) tels que les Chironomes, moustiques et simulies.

Reproduction

C'est une espèce migratrice qui se reproduit principalement dans le Nord de l'Europe. Les naissances s'échelonnent de fin mai à début juin. Les femelles ont des jumeaux, et très rarement des triplés.

Mœurs & Comportement

Les migrations s'effectuent sur de très longues distances (maximum 1 905 km) entre la zone baltique (reproduction) et la partie centrale voir méridionale de l'Europe (hibernation). Les mâles peuvent former de petits groupes l'été et il n'est pas rare que l'on retrouve des individus de Pipistrelle de Nathusius avec d'autres Chiroptères.

Répartition & Population

Dans l'Indre, la Pipistrelle de Nathusius est connue en transit dans presque tout le département que ça soit en Brenne riche en milieux favorables mais également en Champagne berrichonne au milieu des openfields céréaliers. Contactée principalement par acoustique (détecteur à ultrasons), elle a été rarement capturée au filet. Un arbre gîte est connu en Brenne, un Chêne pédonculé situé sur la digue d'un étang est utilisé depuis plusieurs années par un mâle au minimum, celui-ci « chante » assidument du printemps à l'automne pour attirer les femelles de passage.

Menaces

La Pipistrelle de Nathusius est l'une des espèces les plus impactée par les installations d'énergie éolienne disposées le long des couloirs de migration. Elle est également sensible à la destruction des zones humides et à la gestion forestière inadaptée.

Mélanie Marteau

MORTALITÉ ÉOLIENNE

La construction de nombreux parcs éoliens en France a malheureusement montré que les machines pouvaient être des pièges mortels pour la faune, et notamment pour les chauves-souris. En tournant autour des mats ou par simple transit, c'est à proximité des pales que se situe le danger. Les chauves-souris peuvent mourir soit par collision directe, soit par des lésions internes hémorragiques dues aux fortes dépressions et surpressions au niveau de l'extrémité des pales (barotraumatisme). Les espèces migratrices telles que la Pipistrelle de Nathusius sont fréquemment victimes des éoliennes.

Natura 2000 : Ann IV DHFF | LR France : LC | LR Centre : DD

PIPISTRELLE COMMUNE

Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	3,6 à 5 cm
Envergure	18 à 24 cm
Poids	3 à 8 g
Longévité	2 ans (max 16,5)

Description

La Pipistrelle commune est une petite chauve-souris difficilement identifiable des autres pipistrelles, elle s'en différencie de façon certaine par sa dentition (1re incisive bifide). Son pelage peu contrasté est brun sombre sur le dos et brun roux sur le ventre. Son museau et ses petites oreilles triangulaires sont très sombres.

Milieux & Habitats

Elle fréquente tous les types de milieux, de l'hyper-centre des villes à la rase campagne, en passant par les forêts et les zones humides.

Gîtes

Eté : la Pipistrelle commune gîte de préférence dans des constructions humaines mais peut s'accommoder de joints de dilatation des ponts, de nichoirs, de cavités arboricoles…

Hiver : elle hiberne dans des endroits très variés et atypiques comme les isolations des maisons, les anfractuosités des fours à chaux et des anciens ponts, les cavités arboricoles et les recoins d'églises tels que derrière des meubles et des tableaux !

Régime alimentaire

Cette espèce a un régime très varié et opportuniste, elle consomme principalement des Diptères puis des Lépidoptères, Coléoptères, Trichoptères et Neuroptères.

Reproduction

La Pipistrelle commune forme des colonies comptant généralement entre 30 et 100 femelles, mais des effectifs avoisinant les 2-300 individus peuvent être rencontrés. Chaque femelle met bas un jeune, quelques fois des jumeaux.

Mœurs & Comportement

C'est une espèce de milieux semi-ouverts, elle chasse à quelques mètres de la végétation en décrivant des cercles et change de trajectoire régulièrement. Les lampadaires sont très souvent utilisés. Elle peut chasser dans des conditions assez extrêmes (à partir de 5 °C même avec du vent). L'espèce n'est pas migratrice, elle ne réalise que de petits déplacements saisonniers.

Répartition & Population

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus répandue du département ; sur les 10 000 observations de chauves-souris que compte le département, 2 500 concernent cette espèce. On la rencontre rarement en hiver du fait qu'elle fréquente peu les cavités souterraines prospectées. En été, plusieurs centaines de colonies de Pipistrelles sont connues dans le département mais pas forcément attribuées à l'espèce puisqu'il faudrait réaliser à chaque colonie connue des identifications acoustiques ou par capture en sortie de gîte.

Menaces

Diverses menaces pèsent sur cette espèce : la réfection des habitations et notamment des enduis extérieurs obstruant toute entrée de gîte (trous de murs et sous l'avancée de toit), la prédation par les chats domestiques peut être très importante, les collisions routières sont également significatives, les éoliennes sont une nouvelle menace non négligeable, et pour finir la destruction par les hommes par peur ou méconnaissance et de façon plus anecdotique l'engluement sur du papier tue-mouches.

Célia Lhéritier

SÉROTINE COMMUNE

Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	6,3 à 9 cm
Envergure	31,5 à 38 cm
Poids	18 à 35 g
Longévité	max de 24 ans

Description

La Sérotine commune est une espèce de grande taille à la face et aux membranes très sombres. Ses oreilles sont assez longues et sombres. Son tragus est assez long (pas en forme de champignon), foncé, à bout arrondi et courbé vers l'avant. Son pelage est relativement long et soyeux, de couleur variant du brun foncé au brun roux sur le dos et gris brun à brun roux sur le ventre. Pour caricaturer, la Sérotine commune ressemble à une grosse Pipistrelle !

Milieux & Habitats

C'est une espèce adaptée à tous types de milieux, à la campagne comme à la ville.

Gîtes

Eté : l'espèce s'installe toujours en bâti, de préférence dans des bourgs de villages et centre ville, rarement en maison isolée. Elle y occupe souvent les grands combles (au niveau de la poutre faîtière) ou dans l'isolation d'un grenier aménagé. Elle rentre régulièrement dans son gîte par le pignon. Les températures de ses gîtes peuvent atteindre les 50 °C.

Hiver : il est rare d'observer une Sérotine commune en hibernation. Elle choisit divers endroits comme l'isolation des maisons (laine de verre), les anfractuosités de four à chaux, les recoins des églises tempérées, un tas de bois dans une cave et plus rarement en cavités souterraines (carrières, grottes).

Régime alimentaire

La Sérotine commune est une espèce à régime alimentaire opportuniste, elle consomme, par ordre décroissant, des Coléoptères (notamment le Hanneton commun), Lépidoptères, Trichoptères, Diptères et Hyménoptères.

Reproduction

La période de mise bas est précoce et a lieu début avril. Les colonies de mise bas sont relativement bruyantes, même si le nombre de femelles dépasse rarement les 30 à 50 individus.

Mœurs & Comportement

L'espèce est assez farouche dans son gîte, en quelques minutes les ¾ des individus se sont dissimulés. Elle chasse en solitaire ou en petits groupes en hauteur au-dessus des parcs, jardins, prairies, étangs et aussi des zones éclairées.

Répartition & Population

La Sérotine commune est la 3e espèce la plus commune du département. Seulement une quinzaine de colonies de parturition est connue dans le département. Malgré sa large répartition les colonies sont difficiles à localiser du fait de ses gîtes où l'observation directe est souvent impossible.

Menaces

Ses deux principales menaces sont la rénovation des bâtiments, l'expulsion et la destruction volontaire bien souvent dues à des soucis de cohabitation. Ensuite, viennent les prédateurs (chouette et chat domestique) et les éoliennes.

Mélanie Marteau

LA SÉROTINE COMMUNE ET LA RAGE :

L'espèce semble être l'une des principales espèces portant le virus de la rage, Lyssavirus EBL1, différent de la rage vulpine. Les cas sont relativement rares, 1 à 4 en France par an. Il est tout de même déconseillé de manipuler une Sérotine à mains nues. Les individus malades ont généralement un comportement apathique non agressif, et sont retrouvés en plein soleil au pied d'un mur ou d'un trottoir. *(voir page 15).*

Natura 2000 : Ann IV DHFF | LR France : NT | LR Centre : NT

NOCTULE DE LEISLER

Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)

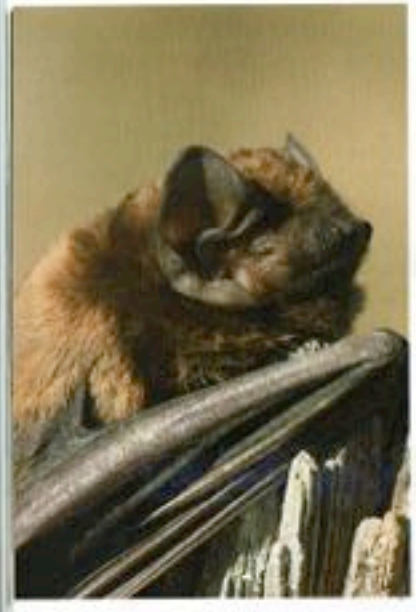

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	4,8 à 7,2 cm
Envergure	26 à 34 cm
Poids	8 à 23,5 g
Longévité	3 ans (max 11)

Description

La Noctule de Leisler est la plus petite des Noctules européennes. Ses ailes sont longues et étroites. Son pelage est marron mais devient plus sombre après la mue d'été. Ses oreilles sont étroites et il y a un repli de peau joignant la base de l'oreille à la bouche généralement plus clair. Le tragus est très court, en forme de chapeau de champignon.

Milieux & Habitats

La Noctule de Leisler fréquente les milieux forestiers. Elle colonise les arbres creux ou les gîtes artificiels. On peut également la retrouver dans les habitations humaines.

Gîtes

Eté : cette espèce est majoritairement arboricole et présente une forte attirance pour les feuillus. Elle occupe les loges de pics, les fentes d'arbres ou encore l'arrière des écorces décollées. On peut également la retrouver dans des nichoirs artificiels ou dans des bâtiments pendant la migration.

Hiver : la Noctule de Leisler n'est pas cavernicole et reste dans les cavités arboricoles pendant l'hiver.

Régime alimentaire

Son régime alimentaire est principalement composé d'Hétérocères, mais aussi de Diptères et de Trichoptères.

Reproduction

La majorité des femelles migrent vers l'est du continent pour se reproduire. La mise bas a lieu au mois de juin mais peu de colonies de reproduction sont connues en France.

Mœurs & Comportement

La Noctule de Leisler est une espèce migratrice sur toute son aire de répartition. Elle parcourt de très longues distances avec des records dépassant 1 500 km.

Répartition & Population

Un seul arbre-gîte est connu dans le département. Cette cavité arboricole est une ancienne loge de pic (Pic épeiche probablement) dans un Chêne pédonculé (*Quercus robur*) situé dans le parc du château d'Azay-le-Ferron. Lors de cette découverte en 2011, via des écoutes acoustiques à l'aide de détecteurs d'ultrasons, l'arbre-gîte abritait une quinzaine d'individus.

Menaces

Une gestion forestière inappropriée entrainera la perte de gîtes et des territoires de chasse. Citons parmi les autres menaces, la restauration ou l'aménagement des bâtiments, la prédation et le développement de l'énergie éolienne au niveau des couloirs de migration.

Mélanie Marteau

MIGRATION : ORIENTATION DANS L'ESPACE

Deux fois par an, les espèces migratrices effectuent des migrations régulières de plusieurs centaines de kilomètres à travers l'Europe. Les chauves-souris utilisent l'écholocation pour se déplacer dans un environnement donné mais la façon dont elles s'orientent sur de grandes distances est en cours d'étude. Il semblerait que les Chiroptères, au moins en partie, utilisent des cristaux de magnétite pour détecter le magnétisme terrestre afin de s'orienter. Des tests ont montré que des chauves-souris sont capables de retrouver leur gîte après en avoir été éloignées artificiellement de plusieurs centaines de km.

Natura 2000 :Ann II & IV DHFF | LR France : NT | LR Centre : NT

NOCTULE COMMUNE

Nyctalus noctula (Schreber, 1774)

Famille	Vespertilionidés
Longueur (corps)	6 à 9 cm
Envergure	32 à 45 cm
Poids	17 à 45 g
Longévité	2 ans (max 12)

Description

La Noctule commune est l'une des espèces les plus grandes d'Europe (45 cm d'envergure). Son pelage brun roussâtre soyeux est caractéristique. Ses oreilles sont noires et arrondies, son tragus est en forme de chapeau de champignon.

Milieux & Habitats

Elle est essentiellement forestière mais s'est adaptée également aux villes. Les fortes densités de l'espèce se trouvent au niveau des boisements à proximité de zones humides (étangs et rivières).

Gîtes

Eté : la Noctule commune est principalement arboricole, elle occupe d'anciennes loges de pics, des caries de champignons ou même des nichoirs. Elle fréquente également la ville et notamment les platanes qui sont souvent riches en cavités mais aussi les bardages en bois de façades de bâtiments.

Hiver : elle utilise quasiment les mêmes gîtes qu'en été. Elle adopte aussi les disjointements de corniches de ponts, château d'eau et immeubles.

Régime alimentaire

La Noctule commune a un régime varié d'insectes volants, elle mange des Diptères (mouches, moustiques,…), des Coléoptères, des Ephémères, des papillons de nuit,…

Reproduction

Les femelles mettent bas un ou deux petits dès la mi-juin, les jeunes sont aptes au vol à partir de leur 5e semaine.

Mœurs & Comportement

La Noctule commune quitte son gîte tôt en soirée, on peut alors l'observer voler au-dessus des étangs et clairières en décrivant de grandes courbes avec de vertigineux piqués. C'est une espèce dite de haut vol, elle chasse en général entre 15 et 40 m de hauteur. Ses cris d'écholocation sont bas en fréquence et sont relativement audibles à l'oreille humaine.

Répartition & Population

De par son caractère arboricole, seulement cinq gîtes sont connus dans le département, 4 en cavités arboricoles et un derrière le bardage en bois d'un gymnase (Luant). Les effectifs maximaux recensés avoisinent les 300 individus et sont rencontrés généralement en période de transit (printemps et automne). En période estivale, on peut la rencontrer dans le département aux niveaux des grands massifs forestiers (Chœurs-Bommiers, Châteauroux,…), des vallées (Creuse, Indre, Anglin) et surtout en Brenne où elle est abondante. En période de transit/migration (printemps/automne), elle peut être détectée dans tout le département, des forêts aux grandes plaines agricoles de la Champagne berrichonne.

Menaces

L'une des plus grandes menaces qui pèse sur la Noctule commune est l'accroissement des éoliennes industrielles. La gestion productiviste des forêts et les plantations mono spécifiques sont également des menaces importantes. Une dernière menace semble sous-évaluée, celle de l'abattage d'arbres porteurs de cavités.

LA NOCTULE COMMUNE : UNE CHAUVE-SOURIS MIGRATRICE !

Les migrations concernent uniquement les femelles. Elles partent de leurs quartiers d'hiver en Europe de l'Ouest de la mi-mars à mi-avril en direction de l'Est (Russie, pays baltes,…) pour faire leur mise bas puis elles reviennent avec leurs jeunes dès début septembre. Ses migrations sont de l'ordre de plusieurs centaines de kilomètres voire plus ! Elle peut effectuer 250 km par nuit !

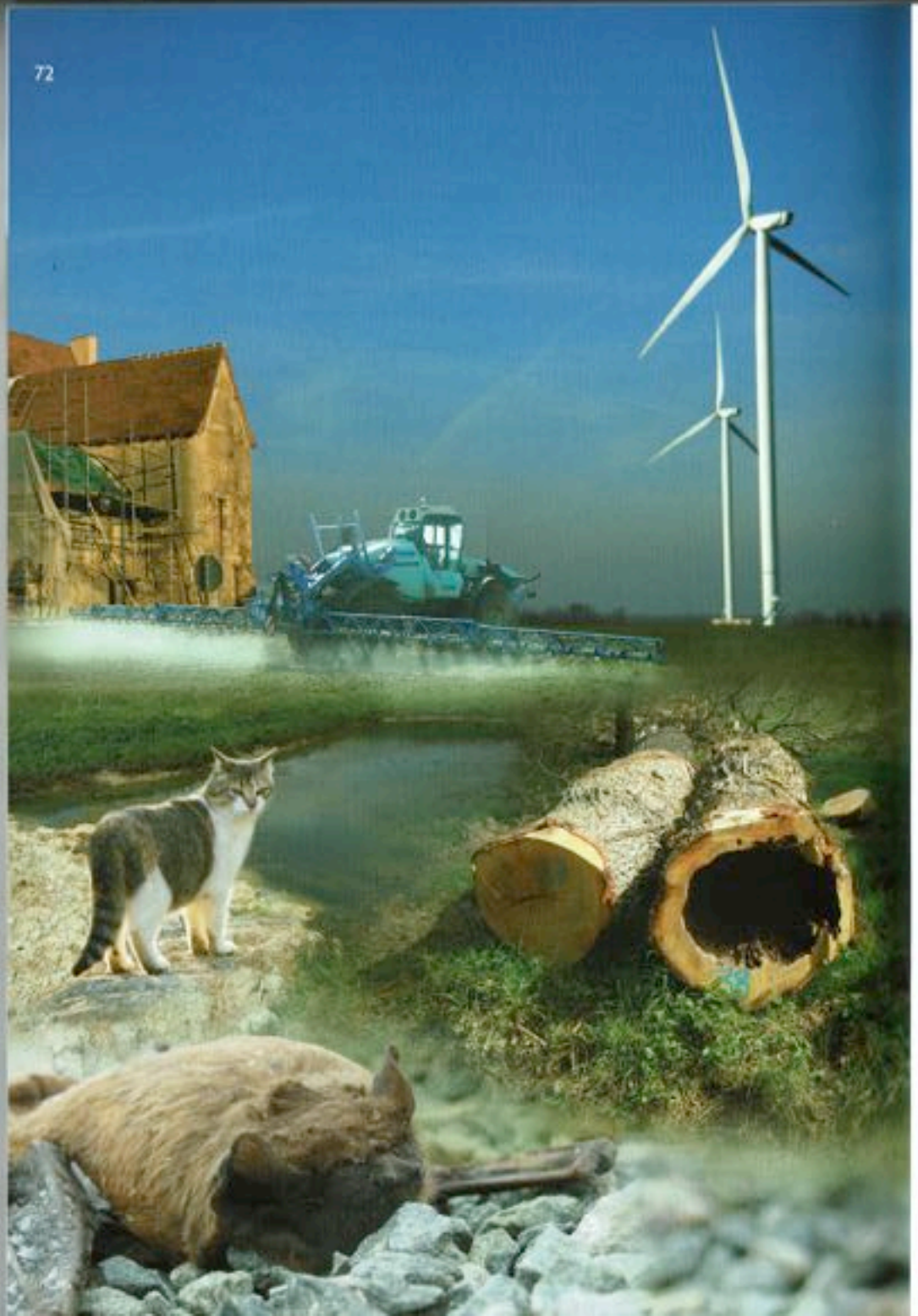

Agir en faveur des chauves-souris

De nombreuses menaces

Les chauves-souris sont confrontées à de multiples menaces :

- **L'exploitation** forestière qui détruit leurs gîtes en abattant les arbres à cavités,
- **Le trafic routier,** une des plus importantes menaces, touchant notamment les espèces dites de bas-vol (Rhinolophes, Oreillards, Murins mais aussi Pipistrelles),
- **La destruction et la dégradation des habitats,** zones humides, bocage, où elles trouvent leurs ressources alimentaires
- **L'utilisation des pesticides et les traitements antiparasitaires du bétail** qui réduisent l'abondance de leurs proies potentielles
- **Les éoliennes** qui les déciment par collisions directes ou barotraumatisme. D'après nos suivis mortalités, la centaine d'éoliennes installées dans l'Indre, tueront chaque année un millier de chauves-souris.
- **Les chats domestiques** sont des prédateurs redoutables pour les chauves-souris. Grâce à son ouïe, il repère les entrées de gîte et peut anéantir des colonies entières. Il est souhaitable de garder son chat chez soi la nuit !
- **Les travaux de réfection de bâtiments** (ravalement de façade, pose d'écrans sous toitures, traitements de charpente) sont malheureusement l'occasion de supprimer des gîtes mais aussi de tuer des individus.
- Par bêtise, ignorance et désinformation, certaines personnes **détruisent volontairement** des individus voire des colonies entières. Ces actes sont passibles de poursuites judiciaires au titre de la destruction d'espèces protégées.
- **L'éclairage urbain** est profitable à certaines espèces tolérantes à la lumière (Pipistrelles, Sérotines…). A l'inverse, les espèces lucifuges (Rhinolophes et Murins) font face à une raréfaction de leurs ressources alimentaires, leurs proies étant concentrées autour des éclairages.
- **Des dérangements répétés** pendant la période d'hibernation peuvent amener l'épuisement précoce des réserves de graisse emmagasinées précédemment. Dans l'Indre, les spéléologues et les naturalistes se concertent afin de préserver la quiétude des sites occupés en hiver.

D'où l'importance et l'intérêt de mettre en œuvre un certain nombre d'actions pour favoriser l'installation et la vie des chauves-souris.

Accouplement : l'automne période des amours !

Les accouplements ont lieu pour la plupart des espèces en fin d'été début d'automne (août à octobre). Certains individus peuvent s'accoupler au cours de l'hiver et au réveil printanier. Cette période est appelée les pariades.

Les chauves-souris atteignent la maturité sexuelle entre 1 et 3 ans selon l'espèce.

Les accouplements ont lieu dans divers lieux souvent souterrains mais aussi dans de grands édifices comme des châteaux d'eau ou les églises. Les mâles poussent alors de nombreux cris sociaux pour attirer les femelles.

Les accouplements sont longs, souvent plusieurs heures. Les femelles stockent le sperme des mâles pour démarrer l'embryonnage au moment voulu. Il n'y a pas de fidélité chez les chauves-souris, l'échangisme est de mise !

Gestation : le printemps, saison des grossesses !

L'embryon ne se forme pas tant que les ressources alimentaires liées aux conditions météorologiques ne sont pas favorables. La femelle libère alors les spermatozoïdes qui fécondent l'ovule. La gestation dure de 40 à 70 jours selon l'espèce.

Mise bas et élevage des jeunes : « métro, boulot, dodo !!! »

Les mises bas ont lieu en général de mai à juillet selon les espèces voire avril pour la Sérotine commune. Les nouveaux-nés pèsent entre 1 et 10 g selon l'espèce, soit près d'un tiers du poids d'une femelle. Ils sont dépourvus de poils et de couleur rose, leurs yeux ne s'ouvrent qu'au bout de 5 à 7 jours. Ils se plaquent contre le ventre de leur mère en s'accrochant par les pattes ou le pouce au patagium et au pelage ; les femelles Rhinolophes ont quant à elles une paire de faux-tétons à proximité des parties génitales permettant au jeune de s'accrocher la tête en haut en les mordant. Les juvéniles régulent leur température à environ 4 jours et les femelles peuvent aller chasser sans eux en les plaçant en groupe ce qui forme des nurseries. Quelques femelles restent pour garder la nurserie en cas de problème et seront relayées par d'autres dans la nuit. La croissance est relativement importante grâce au lait très riche des femelles puisqu'ils peuvent prendre 0,43 g par jour et leur avant-bras prendre 1,4 mm par jour. Les premiers envols ont lieu au bout de 3 semaines dans le gîte et suivent rapidement les premières sorties à l'extérieur accompagnés de leur mère. Durant plusieurs semaines les jeunes vont apprendre à chasser tout seuls ou en groupe souvent accompagnés par des femelles.

Régime alimentaire

En France, toutes nos chauves-souris sont essentiellement insectivores. Aucun vampire buveur de sang en Europe, même pas de frugivores.

La chauve-souris a une morphologie favorisant un vol rapide et des changements de direction brusques. Ajoutés à l'écholocation (voir page 10) qui lui permet de détecter les proies « à la vitesse du son », ces éléments font d'elle un chasseur redoutable.

Un vrai insecticide naturel !

Les plus grosses chauves-souris d'Europe consomment jusqu'à trois kilos d'insectes par saison. Une chauve-souris de 5,5 grammes (Pipistrelle commune par exemple) est capable d'avaler dans la nuit 400 moustiques !

Une colonie de 30 Pipistrelles mangera donc 400 x 200 jours d'activité x 30 Pipistrelles = 2 400 000 moustiques ! Ça ne vous donne pas envie d'adopter une ou deux colonies près ou dans votre maison ?

Botys de l'Ortie (*Anania hortulata*).

Moustique commun (*Culex pipiens*).

PJ n°9

La Brenne à pied à Prissac

Au long de la Sonne - 11 km - 3h

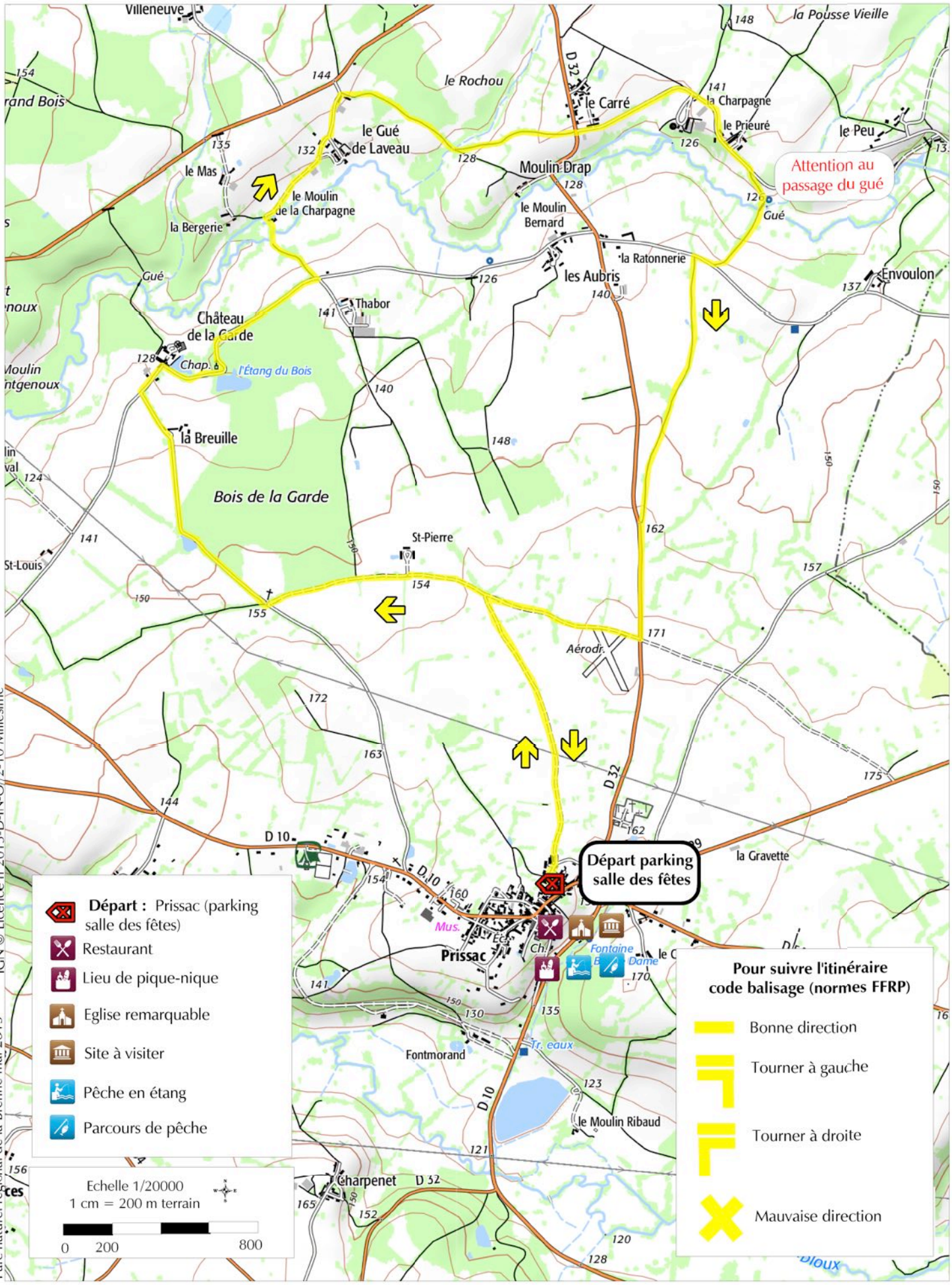

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 10 La Brenne à pied à Luzeret

Loup y es-tu? - 11 km - 3h

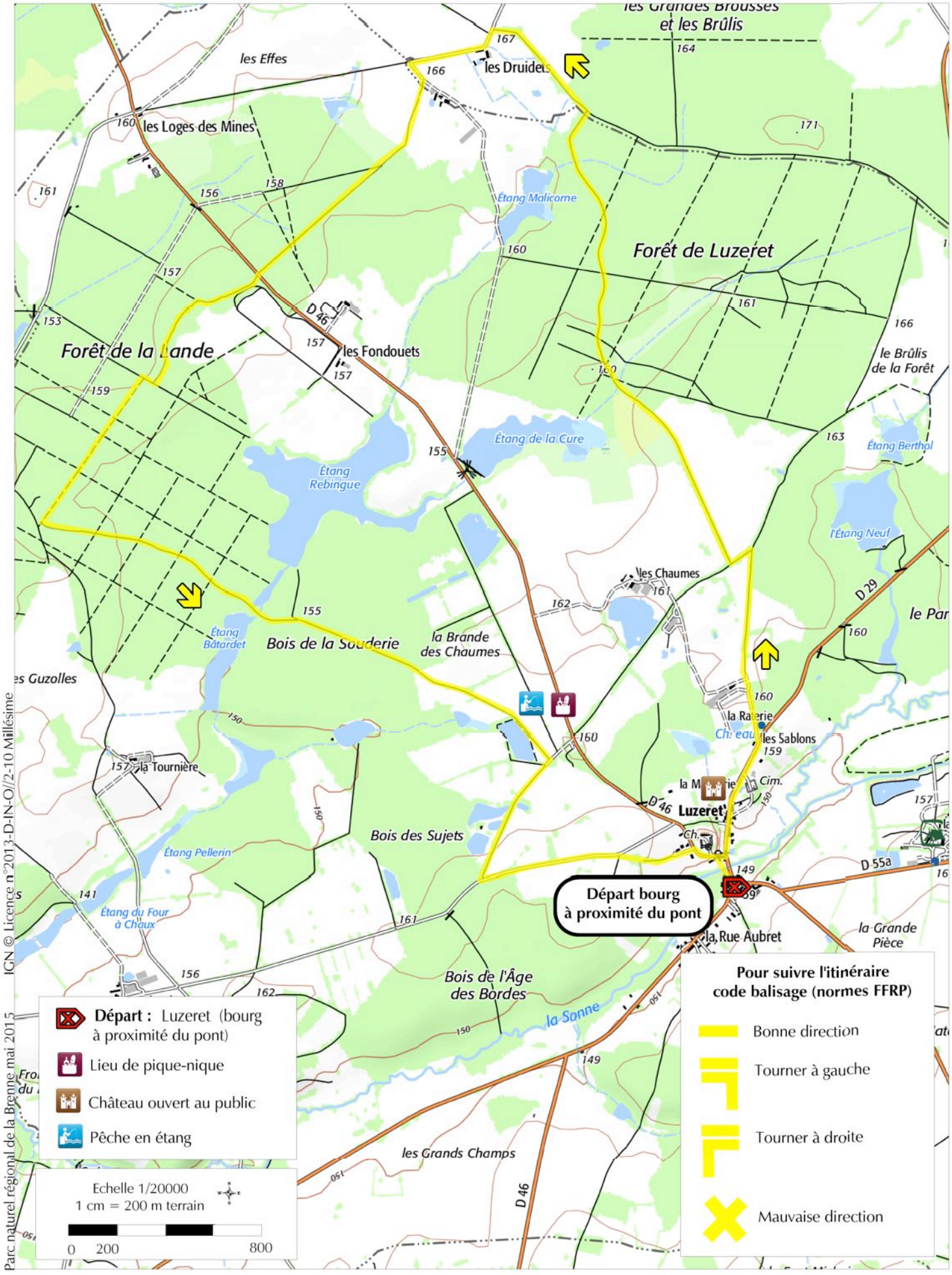

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n°11

La Brenne à pied à Prissac

Mosaïque bocagère - 8.5 km - 2h

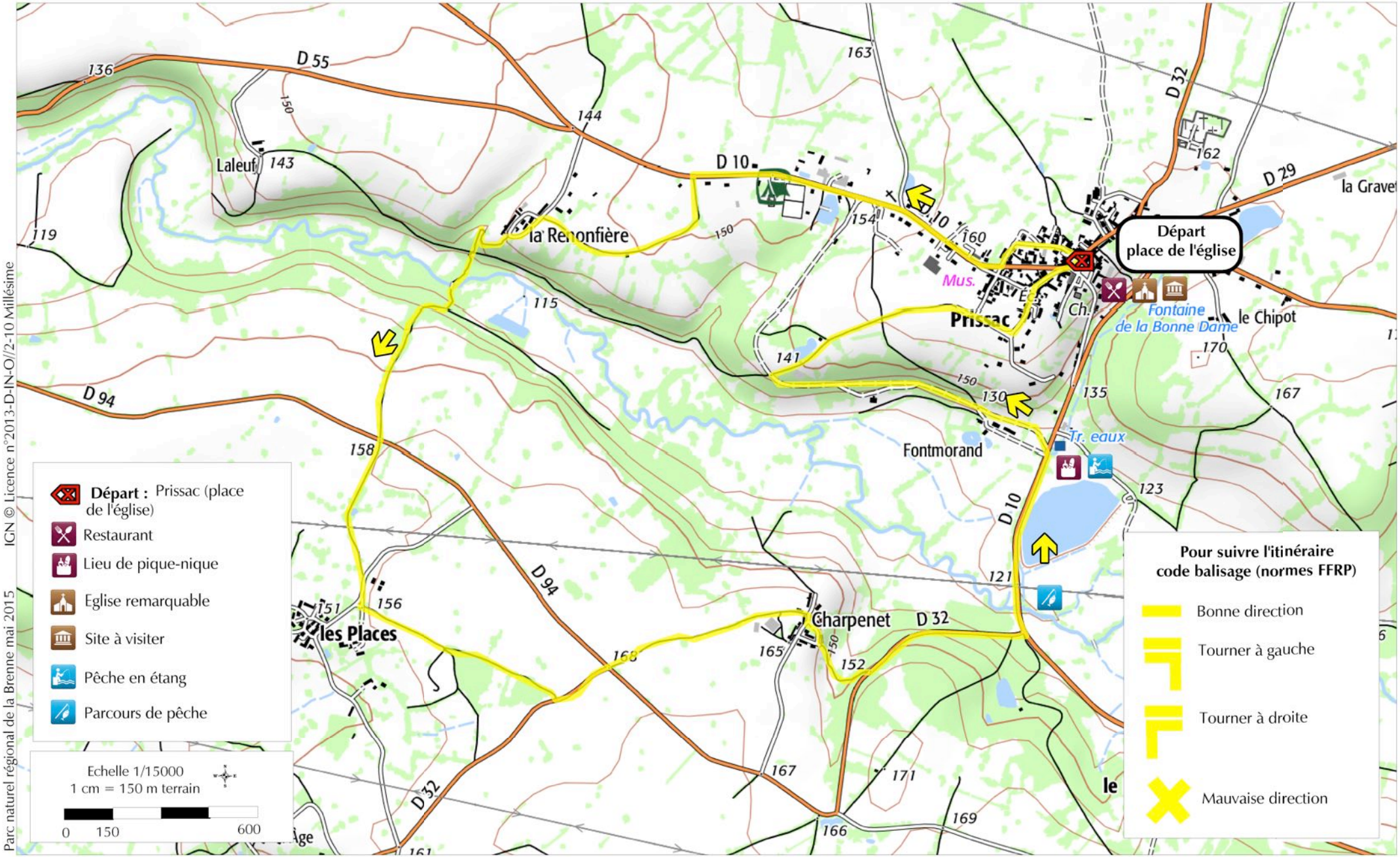

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 12

La Brenne à pied à Chazelet

Les coteaux de l'Abloux - 13 km - 3h30

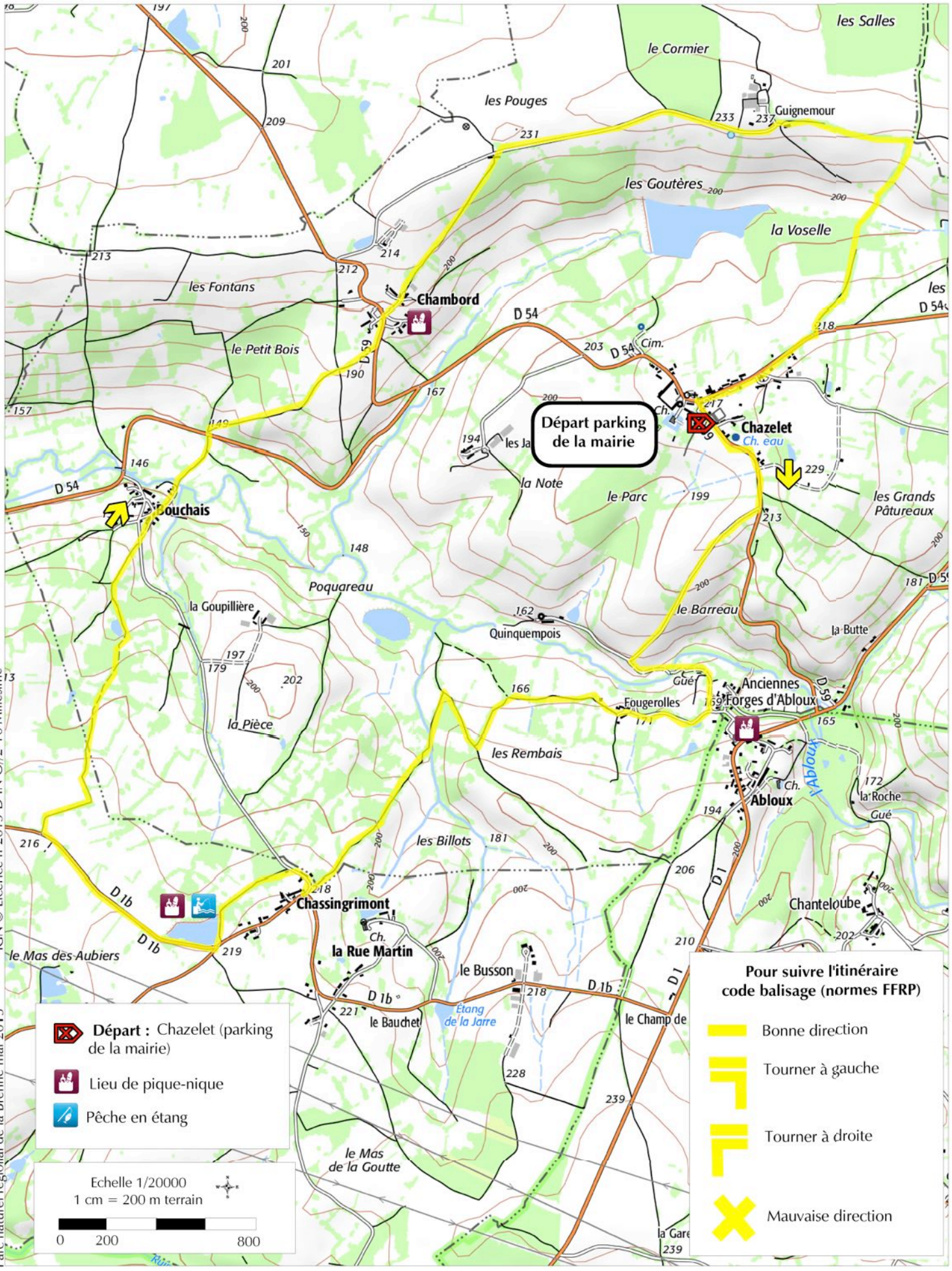

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime

Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 13

La Brenne à pied à Luzeret

En passant par la commanderie - 4 km - 1h

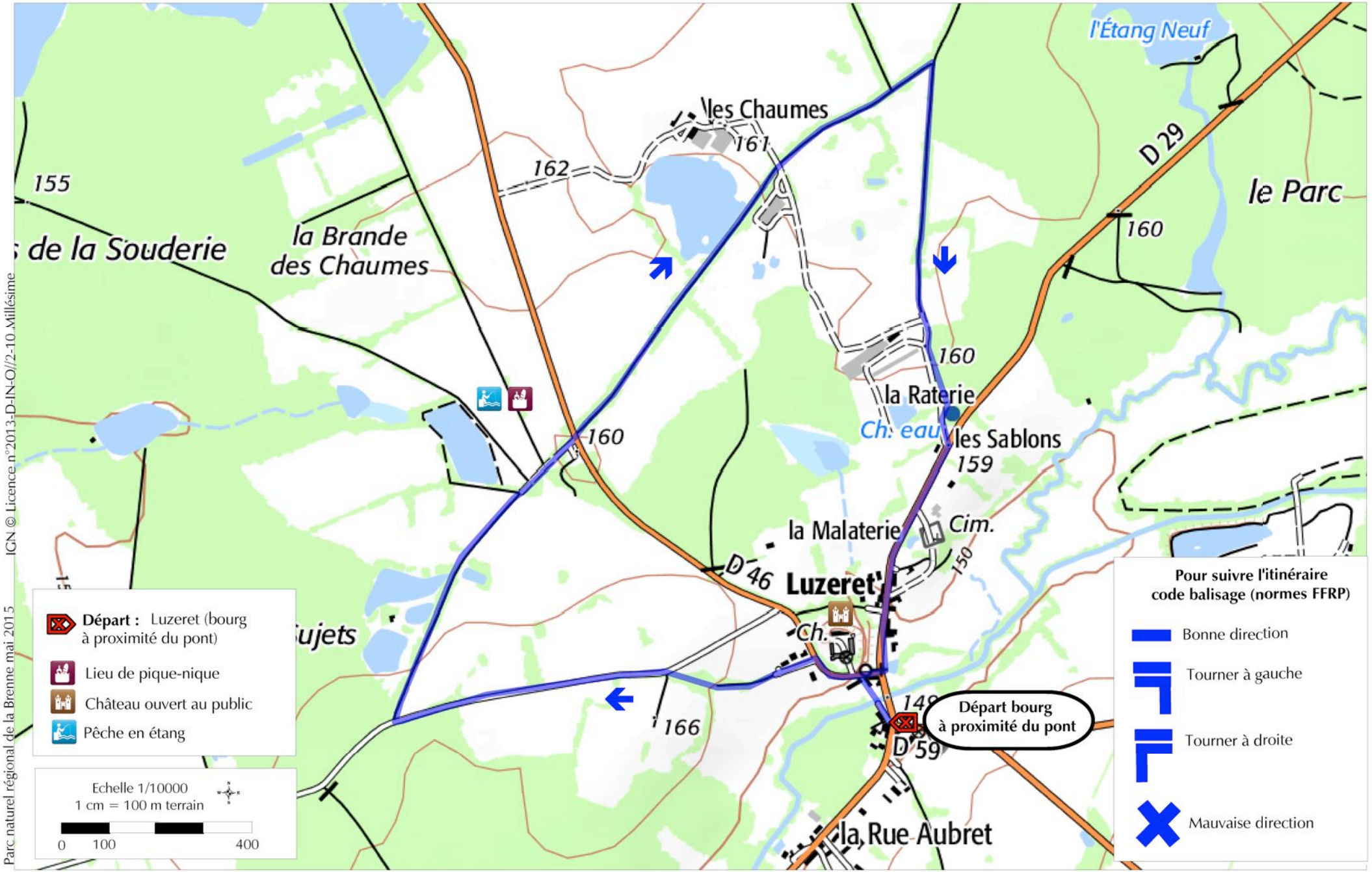

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 14

La Brenne à pied à Sacierges Saint Martin

Les mines de fer de Chéniers - 12 km - 3h

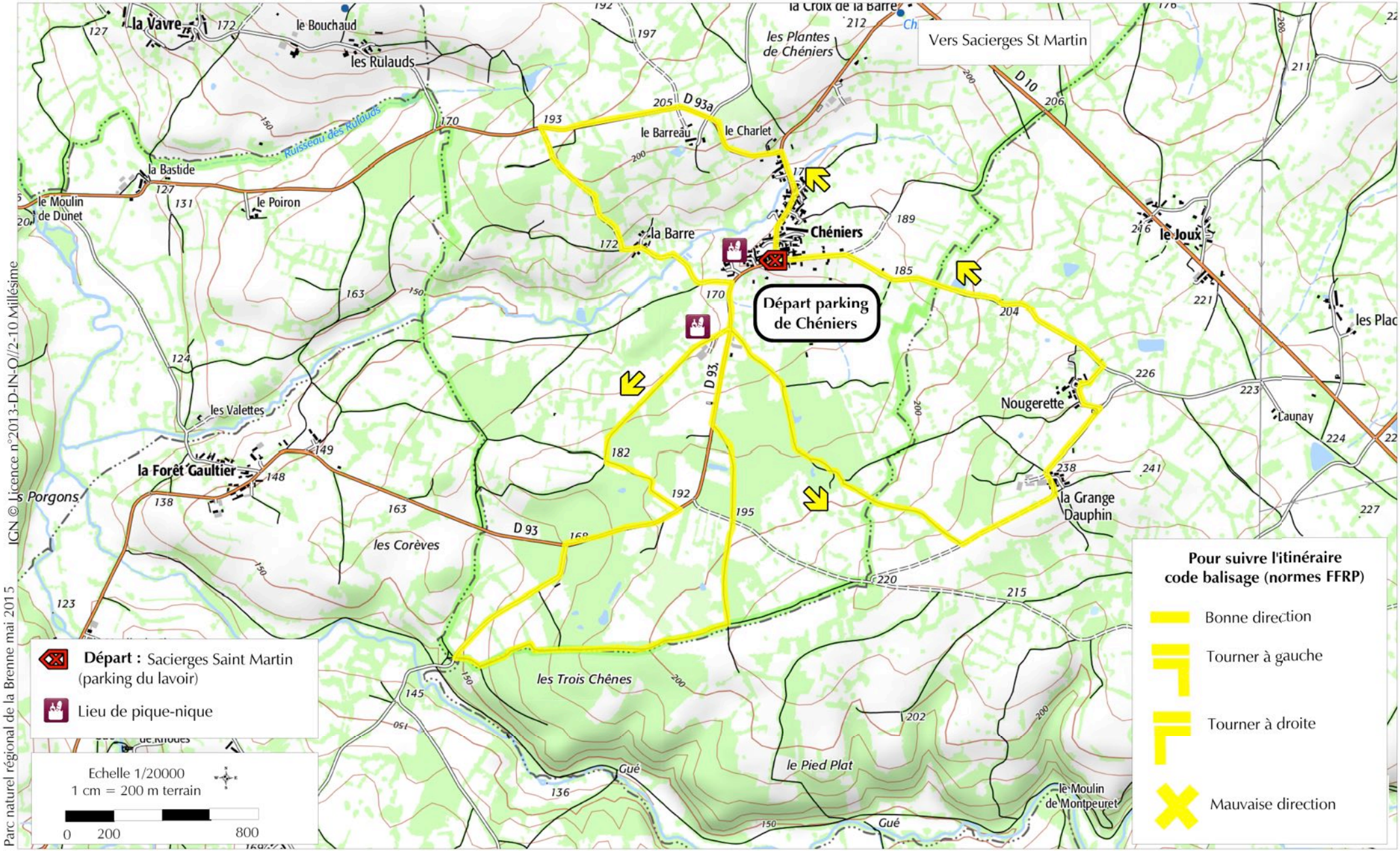

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 15 La Brenne à pied à Vigoux

La vallée de l'Abloux et ses forges- 19,5 km - 5h

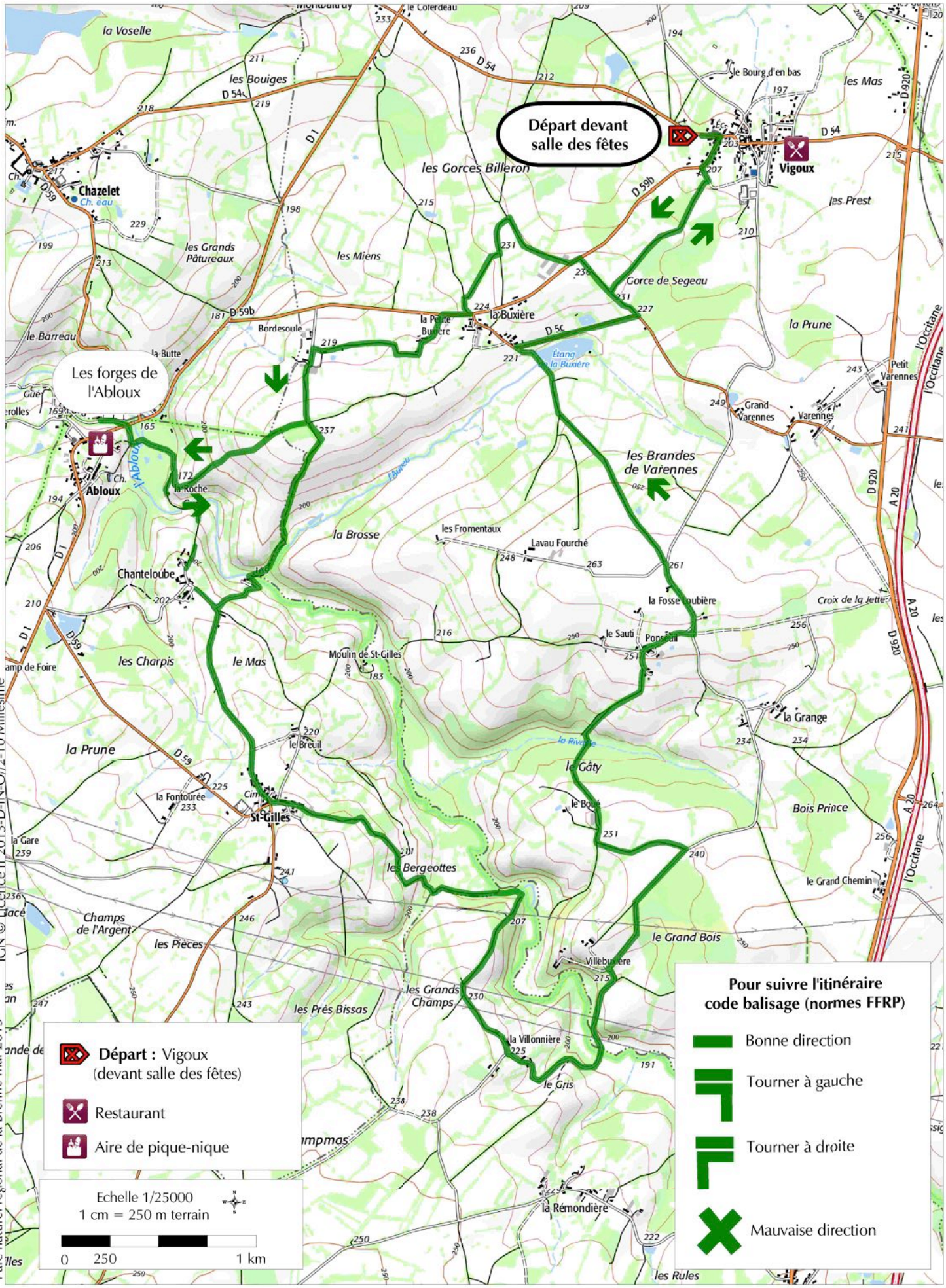

IGN © Licence n°2013-D-IN-O//2-10 Millésime
Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 16

Bocage du val d'Anglin

3 éme jour /5 : Sacierges/ Saint Benoit - 24 km

Parc naturel régional de la Brenne

Berry province

FFRandonnée Indre

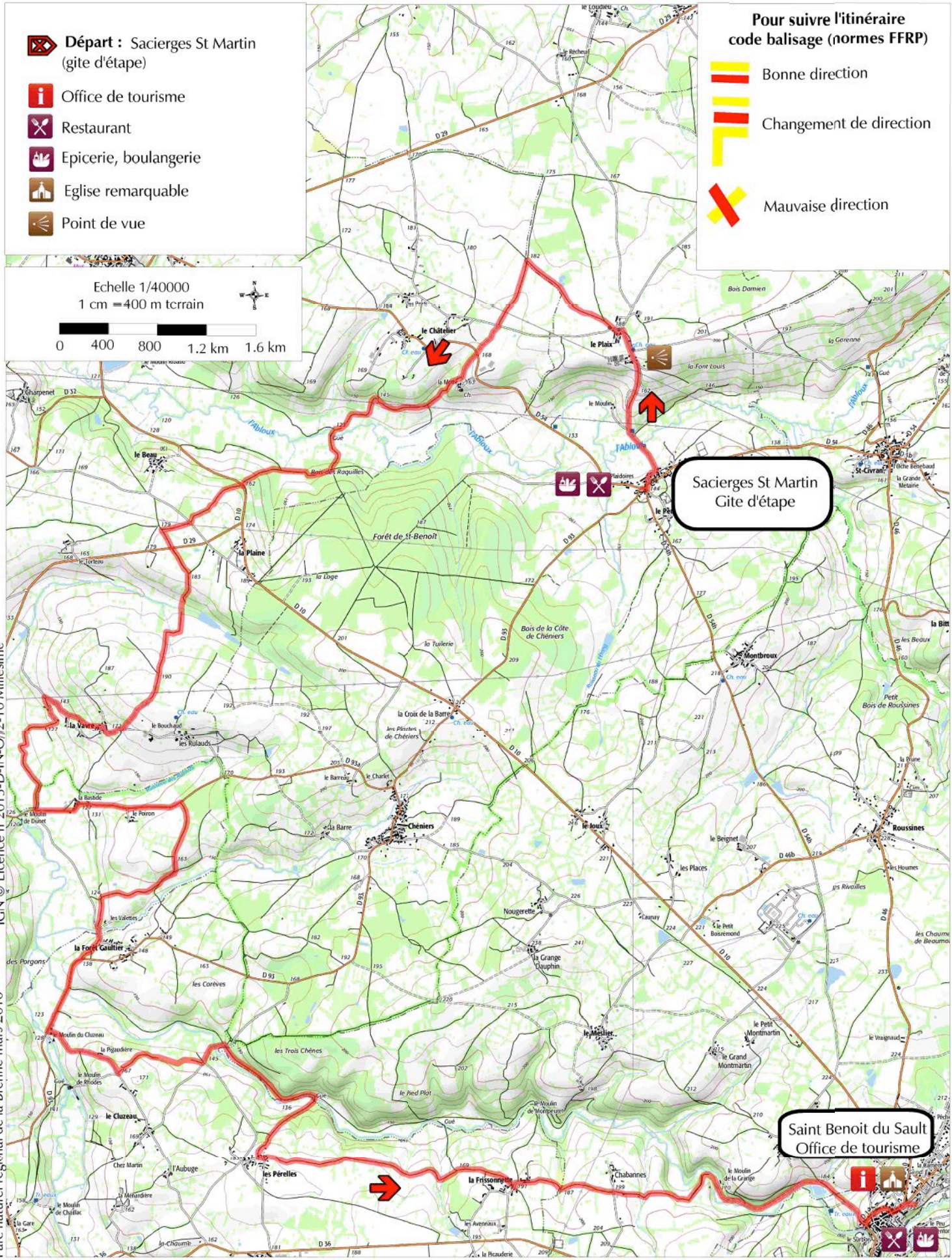

IGN © Licence n°2013-D-IN-O/2-10 Millésime

Parc naturel régional de la Brenne mars 2016

PJ n° 17 La Brenne à pied à Tilly

Terre crue, terre cuite - 8.5 km - 2h

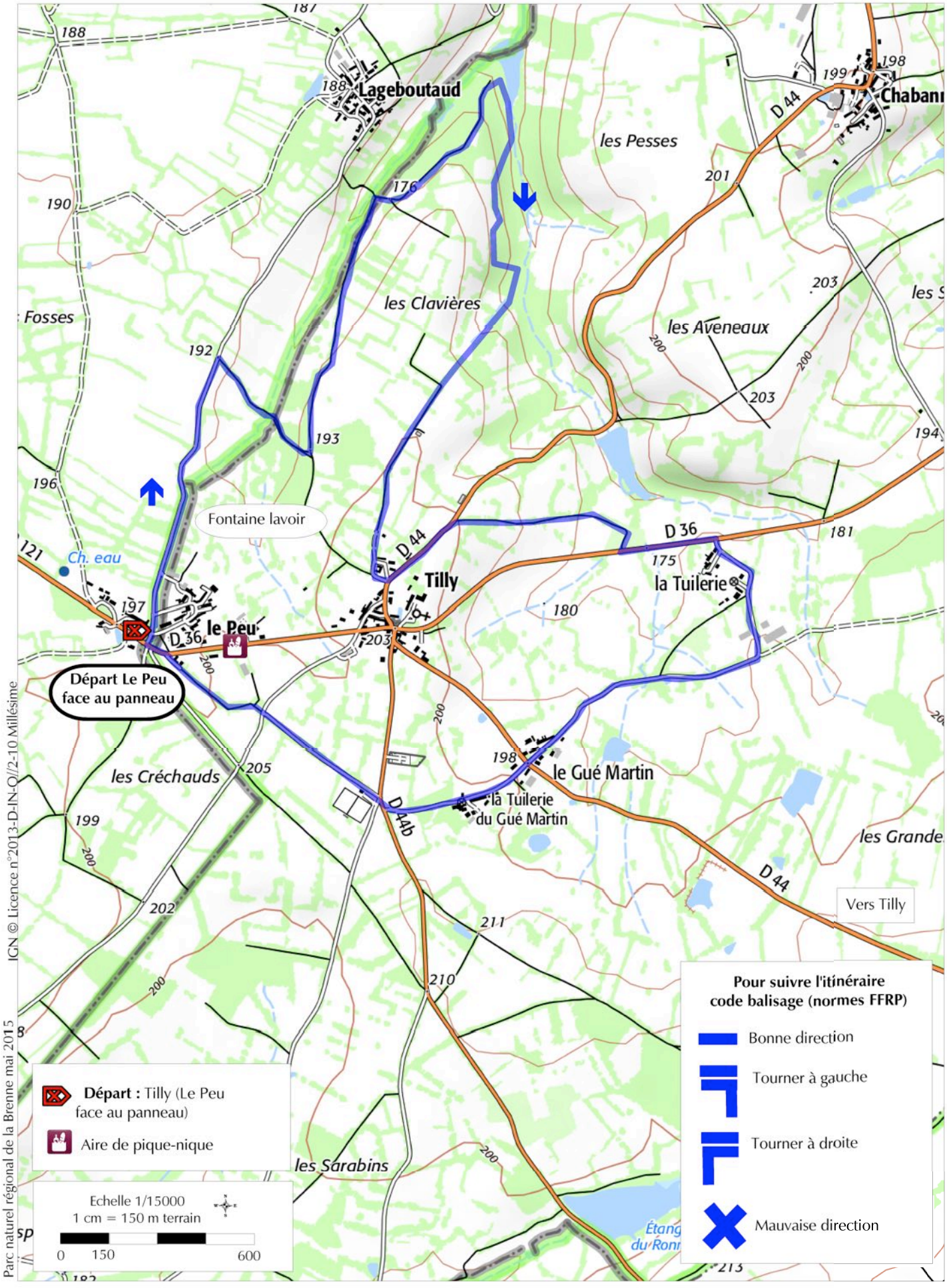

IGN © Licence n°2013-D-IN-Q//2-10 Millésime

Parc naturel régional de la Brenne mai 2015

PJ n° 18

1 Le bocage

Les haies (bouchures en berrichon) étaient utilisées autrefois comme clôtures par le tressage des jeunes branches. Elles jouent aujourd'hui un rôle primordial pour la préservation de la biodiversité. Dans ces paysages, l'élevage est prédominant.

2 La vallée de l'Abloux

Frontière entre le pays d'Oc et le pays d'Oïl, elle offre des coteaux à fort dénivelé et ouvre sur la marche occitane au relief plus marqué et sur les contreforts du Massif Central tout proches. L'Aboux est une rivière sauvage aux eaux claires dans laquelle on y pêche la truite.

3 Sacierges-Saint-Martin

Sacierges fut fondé par les romains qui y avaient établi un camp nommé «Caput Servium» aux abords de la voie reliant Argentomagus à Bordeaux. Il y fut établi une abbaye bénédictine, transférée par la suite à Saint-Benoit-du-Sault, village plus facile à défendre. L'église Saint-Martin est d'origine romane (à découvrir).

4 Entre Boischaut sud et Petite Brenne

La Sonne qui traverse le village de Luzeret marque la rupture paysagère entre le Boischaut sud (bocage, relief collinaire et ruisseaux encaissés) et la Petite Brenne (étangs, important manteau forestier et léger relief). Sans être spécialiste, on sent ici que le paysage change.

5 Commanderie de Luzeret

Cette forteresse construite au 12ème siècle, devenue manoir au 15ème siècle, possède un important mur d'enceinte et un pavillon d'entrée portant les rainures d'un pont-levis et de deux portes. La propriétaire propose des expositions en saison.

6 Les bois de Luzeret

Un tiers de la commune de Luzeret est couvert de forêts. Si elle est aujourd'hui entrecoupée de champs et prés, ce n'était pas le cas au 19ème siècle lorsque les bois étaient exploités pour servir de combustible aux forges et tuileries qui ont fait la richesse de la région. Des loups ont été encore aperçus à la fin du 19ème siècle. Ce bois servait aussi à la confection des tonneaux de Cognac et se retrouve aujourd'hui dans certains parcs à huîtres de La Rochelle !

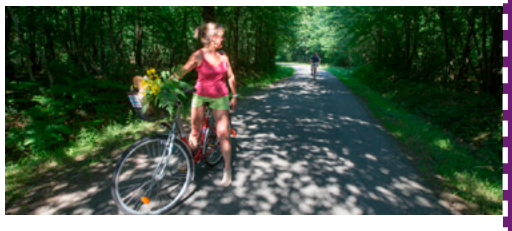

7 La Garde Giron

Cet édifice des 14ème et 15ème siècles a appartenu à Alain Giron, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc (ne se visite pas).

8 Les 3 musées

Une ancienne ferme abrite 3 musées : le machinisme agricole, le facteur rural et l'espace Gutenberg. Des expositions y ont lieu en été (à découvrir).

Parc naturel régional de la Brenne

MAISON DU PARC
Le Bouchet - 36300 Rosnay
02 54 28 12 13
tourisme@parc-naturel-brenne.fr

Berry province

OFFICE DE TOURISME
La Quintaine - 36370 Bélâbre
02 54 37 22 21
tourisme.belabre@wanadoo.fr
www.marcheoccitane-valdanglin.fr

La région Centre-Val de Loire à la carte
maRando à Vélo

« Plusieurs milliers de kilomètres d'itinéraires cyclables qualifiés et jalonnés en région Centre-Val de Loire »

Le site Internet **www.marandoavelo.fr** présente l'ensemble des tracés à l'aide d'une cartographie dynamique enrichie de toutes les informations touristiques, dont les professionnels « **Accueil Vélo** », pour préparer sa balade ou son séjour à vélo en **région Centre-Val de Loire**.

avec le concours financier de
INDRE
Centre-Val de Loire

www.parc-naturel-brenne.fr/velo

Conception graphique : Etienne Fradin

La Brenne à vélo

Circuit 10

Le bocage de la vallée de l'Abloux

29 km - 2h30

Niveau moyen
Parcours vallonné

Départ :
PRISSAC

C'est un circuit vallonné et plein de charme. Les ondulations du terrain tirent quelque peu sur les mollets mais les efforts sont récompensés par un paysage varié composé de **bocage**, **vallée sauvage**, **petite route forestière** ou d'éléments de **patrimoine** qui jalonnent l'itinéraire.

Parc naturel régional de la Brenne

Le bocage de la vallée de l'Abloux 10

Ici, c'est une rencontre avec un visage du Parc naturel régional de la Brenne plein de verdure, de fraicheur et d'ondulations. Sans être sportif, le parcours présente toutefois un peu de dénivelé aux abords de la vallée de l'Abloux. Le reste de l'itinéraire suit les douces ondulations du relief et traverse un paysage bucolique et bocager en empruntant des routes peu fréquentées, parfois forestières ponctuées de châteaux et de demeures au bâti traditionnel.

Nous vous recommandons de suivre l'itinéraire dans le sens décrit, par respect pour vos mollets.

Départ
PRISSAC, église (46.51012/1.30854)

Départ aussi de : SACIERGES-SAINT-MARTIN, église (46.49450/1.36479)
SAINT-CIVRAN, place St-Cyprien (46.49675/1.39008)
LUZERET, bord de Sonne (46.54117/1.39239)

- Parcours de pêche
  Pêche en étang
- Aire de pique-nique
- Restaurant
- Point de vue
- Site à visiter
- Château ouvert au public
- Église remarquable
- Étape découverte (descriptif au dos du document)

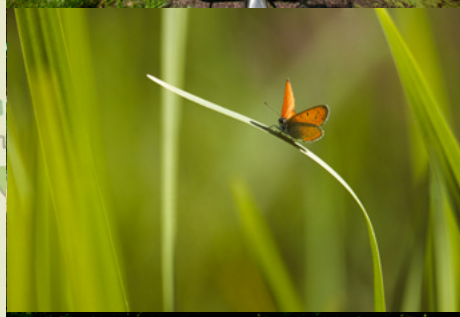

PR®

Promenade & Randonnée

AVEC CIRCUITS ÉQUESTRES ET VTT

•

ÉGALEMENT DANS CE GUIDE

GR PAYS

PJ n° 19 TopoGuides®

Le Pays val de Creuse et val d'Anglin... à pied®

Au sud du Berry

22 Promenades & randonnées

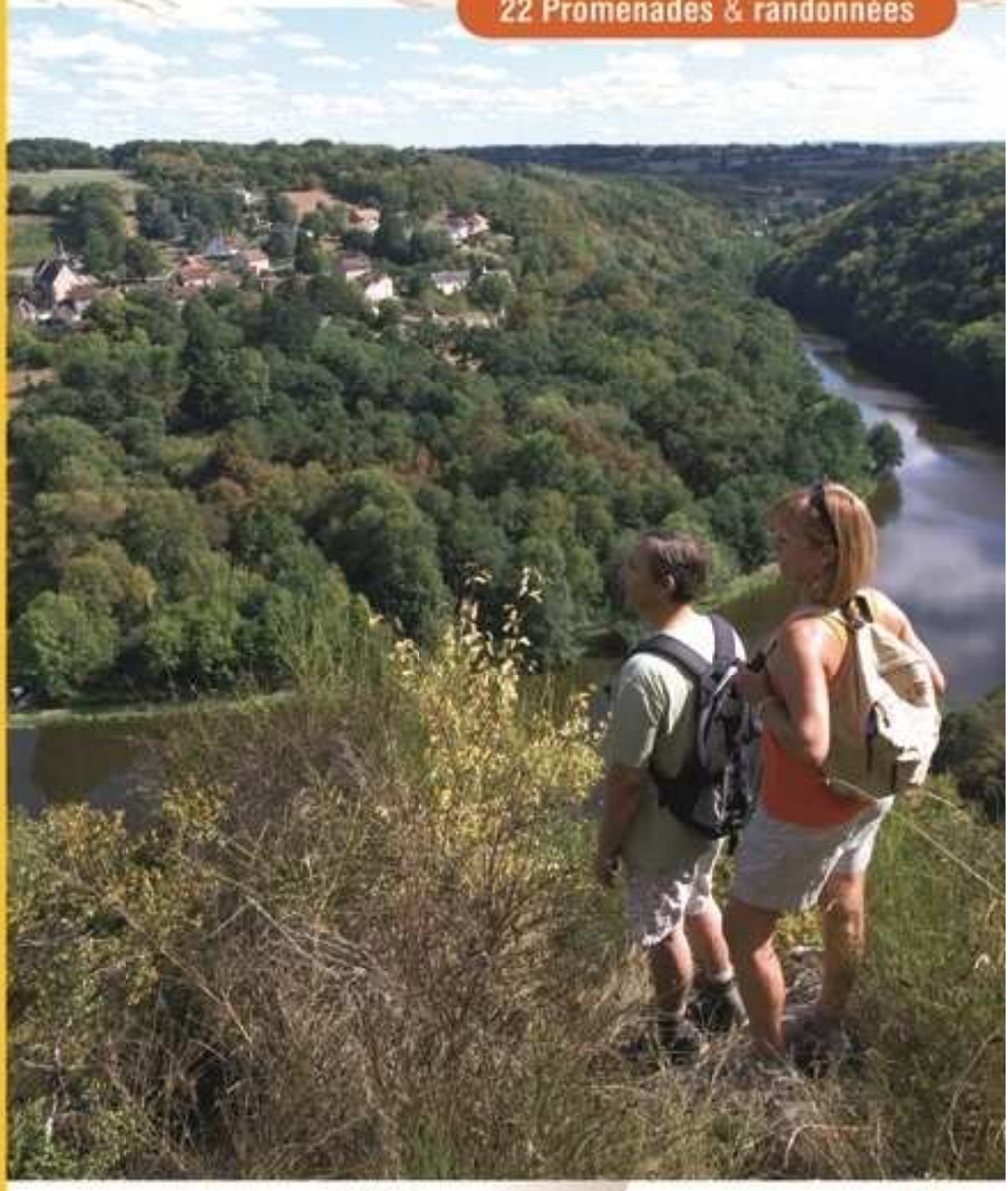

PAYS VAL DE CREUSE VAL D'ANGLIN

Région Centre

FFRandonnée

www.ffrandonnee.fr

PJ n°20

COLLÈGE DES
EXPERTS ÉVALUATEURS

Monsieur Luc Fontaine, Président AHTI
Association des Hébergeurs Touristiques
de l'Indre et départements limitrophes
Mairie de Belâbre
36370 BELABRE (France)

Paris, le 08 avril 2016.

Monsieur,

Suite à nos derniers échanges, nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments de réflexion suivants :

L'expert en évaluation immobilière est un technicien expérimenté dans l'art d'évaluer des biens et droits immobiliers.

Il a notamment pour devoir de mettre en œuvre tous les moyens d'investigations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, finalisée par l'établissement d'un rapport d'expertise en vue d'appréhender, le plus fréquemment, la valeur vénale d'un bien immobilier.

Cette valeur vénale, soit la valeur du marché, est le prix auquel un droit de propriété peut raisonnablement être vendu en cas de mise en vente amiable au moment de l'expertise.

Cette valeur peut être déterminée par une approche par comparaison directe, ou par une approche indirecte soit par la capitalisation ou actualisation d'un revenu théorique ou effectif.

Dans tous les cas, le rapport d'expertise comporte d'une part la date de l'expertise et d'autre part, en sus de l'état du bien et de ses équipements, l'ensemble des éléments juridiques, économiques, fiscaux et environnementaux de nature à impacter l'évaluation.

Y figure notamment la présence ou le projet d'installation de parc éolien.

Si, au titre des enquêtes publiques et des études d'impact préalables à l'autorisation d'urbanisme, doivent être appréciés les impacts du projet sur la dépréciation des biens immobiliers, il est constaté que ceux-ci doivent être présentés au regard de l'intérêt général et donc sous l'angle de la macro économie dont le tourisme constitue en France une donnée essentielle.

Le rapport suivant en est l'exemple type :

EVALUATION DE L'IMPACT DE L'ENERGIE EOLIENNE SUR LES BIENS IMMOBILIERS - CONTEXTE DU NORD-PAS DE CALAIS - Rapport final Révision B – Mai 2010 - CLIMAT ENERGIE ENVIRONNEMENT Association loi 1901 3 rue de l'Epaulle 62140 FRESSIN

http://climat-energie-environnement.info/IMG/pdf/CEERapportfinalEolien_Immobilier-revB.pdf

Mais ce rapport a le mérite de convenir de l'absence de données et d'études précises réalisées sur le territoire français portant sur cette question notamment en ce qui concerne le tourisme, les parcs naturels, la qualité des paysages, de la nature préservée et du patrimoine traditionnel bâti dont dépend directement l'économie touristique.

De plus, en France, le contentieux civil entre vendeur et acquéreur fournit deux décisions explicites sur cet impact :

La CA de RENNES (n° 06/02355 du 20 septembre 2007) a estimé à 20% le montant de la dépréciation d'une maison en présence d'un projet de 4 éoliennes sises à 500 mètres de la maison, les trois autres, distantes de 720, 1005 et 1300 mètres.

La CA ANGERS (1 chbre A du 08 juin 2010) a estimé qu'un parc d'éoliennes projeté à environ 1 km dans le paysage d'une maison l'avait dévaluée de 10 % de son prix.

Dès lors, nous pouvons confirmer que l'expert saisi d'une évaluation d'un bien situé dans l'environnement d'un champ d'éoliennes, et donc de l'intérêt privatif de son client, devra nécessairement tenir compte d'une évidente moins-value car l'emplacement et le paysage panoramique, sont incontestablement des déterminants majeurs de la valeur d'un bien.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à ce projet.

Veuillez croire Monsieur en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Gérard FONS

Président du Collège des Experts Évaluateurs Agréés SNPI

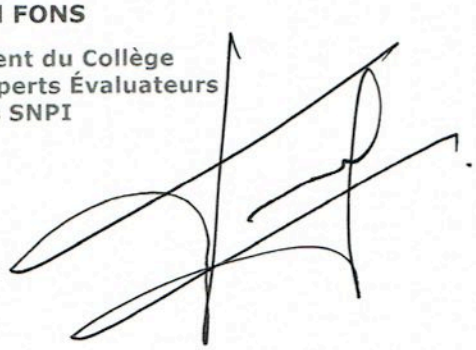

PJ n° 21

GROUPE FRANCE PATRIMOINE IMMOBILIER

CHATEAUROUX IMMOBILIER

2 Place Sainte Hélène
36 000 CHATEAUROUX

Tél : 02.54.07.00.25
Fax : 02.54.07.50.91

e-mail : info@francepatrimoine.fr

Web : www.francepatrimoine.fr

GESTION LOCATIVE et SYNDIC
e-mail : gestion@francepatrimoine.fr

Direction :

Olivier et Caroline d'ABADIE
2 Place Sainte Hélène
36000 CHATEAUROUX

Agence de Bourges

BOURGES IMMOBILIER
9 Place Planchât
18 000 BOURGES
Tél : 02.48.70.22.40
Fax : 02.48.70.97.08

Email : bourges@francepatrimoine.fr

ATTESTATION

Je soussigné, Olivier d'ABADIE, Directeur de l'Agence GROUPE FRANCEPATRIMOINE Immobilier – 4 Place Sainte Hélène, 36 000 CHATEAUROUX ;

Spécialisé dans la vente de propriétés et de biens ruraux dans le Berry, le Poitou et le Limousin ;

Ayant eu à faire des estimations de propriétés aux abords de parcs éoliens, la proximité de ces parcs entraîne une baisse de la valeur des propriétés jusqu'à 40% de leur valeur réelle.

A l'heure où les instances départementales et régionales communiquent sur la beauté des campagnes du Berry (voir publicité berryprovince.com-macampagneadustyle), il est impensable d'implanter des parcs éoliens qui défigurent ces campagnes que l'on veut promouvoir.

Fait à CHATEAUROUX
Le 29 Avril 2016

Olivier d'ABADIE

PJ n° 22

AGENCE DES MILLE ETANGS
CONSEIL IMMOBILIER

ATTESTATION

Je soussignée, Christine de Ruffray, gérante de l'AGENCE DES MILLE ETANGS, située sur la commune du Blanc (36300) 7 place de la Libération, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité nous travaillons avec une clientèle de résidence secondaire et que si des éoliennes géantes devaient être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45km alentour, elle porteraient atteinte à la richesse de notre territoire et donc à l'atractivité de notre région. Il s'en suivrait une baisse des ventes et donc un marché de l'immobilier encore plus touché qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Fait à le Blanc le 11 mars 2016

Christine de Ruffray

TELEPHONE: 02 54 28 79 29
7, Place de la Libération - 36300 LE BLANC
Fax 02 54 28 63 33 - E-mail : ame.immo@wanadoo.fr

EURL des Mille Etangs au capital de 7 500 € - RCS Châteauroux 444 822 712 - APE 6831Z - Carte n° 110 T
www.agencedesmilleetangs.com

Eolienne et prix de l'immobilier

Retour à l'accueil

Une série de documents pour vous faire votre propre opinion

PJ n°23

Plusieurs attestations de perte de valeur immobilière suite à l'installation d'éoliennes à proximité

Picardie (80) : -35%

Picardie : -35%

Finistère : -15%

Charente : -20%

Eure : Pas d'acheteur

MMA propose d'assurer la décôte de votre maison en cas d'implantation d'un parc éolien.

Aujourd'hui, la compagnie d'assurance MMA propose d'assurer la perte financière en cas de nuisances liées à l'installation d'un champ d'éoliennes, au même titre que d'une usine ou d'une décharge publique. L'assureur développe : « Implantation de champs d'éoliennes (...) les maisons situées à proximités ont subi une dévalorisation très importante ».

Lire le document

PJ n°24

BOUTIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Jacques CLEMENT, directeur de la boutique du Parc Naturel Régional de la Brenne à Rosnay, affirme être contre le projet d'implantation d'éoliennes au sein du Parc.

Si mes convictions en matière d'écologie me rendent sensible au développement durable et aux énergies renouvelables, je ne puis en revanche soutenir une entreprise qui ne s'inscrit en rien dans une croissance verte malgré que telle en soit sa prétention. En effet je suis fermement opposé, aux centrales nucléaires qui nous obligent à amasser des déchets radioactifs dont on ne sait que faire et qui font peser un danger toujours imminent sur les populations, aux gaz de schiste ainsi qu'à l'extraction pétrolière qui a la capacité d'aussi bien ruiner la planète que de créer des conflits des plus meurtriers.
En revanche lorsque le développement durable est travesti à grands coups de subventions, et d'intérêt économique alors il perd toute son essence et donne à voir des aberrations telles que la volonté d'implanter des éoliennes en Brenne. Il est je crois ainsi utile de rappeler l'impact catastrophique qu'aurait la construction de ces machines sur notre territoire principalement attractif pour ses paysages et sa richesse tant au niveau de la faune que de la flore. Une baisse du nombre de touristes, engendrerait alors une baisse des revenus du secteur tertiaire (restaurants, loisirs, gîtes, etc.) et l'apparition de licenciements. La structure que je dirige s'inscrit tout à fait dans ce genre de risque, l'installation d'éolienne étant source de précarité autant pour mes employés que pour les saisonniers. En effet ces derniers, qui sont le plus souvent des étudiants, trouvent à la Boutique du Parc une source de revenu pour subvenir à leurs besoins lors de leur année scolaire. C'est ainsi que ces jeunes effectuant des saisons chez moi où chez mes pairs seraient eux aussi négativement impacté en voyant l'offre d'emplois saisonniers diminuer. De plus peut on réellement croire à un projet sensé et sincère lorsque l'on a connaissance des études d'impact et que de surcroit ce sont le plus souvent des entreprises étrangères qui réalisent les bénéfices de l'installation ? Nous sommes alors bien loin du retour vers le local et de la rationalisation de la production tant vanté lors de la COP 21.
Enfin permettez moi de remarquer, que la France ayant le deuxième plus grand territoire maritime au monde, et que jusqu'à preuve du contraire le vent y souffle plus fort, il serait fort pragmatique de tourner vos projets vers tous ces territoires.

Jacques CLEMENT

Fait le 6.03.2016 à Rosnay

Signature :

PJ n°25

A l'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

Je soussigné, Macé Philippe, gérant de la EARL CE et PC de l'Epineau dont le siège social se situe à Le Grand Tremble 36300 Ruffec, employant 4 personnes ainsi que des saisonniers, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de loisir non seulement en tant que centre équestre mais également en tant que gîte d'étape, nous réalisons environ 60% de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité
Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique .

Cette baisse aurait pour conséquence une importante réduction du chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi.(1 ou 2 emplois risquent d'être touchés).

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes, nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Ruffec le 4 mars 2016

Macé

EARL Centre Equestre
et Poney Club de l'Epineau
36300 RUFFEC LE CHÂTEAU
Tél. 02 54 37 72 63 - Fax 02 54 37 11 66
Siret 48239199200013 - Ape : 01432 - N°TVA : FR 08482391992

PJ n°26

A l'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Luc COTINAT, artisan, 49 route de Bélâbre 36370 PRISSAC, employant 6 personnes, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de restauration du bâtiment ancien, nous réalisons environ 90 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devaient être implantées à l'entrée du PNR et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité. La baisse des touristes serait inévitable, l'achat de maisons secondaires serait quasiment inexistant, les travaux de rénovation auraient alors pratiquement disparu et, en ce qui me concerne, cela entrainerait certainement la fermeture pure et simple de mon entreprise.

Je ne vois vraiment pas l'intérêt de mettre des éoliennes en zones rurales alors qu'il y en a déjà à beaucoup d'endroits et qu'il suffirait d'agrandir les parcs existants. Les zones rurales ont, à l'inverse, encore besoin de beaucoup plus d'authenticité au niveau du paysage pour que le touriste et la personne qui a décidé d'y vivre s'y retrouvent pleinement.

A l'aube de la sortie du stickers voiture « Berry Happy » où l'on prône la joie et la fierté de vivre en Berry ou la satisfaction d'y avoir séjourné, je pense que l'apport d'éoliennes serait complètement à contre-courant de ce sentiment de bien-être.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes, nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Prissac, le 11 mars 2016

Jean-Luc COTINAT
Chef d'Entreprise

RENOVATION
DEMOLITION - RECUPERATION
Jean-Luc COTINAT
49, Route de Bélâtre — 36370 PRISSAC
Tél. : 02 54 25 04 54
Siret 32626488400018
RCS CHATEAUROUX A 326264884 00018
RM 13894RM36
N° TVA INTRA COMMUNAUTAIRE FR 62326264884
CODE NAF : 451A

6 rue Auclert Descottes
36200 Argenton sur Creuse
Tél : 02 54 47 98 69
Fax : 09 67 17 98 69
Mail : soliris@soliris.fr

Place du Champ de Foire
86130 Jaunay Clan
Tel : 05 49 46 52 65

Mail : jaunayclan@soliris.fr

PJ n°27

Le 20/02/16

Je soussigné, Bruno ROULLET, gérant de la sté SOLIRIS, siège social 6 rue Auclert Descottes 36200 ARGENTON SUR CREUSE, employant 9 salariés, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de Chauffage au bois, Nous réalisons environ 50 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité.

Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique et de l'activité de rénovation des bâtiments anciens traditionnels.

Cette baisse aurait pour conséquence une importante réduction du nombre de chantiers et de chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi. Notre entreprise pourrait perdre 2 emplois

La majorité de nos clients n'aurait pas acheté, ni investi dans des travaux de rénovation de bâtiments anciens s'ils avaient été entourés par un paysage de zone d'éoliennes industrielles géantes.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur. Pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à ARGENTON SUR CREUSE
Signé :

Le Gérant

6 rue Auclert Descottes
36200 ARGENTON SUR CREUSE
Tél : 02 54 47 98 69
SIRET : 497 961 532 000[illegible] - APE : 4322B
Email : soliris@soliris.fr

PJ n°28

Rénovation
Martial Duval

A l'ASSOCIATION DES HEBERGEURS TOURISTIQUES DE L'INDRE
POUR VALOIR CE QUE DE DROIT

ATTESTATION

Je soussigné, Martial DUVAL, gérant de la SARL DUVAL MARTIAL, siège social ZA La Croix de l'Auberté 36370 BELABRE, employant 45 salariés, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de rénovation de bâtiment, nous réalisons environ 98 % de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme dans et autour du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse du territoire rural du parc, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural et qui constituent le moteur du développement économique touristique indispensable pour en assurer la pérennité.

Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique et de l'activité de rénovation des bâtiments anciens traditionnels.

Cette baisse aurait pour conséquence une importante réduction du nombre de chantiers et de chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importantes conséquences sur l'emploi.

La majorité de nos clients n'aurait pas acheté, ni investi dans des travaux de rénovation de bâtiments anciens s'ils avaient été entourés par un paysage de zone d'éoliennes industrielles géantes.

Ayant pris connaissance de l'analyse détaillée par l'AHTI du Rapport d'Enquête Publique du projet éolien de Thollet & Coulonges de monsieur Michel Bobin, commissaire enquêteur. Pour la sauvegarde des emplois du département de l'Indre et des départements limitrophes nous demandons à l'autorité administrative d'interdire la construction de toute zone industrielle d'éoliennes géantes à moins de 40 km de distance du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Fait à Bélâbre le 26/02/2016

Signé : 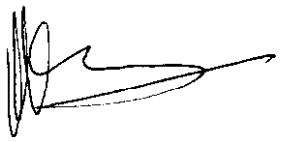

Le Gérant Martial Durand.

PJ n°29

SARL
Clément GILLARD
CHARPENTE • COUVERTURE • ZINGUERIE

Attestation

Je soussigné, Clément Gillard, gérant de la SARL Clément Gillard, siège social à Le Blanc employant 3 personnes, certifie par la présente que dans le cadre de notre activité de Charpente Couverture, Nous réalisons environ 60% de notre chiffre d'affaire annuel avec notre clientèle de résidence secondaire et de professionnels du tourisme du Parc Naturel de la Brenne.

Si des éoliennes géantes devait être implantées à l'entrée du PNR, et visibles à 45 km alentour, elles porteraient une atteinte irréversible à la richesse de notre territoire rural, que sont le paysage, le patrimoine naturel et architectural, qui constitue le moteur du développement économique touristique indispensable pour la pérennité du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il s'en suivrait irrémédiablement une baisse certaine de la fréquentation touristique et de l'activité de rénovation des bâtiments anciens traditionnels.

Cette baisse aurait pour conséquence une importante baisse du nombre de chantiers de rénovation et de chiffre d'affaire pour notre entreprise avec d'importante conséquences sur l'emploi.

La majorité de nos clients de rénovation n'aurait pas acheté, ni investi dans des travaux de rénovation de batiments anciens entourés d'un paysage d'éoliennes.

Fait à Le Blanc, le Vendredi 4 Mars 2016

Clément Gillard
Responsable.

3, rue Soutine 36300 LE BLANC • Tél : 06 32 40 20 34 • gillard.charpente@gmail.com
siren n° 539816314 / Code APE-NAF : 4391A

PJ n° 30

Brenne nature

Français

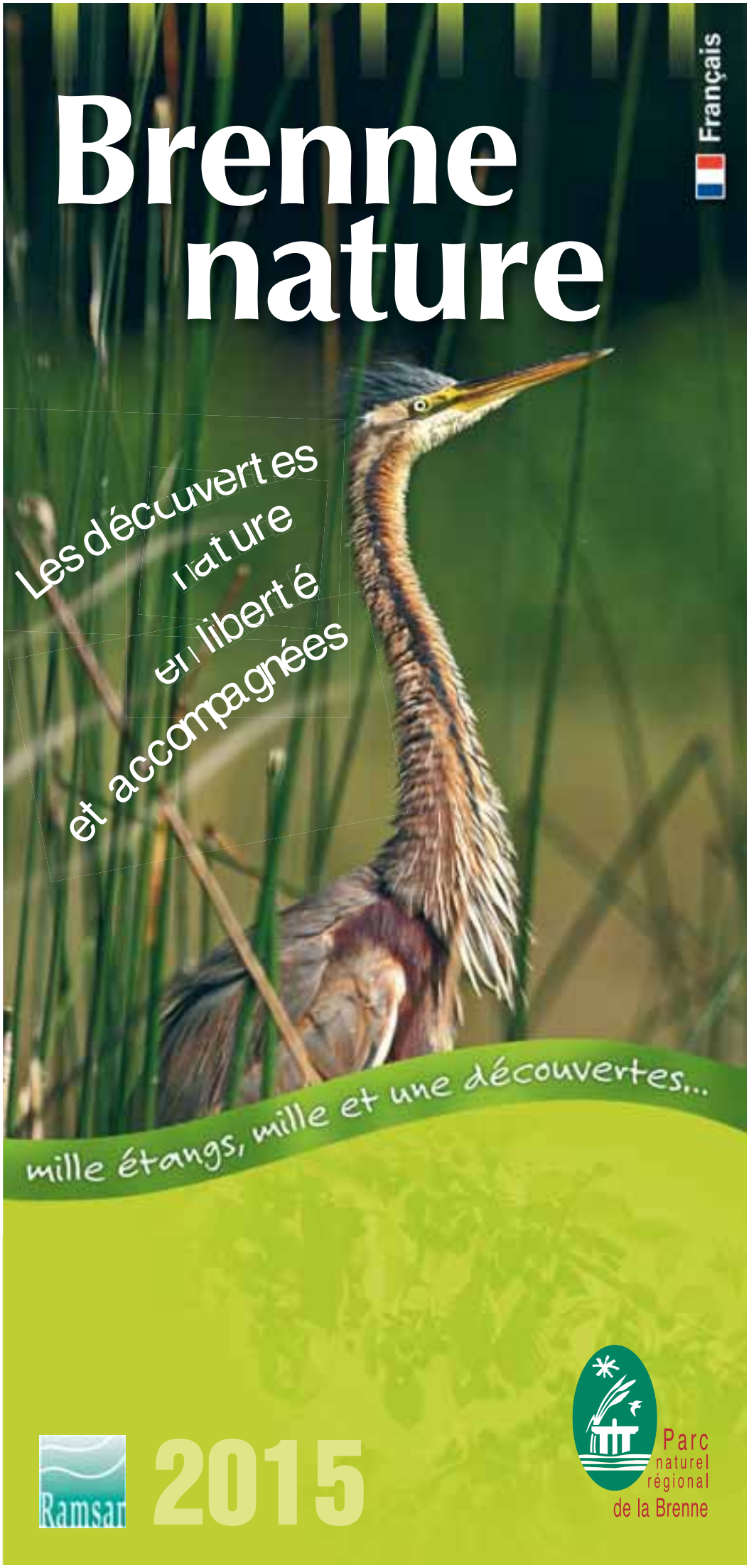

Les découvertes nature en liberté et accompagnées

mille étangs, mille et une découvertes...

Ramsar

2015

Parc naturel régional de la Brenne

La convention de Ramsar

Négocié dans les années 1960 par des pays et des organisations non gouvernementales qui s'inquiétaient de la perte et de la dégradation accélérées des habitats des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs, le traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entré en vigueur en 1975. C'est le plus ancien des accords intergouvernementaux modernes de portée mondiale dans le domaine de l'environnement et il compte, à ce jour, 159 membres qui participent à la gestion de l'eau et des écosystèmes.
Créée, à l'origine, pour préserver les zones humides en tant qu'habitat vital pour les oiseaux d'eau, la Convention de Ramsar est le fer de lance des avancées réalisées en matière de conservation et d'utilisation rationnelle de toutes les zones humides, par des actions au niveau local et national et une coopération internationale en vue de maintenir les avantages socio-économiques divers que les zones humides apportent aux peuples du monde entier.

La France compte 43 zones humides inscrites au titre de la convention de RAMSAR.

www.ramsar.org

Depuis 1991, la Brenne est classée zone humide d'importance internationale

A l'occasion de la journée mondiale des zones humides 2 animations vous sont proposées : le mercredi 4 février, "balade, goûter, tressage autour d'une zone humide" (voir page 44) et **le vendredi 6 février,** "les sites protégés des étangs de la Touche et Purais" (voir page 31).

Photo de couverture J. Vèque

Sommaire

Mosaïque d'étangs (plus de 3000), de buttons, de landes et de prairies, mais aussi pittoresques vallées (Creuse, Anglin…) et bocages vallonnés, le Parc naturel régional de la Brenne couvre l'une des plus importantes zones humides continentales françaises.
A ce titre, la Brenne est inscrite sur la liste des sites de la convention internationale de Ramsar pour la préservation des zones humides et le Parc participe au réseau écologique européen Natura 2000.

HVI

Vous trouverez dans les pages de ce guide l'ensemble des sites et animations qui vous permettront de découvrir les richesses naturelles et paysagères du Parc naturel régional de la Brenne.

2 Carte

4 Maison de la Nature

6 Réserves et sites protégés

14 Editions nature

15 Animations nature accompagnées

44 Manifestations ateliers, stages

46 Découverte groupes

47 Les animateurs nature

52 Notes personnelles

La Nature à la carte

Recommandations

- Le Héron pourpré, la cistude, l'Orchidée de Brenne et toutes les autres espèces sont heureux que vous prêtiez attention à leur existence et vous en remercient. Plutôt que de perturber, toucher ou cueillir, ils vous encouragent à regarder, contempler et tout simplement vous émerveiller depuis des sites aménagés.
- Rappelez-vous que le feu est l'ennemi de la nature en particulier l'été lorsque la Brenne est très sèche.
- Sachez que la plupart des étangs sont privés, ce qui en interdit l'accès ; merci de respecter la signalisation.
- N'oubliez pas enfin, en conduisant en particulier de nuit, que nos bois abritent de nombreux sangliers, chevreuils, biches ou cerfs à qui personne n'a appris à traverser les tranquilles routes du Parc, soyez vigilants.

La pelure d'orange oubliée sur un chemin mettra une année avant de se dégrader, la bouteille plastique de dix à vingt ans, la bouteille de verre qui contenait votre boisson 4 000 ans et la feuille d'aluminium qui entourait votre sandwich, elle, ne disparaîtra jamais !

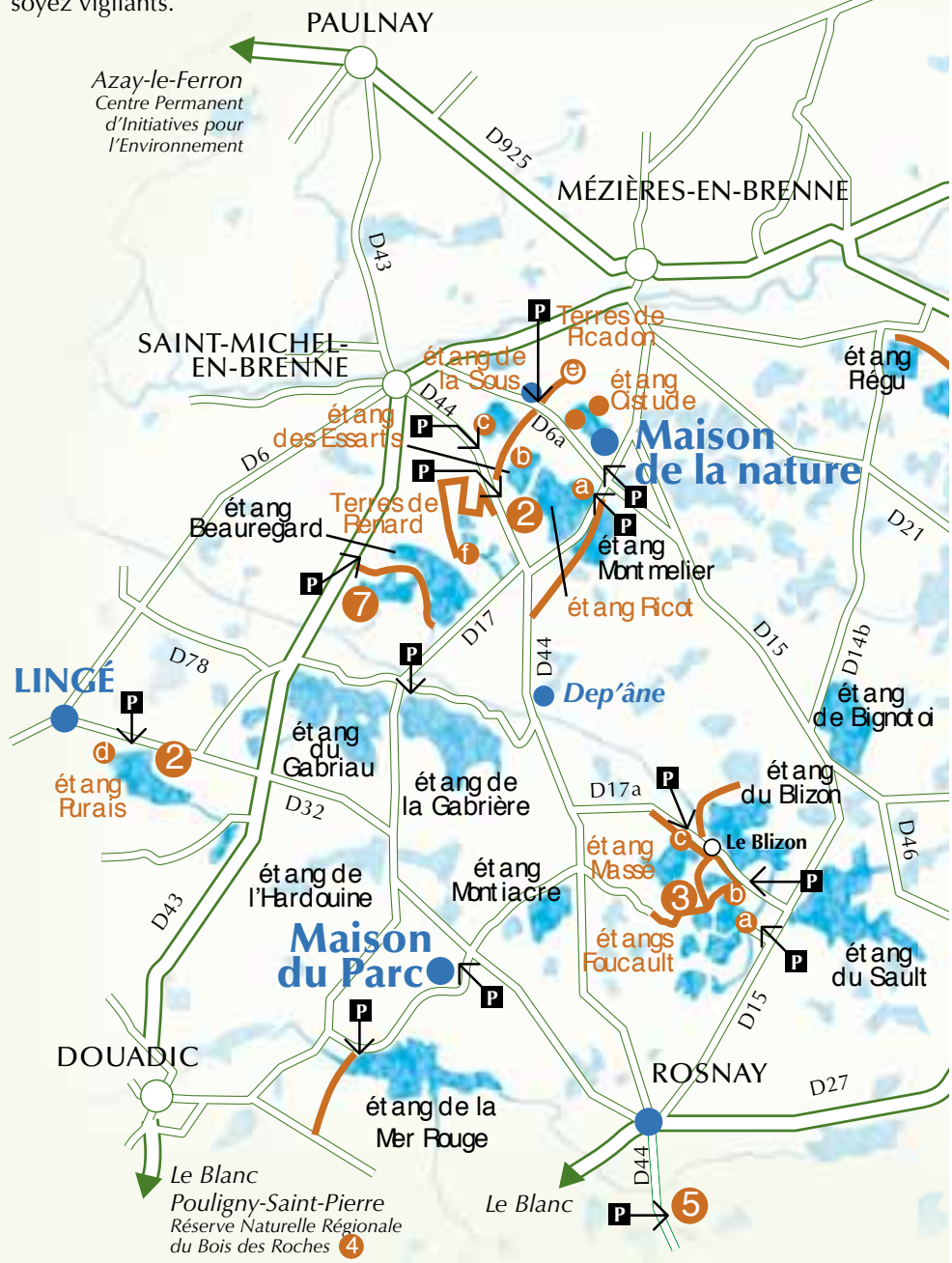

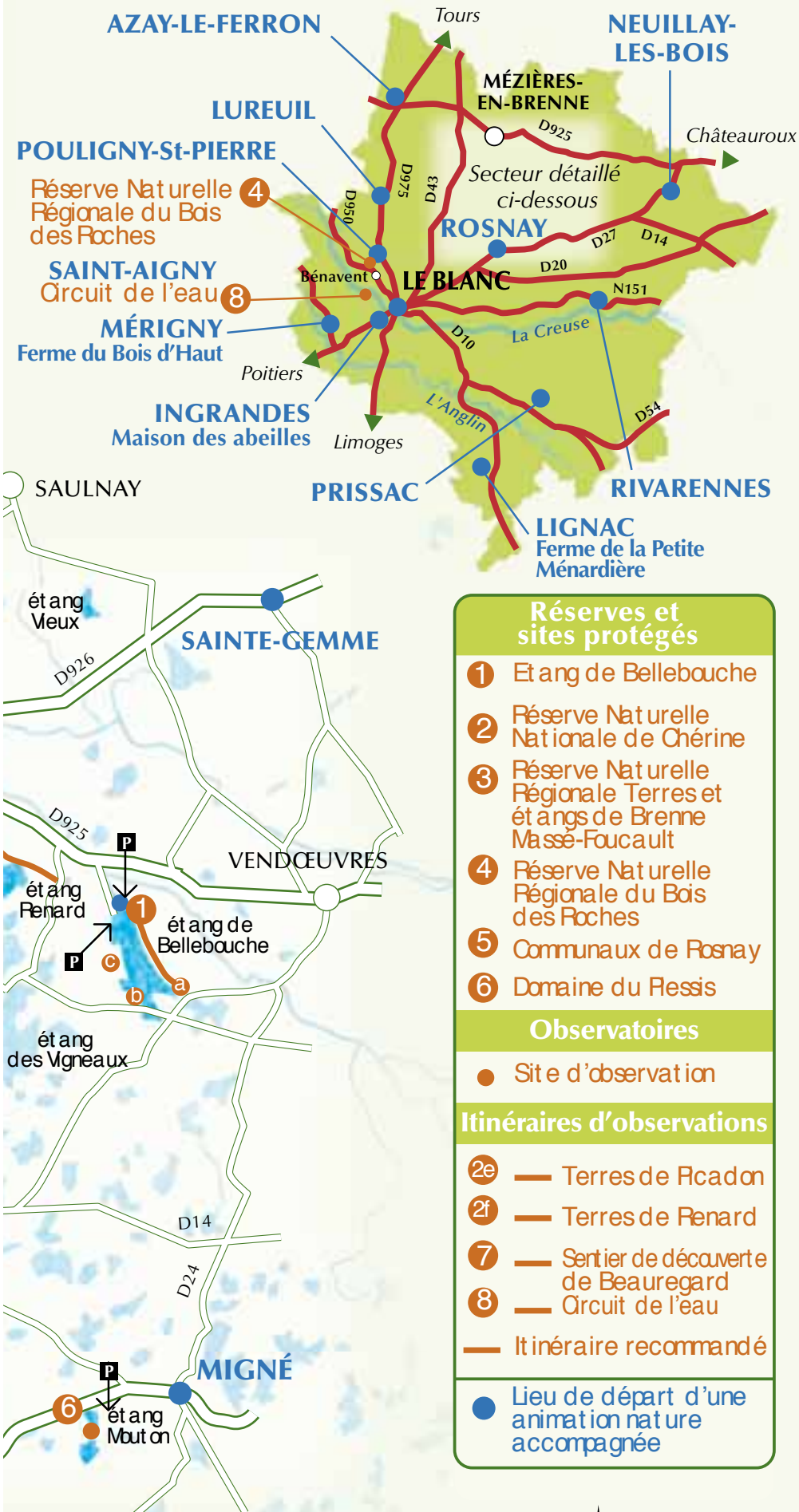

Réserves et sites protégés

1. Etang de Bellebouche
2. Réserve Naturelle Nationale de Chérine
3. Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault
4. Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches
5. Communaux de Rosnay
6. Domaine du Plessis

Observatoires

- Site d'observation

Itinéraires d'observations

- 2e — Terres de Ricadon
- 2f — Terres de Renard
- 7 — Sentier de découverte de Beauregard
- 8 — Circuit de l'eau
- Itinéraire recommandé

- Lieu de départ d'une animation nature accompagnée

N

0 1 5 km

Maison de la Nature et de la Réserve

Parc naturel régional de la Brenne

Réserve Naturelle CHERINE

Saint-Michel-en-Brenne

Accès par la D 6a direction Saint-Michel-en-Brenne. (Carte page 2)

F. Desbordes

Conçue comme un observatoire blotti au cœur des étangs de Brenne, la Maison de la Nature et de la Réserve est à la fois un lieu de découverte de la Brenne et un espace d'informations sur la faune et la flore sauvages.

Espace accueil

1. **Point information.**
   Des naturalistes s'y relaient pour vous faciliter la découverte de la Brenne : informations sur les sites incontournables et les toutes dernières observations, location de jumelles.
2. **Librairie nature** (plus de 500 références) et **espace de vente de matériel optique.**
3. **Espace expositions temporaires.**

4 Exposition permanente

Mission Guifette moustac

Entrez dans le carnet de voyage de Fatou, membre d'une mission scientifique venue en Brenne pendant la période de reproduction de la Guifette moustac.
Découvrez, de manière interactive, les caractéristiques de la Brenne et la fragilité de ce territoire exceptionnel.

L'exposition est accessible à tous, notamment aux enfants.

Animations

- **Balades accompagnées jusqu'au grand observatoire** du 1er/04 au 30/09 (aux jours d'ouverture de la Maison) à 15h et 16h. Réservation obligatoire (2 €).
- **Animations nature accompagnées**
  Thèmes et dates pages 27, 28, 29, 33, 35, 39 et 41.
- **Ateliers**
  Thèmes et dates page 45.
- **Vacances Récré** du 22/02 au 8/03 et du 18/10 au 1er/11 aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature (voir page 43).

- **Accueil de groupes et de scolaires** sur demande (voir page 46).

Étang Cistude

Le grand et le petit observatoires offrent une vision sur un étang de 17 ha. Grèbes à cou noir, Mouettes rieuses, Hérons pourprés ou Blongios nain se partagent l'étang à la belle saison.

8 Un parking ? Non une pâture à mouton !

La gestion des abords du site est assurée par des moutons de race solognote. Ces animaux, en liberté sur le parking, peuvent avoir un comportement imprévisible : ne pas leur donner à manger, tenir les chiens en laisse sur le parking et veiller à la bonne fermeture des portillons.

6 Grand observatoire

L'accès se fait par un ponton qui surplombe une mare.

- **Balades accompagnées** (voir page 4)
- **Accueil par un guide naturaliste dans l'observatoire** du 1/04 au 29/06 (sauf les 1er et 14/05), les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h à 12h30 (2 €).
- **Accès libre du 1er/07 au 31/03** aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature (uniquement le matin en juillet, août et septembre).

exceptionnel

Ouverture de l'observatoire au lever du soleil jusqu'à 9h30 les samedis 11/04 (dès 6h20), 2/05 (dès 5h30) et 16/05 (dès 5h10) (2 €).

7 Petit observatoire

Accès par le parking.

- **Accès libre** aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature.

Observation recommandée : matin et fin d'après-midi.

TARIFS

- **Entrée exposition** « Mission Guifette moustac » : 3 €, tarif réduit dont enfants (de 10 à 18 ans) : 2 €.
- **Balade accompagnée** (+ 10 ans) : 2 €.
- **Forfait pass'guifette** (exposition et balade accompagnée) : 3 €.
- **Location de jumelles :** à partir de 3 €.
- **Animations nature accompagnées, ateliers :** tarifs selon animation.

HORAIRES D'OUVERTURE

Janvier	Février/Mars	22/02 au 8/03*	Avril/Mai/Juin
Juillet/Août	Septembre	Octobre	18/10 au 1/11	Novembre/Décembre

- Les dimanches 10h-12h30/14h-17h
- Les samedis 14h-17h et dimanches 10h-12h30/14h-17h
- Tous les jours sauf les mardis toute la journée et les jeudis après-midi de 10h à 12h30 et de 14h à18h (fermeture à 17h du 22/02 au 8/03 et du 18/10 au 1/11).
- Tous les jours sauf mardi 10h-12h30/14h-18h

*(vacances zone B)

En dehors de ces périodes, la maison peut être ouverte pour des animations pour les groupes, sur demande.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
Tél. 02 54 28 11 00 (02 54 28 12 13 lorsque la Maison est fermée)
maison.nature@parc-naturel-brenne.fr
www.maison-nature-brenne.fr

Réserves et sites protégés

Sur ces lieux privilégiés, observatoires et/ou panneaux d'information vous permettront de découvrir, dans de bonnes conditions et en limitant leur perturbation, la faune et la flore du Parc. L'observation des oiseaux est plus aisée au printemps et à l'automne ; pour les cistudes, avril, mai, juin et juillet sont des périodes propices.

7 Etang de Bellebouche

8 Réserve Naturelle Nationale de Chérine

10 Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault

12 Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches

13 Communaux de Rosnay

13 Domaine du Ressis

14 Sentiers de découverte et éditions

1 Etang de Bellebouche

Mézières-en-Brenne

L'entrée du site se fait par la D 925 (parking payant en saison).

Connu pour sa plage et sa baignade, l'étang de Bellebouche est l'un des plus grands et des plus beaux plans d'eau de Brenne. L'étang s'inscrit dans un site plus vaste qui couvre au total 300 ha de prairies, landes, friches, bois, buttons… Cet ensemble constitue une formidable mosaïque de milieux favorables à une faune et une flore remarquables.

J. Vèque

Une quarantaine de végétaux rares et/ou protégés a été recensée : Gentiane des marais, Hélianthème en ombelle, Renoncule à feuilles de cerfeuil… La faune n'est pas en reste, une colonie de Hérons pourprés s'est installée depuis quelques années en queue d'étang. On y observe aussi l'Engoulevent d'Europe ou la Cistude d'Europe.

Trois observatoires

Prendre le chemin de randonnée qui fait le tour de l'étang puis suivre le fléchage (compter 3 heures).

Observation : recommandée le matin (a) et l'après-midi (b) (c)

Découverte guidée

Voir pages 25 et 35.

Randonnées en liberté

« Horizon de nénuphars » balade de 6,8 km (2h) autour de l'étang de Bellebouche proposée dans le guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14). Départ parking de Bellebouche, balisage

2 Réserve Naturelle Nationale de Chérine

Saint-Michel-en-Brenne – Lingé

Le site est compris entre la D 17, la D 44, la D 6a. L'accès à l'étang Purais se fait par la D32.

Depuis sa création en 1985, la Réserve Naturelle Nationale de Chérine s'applique à conserver son patrimoine naturel. Elle entretient ses paysages par des actions adaptées (pâturage extensif, pisciculture sélective…) ; elle mène aussi des opérations de régulation des espèces exotiques envahissantes. Les dernières acquisitions, réalisées grâce à ses partenaires historiques (Conseil Général de l'Indre, WWF-France, LPO) ont été intégrées au périmètre protégé de la Réserve Naturelle en septembre 2011, augmentant sa superficie de 145 ha à 370 ha. Grâce à ses 7 observatoires ouverts au public (dont 3 « tourisme et handicap »), ses sentiers originaux, Chérine offre aux visiteurs de larges fenêtres sur la Brenne.

Observatoire de l'étang Ricot ⓐ

Accès par la D 17. Un chemin, sur la droite (depuis Mézières), mène à une aire de stationnement.

L'observatoire offre une vue plongeante sur un étang ancien entouré d'une vaste roselière. Blongios nain, Rousserolle effarvatte en été ainsi que canards et foulques en hiver se partagent l'espace.

Observation : recommandée le matin et en fin d'après-midi.

Observatoire des Essarts ⓑ

Depuis la D 17, prendre la D 44 en direction de Saint-Michel-en-Brenne, aire de stationnement sur la droite. Accès par le chemin rural. Autre accès possible à pied depuis le parking de Picadon situé sur la D6a.

L'observatoire donne sur un étang très ouvert, favorable à de nombreux canards, limicoles ou hérons.

Observation : recommandée l'après-midi.
De l'autre côté du chemin, à 50 m au Nord, caché dans la haie : **point d'écoute** pour les passereaux printaniers.

Terres de Picadon ⓔ

Accès par la D6a. Parking sur place permettant d'accéder aussi au site des Essarts.

Ce petit parcours traverse une mosaïque de milieux (mares, landes et friches…), particulièrement riches en grenouilles, papillons, sauterelles… ainsi qu'en passereaux chanteurs au printemps.

Terres de Renard ⓕ

nouveau

Depuis la D 17, prendre la D 44 en direction de Saint-Michel-en-Brenne, aire de stationnement sur la droite. L'accès du site se trouve de l'autre côté de la route, à quelques mètres sur la gauche.

Ouverture du 1/04 au 30/09.

Un cheminement de plus d'un kilomètre traverse des paysages typiques de Brenne avant d'atteindre un observatoire.

Observation : toute la journée.

Accueil du public sur la Réserve Naturelle Nationale de Chérine

Une réglementation stricte est nécessaire à la protection d'un espace tel que la Réserve Naturelle Nationale de Chérine. Merci de la respecter.

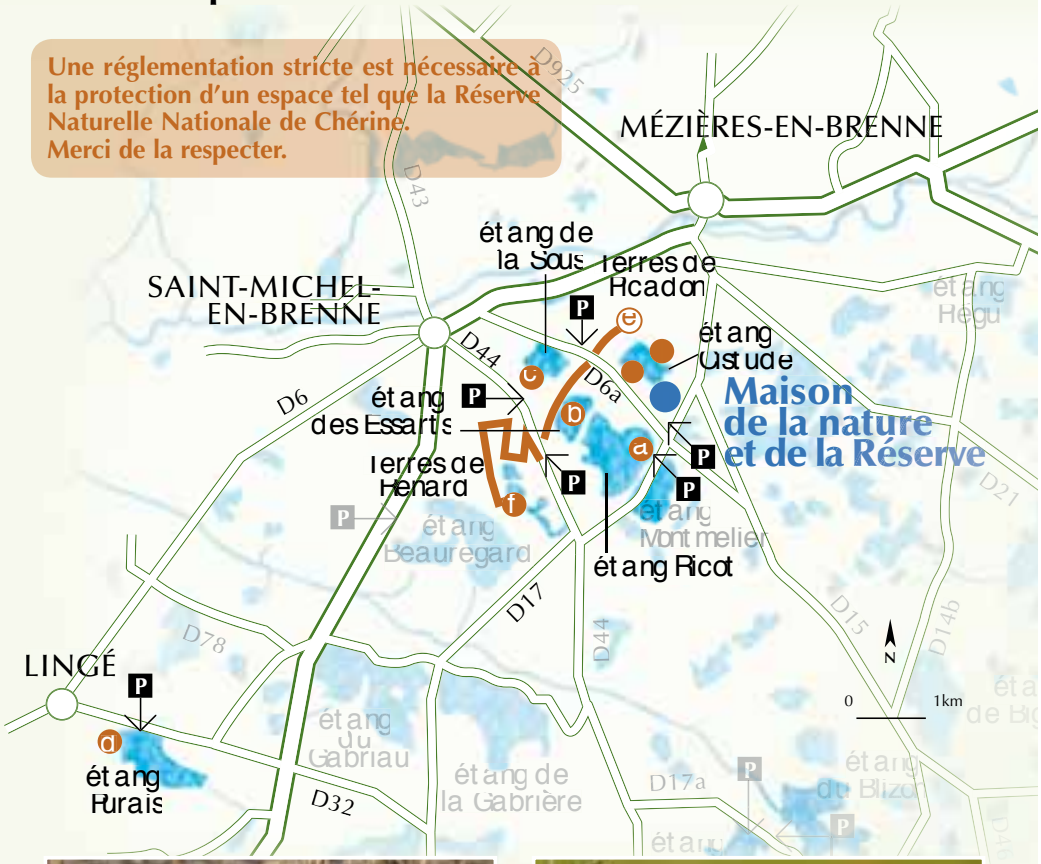

J. Vègue

J. Vègue

Observatoire de l'étang de La Sous ⓒ

Depuis la D 17, prendre la D 44 en direction de Saint-Michel-en-Brenne, aire de stationnement sur la droite, 1 300 m après l'aire de stationnement de l'observatoire des Essarts.

A partir de ce grand observatoire, les curieux et amateurs peuvent apprécier cet étang de 32 ha, émaillé de nénuphars et ceinturé de roseaux. De nombreuses espèces d'oiseaux y sont observables tout au long de l'année.

Observation : recommandée l'après-midi.

Observatoire de l'étang Rurais – Lingé ⓓ

Depuis Lingé prendre la D32 en direction de Rosnay, aire de stationnement à environ 2 km sur la droite.

Les fenêtres de l'observatoire ouvrent sur un grand étang de 58 ha. Ses importants massifs de nénuphars accueillent en été bon nombre des Guifettes moustacs nichant en Brenne. On y observe aussi la Nette rousse, le Busard des roseaux ainsi que d'importants rassemblements de canards plongeurs pendant l'hiver.

Observation : recommandée l'après-midi.

Découvertes guidées voir pages 22, 23, 24, 31 et 40.

Renseignements : Réserve Naturelle de Chérine, Maison de la Nature et de la Réserve, St-Michel-en-Brenne (36290) / 02 54 28 11 02
www.reserve-cherine.fr

3 Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault

Rosnay

Depuis Rosnay prendre la D 15 en direction de Mézières-en-Brenne, à 3 km sur la gauche se trouve le site des étangs Foucault (aire de stationnement accessible aux bus). Poursuivre la D15 puis à gauche, la D 17a jusqu'au hameau du Blizon, l'aire de stationnement située sur la gauche donne accès au site de l'étang Massé.

Les sites des étangs Foucault et Massé ont été rassemblés dans une Réserve Naturelle Régionale constituée sur 319 hectares de milieux et paysages exceptionnels par leur diversité et leur richesse. Elle compte douze étangs dont l'étang Massé qui abrite l'une des dernières roselières. La Réserve Naturelle accueille aussi des prairies gérées de manière extensive par pâturage de bovins (grâce à un partenariat avec 6 éleveurs), des buttons, comme celui dominant le site des étangs Foucault, un secteur de brande, une micro-tourbière… Cette biodiversité remarquable permet l'observation de nombreuses espèces : Canard siffleur, Sarcelle d'hiver ou Grande aigrette, en hiver ; Balbuzard, en avril, août et septembre ; Guifette moustac, en mai ; Canards souchet et milouin et Petit gravelot, en juin et Milan noir d'avril à juillet…

Sur l'étang Massé, Héron cendré, Aigrette garzette et Bihoreau gris se partagent les hauteurs d'un petit bois situé en queue d'étang.

HVI

Pêches d'étangs

Les pêches qui se déroulent de manière traditionnelle sur le site en automne sont souvent publiques, nous contacter en septembre pour connaître les dates précises.

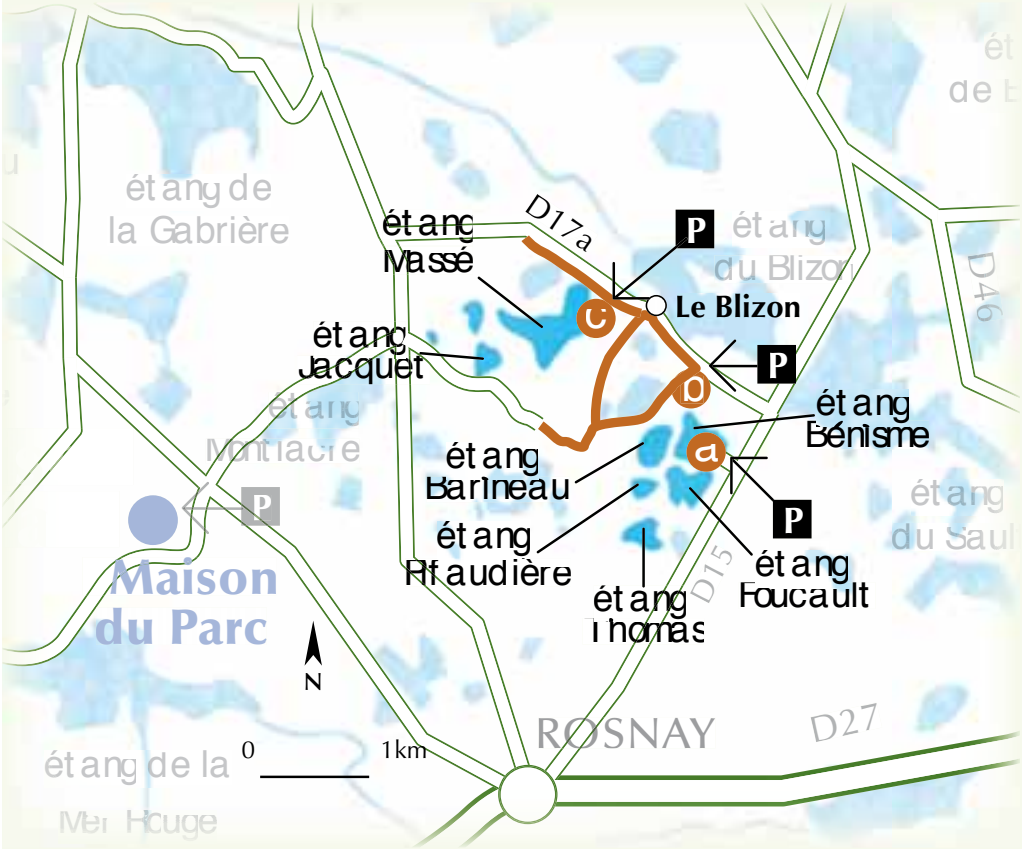

Petit observatoire de l'étang Bénisme ⓑ

Accès par la route du Blizon (D 17a), aire de stationnement sur la droite.

Observation: recommandée en soirée.

Grand observatoire de l'étang Bénisme ⓐ

Depuis le parking, accessible par la D15, suivre le chemin sur 250 mètres.

Capacité maximum : 35 personnes.

Observation: recommandée le matin.

Observatoire de l'étang Massé ⓒ

Depuis l'aire de stationnement, située sur la D17a à la sortie du Blizon (en venant de Rosnay) sur la gauche, prendre le chemin, puis le sentier sur la gauche (un panneau « FEDER » marque l'entrée du sentier d'accès à l'observatoire).

Observation : recommandée le matin et en fin de soirée.

Randonnée en liberté

« La héronnière de Brenne » balade de 11,3 km (3h) autour des étangs Massé et Blizon proposée dans le guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14). Départ aire de stationnement de l'étang Massé, balisage

Découvertes guidées voir pages 21, 32 et 44.

Renseignements : Maison de la Nature 02 54 28 11 00 ou Maison du Parc 02 54 28 12 13.

4 Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches

Pouligny-Saint-Pierre

Réserve Naturelle BOIS DES ROCHES

Depuis Bénavent (D 950) suivre la direction « les Roches » (D61b). Stationnement à l'entrée du village des Roches, traverser ensuite le village et poursuivre le chemin sur 100 mètres, le panneau d'accueil vous indique l'entrée de la Réserve. L'accès à la Réserve se fait uniquement à pied.

La Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches, dont le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est propriétaire et gestionnaire, est constituée de pelouses sèches en haut de falaise et de grottes occupées jadis par nos ancêtres chasseurs de rennes et habitées aujourd'hui par quelques espèces de chauves-souris (non accessibles au public).

Le site abrite, entre autres, plus de 356 espèces végétales dont 7 espèces d'orchidées, 25 espèces d'orthoptères (grillons, criquets et autres sauterelles), 4 espèces de reptiles dont la Couleuvre verte et jaune et plus de 160 espèces de papillons de jour et de nuit dont l'Azuré du serpolet. Merci de respecter la réglementation indiquée sur le site.

Découvertes guidées voir pages 24, 38 et 42.

Animations pour groupes sur demande auprès de l'antenne Cher et Indre du Conservatoire.

Découverte libre

À partir du panneau d'accueil, un cheminement permet de longer la pelouse (pâturée à certaines saisons) jusqu'au point de vue du Bois des Roches qui ouvre sur la vallée de la Creuse.

Renseignements : Conservatoire d'espaces naturels Centre 02 48 83 00 28.

5 Communaux de Rosnay

Rosnay

Depuis Rosnay, prendre la D32 en direction de Ciron, le site se trouve à 3 km sur la gauche. Se stationner le long de la route.
Présence de bovins de mi-juin à fin novembre, il est recommandé de ne pas pénétrer sur le site pendant cette période.

Les communaux couvrent plus de 20 ha et abritent une grande variété de milieux ouverts dont une prairie utilisée pour le pâturage depuis fort longtemps.
Le site est connu pour abriter l'une des plus belles populations de Sérapias langue, orchidée emblématique de la Brenne. Il accueille de nombreux insectes dont le Damier de la succise, papillon protégé au niveau européen ainsi que des amphibiens et des reptiles comme le Triton crêté et la Cistude d'Europe.

Découverte libre

Panneau à l'entrée sur les espèces phares et les consignes à respecter. Document d'information disponible à la Maison du Parc et dans les Offices de Tourisme.

Découvertes guidées voir pages 23 et 24.

Animations pour groupes sur demande auprès de l'antenne Cher et Indre du Conservatoire.
Renseignements : 02 48 83 00 28.

6 Domaine du Plessis

Migné

Depuis Rosnay, prendre la D 27 sur 5 km en direction de Migné, tourner à droite direction « étang Mouton », aire de stationnement près de l'étang.

La propriété regroupe 7 étangs gérés par la Fédération des Chasseurs de l'Indre. Les roselières et les ilots aménagés permettent la présence ponctuelle d'oiseaux migrateurs. Observation, selon les saisons, des Canards souchet, milouin, morillon,… de la Grande aigrette, du Grèbe castagneux, des Hérons garde-bœufs, pourpré, du Balbuzard pêcheur, du Milan noir…

Observatoire de l'étang neuf

Accès depuis l'étang Mouton, prendre à droite le chemin de randonnée sur 400 m.

Observation : recommandée tôt le matin ou en fin d'après-midi.

Découvertes guidées

Voir page 30.
D'autres visites guidées sont possibles (à partir de 10 pers.) sur réservation auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre.
Renseignements : 06 89 49 68 48

7 Sentier de Beauregard

Saint-Michel-en-Brenne

Depuis Saint-Michel-en-Brenne, prendre la D 43 en direction du Blanc, aire de stationnement à 3 km sur la gauche.

4 km aller-retour (large chemin de terre).

Un chasseur, un pisciculteur, un agriculteur et un naturaliste vous invitent à découvrir leur Brenne… Les bornes présentant les espèces sont actualisées en fonction de la saison.

8 Circuit de l'eau

Saint-Aigny

Dans le bourg de Saint-Aigny, le départ se fait depuis la salle des fêtes.

L'itinéraire de 1 km, ponctué de 6 panneaux, emmène le promeneur sur la rive gauche de la Creuse entre bocage, bois et falaises… L'eau occupe ici une place importante notamment par la présence de la rivière mais aussi et surtout de la source Saint Jean connue depuis les Romains pour ses vertus guérisseuses…

Éditions

Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne

Guide de balades présentant une sélection de 20 circuits d'exception de 3 à 23 km décrits et cartographiés sur fond IGN (128 pages). Guide d'observation inclus.

Vendu 13,49 € à la Maison du Parc, Maison de la Nature, offices de tourisme…

Guide photographique de la flore remarquable du Parc naturel régional de la Brenne

Ce guide présente 328 espèces sous forme de fiches incluant par plante: photo, description, écologie, répartition sur le Parc ainsi que le nombre de stations par commune (400 pages).

Vendu 18 € à la Maison du Parc, Maison de la Nature…

Guide des oiseaux des étangs de la Brenne

Présentation et description de 70 espèces d'oiseaux d'eau présentes sur les étangs de Brenne (56 pages).

Vendu 6,50 € à la Maison du Parc, Maison de la Nature…

Affûts en Brenne

Livret de croquis dans la Réserve Naturelle de Chérine (80 pages) pour découvrir la Réserve au travers des textes de Jacques Trotignon et des croquis de François Desbordes.

Vendu 16 € à la Maison du Parc, Maison de la Nature…

Animations nature accompagnées

Le Parc naturel régional de la Brenne et ses partenaires vous ont concocté un programme de plus de 250 découvertes nature accompagnées, moments privilégiés de découverte de la faune, de la flore, des paysages ou des usages de la Brenne.

Des paysages et des hommes

21 Découverte de la RNR Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault
21 A la découverte de l'étang Massé
22 Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine
22 Les Terres de Renard
22 Landes et mares de Picadon
23 Balade automnale
23 A la rencontre des paysages
23 Oiseaux, papillons et orchidées
24 Sérapias langue et Rainette verte sur les communaux de Rosnay
24 Balade nature au cœur du Bois des Roches
24 Balade à Château Guillaume
25 Randonnée à la découverte des paysages et des étangs de Brenne
25 Découverte du site de Bellebouche
25 Histoire des étangs de la Brenne
26 Faune et flore de l'étang Vieux
26 Balade enchantée à cheval
26 Curiosités en vallée de la Creuse
27 Des fées et des hommes

Oiseaux

27 Oiseaux de la Brenne
27 Oiseaux hivernants
28 Le marais au butor
28 Le crépuscule de l'engoulevent
28 Les oiseaux chantent et ils crient
29 Rapaces de la Brenne
29 Apprendre à identifier les oiseaux
29 Aube
30 Exploration naturaliste à Bellebouche
30 Promenade autour des étangs du Plessis
30 A la rencontre des Guifettes moustacs et du Héron pourpré
31 Les oiseaux de Chérine
31 Oiseaux, papillons (et orchidées) de la Réserve Naturelle de Chérine
31 Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais

Flore

32 Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin
32 Sauvegarde des pelouses à orchidées
32 Sortie botanique à la (re) découverte de l'étang Massé
33 En quête de plantes
33 Le musée vivant des curiosités végétales
34 A la découverte de la flore d'une pelouse calcaire
34 Orchidées en vallée du Suin
34 Découverte de la vallée aux lys

Mammifères

35 Sur la piste des grands animaux
35 Sortie crépusculaire brame du cerf
35 Sur les traces du Castor
36 Les cerfs de France et d'ailleurs
36 Sur les traces de la Loutre

Reptiles, amphibiens & cie

36 Découverte du monde des mollusques
37 Découverte du Sonneur à ventre jaune
37 Cistude, la tortue de Brenne

Araignées et insectes

37 Découverte des orthoptères
38 Initiation à la photographie nature
38 Papillons de Brenne
38 Criquets, sauterelles et compagnie

Familles

39 Balade naturaliste avec des ânes
39 Goûter conté
40 Drôles d'oiseaux
40 Minute papillon !
40 Dytique et toc
41 Ateliers buissonniers
41 Une vie de cistude
41 Rallye Nature et Terroir
42 Promenons-nous dans le Bois des Roches
42 Un p'tit coin de paradis
42 Dame blanche, qui es-tu ?
43 Cabane
43 Oiseaux des jardins
43 Vacances récré

Calendrier des animations

Réservations obligatoires

Certaines animations peuvent être annulées s'il n'y a pas au moins 2 personnes inscrites. Pensez à laisser vos coordonnées téléphoniques.

Les animations débutent à l'heure annoncée.

Votre participation financière contribue au maintien des structures locales de protection de la nature.

FÉVRIER			
mercredi 4	Balade, goûter, tressage autour d'une zone humide	14h30	*p.44*
vendredi 6	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	17h	*p.31*
samedi 7	En quête de plantes	9h30	*p.33*
vendredi 13	Oiseaux hivernants	9h30	*p.27*
dimanche 15	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
mercredi 18	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	14h	*p.21*
dimanche 22	**Début des Vacances récré**	10h	*p.43*
	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
mardi 24	Atelier nichoirs	14h30	*p.45*
jeudi 26	Atelier couleurs végétales	14h30	*p.45*
dimanche 1er	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
MARS			
mardi 3	Atelier nichoirs	14h30	*p.45*
jeudi 5	Atelier tressage sauvage au jardin	14h30	*p.45*
dimanche 8	**Fin des Vacances récré**		*p.43*
vendredi 13	Oiseaux hivernants	9h30	*p.27*
vendredi 20	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
vendredi 27	Le marais au butor	9h30	*p.28*
samedi 28	En quête de plantes	14h30	*p.33*
AVRIL			
mercredi 1er	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 2	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 3	Exploration naturaliste à Bellebouche	9h30	*p.30*
samedi 4	Nuit de la chouette	19h	*p.44*
dimanche 5	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
mardi 7	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 8	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 9	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 10	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
samedi 11	Lever de soleil	6h20	*p.5*
dimanche 12	Balade naturaliste avec des ânes	14h	*p.39*
lundi 13	Le marais au butor	9h30	*p.28*
mardi 14	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
	Sur les traces de la loutre	9h30	*p.36*
mercredi 15	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*

VACANCES RÉCRÉ

AVRIL

jeudi 16	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 17	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
dimanche 19	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
lundi 20	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
mardi 21	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
	Apprendre à identifier les oiseaux	15h	*p.29*
mercredi 22	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 23	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 24	Le marais au butor	9h30	*p.28*
	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
dimanche 26	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
lundi 27	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
	Minute papillon !	14h30	*p.40*
mardi 28	Une vie de Cistude	10h	*p.41*
	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
mercredi 29	Découverte du monde des mollusques	9h30	*p.36*
jeudi 30	Exploration naturaliste à Bellebouche	9h30	*p.30*
	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*

MAI

vendredi 1er	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
samedi 2	Lever de soleil	5h30	*p.5*
dimanche 3	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
lundi 4	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
	Un p'tit coin de paradis	14h30	*p.42*
mardi 5	Apprendre à identifier les oiseaux	15h	*p.29*
mercredi 6	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Drôles d'oiseaux	10h	*p.40*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 7	Le marais au butor	9h30	*p.28*
	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 8	Journée macro et proxi-photographie	8h	*p.46*
	Le crépuscule de l'engoulevent	20h15	*p.28*
mardi 12	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
mercredi 13	Orchidées en vallée du Suin	9h30	*p.34*
	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
	Déambulation musicale sur la Réserve Terres et étangs de Brenne	19h45	*p.44*
jeudi 14	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
	Minute papillon !	14h30	*p.40*
vendredi 15	Initiation à la photographie nature	8h30	*p.38*
	Oiseaux de la Brenne	14h	*p.27*
	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
samedi 16	Lever de soleil	5h10	*p.5*
	Cistude, la tortue de Brenne	9h	*p.37*
	Un p'tit coin de paradis	10h	*p.42*
	Curiosité en vallée de la Creuse	14h30	*p.26*
dimanche 17	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
lundi 18	Sauvegarde des pelouses à orchidées	14h	*p.32*

CHAPITRE NATURE

MAI

JUIN

JUILLET

mardi 19	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
	Déambulation musicale sur la Réserve Terres et étangs de Brenne	19h45	*p.44*
mercredi 20	Orchidées en vallée du Suin	9h30	*p.34*
	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 21	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 22	Oiseaux, papillons et orchidées des communaux	9h	*p.23*
lundi 25	Les oiseaux chantent et ils crient	7h	*p.28*
mardi 26	Découverte du Sonneur à ventre jaune	9h30	*p.37*
	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
mercredi 27	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Dytique et Toc	14h	*p.40*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 28	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 29	Orchidées en vallée du Suin	9h30	*p.34*
	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	14h	*p.21*
samedi 30	Balade nature au cœur de la Réserve du Bois des Roches	9h30	*p.24*
	Sérapias langue et Rainette verte sur les communaux	14h30	*p.24*
lundi 1er	Oiseaux, papillons (et orchidées) de la Réserve de Chérine	10h	*p.31*
mardi 2	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 3	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 4	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 5	Papillons de Brenne	10h	*p.38*
samedi 6	A la découverte de la flore d'une pelouse calcaire	9h45	*p.34*
	L'étang Massé et ses trésors cachés	10h	*p.21*
dimanche 7	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
mardi 9	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
mercredi 10	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 11	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
	Conférence – A la découverte des chauves-souris	20h	*p.44*
vendredi 12	Découverte de la vallée aux lys	14h30	*p.34*
mardi 16	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 17	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 18	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 19	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
samedi 20	L'étang Massé et ses trésors cachés	10h	*p.21*
dimanche 21	Aube	6h30	*p.29*
	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
lundi 22	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
mardi 23	Les oiseaux de Chérine	16h	*p.31*
mercredi 24	Les Terres de Renard	9h30	*p.22*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 25	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 26	Faune et flore de l'étang Vieux	9h30	*p.26*
mardi 30	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
vendredi 3	Guifettes moustacs et Héron pourpré sur l'étang Ex-chèvres	18h	*p.30*
samedi 4	En quête de plantes	16h	*p.33*
dimanche 5	Aube	6h30	*p.29*

JUILLET

	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
lundi 6	Papillons de Brenne	10h	*p.38*
mardi 7	Des fées et des hommes	9h30	*p.27*
mercredi 8	Oiseaux, papillons (et orchidées) de la Réserve de Chérine	10h	*p.31*
	Découverte des orthoptères de Brenne	13h30	*p.37*
jeudi 9	Minute papillon !	10h	*p.40*
vendredi 10	Rapaces de la Brenne	9h	*p.29*
	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
dimanche 12	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
	Découverte du site de Bellebouche	14h30	*p.25*
mercredi 15	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
	Dame blanche, qui es-tu ?	15h	*p.42*
jeudi 16	Une vie de Cistude	10h	*p.41*
vendredi 17	Rallye nature et terroir	9h30	*p.41*
	Sur les traces des castors	14h	*p.35*
samedi 18	Balade enchantée à cheval	10h	*p.26*
dimanche 19	Balade naturaliste avec des ânes	9h	*p.39*
	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
	Découverte du site de Bellebouche	14h30	*p.25*
lundi 20	A la rencontre des paysages brennous	9h30	*p.23*
mardi 21	Une vie de Cistude	10h	*p.41*
	Balade à Château Guillaume	9h	*p.24*
mercredi 22	Randonnée à la découverte des paysages de Brenne	8h45	*p.25*
vendredi 24	Initiation à la photographie nature	8h30	*p.38*
	Minute papillon !	10h	*p.40*
samedi 25	Promenade autour des étangs du Plessis	8h30	*p.30*
lundi 27	Drôles d'oiseaux	10h	*p.40*
mardi 28	Une vie de Cistude	10h	*p.41*
mercredi 29	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
jeudi 30	Randonnée à la découverte des paysages de Brenne	8h45	*p.25*
vendredi 31	Ateliers buissonniers	10h	*p.41*

AOÛT

dimanche 2	Balade naturaliste avec des ânes	9h	*p.39*
	Initiation à la botanique en vallée de l'Anglin	9h	*p.32*
lundi 3	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
	Minute papillon !	10h	*p.40*
mardi 4	Papillons de Brenne	10h	*p.38*
mercredi 5	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
jeudi 6	Des fées et des hommes	9h30	*p.27*
vendredi 7	Cistude, la tortue de Brenne	9h30	*p.37*
dimanche 9	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
lundi 10	Faune et flore de l'étang Vieux	9h30	*p.26*
mardi 11	Drôles d'oiseaux	10h	*p.40*
	Balade à Château Guillaume	9h	*p.24*
mercredi 12	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
	Cabane	15h	*p.43*
jeudi 13	Le musée vivant des curiosités végétales	9h30	*p.33*
	Ateliers buissonniers	16h	*p.41*
vendredi 14	Cistude, la tortue de Brenne	9h30	*p.37*
lundi 17	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
mardi 18	Une vie de Cistude	10h	*p.41*
mercredi 19	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
jeudi 20	Le musée vivant des curiosités végétales	9h30	*p.33*
	Ateliers buissonniers	16h	*p.41*

AOÛT			
vendredi 21	Cistude, la tortue de Brenne	9h30	*p.37*
	Sur les traces des castors	14h	*p.35*
samedi 22	Promenade autour des étangs du Plessis	8h30	*p.30*
lundi 24	Faune et flore de l'étang Vieux	9h30	*p.26*
mardi 25	Drôles d'oiseaux	10h	*p.40*
mercredi 26	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
jeudi 27	Le musée vivant des curiosités végétales	9h30	*p.33*
vendredi 28	Cistude, la tortue de Brenne	9h30	*p.37*
samedi 29	Nuit internationale de la chauve-souris	20h30	*p.44*
SEPTEMBRE			
mardi 1er	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 2	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 3	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 4	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
samedi 5	Sortie botanique à la (re)découverte de l'étang Massé	10h30	*p.32*
mercredi 9	Criquets, sauterelles et compagnie au Bois des Roches	14h30	*p.38*
	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 10	Balade automnale	9h	*p.23*
	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 11	Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais	18h	*p.31*
samedi 12	Sortie crépusculaire brame du cerf	19h	*p.35*
lundi 14	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
mardi 15	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 16	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 17	Balade automnale	9h	*p.23*
	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 18	Faune et flore de l'étang Vieux	9h30	*p.26*
	Sortie crépusculaire brame du cerf	19h	*p.35*
mercredi 23	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
jeudi 24	Découverte de la Réserve Naturelle de Chérine	16h	*p.22*
vendredi 25	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
	Sortie crépusculaire brame du cerf	19h	*p.35*
mardi 29	Sur la piste des grands animaux	9h30	*p.35*
mercredi 30	Landes et mares de Picadon	17h	*p.22*
OCTOBRE			
samedi 3	Les cerfs de France et d'ailleurs	16h	*p.36*
dimanche 4	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	9h30	*p.21*
	Conférence – Les abeilles nos amies	15h45	*p.44*
dimanche 18	**Début des Vacances récré**		*p.43*
lundi 19	A la rencontre des paysages brennous	9h30	*p.23*
mardi 20	Atelier mangeoires	14h30	*p.45*
mercredi 21	Découverte de la Réserve Terres et étangs de Brenne	14h	*p.21*
jeudi 22	Goûter conté	15h	*p.39*
samedi 24	En quête de plantes	14h30	*p.33*
dimanche 25	Promenons-nous dans le Bois des Roches	14h30	*p.42*
	Oiseaux des jardins	14h30	*p.43*
lundi 26	Histoire des étangs de la Brenne	9h30	*p.25*
mardi 27	Atelier mangeoires	14h30	*p.45*
jeudi 29	Atelier tressage sauvage flottant	14h30	*p.45*
vendredi 30	Oiseaux de la Brenne	9h30	*p.27*
	Atelier couleurs végétales	14h30	*p.45*
NOV.			
dimanche 1er	**Fin des Vacances récré**		*p.43*
samedi 14	Atelier tressage sauvage de Noël	14h30	*p.45*

VACANCES RÉCRÉ

VACANCES SCOLAIRES

Zone A – *Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse*

Zone B – *Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg*

Zone C – *Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles*

Animations familles

les **animations** en détail

découverte de la Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault

Vincent Sauret
Parc naturel régional de la Brenne

vendredi 20 mars, vendredi 17 et jeudi 23 avril, jeudi 14 mai, lundi 22 juin, mercredis 15 et 29 juillet, lundi 14 et vendredi 25 sept. ainsi que le dimanche 4 octobre

9h30 – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (accueil de la Maison du Parc en juillet) (localisation page 2).

mercredi 18 février, vendredi 29 mai ainsi que mercredi 21 octobre

14 h – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

La Réserve naturelle régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault nouvellement créée est un espace de 319 ha, exceptionnel pour la diversité et la richesse de ses paysages. Notre guide nous invite à une balade au cœur de ces paysages caractéristiques de la Brenne. C'est un rendez-vous privilégié avec l'histoire des étangs et leur utilisation aujourd'hui, la diversité des prairies et la qualité du travail des agriculteurs… Une rencontre précieuse avec un patrimoine naturel riche de ses nombreuses espèces : Sérapias langue (orchidée), Sabline des montagnes, Busard des roseaux, Cistude d'Europe, Cétoine doré… Un moment agréable dans une Réserve Naturelle de Brenne.

L'animation du 14 mai a lieu dans le cadre du « Chapitre Nature » qui se tient au Blanc du 14 au 16 mai (voir page 44) et celles de septembre dans le cadre du mois des Parcs (voir page 44).
Balade, goûter, tressage autour d'une zone humide (voir page 44).

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Petite balade de 2 km.*
- *Prévoir bouteille d'eau.*

à la découverte de l'étang Massé et de ses trésors cachés

Sandra Gonzaga
Cen Centre

samedis 6 et 20 juin
10h – ROSNAY (point de rendez-vous communiqué à la réservation).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

Durée journée

Adultes : 4 €
Enfants (-12 ans) : gratuit

Cette balade sur la journée nous conduira dans la Réserve Naturelle Régionale là où vous ne pouvez pas accéder seul. Nous traverserons de belles prairies où papillons, criquets, sauterelles nous émerveilleront par leurs couleurs, leurs formes ou leurs jolis noms. En queue de l'étang Massé, au milieu d'un îlot boisé, nous observerons l'une des plus belles héronnières de Brenne là où Hérons cendrés, Bihoreau gris et Aigrettes garzettes cohabitent.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir son pique-nique.*
- *Balade à pied d'environ 6 km.*

BOTTES

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

découverte de la Réserve Naturelle de Chérine

Julien Vêque
Réserve Naturelle de Chérine

jeudis 2, 9, 16, 23 et 30 avril ; 7, 21, et 28 mai ; 4, 11, 18 et 25 juin ainsi que 3, 10, 17 et 24 septembre
16h – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Cette animation, en petit groupe de 8 personnes, nous donnera le privilège de pénétrer au cœur de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine. Nous évoquerons les missions de la Réserve et nous découvrirons, peut-être, au hasard d'une rencontre, le Butor étoilé, le Héron pourpré, la Guifette noire ou encore l'Hottonie des marais…

L'animation est dépendante du niveau d'eau des étangs, en cas de sécheresse l'animation peut être annulée. Les animations de septembre ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Petite balade d'environ 3 km.*
- *Enfants à partir de 8 ans.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

les Terres de Renard

Cécile Danel
Réserve Naturelle de Chérine

mercredis 1er, 8, 15 et 22 avril ; 6, 13, 20 et 27 mai ainsi que 3, 10, 17 et 24 juin
9h30 – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Ce parcours original, d'environ deux heures, traverse ou longe bois et landes, étangs et marais, milieux naturels de Brenne qui se déclinent sur cette parcelle de 46 hectares. Les Terres de Renard font partie de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine.

Les animations de septembre ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Petite balade d'environ 3 km.*
- *Enfants à partir de 8 ans.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

landes et mares de Picadon

Cécile Danel
Réserve Naturelle de Chérine

mercredis 1er, 8, 15 et 22 avril ; 6, 13, 20 et 27 mai ; 3, 10, 17 et 24 juin ainsi que 2, 9, 16, 23 et 30 septembre
17h – parking des Terres de Picadon, ST-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Une découverte des autres milieux naturels de la Brenne attend les visiteurs de Picadon : insectes, oiseaux, reptiles et autres batraciens s'y observent en toute discrétion…

Les animations de septembre ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *L'accès au parking des Terres de Picadon se fait par la D6a.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

1 h

Participants (+10 ans) : 2 €.

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

Tony Williams *LPO* — balade automnale

jeudis 10 et 17 sept.
9h – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 5 €
Enfants (de 12 à 15 ans) : 1,50 €

En partant de la Maison de la Nature, notre guide nous conduira, pour une balade de quelques kilomètres, au travers d'une propriété privée accessible exceptionnellement au public dans le cadre du mois des Parcs. C'est en écoutant les chants et les cris des oiseaux présents en Brenne à cette saison et en regardant papillons et flore sauvage que notre guide nous expliquera son travail de conservateur.

Ces animations ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 8.*

Frédérique Ardibus ou Emilie Renoncet *Parc naturel régional de la Brenne* — à la rencontre des paysages brennous

les lundis 20 juillet et 19 octobre
9h30 – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (sur le parking en octobre) (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Notre guide nous invite à une balade au cœur des paysages caractéristiques de la Grande Brenne. Ensemble nous découvrirons des étangs, des landes, des prairies et ce que ces paysages veulent nous dire… Au gré des saisons, nous partirons à la rencontre de la Sérapias langue (orchidée), du Milan noir, du Busard des roseaux, de la Cistude d'Europe,…

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Petite balade de 4 km maximum.*
- *Prévoir bouteille d'eau pour la balade estivale.*

Tony Williams *LPO* — oiseaux, papillons et orchidées des communaux de Rosnay

vendredi 22 mai
9h – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Les communaux de Rosnay situés non loin de la Maison du Parc, offrent une biodiversité importante, spontanée ou voulue. Nous partirons à la recherche de plusieurs espèces d'oiseaux, de papillons et d'orchidées de prairies, beaucoup devenues rares et échangerons sur les raisons de leur présence sur ce site et de leur conservation.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Appareil photo numérique (utile pour identification).*

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

balade nature au cœur de la Réserve Naturelle du Bois des Roches

Sandra Gonzaga
Cen Centre

samedi 30 mai
9h30 – POULIGNY-SAINT-PIERRE (point de rendez-vous communiqué à la réservation).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 4 €
Enfants (-12 ans) : gratuit

Dominant la vallée de Creuse du haut de ses falaises, le Bois des Roches présente un patrimoine naturel (pelouses calcicoles et grottes) et historique (abris préhistoriques datant du Paléolithique supérieur) exceptionnels qui ont permis son classement en Réserve Naturelle Régionale. Accompagné des conservateurs et de la conteuse Marie Rousseau, nous nous imprégnerons de ce paysage peu banal, à la rencontre des plantes, des insectes typiques de ces plateaux calcaires et des contes et légendes liés au Bois des Roches.

Réserve Naturelle BOIS DES ROCHES

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir un chapeau de soleil.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade à pied ensuite.*
- *Un verre de l'amitié concluera la matinée.*

EN LAISSE

Sérapias langue et Rainette verte : une nature exceptionnelle sur les communaux de Rosnay

Sandra Gonzaga
Cen Centre

samedi 30 mai
14h30 – lieu de rendez-vous communiqué à la réservation.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 4 €
Enfants (-12 ans) : gratuit

Pâturés depuis très longtemps, les Communaux de Rosnay accueillent l'une des plus belles populations de Sérapias langue, petite orchidée emblématique de Brenne.
En plus de sa grande diversité de plantes, d'oiseaux et d'insectes, c'est également un site remarquable pour la multitude de papillons virevoltant au-dessus de cette belle prairie.
Un moment de détente et d'émerveillement assuré !

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite marche ensuite.*

Cette animation est proposée dans le cadre de « Fréquence grenouille » (voir p. 44) et de « Chapitre Nature » qui a lieu du 29 au 31 mai au Blanc (voir p. 44).

balade à Château Guillaume

nouveau

Frédéric Tiret

mardis 21 juillet et 11 août
9h – ferme de la Petite Ménardière, LIGNAC (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Adultes : 7 €
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 €

Balade à Château Guillaume entre ruisseaux, nature et bâti traditionnel. Après la balade de 1h30, découverte de la ferme et d'une maison bois-paille-terre (repas sur place – apporter son pique-nique). Vente de fromage de chèvre et jus de pomme de la ferme.

- *Nombre de participants limité à 10.*
- *Petite balade à pied de 4 km.*
- *La ferme de la Petite Ménardière se trouve à proximité de Château Guillaume sur la D118.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

nouveau

Didier Thébault
Librenne

randonnée à la découverte des paysages et des étangs de Brenne

mercredi 22 et jeudi 30 juillet
8h45 – parking de l'accueil du site de Bellebouche, MEZIERES-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

8 h

Adultes : 12 €
Enfants (- 18 ans) : 7 €

La surprenante diversité paysagère de la Brenne en fait un lieu propice à la randonnée.
Notre guide nous emmènera à la découverte de la Brenne que l'homme a façonné depuis des siècles pour en faire ce qu'elle est aujourd'hui. Il nous parlera des étangs, lieux où la vie prospère, de la géologie mais aussi de la faune et la flore qui conjuguent leurs différences avec harmonie pour le plus grand bonheur des randonneurs.
Le parcours sera ponctué de plusieurs pauses afin de s'adapter au rythme de chacun.

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *Prévoir des jumelles.*
- *Randonnée de 20 km.*
- *Prévoir un pique-nique.*
- *Parcours accessible aux personnes à mobilité réduite (2 joëlettes disponibles sur réservation).*

nouveau

Benjamin Luneau
Cap sur la Brenne

découverte du site de Bellebouche

dimanches 12 et 19 juillet
14h30 – accueil du village vacances de Bellebouche, MEZIERES-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 €
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 €

Découverte du site de l'étang de Bellebouche. Entre bois, mares, prairies et buttons une balade idéale pour découvrir la Brenne, son histoire, sa faune et sa flore.

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Petite balade de 4 km.*

Gilles Dézécot
Indre Nature

histoire des étangs de la Brenne

mercredis 5, 12, 19 et 26 août ; vendredi 4 sept. et lundi 26 octobre
9h30 – accueil de la Maison du Parc (sur le parking en septembre et en octobre), ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

L'animation nous permettra de découvrir progressivement l'histoire géologique et climatique de la Brenne, l'évolution du paysage pour enfin comprendre ce qui est à l'origine de la création des étangs.
Cette animation s'appuie sur les dernières connaissances issues de recherches actuellement en cours.

L'animation du 4 septembre a lieu dans le cadre du mois des Parc (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Petite balade de 4,5 km.*

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

faune et flore de l'étang Vieux

Gilles Dézécot
Indre Nature

vendredi 26 juin, lundis 10 et 24 août ainsi que vendredi 18 septembre
9h30 – place de l'église de SAINTE-GEMME (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

En marge de la Grande Brenne, l'étang Vieux s'insère dans un écrin boisé. Ce paysage rare en Brenne a « poussé » sur des sols d'une extrême variété : tantôt humides et tourbeux, tantôt sablonneux et calcaires, ces sols permettent à une flore très diversifiée de s'épanouir sur quelques centaines d'hectares seulement. Une aubaine pour les naturalistes et tous les amoureux de la nature qui trouveront en ces lieux un terrain de rencontre avec la faune et la flore sauvages.

Une partie de l'itinéraire emprunté est repris dans le circuit « Luxuriances marécageuses » issu du guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14).
L'animation de septembre a lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade ensuite de 3,5 km.*

balade enchantée à cheval

nouveau

Karen Lauron
Ecuries des Bouiges

samedi 18 juillet
10h – Ecurie des Bouiges, FONTGOMBAULT (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h30

25 €

Préciser à la réservation votre niveau d'équitation et votre poids.

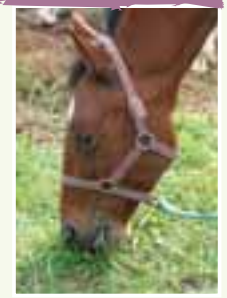

Notre guide nous emmènera pour une balade à cheval en suivant la Voie Verte, ancienne voie ferrée. Nous passerons par les terres de l'abbaye de Fontgombault présentant différents milieux naturels et évoquerons les légendes de ce territoire.

- *Nombre de participants limité à 5.*
- *Prévoir des vêtements adaptés à la pratique du cheval : bottes ou chaussures montantes et pantalon.*
- *Balade accessible aux débutants, enfants dès 8 ans.*
- *Les écuries des Bouiges se trouvent à côté de l'espace de loisirs de Fontgombault.*

Curiosités en vallée de la Creuse

nouveau

Anthony Menville
Base de Plein Air

samedi 16 mai
14h30 – devant le restaurant « Le Chatelet », FONTGOMBAULT (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

15 € (VTT et casques fournis)

VTT à réserver lors de l'inscription en mentionnant la taille des participants.

A l'extrême ouest de la Brenne, entre Fontgombault et Preuilly-la-Ville, notre guide nous emmènera pour une randonnée VTT sur des sentiers vallonnés longeant la voie verte. Il nous fera découvrir une flore originale, un patrimoine culturel et nombre d'anecdotes historiques et amusantes.

L'animation a lieu dans le cadre de « Chapitre Nature » qui a lieu du 14 au 16 mai au Blanc (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Balade en vélo de 12 km. Le parcours ne présente pas de difficultés majeures mais nécessite d'être en bonne forme physique, enfants dès 10 ans.*
- *Prévoir une tenue de sport, un sac à dos et une bouteille d'eau.*
- *Encadrement par un animateur brevet d'état VTT.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

Mathieu Michel — nouveau — des fées et des hommes

Base de Plein Air

mardi 7 juillet et jeudi 6 août
9h30 – devant le restaurant « Le Chatelet », FONTGOMBAULT (localisation page 2).

Balade nature accompagnée dans un site unique situé sur les coteaux de la vallée de la Creuse, à la découverte de lieux chargés d'histoire et de légendes. Une ambiance magique sur le territoire des fées…

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Balade de quelques kilomètres sur des sentiers.*
- *Co-voiturage jusqu'au lieu de l'animation.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 €
Enfants (12 à 15 ans) : 2 €

Patrick Luneau — oiseaux de la Brenne

vendredi 15 mai
14h – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

En Brenne, les oiseaux sont partout, sur les étangs, dans les landes, les bois et les prairies qui composent ici un paysage harmonieux et encore préservé.
Selon la saison, la Pie-Grièche juchée sur une haie de prunelliers, le magnifique Héron pourpré qui scrute l'étang ou encore le Grèbe à cou noir et la Guifette moustac donneront un aperçu flamboyant des richesses ornithologiques que recèle la Brenne.

L'animation du 15 mai est proposée dans le cadre de « Chapitre Nature » qui a lieu du 14 au 16 mai au Blanc (voir p. 44).

Gilles Dézécot — *Indre Nature*

lundi 20 et 27 avril, lundi 4 mai, vend. 19 juin, lundis 3 et 17 août et vend. 30 oct.
9h30 – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation p. 2).

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacements en véhicule personnel d'un étang à l'autre en fonction des dernières observations (privilégier le co-voiturage).*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Gilles Dézécot — oiseaux hivernants

Indre Nature

vendredis 13 février et 13 mars
9h30 – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

L'hiver est une saison propice pour découvrir des espèces qui profitent alors des vasières apparaissant au rythme des pêches d'étangs. Certains oiseaux s'attardent en Brenne, sondent la vase à la recherche de menues proies ou harponnent quelques poissons endormis par le froid. Les Grandes aigrettes et les Grues cendrées assurent à elles seules le spectacle.

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacements en véhicule personnel d'un étang à l'autre en fonction des dernières observations (privilégier le co-voiturage).*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

le marais au butor

Gilles Dézécot
Indre Nature

vendredi 27 mars, lundi 13 et vendredi 24 avril ainsi que jeudi 7 mai
9h30 – place de l'église de SAINTE-GEMME (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Au fil de la matinée, les oiseaux se font de plus en plus bavards et s'apprêtent en lissant leur plumage. Du fond du marais de l'Ozance retentit le chant stupéfiant du Butor étoilé, héron rare qui installe son nid au cœur des roselières. Au cours de la balade, notre guide expliquera le curieux comportement de cette espèce, ses habitudes et les astuces qui permettent aux ornithologues de suivre l'évolution de sa population en Brenne.

Une partie de l'itinéraire emprunté est repris dans le circuit « Luxuriances marécageuses » issu du guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14).

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade ensuite de 3,5 km.*

le crépuscule de l'engoulevent

Tony Williams
LPO

vendredi 8 mai
20h15 – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

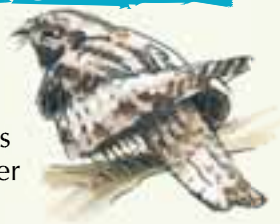

Partir à la découverte de l'Engoulevent d'Europe, c'est s'immerger dans un paysage de landes au crépuscule. Dans ces conditions, on peut espérer apercevoir cet étrange oiseau migrateur qui claque des ailes et chante comme… un vélomoteur ! Début mai à fin juin, pour l'engoulevent, c'est l'époque de la parade nuptiale, moment privilégié pour découvrir cet oiseau aux allures de Martinet.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir un anti-moustique.*
- *Quelques kilomètres en voiture puis un peu de marche à pied.*

les oiseaux chantent et ils crient

Tony Williams
LPO

lundi 25 mai
7h – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

C'est le printemps et les oiseaux chantent autour de la Réserve Naturelle de Chérine, nous allons écouter et identifier Rossignol, Fauvette à tête noire, Rousserolle effarvatte, Pinson des arbres, Bruant zizi et beaucoup d'autres par leurs chants. Mais attention ! Ce ne sont que les mâles qui chantent. Mâles et femelles crient ! Ainsi nous découvrirons les cris des différentes espèces ce qui n'est pas toujours facile.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Animation adaptée aux ornithologues débutants.*
- *Peu de marche.*
- *Venir avec des jumelles même si nous solliciterons surtout les oreilles.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

Tony Williams *LPO* — rapaces de la Brenne

vendredi 10 juillet
9h – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Nous partirons à la recherche des espèces de rapaces les plus représentatives de la Brenne et apprendrons comment les distinguer. Observation possible du Circaète Jean-le-Blanc ou de la Bondrée apivore. L'identification des rapaces n'est pas toujours aisée mais nous découvrirons, en regardant attentivement leur façon de voler, la position de leurs ailes, les couleurs de leur plumage… que chaque espèce a ses propres comportements ce qui nous permettra de les différencier.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Quelques kilomètres en voiture sur la commune de Rosnay puis un peu de marche.*

Tony Williams *LPO* — apprendre à identifier les oiseaux

mardis 21 avril et 5 mai
15h – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Ce mini-stage s'adresse à tous ceux qui aimeraient apprendre à reconnaître les différentes espèces d'oiseaux (grèbes, canards, hérons, guifettes…) qui peuplent les étangs. Tony Williams, notre guide, nous donnera quelques trucs et astuces pour les différencier ainsi que des anecdotes sur leurs comportements.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *L'animation se déroule sur le terrain et en observatoire.*
- *Animation adaptée aux ornithologues débutants.*

Tony Williams *LPO* — aube

dimanches 21 juin et 5 juillet
6h30 – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h30 (y compris le petit-déjeuner)

(avec petit-déjeuner campagnard)*

Adultes : 15,50 € (pass'nature : 13,50 €).
Enfants accompagnés d'un adulte (12-15 ans) : 9,50 € (pass'nature : 7,50 €).

C'est à l'heure où les hommes sont encore sous les couvertures que la nature, et surtout les oiseaux, sont les plus actifs. Nous partirons à la découverte des espèces les plus remarquables de la Brenne (Guifette moustac, Héron pourpré, Grèbe à cou noir… et peut-être même du Blongios nain). De retour à la Maison du Parc, nous attendra un copieux petit-déjeuner campagnard à base de produits locaux* autour duquel nous pourrons échanger sur les observations de la matinée.

- *Nombre de participants limité à 10.*
- *Quelques kilomètres en voiture personnelle (privilégier le co-voiturage) puis un peu de marche à pied.*

* *Boisson chaude, jus de fruit, fromage de chèvre, omelette campagnarde, pain, confiture.*

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

Gilles Dézécot
Indre Nature

exploration naturaliste à Bellebouche

vendredi 3 et jeudi 30 avril
9h30 – parking de l'accueil du site de Bellebouche MEZIERES-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

L'étang de Bellebouche couvre 70 hectares d'eau libre auxquels s'ajoutent une ceinture marécageuse, des prairies et des bois d'une exceptionnelle qualité écologique. Cette mosaïque de milieux accueille une grande diversité d'oiseaux. Héron pourpré et Pic noir côtoient cistudes, amphibiens et insectes, nombreux sur ce site qui héberge également une flore variée, parfois rare et discrète qui ravira les amateurs d'orchidées notamment.

Une partie de l'itinéraire emprunté est repris dans le circuit « Horizon de nénuphars » issu du guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14).

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Petite balade à pied de 4 km.*

Laurent Lay
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre

promenade autour des étangs du Plessis

samedis 25 juillet et 22 août
8h30 – place de l'église de MIGNÉ (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Office de Tourisme Mézières-en-Brenne 02 54 38 12 24

Durée 3 h

Adultes : 5 €
Enfants (de 5 à 12 ans) : 2,50 €

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre nous ouvre les portes de sa magnifique propriété privée de 220 hectares en plein cœur de Brenne à Migné. Accompagnés d'un guide professionnel, nous découvrirons les somptueux étangs, la faune et la flore présentes sur le site. Cette balade sera suivie du verre de l'amitié.

- *Nombre de participants limité à 30.*
- *Déplacement en voiture personnelle jusqu'au lieu de stationnement et balade à pied sur le site.*

Thomas Chatton
CEN Centre

à la rencontre des Guifettes moustacs et du Héron pourpré sur l'étang Ex-Chèvres

vendredi 3 juillet
18h – place de l'église, MIGNÉ (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h30

Adultes : 4 €
Enfants (-12 ans) : gratuit

L'étang Ex-Chèvres, l'un des plus vieux étangs de Brenne, d'ordinaire inaccessible au public, nous ouvre exceptionnellement ses portes. Lieu privilégié de reproduction de la Guifette moustac, il offre, avec ses richesses ornithologiques, un spectacle inoubliable.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Déplacement en voiture personnelle jusqu'au lieu de stationnement et balade à pied sur le site.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

les oiseaux de Chérine

Julien Vêque
Réserve Naturelle de Chérine

les mardis 14 et 28 avril, 12 et 26 mai ainsi que 9 et 23 juin
16h – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

La richesse ornithologique de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine se dévoile au fil des saisons.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Enfants à partir de 8 ans.*
- *L'animation est dépendante du niveau d'eau des étangs, en cas de sécheresse l'animation peut être annulée.*

oiseaux, papillons (et orchidées) de la Réserve Naturelle de Chérine

Tony Williams
LPO

lundi 1er juin et mercredi 8 juillet
10h – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Nous partirons sur les espaces récemment intégrés à la Réserve Naturelle Nationale de Chérine à la recherche de plusieurs espèces d'oiseaux, de papillons et d'orchidées, beaucoup devenues rares et échangerons sur les raisons de leur présence sur les sites visités et de leur conservation.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Appareil photo numérique (utile pour identification).*
- *L'animation du 8 juillet n'aborde pas la thématique des orchidées.*

les sites protégés des étangs de la Touche et Purais

Tony Williams ou Joël Deberge
LPO

vendredis 6 février, 10 et 24 avril, 1er et 15 mai, 19 juin, 10 juillet et 11 sept.
18h (17h le 6/02), devant la mairie de LINGÉ (localisation page 2).

Regards sur les oiseaux, les autres animaux et les plantes des sites protégés des étangs de la Touche et Purais. Une partie de la découverte se fera à pied (quelques centaines de mètres) et depuis un observatoire habituellement fermé au public, en compagnie du conservateur du site. Un beau coucher de soleil, dans un paysage remarquable, s'ajoutera à l'intérêt de la visite.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00) et de la Réserve

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Déplacement en voiture personnelle jusqu'au lieu de l'animation et court cheminement à pied sur le site.*
- *Le site des étangs de la Touche n'est accessible que lors des visites guidées.*

L'animation du 6 février a lieu dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, celle du 15 mai dans le cadre de « Chapitre Nature » qui se tient au Blanc du 14 au 16 mai et celle du 11 septembre dans le cadre du mois des Parcs (voir page 44).

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

nouveau

initiation à la botanique en vallée de l'Anglin

Serge Guza
Phytobrenne

dimanches 5 et 19 avril, 3 et 17 mai, 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet ainsi que le 2 août
9h – ferme du Bois d'Haut – MERIGNY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
02 54 37 36 52
3 h
Adultes : 7€
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€

Cette initiation permettra au plus grand nombre d'acquérir des notions de base sur la botanique mais aussi de se familiariser avec une démarche sans doute plus ludique : l'ethnobotanique qui étudie les relations entre l'homme, la faune et la flore. Découverte des rives de l'Anglin, des rochers et des pelouses calcicoles de la vallée, pour finir dans le champ de plantes aromatiques et médicinale de la ferme du Bois d'Haut.

- *Nombre de participants limité à 10.*
- *La ferme du Bois d'Haut se trouve sur la D43, quelques kilomètres avant Mérigny.*
- *Balade à pied d'environ 3 km.*
- *Vente sur place des plantes aromatiques et médicinales issues de l'agriculture biologique.*

sauvegarde des pelouses à orchidées

Benoît Pellé et François Rinet
Parc naturel régional de la Brenne

lundi 18 mai
14h – place de l'église de POULIGNY-St-PIERRE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)
2 h 30
Sortie gratuite

Découverte de plusieurs sites de pelouses situés sur coteau calcaire. L'abandon du pâturage ayant entraîné le boisement de ces sites, des actions de sauvegarde ont été entreprises par le Parc naturel régional de la Brenne et ses partenaires. Cette animation permettra de découvrir de nombreuses espèces de plantes, en particulier d'orchidées, qu'abritent ces milieux secs.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir un chapeau de soleil.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'aux différents lieux de l'animation, petite balade à pied ensuite sur chaque site.*

nouveau

sortie botanique à la (re) découverte de l'étang Massé

Sandra Gonzaga, Rémi Dupré et Sarah Gautier
CEN Centre et CBNP

samedi 5 sept.
10h30 – ROSNAY (lieu de rendez-vous communiqué à la réservation) (localisation page 2).

Réservation obligatoire
02 36 17 41 33
5 h 30
Sortie gratuite

Dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre nous proposent de venir découvrir la flore de l'étang Massé, au cœur de la Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault. Nous réaliserons un inventaire botanique dans des secteurs de la Réserve habituellement fermé au public, à la recherche des espèces les plus emblématiques comme la Caldésie à feuilles de Parnassie (Caldesia parnassifolia (L.) Parl.) et la Gentiane pneumonanthe (Gentiana pneumonanthe L.).

Réserve Naturelle TERRES ET ETANGS DE BRENNE MASSÉ - FOUCAULT

L'animation a lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Cette sortie s'adresse aux initiés à la botanique.*
- *Apporter son pique-nique.*
- *Se munir d'une loupe et d'un guide de détermination pour ceux qui en possèdent.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

nouveau

Frédérique Ardibus ou Emilie Renoncet

Parc naturel régional de la Brenne

en quête de plantes

samedi 7 février
9h30 – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

samedis 28 mars et 24 octobre
14h30 – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

samedi 4 juillet
16h – Accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Pour partager avec vous les savoirs recueillis lors d'une enquête que le Parc a mené autour de l'usage des plantes en Brenne, voici quatre animations :

Le 7/02 – Outils de plante
Lors des journées d'hiver, les hommes fabriquaient des outils et paniers pour les utiliser ensuite tout au long de l'année. Durant cette matinée, nous vous proposons de venir réaliser un balai, un hochet et un étrai.

Le 28/03 – Salades de printemps !
Au printemps, les habitants trouvaient dans la nature des plantes pour se remettre en forme ! Venez apprendre à reconnaître ces plantes qu'ils consommaient souvent en salades.

Le 4/07 – Ces plantes qui nous soignent et celles qui nous amusent
L'été était la saison où les hommes ramassaient de nombreuses plantes aux vertus médicinales. Les enfants fabriquaient des jouets et des objets en gardant les troupeaux. Venez découvrir ces plantes.

Le 24/10 – Vive les petits fruits !
Saviez-vous que les anciens rajoutaient des cornes pour améliorer la conservation du cidre ?
Cette animation sera l'occasion de découvrir certaines utilisations des petits fruits.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir bouteille d'eau selon météo.*

nouveau

Gilles Dézécot

Indre Nature

le musée vivant des curiosités végétales

jeudis 13, 20 et 27 août
9h30 – Maison de la Nature et de la Réserve, ST-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 € (pass'nature 1,50 €)

Sur un sentier champêtre, nous explorerons le monde des plantes sauvages. Ce voyage au cœur du génie végétal permettra d'apprécier l'évolution, les adaptations et les stratégies mises en place par des plantes communes que l'on trouve souvent sur le pas de sa porte. On découvrira l'intérêt de préserver ce patrimoine vivant en le regardant d'un œil neuf, celui de l'ethno-botanique.

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *Prévoir une bouteille d'eau.*

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

nouveau

à la découverte de la flore d'une pelouse calcaire

Sylvie Caux
Indre Nature

samedi 6 juin
9h45 – place de la mairie, POULIGNY-St-PIERRE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Les pelouses sèches des Veillons sont un bel exemple de restauration de milieux naturels. Venez découvrir leur histoire, ainsi que les nombreuses espèces de plantes originales que l'on y trouve. Vous pourrez ainsi rencontrer des orchidées sauvages qui poussent spontanément sur ces pelouses rocailleuses et bien d'autres plantes des milieux secs qui profitent de la remise en pâturage du site.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Prévoir une bouteille d'eau et un chapeau de soleil.*

orchidées en vallée du Suin

Gilles Dézécot
Indre Nature

mercredis 13, 20 et vendredi 29 mai
9h30 – parking de la mairie de LUREUIL (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h30 (y compris la découverte de l'exploitation)

Adultes : 8,50 €
Enfants (de 12 à 15 ans) : 3,50 €
Pass'nature : 6,50 €
Pass'nature enfants : 3 €

Le site de Fonterland domine la vallée du Suin. C'est là, sur les coteaux calcaires, que s'épanouissent de nombreuses orchidées sauvages ainsi que bien d'autres plantes des milieux calcaires secs. La ferme de Fonterland, qui nous accueille pour cette animation, est le siège d'une exploitation en agriculture biologique où Christel et Denis Vandromme produisent et affinent le Pouligny-Saint-Pierre, fromage de chèvre en AOP.
En fin d'animation, une visite de la chèvrerie et une dégustation vous sont proposées.

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu d'animation, balade à pied ensuite de 4,5 km.*

découverte de la vallée aux lys

Gilles Dézécot
Indre Nature

vendredi 12 juin
14h30 – place de l'église, RIVARENNES (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Une partie de l'itinéraire empruntée est repris dans le circuit « Tapis de fleurs par monts et par vaux » issu du guide « Les plus belles balades du Parc naturel régional de la Brenne » (voir page 14).

Nous pénétrerons au cœur de la vallée des Chézeaux, véritable havre de paix où une nature discrète œuvre dans l'ombre des bois de charme. De vieilles haies plessées témoignent d'un temps où l'homme organisait le paysage pour en tirer le meilleur. Une flore rare et secrète nous attend sur les monts, à moins qu'elle ne se niche aux creux des vaux. La vallée des Chézeaux est décidément surprenante, elle a bien des choses à vous raconter !

- *Nombre de participants limité à 16.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, balade ensuite de 6 km.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

Sur la piste des grands animaux

Christian Laverdan-Godin
Réserve Naturelle de Chérine

les mardis 7 et 21 avril ; 19 mai ; 2, 16 et 30 juin ainsi que 1er, 15 et 29 septembre
9h30 – parking de la Maison de la Nature et de la Réserve St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

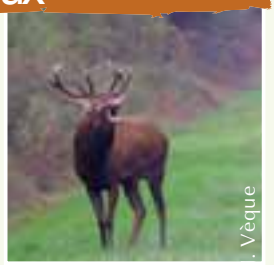
© Vèque

Les grands animaux, cerfs, chevreuils, sangliers… sont souvent difficiles à observer même en Brenne où ils sont pourtant nombreux. Cette promenade, à travers des propriétés riveraines de la Réserve Naturelle Nationale de Chérine, nous révèlera une partie de leurs secrets.

Les animations de septembre ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Balade de 3 km.*
- *Enfants de plus de 8 ans.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Sortie crépusculaire brame du cerf

nouveau

Didier Thébault
Librenne

samedi 12, vendredis 18 et 25 septembre
19h – parking de l'accueil du site de Bellebouche, MEZIERES-EN-BRENNE (localisation page 2).

Depuis des lustres, dans les forêts de la Brenne, retentissent les complaintes amoureuses des grands cerfs qui se disputent la suprématie sur les biches. Nous vous proposons de découvrir ce spectacle magnifique.
Au crépuscule, nous partirons avec notre guide à la recherche des grands mâles pour écouter leur brame ou le choc de leurs bois dans leurs luttes. Nous découvrirons également la vie des cervidés, à travers des commentaires et anecdotes autour d'une boisson chaude.

Ces animations ont lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *Prévoir des vêtements chauds et de pluie de couleur foncée.*
- *Apporter des jumelles et une lampe.*
- *Ne pas mettre de parfum.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade à pied ensuite.*
- *Parcours accessible aux personnes à mobilité réduite (2 joëlettes disponibles sur réservation).*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 5 €
Enfants (de 6 à 12 ans) : 3 €

sur les traces du castor

nouveau

François Rousseau
Base de plein air

vendredis 17 juillet et 21 août
14h – base de Plein Air, Les Landelles, LE BLANC (localisation page 2).

Notre guide nous emmènera sur la Creuse pour une balade nature en canoë de quelques kilomètres à la découverte de la faune et de la flore de la rivière. Différents indices et traces nous révèleront la présence du castor.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Balade en canoë en aller et retour sans difficulté.*
- *Prévoir des chaussures fermées.*
- *Enfants accompagnés dès 6 ans (savoir nager).*
- *La base de Plein Air se trouve à la sortie du Blanc, en direction de Bélâbre.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Tarif unique : 15 €

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

nouveau

Patrick Roux — Réserve de la Haute-Touche

les cerfs de France et d'ailleurs

samedi 3 octobre
16h – parking de l'entrée du parc de la Haute-Touche, AZAY-LE-FERRON (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h

7€

Le Parc de la Haute Touche possède des représentants de nombreuses espèces de cervidés du monde entier. Notre guide nous invite à un voyage dans l'univers des cervidés de Brenne et d'ailleurs au travers d'observations et de manipulations : la biologie, le comportement et l'écologie du cerf, la particularité de leurs bois, leur utilité, leurs caractéristiques, mais aussi la très longue histoire des relations entre l'homme et le cerf. En fin d'animation nous devrions pouvoir écouter le concert des brames.

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *La réserve de la Haute-Touche est un parc zoologique propriété du muséum national d'histoire naturelle. Son entrée se trouve sur la D975 au nord d'Azay-le-Ferron.*
- *Apportez des jumelles si vous en possédez.*

nouveau

Romuald Dohogne — Indre Nature

Sur les traces de la Loutre

mardi 14 avril
9h30 – place de la mairie, NEUILLAY-LES-BOIS (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

La Loutre d'Europe a bien failli disparaitre de l'Indre. Cependant, depuis quelques années, elle effectue peu à peu un retour très encourageant. Très discrète, nocturne et furtive, il est très difficile de la voir. Heureusement, elle laisse des indices (épreintes, empreintes…) qu'il est aisé de reconnaitre. L'objectif de cette sortie est d'apprendre à reconnaître ces indices mais aussi d'aborder l'écologie et la biologie de la loutre.

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir de quoi prendre des notes.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation.*

Romuald Dohogne — Indre Nature

découverte du monde des mollusques

mercredi 29 avril
9h30 – place de la mairie, MERIGNY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

On rencontre dans l'Indre environ 150 espèces de mollusques (escargots terrestres et aquatiques, limaces et bivalves). Ces animaux représentent une diversité remarquable souvent méconnue alors que certaines espèces ont pourtant une valeur patrimoniale importante. Le but de cette sortie est de donner un aperçu de leur biologie, de leur écologie et de vous initier aux méthodes de recherches.

EN LAISSE

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir de quoi prendre des notes ou des photos.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade à pied ensuite.*

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

découverte du Sonneur à ventre jaune

Yohann Morizet
Indre Nature

mardi 26 mai
9h30 – parking de la mairie, PRISSAC (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Dans un contexte de vallée bocagère nous ferons une boucle autour du hameau de l'Age, en bordure de l'Anglin. En s'arrêtant au bord des lavoirs, des mares et fossés de notre parcours nous apprendrons à débusquer le discret et rare Sonneur à ventre jaune. Tout au long de notre parcours nous aurons le loisir d'observer de nombreuses espèces animales typiques de ce paysage.

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 10.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation (privilégier le co-voiturage), marche ensuite en terrain vallonné de 2,7 km.*

cistude, la tortue de Brenne

Patrick Luneau

samedi 16 mai
9h – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Gilles Dézécot
Indre Nature

vendredis 7, 14, 21 et 28 août
9h30 – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

Un petit parcours nous permettra de découvrir un reptile sorti du fond des âges : la Cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce, très présente en Brenne. Si les conditions climatiques sont favorables, nous pourrons l'observer, s'exposant longuement au soleil. Nous profiterons de l'occasion pour découvrir quelques oiseaux qui lui tiennent compagnie.

L'animation du 16 mai est proposée dans le cadre de « Chapitre Nature » qui se déroule au Blanc du 14 au 16 mai. (voir p 44).

En cas de mauvais temps le thème de l'animation portera sur la Brenne en général (faune, flore, traces, géologie, paysages, légendes…).

- *Nombre de participants limité à 20 (16 mai) ou à 16.*

découverte des orthoptères de Brenne

nouveau

Romuald Dohogne
Indre Nature

mercredi 8 juillet
13h30 – devant la mairie de ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

Durée 2 h 30

Adultes : 7€ (pass'nature 5€)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2€ (pass'nature 1,50€)

La Brenne abrite la plus grande diversité d'espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) de l'Indre. Cette sortie sera l'occasion de découvrir la biologie et l'écologie de ces animaux méconnus. Nous apprendrons à les rechercher et à identifier les espèces les plus communes. Nous rencontrerons une vingtaine d'espèces (Decticelles, Gomphogères, Méconèmes etc.) et peut-être même certaines particulièrement rares.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade à pied ensuite.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

nouveau

Michel Martinazzi — initiation à la photographie nature

vendredi 15 mai
8h30 – parking de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

vendredi 24 juillet
8h30 – la Boudinière (près du puits), POULIGNY-St-PIERRE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Adultes : 25 €
(au profit de la LPO)
Adolescents : 12 €

Ces mini-stages photo s'adressent à ceux qui veulent apprendre la photo nature : macro et proxi-photographie. Michel Martinazzi, photographe nature, vous propose d'apprendre comment réaliser des clichés sur les orchidées (sauf juillet), les papillons, les araignées et autres insectes, cela sur site au préalable repéré avec éclairage à led, réflecteur et parapluie spécial anti-vent.

Des stages photos sont aussi proposés en mai, juin et septembre ainsi que le 8 mai (voir page 46).
L'animation du 15 mai a lieu dans le cadre de « Chapitre Nature » qui se déroule au Blanc du 14 au 16 mai. (voir p 44).

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Prévoir pantalon et chaussures résistant à l'humidité (pas de bottes).*
- *Co-voiturage jusqu'au lieu de l'animation.*
- *Enfants à partir de 14 ans.*
- *Venir avec son appareil photo personnel (appareil Reflex conseillé)*
- ***ATTENTION :** les insectes ne s'observent que par beau temps. La sortie peut être annulée si les prévisions sont mauvaises (merci de laisser vos coordonnées téléphoniques à la réservation).*

Tony Williams (LPO) — papillons de Bremne

vendredi 5 juin
10h – place de la mairie de LINGÉ (localisation page 2).

lundi 6 juillet
10h – place de l'église de POULIGNY-St-PIERRE (localisation page 2).

mardi 4 août
10h – place de la mairie de SAINTE-GEMME (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2 h 30

Adultes : 7 € (pass'nature 5 €)
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 €
(pass'nature 1,50 €)

Les trois animations proposées sont complémentaires. Les dates des animations et les lieux ont été choisis par notre animateur en fonction des espèces qu'il souhaitait nous faire découvrir. Ceci nous permettra d'observer, au cours des trois animations, des espèces de papillons exceptionnelles qui évoluent dans des milieux différents comme les azurés, le Sylvandre ou le Grand Nègre-des-bois.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir une bouteille d'eau.*
- ***ATTENTION :** les papillons ne s'observent que par beau temps. La sortie peut être annulée si les prévisions sont mauvaises (merci de laisser vos coordonnées téléphoniques à la réservation).*

Sandra Gonzaga (Cen centre) — criquets, sauterelles et compagnie

mercredi 9 septembre
14h30 – POULIGNY-SAINT-PIERRE (point de rendez-vous communiqué à la réservation) (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3 h

Adultes : 4 €
Enfants (-12 ans) : gratuit

Accompagnés de spécialistes, nous irons à la rencontre d'un petit peuple des herbes : les orthoptères. Conocéphale gracieux, Oedipode bleu-turquoise et Criquet noir-ébène sont des exemples des jolis noms que portent ces petits insectes si particuliers.

Réserve Naturelle BOIS DES ROCHES

L'animation a lieu dans le cadre du mois des Parcs (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Déplacement en véhicule personnel jusqu'au lieu de l'animation, petite balade à pied ensuite.*

EN LAISSE

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

Les « animations familles » sont conçues de telle sorte que les enfants et leurs parents puissent participer activement à l'animation, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

balade naturaliste avec des ânes

Frédéric Beau
Dep'âne

dimanche 12 avril
14h – 10, Le Temple, ROSNAY (localisation page 2).

dimanches 19 juillet et 2 août
9h – 10, Le Temple, ROSNAY (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h30

Adultes : 7 €
Enfants (de 12 à 15 ans) : 2 €

A travers une balade de quelques kilomètres (6 km) nous irons à la rencontre des petites et grosses bêtes qui peuplent ce pays exceptionnel qu'est la Brenne. Nous découvrirons comment reconnaître les espèces que nous croiserons et comment identifier celles qui n'ont fait que laisser des traces. Pour cela nous serons accompagnés de quelques ânes qui pourront porter les goûters, les livres, les longues-vues… Nous aborderons également l'intérêt de ces tondeuses et autres herbivores pour la préservation des paysages et de la biodiversité.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Dep'âne se trouve sur la D44 qui va de Rosnay à Saint-Michel-en-Brenne, facilement repérable grâce au hangar en bois sur le bord droit de la route.*

goûter conté

Emilie Renoncet ou Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

jeudi 22 octobre
15h – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

Un jour quand nous nous promenions aux abords de l'étang Cistude, nous avons entendu la nature parler araignée, grenouille, taupe, fleur… Tous nous racontaient leur histoire ! Allez, ouvrez bien grand vos oreilles ! Plic, ploc, nos contes vont commencer… Un petit goûter clôturera l'après-midi.

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *Enfants dès 5 ans.*

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

drôles d'oiseaux

Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

mercredi 6 mai, lundi 27 juillet, mardis 11 et 25 août
10h – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Venez découvrir quelques oiseaux de la Brenne. Jeux et anecdotes rythmeront cette petite balade consacrée à l'observation de la gent ailée.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Enfants dès 5 ans.*
- *Prévoir une bouteille d'eau selon météo.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

minute papillon!

nouveau

Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

jeudi 9 et vendredi 24 juillet ainsi que lundi 3 août
10h – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).
lundi 27 avril et jeudi 14 mai
14h30 – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

A travers une histoire, des jeux et des temps consacrés à l'observation, venez découvrir l'univers des papillons qui peuplent la Brenne.

J. Vèque

L'animation du 14 mai a lieu dans le cadre du « Chapitre Nature » qui se déroule au Blanc du 14 au 16 mai (voir p. 44).

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Enfants dès 5 ans.*
- *Prévoir une bouteille d'eau et un chapeau de soleil.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

dytique et toc

Cécile Danel
Réserve Naturelle de Chérine

mercredis 1er, 8, 15 et 22 avril ainsi que 6, 13, 20 et 27 mai
14h – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, ST-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

Dans le cadre de l'opération « Fréquence grenouille », la Réserve Naturelle Nationale de Chérine propose une observation ludique de la vie de la mare à l'aide d'aquascopes.

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 8.*
- *Prévoir des vêtements pouvant être salis.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

0 h 45

Gratuit

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

ateliers buissonniers

vendredi 31 juillet
10h – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

jeudis 13 et 20 août
16h – accueil de la Maison du Parc, ROSNAY (localisation page 2).

Venez découvrir autrement les plantes de la Brenne ! Nous fabriquerons différents objets et instruments de musique qui amusaient tant nos grands-parents.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Prévoir une bouteille d'eau.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

une vie de cistude

mardi 28 avril, jeudi 16, mardi 21 et mardi 28 juillet ainsi que mardi 18 août
10h – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation page 2).

La cistude est un animal emblématique de la Brenne… Mais, savez-vous comment reconnaître le mâle d'une femelle cistude ? Quelle est sa durée de vie moyenne ? Où passe-t-elle l'hiver ? Cette animation sera l'occasion d'en apprendre un peu plus sur cette tortue en jouant et en l'observant.

En cas de mauvais temps le thème de l'animation portera sur la Brenne en général (faune, flore, paysages…).

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Enfants dès 5 ans.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

Laëtitia Gillard
Base de plein air

nouveau

rallye Nature et Terroir

vendredi 17 juillet
9h30 – place de l'église, MERIGNY (localisation page 2).

Notre guide nous invite à découvrir le paysage varié des alentours du rocher de la Dube : la vallée, la rivière Anglin, les bois, les falaises… De multiples petits ateliers ludiques et gastronomiques autour de différents thèmes comme la faune, la flore, le goût et les saveurs… permettront de passer un moment convivial et agréable.

- *Nombre de participants limité à 12.*
- *Enfants dès 5 ans*
- *Prévoir des chaussures de marche, sac à dos, protection solaire.*
- *Co-voiturage jusqu'au lieu de l'animation.*

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h 30

Adulte : 10 €
Enfant (de 5 à 12 ans) : 5 €

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

nouveau

Agnès Seguy — promenons-nous dans le Bois des Roches

dimanches 15 et 22 février ; 1er mars ; 19 et 26 avril ; 3 mai ; 12 juillet ; 9 août et 25 octobre
14h30 – parking du swin-golf, FONTGOMBAULT (localisation page 2).

Agnès vous propose une découverte ludique : suivre la Voie Verte à la recherche de traces d'animaux, reconnaître les arbustes, traverser le village des Roches et la Réserve Naturelle Régionale du Bois des Roches, emprunter le chemin des lavandières, pénétrer dans la grotte des vagabonds, découvrir la vie des chauves-souris, admirer le point de vue sur la vallée de la Creuse…
Soyez attentifs : un quizz en fin de promenade permettra de désigner l'équipe gagnante !

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

3h

Adulte : 7 €
Enfant (de 7 à 15 ans) : 4 €
Goûter et swin golf non compris

- *Nombre de participants limité à 20.*
- *Lampe torche bienvenue.*
- *Point de vue sur la Creuse non sécurisé (attention aux enfants et aux personnes sujettes au vertige).*
- *Balade à pied de 6 km.*
- *L'après-midi pourra se poursuivre par un goûter et une partie de swin golf (selon la période et la météo) !*

Frédérique Ardibus — un p'tit coin de paradis

Parc naturel régional de la Brenne

lundi 4 mai
14h30 – place de l'église de POULIGNY-ST-PIERRE (localisation page 2).

samedi 16 mai
10h – place de l'église de POULIGNY-ST-PIERRE (localisation page 2).

Nous partirons à la découverte d'un des plus beaux coins du Parc naturel régional de la Brenne. Tout en vous amusant, vous découvrirez l'histoire d'une pelouse sur calcaire pas comme les autres, quelques insectes et plantes (comme les orchidées) qui y vivent.

L'animation du 16 mai est proposée dans le cadre du « Chapitre Nature » qui a lieu du 14 au 16 mai au Blanc (voir p. 44).

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h

Adulte : 5 €
Enfant (de 5 à 15 ans) : 4 €
Pass'nature : 4 €, enfants : 3 €
Pour les habitants du Parc, les tarifs sont ceux du Pass'nature.

- *Nombre de participants limité à 15.*
- *Enfants dès 5 ans.*
- *Prévoir une bouteille d'eau selon météo.*

Adrien Métivier — dame blanche, qui es-tu ?

CPIE

mercredi 15 juillet
15h – parc du château d'AZAY-LE-FERRON (localisation page 2).

À travers différentes activités dont la dissection de pelotes de réjection, les enfants seront conduits à découvrir la vie de ce rapace nocturne.

L'animation est programmée dans le cadre des festivités estivales du château d'Azay-le-Ferron.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

2h 30

Adultes accompagnant : gratuit
Enfants (de 6 à 12 ans) : 5 €

- *Nombre de participants limité à 15 enfants.*
- *Enfants de 6 à 12 ans.*
- *Prévoir bouteille d'eau selon la météo.*
- *Le programme peut-être modifié en fonction de la météo.*

BOTTES

Prévoir des chaussures adaptées, des bottes si le terrain est humide.

Porter des vêtements aux couleurs neutres adaptés à la météo, chapeau de soleil en été.

Claire Heslouis
CPIE

cabane

mercredi 12 août
15h – parc du château d'AZAY-LE-FERRON

À l'aide de matériaux récupérés sur place et de quelques outils, les enfants passeront l'après-midi à construire une cabane dans les bois.

L'animation est programmée dans le cadre des festivités estivales du château d'Azay-le-Ferron.

Réservation obligatoire
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

Durée 2h 30

Adultes accompagnant: gratuit
Enfants (de 6 à 12 ans) : 5 €

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 15 enfants.*
- *Enfants de 6 à 12 ans.*
- *Prévoir bouteille d'eau selon la météo.*
- *Le programme peut-être modifié en fonction de la météo.*

Oiseaux des jardins
CPIE

dimanche 25 octobre
14h30 – parc du château d'AZAY-LE-FERRON (localisation page 2).

Différentes activités permettront aux participants de découvrir les oiseaux utiles au jardin et d'aménager une mangeoire pour les aider durant l'hiver.

L'animation est programmée dans le cadre des festivités estivales du château d'Azay-le-Ferron.

Réservation obligatoire
02 54 39 20 06

2h 30

Adultes : 3,50 €
Enfants (de 7 à 16 ans) : 2 €

BOTTES

- *Nombre de participants limité à 10 familles.*
- *Enfants de 6 à 12 ans.*
- *Prévoir bouteille d'eau selon la météo.*
- *Le programme peut-être modifié en fonction de la météo.*

Emilie Renoncet ou Frédérique Ardibus
Parc naturel régional de la Brenne

Vacances récré

du 22 février au 8 mars et du 18 octobre au 1er novembre (sauf les mardis toute la journée et jeudis après-midi)
aux jours et heures d'ouverture de la Maison de la Nature et de la Réserve (voir p. 5) – accueil de la Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE (localisation p. 2)

Nous vous proposons de venir vous amuser en famille ou entre amis autour de jeux « nature » empruntés ou concoctés par les animatrices de la Maison de la Nature sur des thèmes variés :
– du 22/02 au 8/03 : les araignées
– du 18/10 au 1/11 : jeux naturels

Réservation conseillée
Maison du Parc (02 54 28 12 13) ou Maison de la Nature (02 54 28 11 00)

jeux en continu

1 € par joueur
(-5 ans gratuit)

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés.

Prêt de jumelles sur demande, apporter son propre matériel d'observation.

Manifestations, conférences, ateliers, stages, exposition…

Manifestations nationales et régionales

Journée mondiale des zones humides

• mercredi 4 février, **Balade, goûter, tressage autour d'une zone humide**. Au cours d'une balade sur la Réserve Naturelle Régionale Terre et étangs de Brenne, nous découvrirons les milieux naturels et les oiseaux hivernants caractéristiques de la Grande Brenne. Nous récolterons des plantes sauvages qui nous serviront à réaliser un objet à la Maison de la Nature, après une pause goûter.
14h30, parking des étangs Foucault, ROSNAY (localisation page 2). Gratuit. Durée 3h. Réservation obligatoire (groupe limité à 15 pers.) 0254281213.

• vendredi 6 février, **Les sites protégés des étangs de la Touche et Purais** à 17h (Ligue pour la Protection des Oiseaux) (voir page 31).

Fréquence grenouille

Chaque année du 1er mars au 31 mai cette opération nationale permet de sensibiliser le grand public à la raréfaction des zones humides et à la protection nécessaire des amphibiens.
La Réserve Naturelle de Chérine propose **Dytique et Toc** le mercredi du 1/04 au 27/05 à 14h (voir page 40) et le Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre, **Sérapias langue et Rainette verte : une nature exceptionnelle sur les communaux de Rosnay** samedi 30 mai à 14h30 (voir page 24).

Nuit de la chouette

samedi 4 avril

La Maison de la Nature et de la Réserve à St-MICHEL-EN-B. propose de 19h à 21h30 une présentation des rapaces nocturnes suivie d'une sortie à l'écoute des chouettes avec Tony Williams (LPO).
Gratuit. Réservation obligatoire (groupe limité à 20 pers.) 0254281213/0254281100.

Nuit internationale de la chauve-souris

samedi 29 août

Indre Nature propose de 20h30 à 23h une présentation et une découverte des chauves-souris : diaporama, film (30 mn) et balade à l'écoute des chauves-souris à l'aide d'un détecteur d'ultrasons.
Gratuit. Maison de la Nature, St-MICHEL-EN-B. Renseignements 0254281213 / 0254281100.

13e Chapitre Nature

LE BLANC
du jeudi 14 au samedi 16 mai
(week-end de l'Ascension)

Au programme : des conférences avec des invités prestigieux (Axel Kahn et Isabelle Autissier), des rencontres, un salon du livre, un prix littéraire, des expositions, un forum éco-construction… mais aussi des sorties nature, des animations pour les enfants, des soirées conviviales…
Renseignements et réservation des sorties nature et conférences : 0254370513.
Programme sur : http://chapitrenature@fol36.org

Mois des Parcs

Tout au long du mois de septembre, à l'initiative du Conseil régional, les Parcs naturels régionaux de la Brenne, du Perche et du Loire-Anjou-Touraine proposent animations, rencontres et activités.
Programme disponible en août.
Renseignements : 0254281213.

Déambulation et conférences

Déambulation musicale sur la Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault

mercredi 13 et mardi 19 mai

Découverte décalée de la Réserve pleine de musique, de théâtre et de surprises par les enfants de l'école primaire de Ciron et leurs professeurs.
19h45, lieu de rendez-vous communiqué à la réservation. Gratuit. Réservation 02 54 28 12 13. Groupe limité à 50 pers.

A la découverte des chauves-souris

jeudi 11 juin

Présentation par Indre Nature et le PNR Brenne des chauves-souris notamment celles rencontrées dans nos campagnes (diaporama et film).
20h, salle des fêtes, MERIGNY. Gratuit. Renseignements 0254281213.

Les abeilles, nos amies

dimanche 4 octobre

Conférence de Béatrice Robrolle-Mary, présidente de l'association Terre d'Abeilles à l'occasion d'une porte ouverte à la Maison des abeilles.
15h45, Maison des abeilles, La Vallée, INGRANDES. Gratuit. Renseignements : 0254286863 – www.maisondesabeilles.com

Ateliers, chantier et stages

Ateliers vannerie sauvage

(dès 12 ans)

Ateliers de 4 séances pour apprendre à créer des paniers ou corbeilles en utilisant des matériaux issus de la nature. Ateliers animés par Emilie Renoncet et/ou Frédérique Ardibus.

Vannerie sur arceaux : les lundis 5 et 19 janvier ainsi que 2 et 16 février de 14h à 17h30 et les samedis 10 et 24 janvier ainsi que 7 et 21 février de 14h30 à 17h.

Vannerie spiralée : les lundis 9 et 23 novembre ainsi que 7 et 21 décembre de 14h à 17h30 et les samedis 21 novembre et 12 décembre de 9h30 à 17h30 (repas non compris).

Vannerie à nappes : samedi 28 et dimanche 29 novembre de 9h30 à 17h30 (repas non compris).

Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE.
Tarifs (4 séances) : 42 € et 30 € (de 12 à 15 ans), pour les habitants du Parc : 30 € et 24 € (de 12 à 15 ans). Repas non compris pour vannerie à nappes. Tarif 2014 pour vannerie sur arceaux.
Réservations : 02 54 28 11 00 ou 02 54 28 12 13.

Ateliers tressage sauvage

(dès 6 ans)

Quelques heures pour apprendre à tresser des plantes sauvages récoltées dans la nature et réaliser différents objets décoratifs naturels. En fin d'après-midi, chacun repartira avec ses créations. Ateliers animés par Emilie Renoncet et/ou Frédérique Ardibus.

Tressage au jardin : jeudi 5 mars, de 14h30 à 17h.

Tressage flottant : jeudi 29 octobre, de 14h30 à 17h.

Tressage de Noël : samedi 14 novembre, de 14h30 à 17h.

Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE.
Tarifs : 5 € et 4 € (de 6 à 15 ans), pour les habitants du Parc : 4 € et 3 € (de 6 à 15 ans).
Réservations (groupe limité à 20 pers.) : 02 54 28 11 00 ou 02 54 28 12 13.

Atelier nichoirs

(dès 7 ans)

Comment construire un nichoir qui pourra accueillir dans votre jardin une couvée de mésanges au printemps ? A la fin de l'après-midi, chacun repartira avec son nichoir, le plein d'idées et de conseils. Atelier animé par Frédérique Ardibus.

Mardis 24 février et 3 mars de 14h30 à 17h.

Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE.
Tarifs : 10 € par nichoir, 8 € pour les habitants du Parc.
Réservations (12 nichoirs par séance) : 02 54 28 11 00 ou 02 54 28 12 13.

Atelier mangeoires

(dès 7 ans)

L'automne est déjà bien installé. Si vous souhaitez aider les oiseaux à passer l'hiver, venez construire une mangeoire que vous pourrez installer dans votre jardin et garnir de toutes sortes de graines. Atelier animé par Frédérique Ardibus.

Mardis 20 octobre et 27 octobre de 14h30 à 17h.

Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE.
Tarifs : 10 € par mangeoire, 8 € pour les habitants du Parc.
Réservations (12 mangeoires par séance) : 02 54 28 11 00 ou 02 54 28 12 13.

Atelier couleurs végétales

(dès 5 ans)

Savez-vous qu'à partir de l'ortie vous pouvez obtenir une belle peinture de couleur verte, qu'à partir des baies de sureau, vous pouvez obtenir un beau violet ?

Après avoir créé différentes peintures végétales, vous pourrez laisser libre cours à votre imagination. Atelier animé par Frédérique Ardibus.

Jeudi 26 février et vendredi 30 octobre, de 14h30 à 17h.

Maison de la Nature et de la Réserve, St-MICHEL-EN-BRENNE.
Tarifs : 5 € et 4 € (de 6 à 15 ans), pour les habitants du Parc 4 € et 3 € (de 6 à 15 ans).
Réservations (groupe limité à 20 pers.) : 02 54 28 11 00 ou 02 54 28 12 13.

Stages scientifiques et art et nature

• **Du 15 au 19 juin :** *Odonates ; Reptiles et Amphibiens ; Identification et écologie acoustique des Chiroptères (initiation : phase auditive) ; Initiation à la botanique.*

• **Du 22 au 26 juin :** *Papillons diurnes ; initiation à l'étude des mollusques continentaux ; Animer autour des plantes.*

• **Du 29 juin au 3 juillet :** *Graminées, Joncacées et autres Cypéracées ; Les plantes bio-indicatrices ; Insectes et pédagogie ; Observation et dessin naturalistes en Brenne.*

• **Du 31 août au 4 septembre :** *Végétation des zones humides ; Araignées ; Micromammifères.*

• **Du 7 au 11 septembre :** *Identification et écologie acoustique des Chiroptères (perfectionnement : phase informatique et méthodologique) ; Insectes aquatiques (niveau 1) ; Orthoptères ; Comportement animal et pédagogie.*

• **Du 7 au 11 décembre :** *Initiation à l'ichtyologie ; Traces et Indices ; Sensibiliser à l'environnement ; Vannerie sauvage… pour s'initier !*

Confirmation du programme, informations sur les dates précises, les intervenants, les tarifs et réservations : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement 02 54 39 29 03
angelique-moreau@cpiebrenne.org
www.cpiebrenne.org

Photographie nature animalière

avec Michel Hans, photographe professionnel et Michel Martinazzi.
• **Sur le chemin des orchidées et des batraciens** (2 jours), les 24 et 25 mai ainsi que les 30 et 31 mai, 220 €.
• **Sous le thème de la Guifette moustac**, (3 jours) les 5, 6 et 7 juin, 490 €.
• **Sur le chemin des papillons et des libellules** (2 jours), les 6 et 7 juin, 220 €.
• **Sur le passage des migrateurs ou l'intimité du brame** (3 jours), 18, 19 et 20 septembre, 490 €.

Informations et réservation : 02 54 37 82 84
contact@stage-photo-brenne.fr
www.stage-photo-brenne.fr

Journée macro et proxi-photographie

avec Tony Williams (LPO), Michel Martinazzi et Michel Hans, apprendre à photographier et à identifier les orchidées, les papillons et autres insectes, le vendredi 8 mai de 8h à 17h, 75 € (déjeuner non compris).

Réservation Maison du Parc 02 54 28 12 13.

Initiation à l'herboristerie

• Du 4 au 6 avril, du 1er au 3 mai, du 23 au 25 mai et du 11 au 14 juillet.

Réservation : PhytoBrenne 06 81 03 48 27 ou 02 54 84 26 31 / www.phytobrenne.com

Chantier de bénévoles

La Réserve Naturelle de Chérine et la LPO organisent des chantiers de débroussaillage en août et septembre.

Renseignements : 02 54 28 11 04.

Exposition

Les chauves-souris
du 13 mars au 25 mai

« **Batman, sa vie, son œuvre** », présentation ludique et pédagogique autour de cet animal souvent méconnu et valorisation du programme de 10 ans d'inventaires des colonies de reproduction des chauves-souris dans les communes du Parc.

Maison du Parc, le Bouchet, ROSNAY.
Renseignements : 02 54 28 12 13.

Découverte de la Brenne pour les groupes adultes et scolaires

La Maison de la Nature et de la Réserve à la carte
Saint-Michel-en-Brenne

Visite guidée de l'exposition « Mission Guifette Moustac » et découverte de l'étang Cistude et de ses alentours.

Balade nature accompagnée
Prestation ½ journée.

Accompagnement sur les routes de Brenne
Prestation bus ½ journée.

Animations et interventions auprès de scolaires
Se renseigner auprès des structures suivantes : le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, la Réserve Naturelle de Chérine, Indre Nature et le Parc naturel régional de la Brenne.

Randonnée nature sur les chemins de Brenne
Se renseigner auprès de Librenne.

Contacts
Parc naturel régional de la Brenne, Frédérique Ardibus 02 54 28 11 00 / 02 54 28 12 13.
Ligue pour la Protection des Oiseaux, Tony Williams 02 54 28 11 04.
Patrick Luneau, 02 54 38 16 03.
Indre Nature, Gilles Dézécot 02 54 28 11 03.
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Claire Heslouis 02 54 39 23 43.
Réserve Naturelle de Chérine, Cécile Danel 02 54 28 11 02.
Librenne, Didier Thébault 06 81 02 68 12.
Les visites insolites, Agnès Seguy 06 86 18 60 82.

Les animateurs
Le réseau Cistude

Les animateurs nature professionnels, les accompagnateurs d'activités de pleine nature, les hébergeurs et les offices de tourisme engagés dans la démarque «Qualinat» Qualité tourisme font partie du réseau des prestataires de tourisme de nature du Parc naturel régional de la Brenne, le réseau Cistude.

Ils sont sensibilisés à la richesse et la fragilité du patrimoine naturel de la Brenne, s'engagent à parfaire leurs connaissances sur ce patrimoine pour vous proposer une prestation touristique ou un accueil de qualité valorisant les richesses naturelles de la Brenne.

Tony Williams

Tony est britannique mais vit, travaille et guide en Brenne depuis plus de 30 ans dont 20 ans pour la LPO. Passionné par les oiseaux et la conservation depuis son plus jeune âge, il est titulaire d'une licence en zoologie appliquée obtenue au Pays de Galles. Depuis, il a visité un grand nombre de pays, souvent comme guide pour Naturetrek, un tour-opérateur britannique.

Joël Deberge

Après des études à l'école des beaux arts de Tours, sa passion des oiseaux le conduit tout naturellement en Brenne. 25 ans après, il partage son temps entre les sites de la Touche et de Purais en tant que conservateur pour la LPO et chargé d'étude oiseaux pour la Réserve Naturelle de Chérine. Dans chacune de ses animations, il parle des oiseaux mais surtout de la Brenne où l'homme et la nature sont intimement liés.

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Association nationale de protection de la nature spécialisée dans la conservation des oiseaux et de leurs habitats.

Maison de la Nature
36290 Saint-Michel-en-Brenne
Tél. 02 54 28 11 04
Fax 02 54 38 03 71
lpo.brenne@aliceadsl.fr

Cécile Danel

Cécile œuvre pour la Réserve Naturelle de Chérine depuis plus de 20 ans, d'abord en tant que bénévole. Aujourd'hui, séduite par l'intérêt exceptionnel du site, elle fait partager sa curiosité pour la faune et la flore au travers d'animations et de la réalisation de documents pédagogiques.

Julien Vêque

Originaire de la région Centre, Julien est passionné par les oiseaux et la photographie de nature. Il travaille depuis 6 ans pour la Réserve Naturelle de Chérine en tant que garde-conservateur et assure le suivi des oiseaux nicheurs, la régulation des espèces envahissantes, le suivi des troupeaux, la surveillance de la Réserve et l'animation.

Christian Laverdan-Godin

Originaire de la Brenne, Christian vit, connaît et aime ce territoire depuis toujours. Après un parcours professionnel sans rapport avec le milieu naturaliste, il fait aujourd'hui, en tant que garde-animateur de la Réserve, ce qu'il aurait toujours aimé faire: partager avec le public la passion qu'il a pour sa région et participer à la préservation de ses paysages et de ses milieux naturels exceptionnels.

Réserve Naturelle Nationale de Chérine

Présentation de la Réserve page 8.

Réserve naturelle
nationale de Chérine
36290 St-Michel-en-Brenne
Tél. 02 54 28 11 02
rncherine@wanadoo.fr
www.reserve-cherine.fr

Gilles Dézécot

Gilles travaille pour Indre Nature depuis plus d'une vingtaine d'années. Natif des bords de Loire, il s'est d'abord passionné pour le castor et les oiseaux de ce fleuve avant d'élargir ses connaissances aux autres domaines naturalistes. La géologie et l'histoire du paysage sont ses clefs d'entrée pour faire découvrir les richesses naturelles de la Brenne.

Romuald Dohogne chargé d'étude faune, **Yohann Morizet et Sylvie Caux** viendront compléter en 2015 l'équipe d'animateurs d'Indre Nature.

Indre Nature

Association départementale de protection de la nature, elle mène des actions en faveur de la faune, de la flore, des milieux et des ressources naturelles.

Maison de l'environnement
44 avenue F. Mitterand, 36000 Châteauroux
Tél. 02 54 22 60 20 – Antenne Brenne (Maison de la Nature) Tél. 02 54 28 11 03
association@indrenature.net
www.indrenature.net

Serge Guza

Originaire du nord de la France où il exerçait dans l'industrie, Serge a décidé de changer de vie. Aujourd'hui, il se définit comme un paysan herboriste, ethnobotaniste qui vit, au quotidien, ses passions pour les plantes et qui se donne du plaisir à les partager.

Phytobrenne

Exploitation agricole en bio-dynamie de plantes aromatiques et médicinales, née de la passion pour les plantes en particulier et du territoire en général. Phytobrenne propose aussi des stages.

10 bis rue de la Mairie, 36220 Mérigny
Tél. 06 81 03 48 27 ou 02 54 37 84 86
phytobrenne@phytobrenne.com
www.phytobrenne.com

Patrick Luneau

Enseignant, cinéaste animalier puis directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, il a toujours eu la passion de transmettre son attachement pour cette Brenne encore sauvage. Oiseaux, cistudes ou traces sont ses sujets de prédilection… Jeune retraité, il propose une chambre d'hôtes.

Les loges Cousin, 36290 Mézières-en-Brenne
Tél. 02 54 38 16 03
luneau4@wanadoo.fr

Nathalie Policard, Claire Heslouis et Adrien Métivier

Passionnés de nature et de pédagogie, ils œuvrent en permanence sur le territoire brennou et sont continuellement à la recherche de nouvelles méthodes d'animation. Leur dénominateur commun tient en deux mots : découvertes et émotions !

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Le CPIE œuvre à la valorisation de l'environnement naturel et culturel du Parc naturel régional de la Brenne par le biais de classes environnement, d'interventions en milieu scolaire, de la conception d'outils pédagogiques, de séjours thématiques artistiques et scientifiques… Possibilité d'hébergement sur place.

35 rue Hersent Luzarche – 36290 Azay-le-Ferron
Tél. 02 54 39 23 43
cpie.brenne@wanadoo.fr
www.cpiebrenne.org

Sandra Gonzaga

Sandra est animatrice en environnement au Cen Centre depuis 1999. Toute petite, elle suivait ses parents passionnés d'oiseaux. Ses études et ses expériences notamment au Muséum d'histoire naturelle de Bourges lui ont permis d'approfondir ses connaissances en botanique, chauves-souris, insectes… Elle est spécialisée sur les modes de gestion selon les milieux et les espèces.

Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre (Cen Centre)

Le Cen Centre a pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. L'association protège plus de 3 000 hectares d'espaces naturels en région Centre.

Antenne Cher et Indre
16, rue Bas de Grange – 18100 Vierzon
Tél. 02 48 83 00 28
antenne18-36@cen-centre.org
www.cen-centre.org

Vincent Sauret

Vincent travaille au service environnement du Parc naturel régional de la Brenne depuis plus de 18 ans. Il est le garde conservatoire de la Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé – Foucault. Cet homme de terrain aime la Brenne et parle avec plaisir et passion des différentes synergies qui donnent à ce territoire toute sa valeur.

Valérie Le Mercier

Originaire du Parc, Valérie a travaillé 11 années à l'office de tourisme de Bélâbre avant de rejoindre l'équipe de la Maison du Parc. Elle aime parcourir la Brenne à pied ou à cheval à la découverte de ses richesses floristiques et faunistiques et en particulier des papillons qu'elle affectionne particulièrement.

Cyril Chapelon

Arrivé en Brenne il y a 14 ans, il est en charge de la thématique randonnée au sein du Parc, il cherche toujours à trouver le meilleur chemin pour valoriser au mieux la découverte de la Brenne à pied, à cheval ou en vélo. Il aime partager ce territoire dans un esprit convivial.

François Rinet naturaliste, auteur d'un ouvrage sur les plantes remarquables du Parc (voir page 14) et **Benoît Pellé**, gestionnaire du programme Natura 2000 complètent en 2015 l'équipe d'animateurs du Parc.

Parc naturel régional de la Brenne

Comme les 49 autres Parcs naturels régionaux de France, il œuvre à la préservation et à la valorisation du cadre de vie de ses 33 000 habitants, par le maintien d'un patrimoine rural de qualité, la mise en place d'animations éducatives et culturelles, le soutien aux artisans et commerçants qui font vivre ses villages et le développement d'un tourisme durable de qualité.

www.parc-naturel-brenne.fr

Frédérique Ardibus

Originaire de Brenne, Frédérique s'est très tôt intéressée aux richesses naturelles de cette région. Salariée du Parc naturel régional de la Brenne depuis 11 ans, elle assure l'accueil et l'animation de la Maison de la Nature et vous fera partager sa passion pour la faune et la flore de Brenne.

Emilie Renoncet

Emilie est originaire de Brenne et passionnée par sa région. Durant ses études dans l'environnement puis dans la valorisation du patrimoine rural elle a pratiqué différentes approches pédagogiques. Elle aime passer de l'imaginaire au scientifique, parler du lien existant entre l'homme et la nature, toujours dans un esprit convivial. Ah, j'allais oublier, elle aime aussi raconter des histoires…

Thibaut Mchel

Ce pétillant brennou sportif et amoureux de la nature ne sort jamais sans son guide ornitho « dédicacé ». Intéressé aussi par les reptiles et les amphibiens, il accueille et renseigne depuis 2005 naturalistes et curieux à la Maison de la Nature. Il cultive sa passion pour « sa Brenne » à pied, à cheval ou en vélo. Parallèlement, il coordonne, au sein de l'équipe du Parc, la régulation de l'Écrevisse rouge de Louisiane.

Maison de la Nature et de la Réserve

Voir texte de présentation p. 4 et 5.

Agnès Seguy

Professionnelle du tourisme et passionnée par le patrimoine, Agnès est tombée, il y a peu, sous le charme du Parc naturel régional de la Brenne. Son objectif: vous accompagner sur les chemins entre nature et histoire locale pour vous faire découvrir ses petits coins de Brenne de façon ludique et insolite.

Les Visites Insolites
Tél. 06 86 18 60 82
https://www.facebook.com/LesVisitesInsolites

François Rousseau

Depuis 30 ans, François arpente la Creuse et l'Anglin en canoë. Titulaire d'un brevet d'état canoë, il est aussi passionné de pêche et guide de pêche. Au fil des années, son intérêt pour la faune et la flore du milieu aquatique n'a fait que croître. Il aime partager sa passion avec humour et convivialité.

Mathieu Michel

Animateur environnement, il gère l'espace fermier pédagogique de la Base de Plein Air du Blanc. Il s'intéresse aux paysages du Parc, à leur histoire ainsi qu'au rôle de l'agriculture et de l'élevage dans leur évolution. C'est aussi un homme passionné de vélo et de course à pied !

Laëtitia Gillard

Educatrice sportive polyvalente dynamique, elle veut lier nature et sport et cherche à faire découvrir la Brenne par le biais des activités de pleine nature. Elle s'occupe particulièrement du sport éveil pour les jeunes enfants.

Anthony Menville

Passionné de cyclisme depuis son plus jeune âge, brevet d'état VTT, il a sillonné le territoire de long en large, sur routes, chemins ou sentiers. Intéressé par toutes les particularités du milieu naturel et du patrimoine, le vélo lui sert aujourd'hui à transporter sa curiosité et celle des groupes qu'il encadre.

Base de Plein Air

Située au Blanc, c'est à la fois un lieu d'hébergement de qualité situé au calme, en bordure de rivière et une équipe d'animateurs sportifs nature diplômés. Son objectif est d'utiliser les activités de pleine nature pour vous faire découvrir et aimer les vallées de la Creuse, de l'Anglin et la Brenne.

Les Landelles
36300 LE BLANC
Tél. 02 54 37 36 85
www.basedepleinairdublanc.com

Didier Thébault

Après des études et une première partie de carrière dans l'industrie céramique, Didier à décidé de vivre de ses passions : le sport et la nature. Après une formation d'accompagnateur en montagne et plusieurs autres diplômes dans l'encadrement sportif, il a fondé l'association Librenne en 2006.

Librenne

L'association propose aux habitants du territoire des activités sportives (randonnée, marche nordique, tir à l'arc, rando VTT, gym douce…) souvent auprès de personnes qui en sont habituellement éloignées.

Tél. 02 81 02 63 12
www.luant.fr/brenne-marche

Benjamin Luneau

Educateur spécialisé de formation, Benjamin découvre la Brenne il y a une quinzaine d'années. C'est le coup de foudre immédiat pour cette région. Il travaille pour le Village Vacances Nature de Bellebouche depuis 2006 et aime y faire partager sa passion de la faune, de la flore et de l'histoire de la Brenne.

Village Vacances Nature de Bellebouche

Niché dans un domaine de 300 ha au bord d'un des plus grands étangs de la Brenne, il propose 32 gîtes, des séjours nature pour les randonneurs et les cyclotouristes ainsi que des découvertes encadrées de la Brenne ou tout autre accueil de groupe.

Bellebouche
36290 Mézières-en-Brenne
Tél. 02 54 38 28 28
www.village-vacances-bellebouche.com

Frédéric Tiret

Il a choisi en 2009 de s'établir à La Petite Ménardière près de Château Guillaume et d'y construire une maison ossature bois / paille / terre. Il y accueille des adultes handicapés et s'investit dans la ferme bio de ses beaux-parents. Son plaisir est de faire découvrir son environnement, du bâti traditionnel aux « nouvelles techniques écologiques ».

La Petite Ménardière, 36 370 LIGNAC
Tél. 02 18 47 32 06

Benoît Huyghe

Brennou depuis toujours, Benoît travaille depuis 25 ans à l'écomusée de la Brenne au Blanc où il ne se lasse pas de découvrir et d'étudier les ressources patrimoniales de la Brenne. Passionné d'architecture rurale et de savoir-faire d'autrefois, il saura vous ouvrir les yeux sur les éléments les plus ordinaires et discrets de la Brenne.

L'écomusée de la Brenne

Il étudie et valorise depuis 1986 le patrimoine du territoire du Parc, en coordination avec les associations, les collectivités et en général tous les passionnés d'histoire. Il réalise des expositions, sur de sujets aussi divers que le fromage de chèvre, les tuileries ou les derniers loups.

Château Naillac, 36300 LE BLANC
02 54 37 25 20
ecomusee.brenne@wanadoo.fr
reseau.ecomusee.brenne.over-blog.com/

Frédéric Beau

Après un parcours au sein d'associations de protection de la nature comme animateur, responsable de suivis d'espèces, de gestion et d'inventaires, Frédéric découvre la Brenne. Conscient de la présence d'un patrimoine naturel unique, il souhaite participer à sa préservation à travers sa valorisation. Quoi de mieux alors que le pas tranquille des tondeuses à grandes z'oreilles pour accompagner les petits et les grands sur les chemins de la Brenne. De là est née l'idée de la Découverte de l'Environnement et du Patrimoine avec des ÂNEs (DEP'ÂNE).

Dep'âne, 10 le Temple – 36300 Rosnay
Tél. 06 78 41 56 85
Courriel : depanebrenne@gmail.com
http://www.facebook.com/pages/
Depâne//500712309972091

Mchel Martinazzi

Michel photographie la nature de la Brenne depuis 1978 où il a choisi de s'installer en 2005. Observateur privilégié de ce coin de paradis au fil des saisons, il a une bonne connaissance du terrain et sait où poser son objectif pour en saisir toute sa richesse. Il propose des séjours photo nature avec hébergement en chambres d'hôtes.

Tél. 02 54 37 82 84/06 80 20 40 41
http://stage-photo-brenne.fr

Geert Engels

Geert est néerlandais et vient en Brenne depuis 20 ans. Il emmène des groupes découvrir la nature depuis plus de 40 ans. Pour lui « c'est une façon de laisser voir les miracles du patrimoine naturel et culturel aux participants d'excursions et aussi créer l'étonnement pour ça ». Il propose des visites en néerlandais, anglais et allemand ainsi que des chambres d'hôtes et une aire de camping.

Le Petit Mareuil, 36370 Bélâbre
Tél. 02 54 28 68 38
www.artdevivre-belabre.com

Patrick Roux

Diplômé d'éthologie appliquée et de chronobiologie du comportement, il met ses compétences, depuis 1998, au service de la Réserve de la Haute-Touche. Patrick est aussi responsable pédagogique, ce qui lui permet de sensibiliser le public au problème de conservation des espèces.

Réserve animalière de La Haute-Touche

Etablissement zoologique du Muséum national d'histoire naturelle. Par son laboratoire de recherche, elle contribue à une meilleure connaissance de la faune sauvage et à sa conservation. C'est aussi un parc zoologique ouvert au public qui abrite des espèces du monde entier.

36290 Obterre,
Tél. 02 54 02 20 40
www.mnhn.fr

Karen Lauron

Karen pratique le cheval depuis l'âge de 5 ans, elle a fait de sa passion un métier qu'elle exerce depuis 7 ans à Fontgombault. Elle prend plaisir à accompagner des groupes en balade et à s'immerger dans la nature qui se livre plus facilement quand on est à cheval, petits et grands animaux se montrant moins farouches.

Les écuries des Bouiges
36220 FONTGOMBAULT
Tél. 06 79 74 88 77

notes Personnelles

Environ 300 espèces différentes ont été recensées en Brenne. Nous vous proposons les 70 plus caractéristiques et les plus courantes.
A vos jumelles…

- ☐ Cygne tuberculé
- ☐ Sarcelle d'hiver
- ☐ Canard colvert
- ☐ Canard souchet
- ☐ Fuligule milouin
- ☐ Fuligule morillon
- ☐ Faisan de Colchide
- ☐ Grèbe castagneux
- ☐ Grèbe à cou noir
- ☐ Grèbe huppé
- ☐ Grand cormoran
- ☐ Bihoreau gris
- ☐ Blongios nain
- ☐ Héron garde-bœufs
- ☐ Héron cendré
- ☐ Héron pourpré
- ☐ Grande Aigrette
- ☐ Aigrette garzette
- ☐ Circaète Jean-le-Blanc
- ☐ Milan noir
- ☐ Busard des roseaux
- ☐ Buse variable
- ☐ Faucon crécerelle
- ☐ Gallinule poule-d'eau
- ☐ Foulque macroule
- ☐ Grue cendrée
- ☐ Vanneau huppé
- ☐ Courlis cendré
- ☐ Bécassine des marais
- ☐ Chevalier guignette
- ☐ Mouette rieuse
- ☐ Guifette moustac
- ☐ Pigeon ramier
- ☐ Martinet noir
- ☐ Huppe fasciée
- ☐ Martin pêcheur d'Europe
- ☐ Guêpier d'Europe
- ☐ Pic vert
- ☐ Pic épeiche
- ☐ Alouette des champs
- ☐ Hirondelle rustique
- ☐ Hirondelle de fenêtres
- ☐ Pipit des arbres
- ☐ Pipit spioncelle
- ☐ Bergeronnette grise
- ☐ Accenteur mouchet
- ☐ Rouge-gorge familier
- ☐ Rouge-queue noir
- ☐ Tarier pâtre
- ☐ Grive draine
- ☐ Merle noir
- ☐ Fauvette à tête noire
- ☐ Fauvette grisette
- ☐ Phragmite des joncs
- ☐ Rousserolle effarvatte
- ☐ Hypolaïs polyglotte
- ☐ Pouillot véloce
- ☐ Troglodyte mignon
- ☐ Mésange à longue queue
- ☐ Mésange bleue
- ☐ Mésange charbonnière
- ☐ Grimpereau des jardins
- ☐ Pie-grièche écorcheur
- ☐ Pie bavarde
- ☐ Geai des chênes
- ☐ Corneille noire
- ☐ Etourneau sansonnet
- ☐ Loriot d'Europe
- ☐ Moineau domestique
- ☐ Pinson des arbres
- ☐ Verdier d'Europe
- ☐ Chardonneret élégant
- ☐ Bruant jaune
- ☐ Bruant zizi
- ☐ Bruant des roseaux
- ☐ Bruant proyer

Découvrez ou redécouvrez la nature en région Centre !

Le guide des animations nature du Conseil régional du Centre vous propose plusieurs centaines d'animations pour tous les publics.

Guide 2015 complet disponible en ligne à partir de mai sur www.regioncentre.fr (rubrique agenda en bas de la page d'accueil / sélectionner le thème nature).

Le Parc naturel régional de la Brenne à votre écoute…

Vous avez participé à une animation, utilisé un observatoire ou tout simplement vous vous êtes promenés dans le Parc naturel régional de la Brenne ; vos critiques, suggestions ou compliments nous intéressent.

.....

.....

.....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Papier libre ou coupon à renvoyer à : Parc naturel régional de la Brenne, Géraldine Chancel, Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 ROSNAY.
Courriel : tourisme@parc-naturel-brenne.fr

Bienvenue à la Maison du Parc

Située au cœur de la Brenne, dans le hameau classé du Bouchet (Rosnay), la Maison du Parc vous accueille toute l'année dans les bâtiments rénovés d'une ancienne ferme.

espace de renseignements et de découvertes

- point d'informations touristiques,
- diaporama en français et en anglais présentant, sur grand écran, huit sujets au choix,
- espace d'expositions temporaires.

lieu de vente de produits locaux

- miel, carpe fumée, Pouligny-Saint-Pierre (AOP), conserves fermières, plantes aromatiques et médicinales…,
- produits artisanaux,
- produits issus d'autres Parcs naturels régionaux.

espace dégustation de produits du terroir

possibilité de goûter toute la journée des frites de carpe, des tartines (carpe fumée, fromage de chèvre AOP Pouligny-Saint-Pierre, rillettes de poule) et des crêpes aux saveurs des Parcs…

halle pique-nique

cet espace couvert, équipé de tables et de bancs (capacité 50 personnes), est gracieusement mis à la disposition des pique-niqueurs, toilettes extérieures.

Ouvert tous les jours

- de 9h à 19h juillet, août et longs week-ends
- de 9h30 à 18h le reste de l'année.

Berry province

Parc naturel régional de la Brenne

MAISON DU PARC
Le Bouchet – 36300 ROSNAY
Accueil touristique : 02 54 28 12 13
Espace dégustation : 02 54 28 53 02
Courriel : tourisme@parc-naturel-brenne.fr
Site : www.parc-naturel-brenne.fr

Document financé par : Région Centre LEADER

Imprimé sur papier recyclé.

Réalisation graphique Damien Gauthier 0254021990 • Couverture AGCP Communication • Impression Centr'Imprim • Crédits photos A. Bethy, J.F. Hellio / N. Van Ingen, J. Vèque, PNR Brenne, Cen Centre • Illustration F. Desbordes, D. Gauthier.

PJ n° 31

Conjoncture énergétique
Troisième trimestre 2016

NOVEMBRE 2016

Au troisième trimestre 2016, la production d'énergie primaire se replie de 13,2 % en glissement annuel, pour un total de 24,3 Mtep. La production nucléaire est en net repli, en raison des opérations de maintenance et de contrôle plus nombreuses qu'à l'accoutumée.

La consommation d'énergie primaire, à 50,6 Mtep, recule de 6,6 % en l'espace d'un an. Toutes les formes d'énergie sont affectées par cette baisse, à l'exception du gaz naturel, de plus en plus sollicité comme combustible pour produire de l'électricité.

Le taux d'indépendance énergétique cède 3,7 points en glissement annuel au troisième trimestre, à 48,1 %. En cumul sur les douze derniers mois, il s'élève à 49,8 %, soit 0,9 point de moins que sur la période similaire de l'année précédente.

La facture énergétique française s'établit à 2,8 milliards d'euros (Md€) en août, en recul de 1,1 % par rapport à juillet. Mesurée en cumul sur les douze derniers mois, entre septembre 2015 et août 2016, elle s'élève à 31,4 Md€, soit une baisse de 28,1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Elle atteint ainsi son plus bas niveau depuis plus de dix ans.

Au troisième trimestre 2016, la production d'énergie primaire (*méthodologie*) s'élève à 24,3 Mtep, soit un niveau inférieur de 13,2 % à celui observé un an auparavant. Ce recul est directement imputable à la baisse de près de 15 % sur un an de la production nucléaire, qui s'explique par l'arrêt de réacteurs pour des raisons de maintenance ou de contrôle. La production d'électricité renouvelable progresse de 7,1 % sur la même période, la hausse de l'hydraulique et du solaire photovoltaïque faisant plus que compenser le recul de l'éolien, pénalisé par des conditions de vent défavorables.

La consommation d'énergie primaire réelle s'établit à 50,6 Mtep au troisième trimestre. Elle se replie de 6,6 % sur un an, notamment sous l'effet de conditions climatiques exceptionnellement douces à la fin de l'été, la température moyenne en France en septembre ayant été supérieure de 3,5 °C à celle de septembre 2015 et de 2,8 °C à celle de la période de référence (moyenne sur les mois de septembre de la période 1986-2015). Le recul de la consommation affecte l'ensemble des formes d'énergie, à l'exception notable du gaz naturel, dont l'utilisation comme combustible pour produire de l'électricité continue de s'amplifier.

Conséquence du net recul de la production, le taux d'indépendance énergétique cède 3,7 points en glissement annuel au troisième trimestre, à 48,1 %. Mesuré en cumul sur un an, entre octobre 2015 et septembre 2016, il s'élève à 49,8 %, soit 0,9 point de moins que sur les douze mois précédents.

Les émissions de CO_2 liées à la combustion d'énergie se contractent de 3,6 %, en données brutes, sur un an. Mesurées en moyenne sur les douze derniers mois, elles reculent de 2,2 % par rapport à la période similaire de l'année précédente.

Consommation et production d'énergie primaire*, indépendance énergétique et émissions de CO_2
(séries brutes)
En milliers de tep

Énergie primaire	2016 T3		
	Quantité	Évolution (%) T / T-4	Part en %
Production nationale d'énergie primaire	**24 327**	**-13,2**	**100,0**
dont : - pétrole	202	-4,1	0,8
- nucléaire (brut)	22 523	-14,4	92,6
- hydraulique, éolien et photovoltaïque (brut)	1 594	7,1	6,6
Consommation d'énergie primaire réelle	**50 587**	**-6,6**	**100,0**
- charbon	1 628	-11,3	3,2
- pétrole	21 106	-3,8	41,7
- gaz naturel	4 633	11,8	9,2
- électricité	23 220	-11,5	45,9

Taux d'indépendance énergétique	**48,1%**	**-3,7**
Émissions de CO_2 dues à l'énergie (milliers de t CO_2)	**71 923**	**-3,6**

* Hors énergies renouvelables thermiques et déchets. Le nucléaire est comptabilisé en équivalent primaire à la production (chaleur dégagée par la réaction nucléaire, puis convertie en électricité).
Source : *calcul SOeS, d'après les données mensuelles disponibles par énergie*

Taux d'indépendance énergétique moyen
(série brute en année mobile)
En %

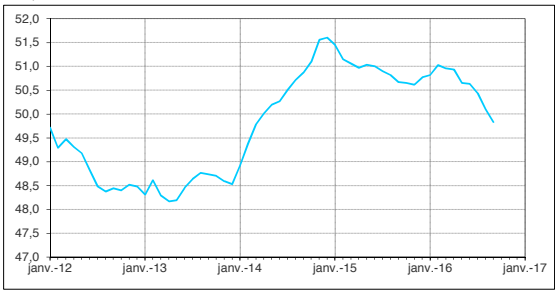

Source : *calcul SOeS, d'après les données mensuelles disponibles par énergie*

Émissions de CO_2 liées à la combustion d'énergie
(série brute, en moyenne sur 12 mois)
Indice base 100 en 2005

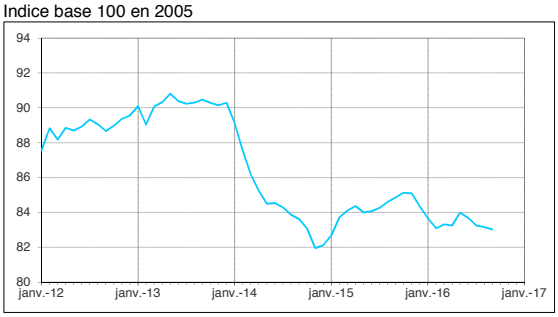

Note : en moyenne sur les douze derniers mois, les émissions sont à environ 83 % de leur niveau de référence de 2005.
Source : *calcul SOeS, d'après les données mensuelles disponibles par énergie*

Corrigée des variations saisonnières, climatiques, et des jours ouvrables, et après conversion en tonnes équivalent pétrole, la consommation d'énergie primaire se replie de 1,6 % entre les deuxième et troisième trimestres. Outre la poursuite de la croissance de la consommation de gaz pour la production d'électricité, le troisième trimestre est marqué par un réajustement des livraisons de produits pétroliers, après de fortes variations au deuxième trimestre consécutives aux mouvements sociaux ayant affecté le secteur de l'énergie.

Consommation d'énergie primaire, par énergie
(séries CVS-CVC-CJO)
Indice base 100 en 2005

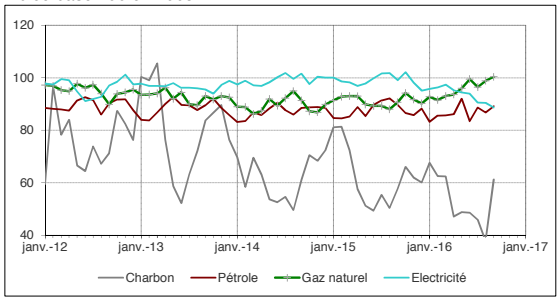

Source : *calcul SOeS, d'après les données mensuelles disponibles par énergie*

Évolution de la consommation d'énergie primaire*, par énergie, et des émissions de CO_2
(séries CVS-CVC-CJO)
En %

	M/M-1	M-1/M-2	M-2/M-3	T/T-1
Consommation d'énergie primaire	**1,7**	**-0,9**	**-0,3**	**-1,6**
- charbon	61,9	-17,5	-5,6	0,3
- pétrole	2,7	-2,1	6,2	1,1
- gaz naturel	1,5	2,6	-3,1	2,2
- électricité	-2,0	-0,1	-3,6	-4,9
Émissions de CO2 liées à la combustion d'énergie	**7,5**	**-0,9**	**3,3**	**1,5**

Énergie primaire mesurée en tep.
Source : *calcul SOeS, d'après les données mensuelles disponibles par énergie*

LES COMBUSTIBLES MINÉRAUX SOLIDES

Au troisième trimestre 2016, la consommation totale de combustibles minéraux solides (CMS) s'établit à 2,6 millions de tonnes (Mt), son plus bas niveau pour cette époque de l'année depuis le début des mesures en 1981. Elle chute de 11,3 % en glissement annuel.

Alors que les cours du charbon progressent de nouveau depuis mai, le prix spot NWE atteignant 62,8 $ par tonne en septembre (contre moins de 50 $ par tonne quatre mois auparavant), les importations, après un net repli en août, à 0,7 Mt, sont revenues à un niveau avoisinant les 1 Mt en septembre. À 3 Mt sur le trimestre, elles ont reculé de 2,2 % par rapport à la même période l'an dernier.

Bilan trimestriel des combustibles minéraux solides
(séries brutes)
En milliers de tonnes

Combustibles minéraux solides	2016 T3		
	Quantité	Évolution (%) T/T-4	Part (%)
Importations totales	**3 007**	**-2,2**	
Variations de stocks	58		
Exportations totales	55	-	
Consommation totale réelle	**2 641**	**-11,3**	**100,0**
dont : - centrales électriques	452	14,7	17,1
- sidérurgie	1 163	-16,8	44,0

Sources : *calcul SOeS d'après EDF, Uniper France Power, FFA et Douanes*

La consommation de charbon-vapeur pour la production d'électricité s'élève à 452 milliers de tonnes (kt) au troisième trimestre. Bien qu'en hausse de 14,7 % sur un an, il s'agit du deuxième niveau le plus faible pour cette époque de l'année, après le plancher historique atteint en 2015. Après une très faible activité en juillet et août (avec des consommations de charbon à chaque fois inférieures à 70 kt), les centrales à charbon ont été davantage sollicitées en septembre, en appui des centrales au gaz, afin de répondre à la demande d'électricité dans un contexte de fort recul de la production nucléaire.

La consommation de charbon dans la sidérurgie au troisième trimestre reste par ailleurs inférieure à son niveau d'il y a un an (- 16,8 % en glissement annuel).

Consommation de combustibles minéraux solides
(séries brutes)
Indice base 100 en 2005

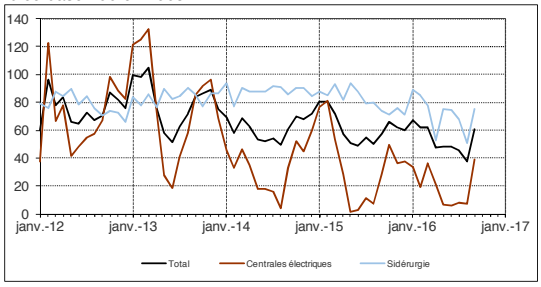

Source : *calcul SOeS d'après EDF, Uniper France Power et FFA*

Les stocks de combustibles minéraux solides (CMS) s'élèvent à 4,4 Mt à la fin du troisième trimestre, quantité qui reste parmi les plus faibles observées à cette période de l'année depuis 1981. La part de ces stocks destinée à la production électrique n'est plus que de 41 %, soit 7 points de moins qu'il y a un an, pour une autonomie correspondant à 8,9 mois au rythme actuel annualisé de la consommation (contre 6,3 mois un an auparavant).

LES PRODUITS PÉTROLIERS

La consommation totale réelle de produits pétroliers s'élève à 21,1 millions de tonnes (Mt) au troisième trimestre 2016, en recul de 3,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette baisse est portée par celle des ventes de l'ensemble fioul domestique et gazole non routier (- 19,6 %). Dans le détail, si les ventes de gazole non routier repartent à la hausse en glissement annuel, la demande en fioul domestique chute fortement pour retrouver un niveau comparable à celui des troisièmes trimestres 2014 et 2013. Elle avait atteint un niveau particulièrement élevé au troisième trimestre 2015, la forte chute des prix à cette période ayant incité les ménages à remplir leurs cuves dès le mois d'août, en anticipation de la période hivernale.

La demande de carburants routiers diminue légèrement au troisième trimestre, en glissement annuel (- 0,1 %), mais à un rythme contrasté selon les produits : alors que les livraisons de gazole se contractent (- 0,9 %), celles de supercarburants augmentent de plus de 3 %, à la faveur d'un mois d'août nettement plus dynamique que l'an passé. La part du SP95-E10 dans les ventes totales de supercarburants continue d'augmenter et dépasse 35 % ce trimestre.

Sur un an, les ventes de GPL se replient dans des proportions comparables à la consommation de l'ensemble des produits pétroliers (- 4 %).

Production et consommation de produits pétroliers
(séries brutes)
En milliers de tonnes

Produits pétroliers (1)	2016 T3		
	Quantité	Évolution (%) T/T-4	Part en %
Production nationale (2)	202	-4,1	
Consommation totale	**21 106**	**-3,8**	**100,0**
dont : - total carburants routiers	10 915	-0,1	51,7
dont : - supercarburants	2 025	3,4	9,6
- gazole	8 890	-0,9	42,1
- fioul domestique et gazole non routier (3)	2 503	-19,4	11,9
- carburéacteurs	1 827	-0,6	8,7
- gaz de pétrole liquéfié (GPL)	303	-4,0	1,4

(1) Hors soutes maritimes.
(2) Pétrole brut et hydrocarbures extraits du gaz naturel.
(3) Le gazole non routier remplace obligatoirement le fioul domestique depuis le 1er mai 2011 pour certains engins mobiles non routiers et depuis le 1er novembre 2011 pour les tracteurs agricoles, avec les mêmes spécifications que celles du gazole routier, excepté sa coloration.
Source : *calcul SOeS d'après CPDP et DGEC*

Évolution de la consommation des produits pétroliers
(séries CVS-CVC-CJO)
En %

Produits pétroliers	M/M-1	M-1/M-2	M-2/M-3	T/T-1
Consommation totale	**2,7**	**-2,1**	**6,2**	**1,1**
dont : - total carburants routiers	-1,7	2,8	6,7	1,0
dont : - supercarburants	-0,7	1,4	1,7	1,4
- gazole	-1,9	3,1	7,8	0,9
- fioul domestique et gazole non routier	6,5	-5,3	24,0	2,7
- carburéacteurs	-1,8	1,9	12,3	5,7
- gaz de pétrole liquéfié (GPL)	-3,8	-0,1	-2,3	-4,6

Source : *calcul SOeS d'après CPDP*

Corrigée des variations saisonnières, climatiques, et des jours ouvrables, la consommation totale de produits pétroliers augmente de 1,1 % entre les deuxième et troisième trimestres, masquant des évolutions mensuelles différenciées : + 2,7 % en septembre par rapport au mois précédent, après - 2,1 % en août et + 6,2 % en juillet. De nouveau, ces évolutions s'expliquent principalement par les variations des livraisons de fioul domestique et gazole non routier : + 6,5 % en septembre, après - 5,3 % en août et + 24,0 % en juillet. Dans un contexte de reprise des prix à la consommation à la fin de l'été, les ventes des autres produits sont en revanche orientées à la baisse en septembre après avoir progressé les mois précédents (excepté celles de GPL, en baisse continue tout au long du trimestre). Les fortes progressions enregistrées en juillet sur l'ensemble des produits traduisent un retour à la normale après les blocages de raffineries et dépôts survenus en mai et juin en protestation contre le projet de loi sur le travail. Ces derniers avaient en effet incité les usagers à s'approvisionner en masse dès le mois de mai par crainte d'une pénurie, ce qui avait eu pour conséquence une forte contraction de la demande le mois suivant.

Consommation de produits pétroliers
(séries CVS-CVC-CJO)
Indice base 100 en 2005

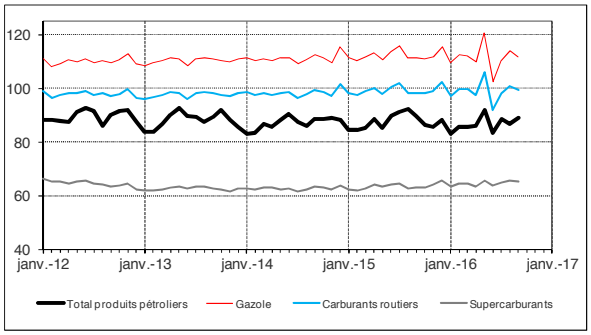

Source *: calcul SOeS d'après CPDP*

LE GAZ NATUREL

À 113,7 TWh, les importations nettes de gaz naturel[1] augmentent de 0,4 % au troisième trimestre par rapport à leur niveau observé un an auparavant. Cette hausse est stimulée par les entrées nettes de gaz naturel liquéfié (+ 20,4 % sur un an), qui représentent 16,5 % du total des importations nettes du trimestre, alors que celles par gazoduc reculent (- 2,8 % sur un an).

À 104 GWh, la production nationale de gaz naturel augmente en glissement annuel de 25,6 % au troisième trimestre, portée par les 54 GWh de biométhane injectés sur les réseaux de transport et de distribution (+ 149,3 % sur un an).

Bilan trimestriel du gaz naturel
(séries brutes)
En TWh PCS

Gaz naturel	2016 T3		
	Quantité	Évolution (%) T/T-4	Part en %
Importations nettes	**113,7**	**0,4**	
Production nationale	0,104	25,6	
Soutirages des stocks**	-52,9	-8,2	
Consommation totale (hors pertes) réelle	**60,2**	**11,8**	**100,0**
dont : - gros clients reliés au réseau de transport	38,6	27,4	64,1
*dont clients CCCG****	10,1	323,9	16,8
- résidentiel-tertiaire, petite industrie	21,6	-8,3	35,9

** Positif quand on soutire des quantités des stocks pour les consommer, négatif quand on remplit les stocks.
*** Centrales à cycle combiné au gaz.
Sources : *SOeS, d'après Dunkerque LNG, Elengy, Fosmax LNG, GRDF, GRTgaz, Storengy et TIGF*

La phase de remplissage des réserves, débutée en avril, se poursuit. Les stocks ont ainsi augmenté de 52,9 TWh sur le troisième trimestre, soit 8,2 % de moins qu'un an auparavant. Le niveau des stocks utiles à fin septembre 2016 demeure supérieur de 5,6 % à son niveau d'il y a un an.

Variations de stocks et livraisons aux consommateurs
En TWh

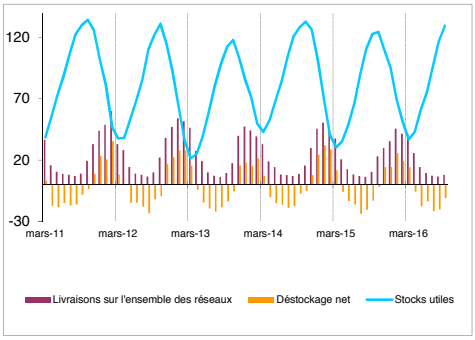

Sources : *SOeS, d'après Dunkerque LNG, Elengy, Fosmax LNG, GRDF, GRTgaz, Storengy et TIGF*

La consommation totale réelle de gaz naturel[2] poursuit son rebond en glissement annuel impulsé en mars, en augmentant de 11,8 % entre les troisièmes trimestres 2015 et 2016. Cette tendance masque cependant des évolutions contrastées selon le type de client. Les livraisons aux petits clients reliés aux réseaux de distribution chutent de 8,3 % sur un an, en raison notamment de la douceur exceptionnelle du climat de septembre 2016, mois durant lequel la température moyenne est en hausse de 3,5°C par rapport à celle de septembre 2015. *A contrario*, les livraisons sur le réseau de transport progressent nettement (+ 27,4 % sur un an). Sans celles destinées aux centrales à cycle combiné au gaz (CCCG) qui ont plus que quadruplé en l'espace d'un an (+ 323,9 %), la consommation des gros clients reliés au réseau de transport augmente en réalité de 2,2 %, toujours en glissement annuel. Amorcée début 2015, c'est la forte baisse du prix du gaz (dont le cours moyen sur le marché de Londres est passé de 19,7 à 12,5 €/MWh entre les troisièmes trimestres 2015 et 2016) qui a relancé les CCCG durant l'année écoulée : malgré la baisse du prix de l'électricité, le clean spark spread[3] est redevenu positif, relançant l'intérêt économique de ces centrales.

Corrigée des variations saisonnières, climatiques, et des jours ouvrables, la consommation totale de gaz naturel poursuit la tendance haussière observée depuis le début de l'année, excepté en juillet, marqué par un réajustement des livraisons aux clients reliés au réseau de distribution après un mois de juin inhabituellement élevé. La progression de la consommation totale de gaz s'explique principalement par celle des clients reliés aux réseaux de transport (+ 17,3 % entre les deuxième et troisième trimestres), soutenue par la forte croissance de l'activité des CCCG.

Évolution de la consommation totale (hors pertes) de gaz naturel
(séries CVS-CVC-CJO)
En %

Gaz naturel	M/M-1	M-1/M-2	M-2/M-3	T/T-1
Consommation totale (hors pertes) réelle	**1,5**	**2,6**	**-3,1**	**4,6**
dont : - gros clients reliés au réseau de transport	3,4	6,1	5,7	17,3
- résidentiel-tertiaire, petite industrie	0,2	0,3	-7,9	-2,4

Sources : *SOeS, d'après Dunkerque LNG, Elengy, Fosmax LNG, GRDF, GRTgaz, Storengy et TIGF*

Consommation totale (hors pertes) de gaz naturel
(séries CVS-CVC-CJO)
Indice base 100 en 2005

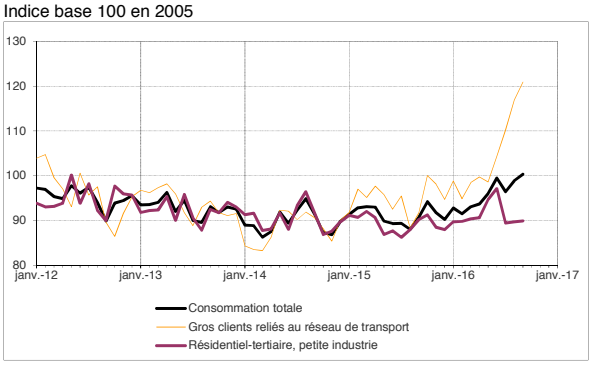

Sources : *SOeS, d'après Dunkerque LNG, Elengy, Fosmax LNG, GRDF, GRTgaz, Storengy et TIGF*

L'ÉLECTRICITÉ

Au troisième trimestre 2016, la production totale d'électricité diminue de 7,2 % en glissement annuel, pour s'établir à 110,2 TWh.

La production nucléaire recule de 14,6 % sur un an. La disponibilité et l'utilisation du parc nucléaire sont en effet nettement inférieures à celles du troisième trimestre 2015, notamment en raison d'arrêts de réacteurs pour contrôle et maintenance dans les centrales. Un si faible niveau de production n'avait plus été observé depuis le troisième trimestre 1998. Au troisième trimestre 2016, la part du nucléaire dans la production totale d'électricité atteint ainsi 74,3 %.

La production hydraulique, en net repli au second semestre 2015, poursuit son net rebond amorcé en février, croissant de 15,7 % en glissement annuel au troisième trimestre.

Les autres filières de production d'électricité renouvelable connaissent des évolutions contrastées. Si la production éolienne recule de 23,7 % sur un an malgré l'augmentation continue de la puissance installée sur le territoire, la production photovoltaïque, bénéficiant de bonnes conditions d'ensoleillement, poursuit son essor en progressant de 19,5 % sur un an.

Production d'électricité, échanges et énergie appelée
(séries brutes)
En GWh

Électricité	2016 T3		
	Quantité	Évolution (%) T/T-4	Part en %
Production d'électricité nette	**110 217**	**-7,2**	**100,0**
dont : production primaire	100 306	-11,3	91,0
dont : - nucléaire	81 932	-14,6	74,3
- hydraulique (yc pompages)	12 558	15,7	11,4
- éolienne	3 053	-23,7	2,8
- photovoltaïque	2 764	19,5	2,5
production thermique classique	9 910	72,8	9,0
Solde : exportations - importations	**10 430**	**-43,2**	
Pompages (énergie absorbée)	1 480	4,7	
Energie appelée réelle (yc pertes)	**98 307**	**-0,7**	**100,0**
dont : basse tension	32 781	-1,7	33,3
moyenne tension	37 853	-1,1	38,5
haute tension	19 649	0,1	20,0

Sources : *SOeS, d'après CNR, EDF, Enedis, RTE et Uniper France Power*

La production des centrales thermiques classiques, davantage sollicitées pour compenser la moindre activité des centrales nucléaires, bondit en glissement annuel pour le second trimestre consécutif (+ 72,8 % au troisième trimestre). Elle représente ainsi 9 % de l'ensemble de la production électrique. Cette progression est portée par la croissance élevée de l'activité des centrales à cycle combiné au gaz, elle-même stimulée par la forte baisse du prix du gaz depuis début 2015.

Production d'électricité par filière
En TWh

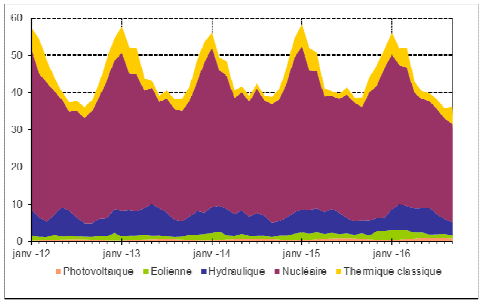

Sources : *SOeS, d'après CNR, EDF, ERDF, RTE et Uniper France Power*

Après une hausse au deuxième trimestre 2016, l'énergie appelée réelle diminue au troisième trimestre, de 0,7 % en glissement annuel. Les consommations en basse tension diminuent de 1,7 %, du fait d'un moindre recours au chauffage, notamment en septembre, mois durant lequel le climat a été exceptionnellement doux. Celles en moyenne tension baissent de 1,1 %. *A contrario*, les livraisons en haute tension augmentent légèrement, de 0,1 %.

La puissance maximale appelée depuis le réseau de transport au cours du trimestre est de 57,2 GW. Cette pointe de consommation, qui a eu lieu le 19 juillet 2016, est inférieure de 2,3 % à celle du troisième trimestre 2015.

Le solde exportateur des échanges physiques se dégrade nettement en glissement annuel, pour le second trimestre consécutif (- 43,2 % au troisième trimestre). Il s'est notamment détérioré aux interconnexions avec la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, tandis qu'il s'est nettement amélioré aux interconnexions avec l'Espagne.

En données corrigées des variations saisonnières, climatiques, et des jours ouvrables, l'énergie appelée baisse très légèrement, de 0,3 %, entre les deuxième et troisième trimestres. Le repli de la basse tension (- 2,4 %) est quasiment compensé par les hausses de la moyenne tension (+ 1,1 %) et de la haute tension (+ 2,4 %).

Évolution de l'énergie appelée
(séries CVS-CVC-CJO)
En %

Électricité	M/M-1	M-1/M-2	M-2/M-3	T/T-1
Energie appelée	**-1,3**	**0,8**	**-0,2**	**-0,3**
dont : - basse tension	-2,5	0,7	-2,2	-2,4
- moyenne tension	-0,3	0,6	1,1	1,1
- haute tension	-0,5	1,3	2,1	2,4

Sources : *SOeS, d'après CNR, EDF, Enedis, RTE et Uniper France Power*

Énergie appelée
(séries CVS-CVC-CJO)
Indice base 100 en 2005

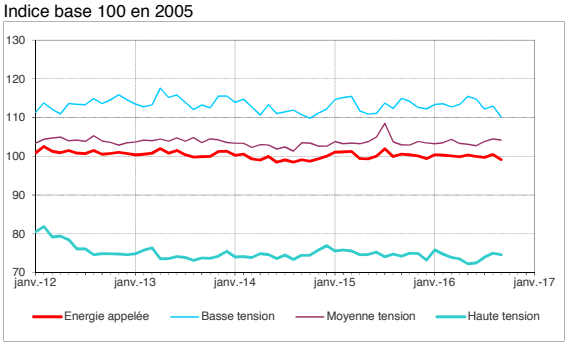

Sources : *SOeS, d'après CNR, EDF, Enedis, RTE et Uniper France Power*

LES PRIX ET LES COTATIONS DES ÉNERGIES

Après un fort rebond observé tout au long du premier semestre, les cours du pétrole se sont stabilisés au troisième trimestre 2016, dans un contexte d'incertitudes liées aux résultats du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne. Le baril de Brent s'échange ainsi à 45,7 $ en moyenne au troisième trimestre, niveau comparable à celui du trimestre précédent, malgré les perspectives de rééquilibrage du marché concrétisées par l'annonce de l'OPEP, fin septembre, de limiter la production pétrolière.

Après une légère remontée à la fin du printemps, le prix spot moyen du gaz naturel sur le marché NBP à Londres poursuit son recul, de 8,1 % au troisième trimestre, pour s'établir en moyenne à 12,5 €/MWh. Le prix spot moyen de l'électricité augmente dans le même temps de 24,7 %, à 32,3 €/MWh, après avoir connu des niveaux particulièrement bas durant le premier semestre.

Prix et cotations des énergies

	2016 T3	2016 T2		Moyenne des 4 derniers trimestres	
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%*
Cotation					
US$ en € (courant)	0,896	0,886	1,2	0,9	3,1
Brent daté ($/bl)	45,7	45,5	0,3	42,1	-30,4
Brent daté (€/bl)	40,9	40,3	1,5	37,9	-27,8
Gaz - Spot NBP (€/MWh)	12,5	13,6	-8,1	14,2	-33,7
Électricité - Spot Base Epex** (€/MWh)	32,3	25,9	24,7	31,9	-17,4
Charbon vapeur - Spot NWE*** (US$/t)	60,0	48,4	23,9	51,3	-17,3
Prix à la consommation (TTC)					
SP95 (€/l)	1,29	1,33	-2,8	1,29	-6,7
Gazole (€/l)	1,11	1,12	-0,4	1,08	-8,3
Fioul domestique (€/l)	0,64	0,64	-0,5	0,62	-16,6

* Variation par rapport à la période similaire de l'année précédente.
** European Power Exchange.
*** North West Europe.
Sources : *DGEC ; Reuters ; Epex (électricité) ; McCloskey (charbon vapeur)*

Dans le sillage des cours du pétrole et sous la pression d'un pic de demande en mai consécutif au blocage de raffineries et dépôts pétroliers, les prix à la consommation avaient sensiblement augmenté au printemps. Ceux-ci se sont ensuite légèrement repliés au cours de l'été. Le litre de SP95 retombe ainsi sous la barre des 1,30 € au troisième trimestre, tandis que celui du gazole s'établit à 1,11 €. Le prix du fioul domestique est stable, à 0,64 €/l.

Prix à la consommation

En €/l

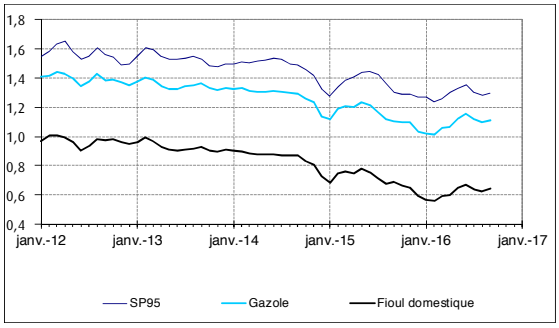

Source : *DGEC*

Prix moyen* mensuel du baril de pétrole, en $US et en € et prix spot du gaz en €/MWh

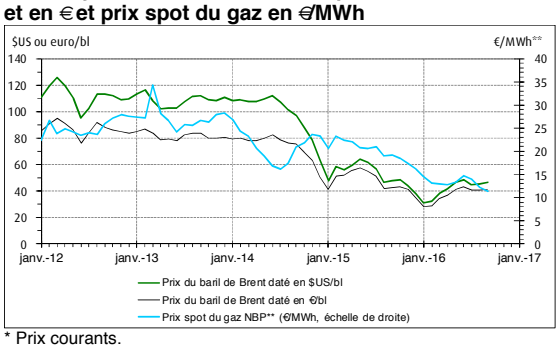

* Prix courants.
** National Balancing Point pour livraison dans un mois (bourse de Londres).
Sources : *DGEC ; Reuters*

LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE (AOÛT 2016)

Après avoir rebondi de près de 40 % entre février et juin, les prix des produits pétroliers à l'importation sont repartis à la baisse depuis le début de l'été. Le prix moyen de la tonne de pétrole brut importée s'établit à 296 € en août 2016, contre 312 € deux mois auparavant ; la baisse est plus marquée pour celui de la tonne de produits raffinés importée, passée sur la même période de 481 € à 366 €.

Prix moyens mensuels des énergies importées

En €/t

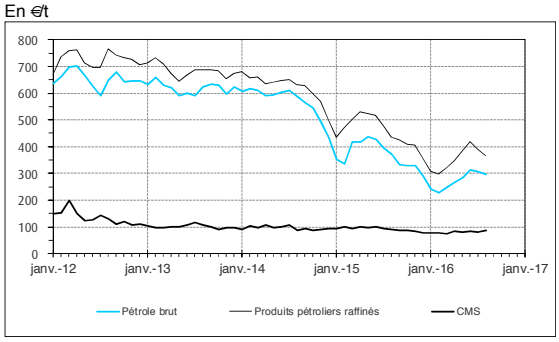

Source : *calcul SOeS, d'après Douanes*

Après avoir connu des niveaux particulièrement bas à la fin du printemps, période marquée par le blocage de raffineries et de dépôts pétroliers, les quantités importées de pétrole brut ont presque doublé en juillet puis se sont maintenues en août. Les prix n'ayant que peu reculé depuis le début de l'été, la facture en pétrole brut de la France a bondi, s'établissant à 1,63 milliard d'euros (Md€) en juillet comme en août, contre moins de 850 millions d'euros (M€) en juin. Par ailleurs, le rétablissement de l'activité de raffinage s'est traduit par une amélioration sensible du solde des échanges physiques de produits raffinés dès juillet, ce qui a permis d'alléger la facture mensuelle correspondante de près de 500 M€. Celle-ci s'est établie à un peu moins de 700 M€ en juillet, de même qu'en août.

Quantités importées de pétrole, de combustibles minéraux solides et de gaz naturel

Indice base 100 en 2005

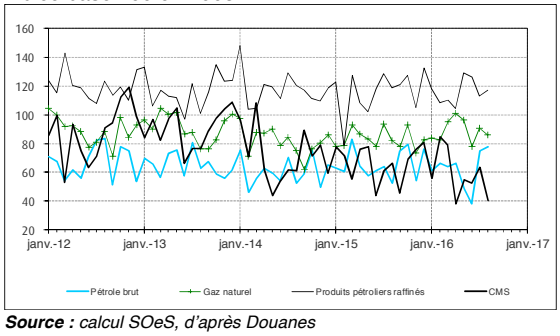

Source : *calcul SOeS, d'après Douanes*

Quantités exportées de produits pétroliers raffinés et d'électricité

Indice base 100 en 2005

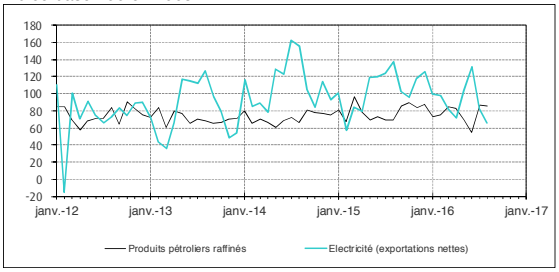

Source : *calcul SOeS, d'après Douanes*

Facture énergétique mensuelle de la France

En M€ courants

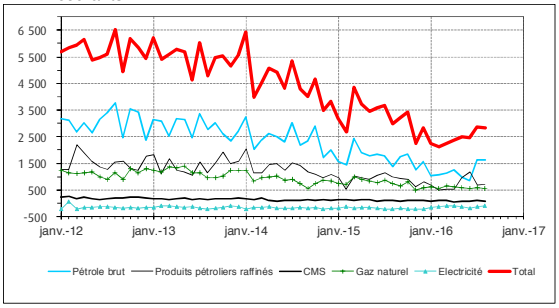

Source : *calcul SOeS, d'après Douanes*

La facture énergétique de la France s'établit à près de 2,85 Md€ en août 2016. En léger recul par rapport au mois précédent (- 1,1 %), elle avait bondi de 16 % entre juin et juillet, augmentation imputable à la seule facture pétrolière. Mesurée en cumul sur les douze derniers mois, entre septembre 2015 et août 2016, la facture énergétique s'élève à 31,4 Md€, en recul de 28,1 % par rapport à la même période de l'année précédente. Elle atteint ainsi son plus bas niveau observé depuis plus de dix ans.

Facture énergétique et prix moyens à l'importation en France

Facture énergétique (Md€)	Août 2016	Juillet 2016		Cumul des 12 derniers mois	
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%*
Importations totales (I)	**3,6**	**3,7**	**-3,0**	**41,7**	**-27,9**
dont : - CMS (combustibles minéraux solides)	0,1	0,1	-32,4	1,1	-22,7
- pétrole brut	1,6	1,6	0,2	16,0	-30,6
- produits pétroliers raffinés	1,3	1,3	-2,3	15,9	-25,5
- gaz naturel	0,6	0,6	-10,2	7,9	-26,3
Exportations totales (E)	**0,8**	**0,9**	**-9,7**	**10,4**	**-27,4**
dont : - produits pétroliers raffinés	0,6	0,6	-6,0	7,0	-26,5
- électricité	0,2	0,2	-9,8	2,7	-24,2
Facture énergétique (I-E)	**2,8**	**2,9**	**-1,1**	**31,4**	**-28,1**
dont : - pétrole brut et produits raffinés	2,3	2,3	0,4	25,0	-28,6
- gaz naturel	0,5	0,6	-6,2	7,2	-24,1
- électricité	-0,1	-0,1	-20,6	-1,8	-16,1

Prix moyens à l'importation (US$ ou €)	Août 2016	Juillet 2016		Moyenne des 12 derniers mois	
	Valeur	Valeur	%	Valeur	%*
Pétrole brut importé ($/bl)	45,3	46,3	-2,2	43,8	-35,8
Pétrole brut importé (€/t)	296,5	306,9	-3,4	289,3	-33,1
Produits pétroliers raffinés importés (€/t)	366,0	388,2	-5,7	369,9	-28,1

* Variation par rapport à la période similaire de l'année précédente.

Source : *calcul SOeS, d'après Douanes*

MÉTHODOLOGIE

Champ et sources

L'énergie primaire et la correction climatique (définitions)

L'énergie primaire est calculée à partir de toutes les données mensuelles disponibles des énergies, c'est-à-dire hors énergies renouvelables thermiques et déchets (bois-énergie, déchets urbains renouvelables…).

Sources : SOeS, Météo-France pour les températures moyennes journalières.

Les combustibles minéraux solides

Importations et exportations : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) jusqu'au mois précédent, estimation SOeS pour le mois le plus récent.

Production : Uniper France Power.

Consommation des centrales électriques : Uniper France Power et EDF.

Consommation de la sidérurgie : Fédération française de l'acier (FFA), estimation SOeS pour le mois le plus récent.

Consommation des autres secteurs industriels : estimation SOeS.

Stocks : EDF, Uniper France Power, FFA.

Les produits pétroliers
Production nationale : MEEM/Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).
Consommation : Comité professionnel du pétrole (CPDP).

Le gaz
Les données proviennent de l'enquête mensuelle sur la statistique gazière du SOeS, effectuée auprès des opérateurs d'infrastructures gazières et des principaux fournisseurs de gaz naturel sur le marché français.

L'électricité
Les données de production proviennent des principaux producteurs en France : EDF, CNR et Uniper France Power.
Les données d'échanges extérieurs proviennent de RTE.
Les données de consommation proviennent d'Enedis et de RTE.

Prix et cotations
DGEC, Reuters et NBP (National Balancing Point) pour les cotations du pétrole et du gaz.
Epex pour les prix spot de l'électricité et McCloskey pour les prix spot du charbon.

La facture énergétique
DGDDI (Prodouane) pour la valeur des importations et exportations.
Banque de France pour la parité du dollar.

Révision des données
Les données du dernier mois sont provisoires et peuvent donner lieu à des révisions, parfois importantes. C'est notamment le cas de la consommation de quelques produits pétroliers (en particulier coke de pétrole, bases pétrochimiques, GPL), des importations et consommations de charbon hors centrales électriques et de la production éolienne.

Définitions
L'énergie primaire est l'énergie tirée de la nature (du soleil, des fleuves ou du vent) ou contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature (comme les combustibles fossiles ou le bois) avant transformation. Par convention, l'énergie électrique provenant d'une centrale nucléaire est également une énergie primaire.

La **consommation d'énergie primaire** correspond à la consommation d'énergie de tous les acteurs économiques. Elle s'oppose à la consommation d'énergie finale, qui correspond à la consommation des seuls utilisateurs finals, ménages ou entreprises autres que celles de la branche énergie. L'énergie finale peut être une énergie primaire (consommation de charbon de la sidérurgie par exemple) ou non. L'écart entre les consommations d'énergie primaire et secondaire correspond à la consommation de la branche énergie. Il s'agit pour l'essentiel des pertes de chaleur liées à la production d'électricité.

Le taux d'indépendance énergétique est le ratio de la production nationale d'énergie primaire sur la consommation d'énergie primaire réelle (non corrigée du climat).

Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite lors de la combustion. À l'inverse, le pouvoir calorifique inférieur (PCI) exclut de la chaleur dégagée la chaleur de condensation de l'eau supposée rester à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCI/PCS est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles minéraux solides.

Combustibles minéraux solides (CMS) : dans le présent « Datalab essentiel », le terme "charbon" est utilisé pour désigner l'ensemble des CMS qui regroupent le charbon à l'état brut et les produits solides issus de sa transformation. Les produits bruts couvrent les produits de récupération, le lignite et la houille, dont le charbon vapeur est une variété utilisée pour la production d'électricité et/ou de chaleur. Les produits solides transformés à partir du charbon sont le coke et les agglomérés.

Le coefficient de disponibilité nucléaire (Kd) : ratio entre la capacité de production réelle et la capacité de production théorique maximale. Le Kd, qui ne prend en compte que les indisponibilités techniques, à savoir les arrêts programmés, les indisponibilités fortuites et les périodes d'essais, caractérise la performance industrielle d'une centrale.

Le gazole non routier remplace obligatoirement le fioul domestique depuis le 1er mai 2011 pour certains engins mobiles non routiers, et depuis le 1er novembre 2011 pour les tracteurs agricoles, avec les mêmes spécifications que celles du gazole routier, excepté sa coloration.

Émissions de CO_2 liées à la combustion d'énergie
Les émissions de CO_2 calculées dans ce « Datalab essentiel » sont celles issues de la combustion d'énergie fossile. Elles représentent près de 95 % des émissions totales de CO_2 et environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES).
Le calcul du SOeS consiste à appliquer des facteurs d'émissions moyens aux consommations d'énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et combustibles minéraux solides), hors usages non énergétiques des produits pétroliers (pour le gaz naturel, il n'est pas possible d'estimer ces usages en mensuel). En revanche, les inventaires officiels (données annuelles) en matière d'émissions de GES, et de CO_2 en particulier, font appel à une méthodologie beaucoup plus complexe, nécessitant des données plus détaillées. Comparées à un inventaire officiel, ces estimations présentent d'autres différences de périmètre, tel que la non prise en compte des DOM, des énergies renouvelables thermiques ou encore la prise en compte des soutes aériennes internationales.

Correction des variations saisonnières, climatiques, et des jours ouvrables (CVS-CVC-CJO)

Bien souvent, les séries sont sensibles aux saisons, à la météorologie et au nombre de jours ouvrables. Ainsi, la consommation des énergies utilisées pour le chauffage est plus élevée l'hiver que l'été et augmente d'autant plus que les températures sont basses. L'énergie consommée pour le chauffage au cours d'une journée est proportionnelle au nombre de « degrés-jours », c'est-à-dire à l'écart entre la température moyenne de la journée et un seuil fixé à 17°C, lorsque la température est inférieure à ce seuil. À titre d'exemple, en dessous de 17°C, une baisse d'un degré de la température conduit à une consommation supplémentaire de gaz distribué de l'ordre de 1,25 TWh par mois.

La série corrigée des variations saisonnières, climatiques et des jours ouvrables (CVS-CVC-CJO), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser l'effet des saisons, de la météorologie et des jours ouvrables pour faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles. Contrairement au « glissement annuel » où pour éliminer la saisonnalité, on compare un mois avec le même mois de l'année précédente, la série CVS–CVC permet de comparer directement chaque mois avec le mois précédent. Cela lui confère deux avantages. D'une part, l'interprétation d'un mois ne dépend que du passé récent et non d'événements survenus jusqu'à un an auparavant. D'autre part, on détecte tout de suite les retournements et on mesure correctement les nouvelles tendances sans retard. La série CJO permet de neutraliser l'impact des nombres inégaux de jours ouvrables d'un mois à l'autre, de la même façon que la série CVS–CVC neutralise l'impact des différentes saisons et du climat. La combinaison des CVS, CVC, CJO permet de fournir une information sur l'évolution instantanée des phénomènes économiques, abstraction faite des phénomènes calendaires explicables naturels. Pour en savoir plus, consulter le *site www.statistiques-developpement-durable.gouv.fr*, rubrique Glossaire (au pied de la page d'accueil).

La nouvelle valeur de la série brute est intégrée chaque mois dans le calcul des profils historiques. Les coefficients saisonniers ainsi que les coefficients climatiques et la correction des jours ouvrables sont donc réestimés chaque mois, ce qui peut faire réviser très légèrement la série CVS-CVC-CJO. La structure des modèles est validée une fois par an. Les séries CVS-CVC-CJO sont désaisonnalisées par le SOeS. Certaines séries ne présentent pas de saisonnalité, de sensibilité au climat ou aux jours ouvrés détectables. C'est le cas pour les combustibles minéraux solides notamment.

La correction des variations saisonnières, climatiques et des jours ouvrables est faite au niveau le plus fin des séries, les séries d'ensemble étant obtenues par agrégation des séries élémentaires.

Diffusion

Les séries longues sont disponibles dans la base de données Pégase accessible sur le site : *www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr*, rubrique Données en ligne/Énergies et climat/ Pégase

Fabien GUGGEMOS, SOeS
Évelyne MISAK, SOeS
David MOMBEL, SOeS

Notes

1 - Il s'agit des entrées nettes de gaz sur le territoire français, donc exportations déduites et hors transit.
2 - Il s'agit de la consommation totale hors pertes (transport, distribution, stockage…).
3 - Le Clean spark spread désigne la marge brute dégagée par une centrale à gaz pour produire une unité d'électricité. Il est calculé comme la différence entre d'une part le prix de vente de l'électricité en heure de pointe et d'autre part la somme du prix du gaz utilisé pour la génération de cette électricité, corrigé du rendement énergétique de la centrale, et du prix de la tonne de CO_2, corrigé du facteur d'émission d'une centrale standard au gaz.

Directeur de publication : Sylvain Moreau
Dépôt légal : novembre 2016
ISSN : en cours

commissariat général au développement durable

Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

PJ n° 32

Guide sur l'application de la réglementation relative aux espèces protégées pour les parcs éoliens terrestres

Mars 2014

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1,0	24/01/2014	version consolidée, co-rédigée par la DGPR et la DGALN
2	04/03/14	version consolidée, co-rédigée par la DGPR et la DGALN

Affaire suivie par

Prénom NOM - Service
Lionel PREVORS - DGPR/STR/SDRA/BRTICP
lionel.prevors@developpement-durable.gouv.fr
Michel PERRET - DGALN/DEB/PEM/PEM2
Michel-M.Perret@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Prénom NOM - Service

Lionel PREVORS - DGPR/STR/SDRA/BRTICP
Michel PERRET - DGALN/DEB/PEM/PEM2

Relecteur

Prénom NOM - Service

Référence(s) intranet

http://

SOMMAIRE

1 - PRÉAMBULE....4

2 - LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES....5

2.1 - Le régime de protection stricte des espèces en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement 5

2.2 - Le schéma régional éolien (SRE)....9

2.3 - Le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)....9

3 - APPLICATION DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA PROTECTION DES ESPÈCES PROTÉGÉES POUR LE SECTEUR ÉOLIEN TERRESTRE....10

3.1 - L'application du principe d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)....10

3.2 - Appréciation des impacts des parcs éoliens sur les espèces protégées et leurs habitats et situations justifiant l'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces 12

3.2.1 - Appréciation des effets des parcs éoliens sur les risques de mortalité....13

3.2.2 - Appréciation des effets des parcs éoliens sur les habitats des espèces protégées et en termes de perturbations des animaux....15

3.2.3 - Modalités de constitution des demandes de dérogation 15

3.3 - Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation....16

3.4 - L'instruction de la dérogation relative aux espèces protégées 16

3.5 - Le suivi environnemental....18

3.6 - Mesures et sanctions administratives et pénales....19

4 - ANNEXE 1 : LES EFFETS DES PARCS ÉOLIENS SUR LA FLORE ET LA FAUNE SAUVAGES....20

5 - ANNEXE 2 : INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER LES IMPACTS DES PARCS ÉOLIENS SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS LOCALES DES ESPÈCES PROTÉGÉES....22

5.1 - Les paramètres suivants doivent ainsi être examinés : 22

5.2 - Il convient également de prendre en compte les éventuels effets cumulés suivants :....22

5.2.1 - pressions résultant des aménagements récents (s'il y a lieu)....22

5.2.2 - effets cumulatifs prévisibles (s'il y a lieu)....23

6 - ANNEXE 3 : LOGIGRAMME DE L'ANALYSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT DÉBOUCHANT VERS UNE PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES....24

7 - ANNEXE 4 : LISTE NON EXHAUSTIVE DE MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION DES IMPACTS DES PARCS ÉOLIENS TERRESTRES SUR LES OISEAUX ET LES CHAUVES-SOURIS....25

8 - ANNEXE 5 : GLOSSAIRE....30

1 - Préambule

L'objectif du gouvernement est d'augmenter la capacité de production d'électricité à l'aide d'aérogénérateurs terrestres. Dans ce sens, il est prévu de porter la puissance installée à un niveau de 19 GW en éolien terrestre à l'horizon 2020. La production électrique par les aérogénérateurs, dans le cadre des politiques nationales et européennes de production énergétique et de transition écologique, relève dans ce contexte de l'intérêt public général[1] pour la collectivité.

Cette augmentation de capacité s'accompagne du respect des différentes réglementations encadrant le développement de la production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

L'installation et le fonctionnement des parcs éoliens sont susceptibles de présenter des impacts sur certaines espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement. Ces impacts sont rappelés en **annexe 1.**

Le présent guide apporte des précisions nécessaires à une bonne application des dispositions de protection stricte des espèces dans ce secteur d'activités au regard des effets spécifiques que les installations de production d'électricité peuvent présenter et des interprétations qu'il convient de donner à certaines exigences réglementaires applicables à la protection stricte des espèces potentiellement impactées par les parcs éoliens. Il s'attache à préciser les conditions d'une bonne articulation entre les différents dispositifs réglementaires, en soulignant la nécessité d'une prise en considération, en amont des projets, des effets indésirables sur les espèces de manière, autant que faire se peut et à un coût économiquement acceptable, à les éviter et à les réduire.

Il a pour objet de donner aux services de l'Etat en région les éléments à prendre en compte pour traiter efficacement et apprécier de façon proportionnée, dans le respect de l'article L122.3-II.2 du code de l'environnement, les enjeux relatifs à la problématique des espèces protégées dans le cadre du développement de la filière éolienne.

1 Equipement d'intérêt public : à ce propos on se rapportera aux décisions du 13 juillet 2012 du Conseil d'Etat (Conseil d'État, 13 juillet 2012, Société R., n° 343306, Conseil d'Etat, 13 juillet 2012, Société E. n°345970, Conseil d'Etat, 13 juillet 2012, Société E.n°349747) qui apportent un éclairage intéressant sur la qualification des éoliennes en tant qu'équipement collectif public.

2 - Les différents dispositifs réglementaires

2.1 - Le régime de protection stricte des espèces en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement

Conformément au code de l'environnement (articles L. 411-1 et R. 411-1 à R. 411-5), des arrêtés interministériels imposent des mesures de protection de nombreuses espèces de la faune et de la flore sauvages en raison d'un intérêt scientifique particulier ou des nécessités de la préservation du patrimoine biologique. Ces mesures nationales de protection intègrent les exigences des directives européennes relatives à la protection des espèces de faune et de flore sauvages.

Selon les dispositions de l'article 1er de la directive européenne (n° 79/409 du 2 avril 1979, devenue n° 2009/147 du 30 novembre 2009) concernant la conservation des oiseaux sauvages, toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur le territoire européen des Etats membres bénéficient de mesures de protection.

Figurent également notamment parmi les espèces protégées en France les espèces de chiroptères qui sont mentionnées à l'annexe IV de la directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les arrêtés fixant les listes des espèces protégées et les modalités de leur protection interdisent ainsi selon les espèces (article L. 411-1 du code de l'environnement) :

« *1. La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;*

2. La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3. La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces;»

En application de ces dispositions, les chiroptères présents sur le territoire métropolitain sont protégés par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. La plupart des espèces d'oiseaux présents sur le territoire métropolitain sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour ces groupes d'espèces, ces deux arrêtés interdisent en particulier :

* s'agissant des individus appartenant à ces espèces, sur le territoire métropolitain et en tout temps, leur destruction, leur mutilation ainsi que leur perturbation intentionnelle dans le milieu naturel ;

* s'agissant de leurs aires de repos et de leurs sites de reproduction, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de population existants, leur destruction, leur altération ou leur dégradation. Ces arrêtés précisent que ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

L'article L. 411-2 du code de l'environnement prévoit que l'on puisse déroger aux interdictions précitées à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation[2] favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle, notamment pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique.

Le respect des interdictions portant sur les spécimens d'espèces protégées et leurs habitats doit être l'objectif premier et principal, recherché lors de la conception d'un projet de parc éolien ; il n'est en effet possible de s'affranchir de ces interdictions que si le maître d'ouvrage du projet bénéficie d'une dérogation (à ces interdictions), octroyée par l'autorité administrative compétente qui aura examiné préalablement la conformité de l'activité projetée au regard des trois critères mentionnés au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement et qui ont été rappelés plus haut.

L'un de ces critères porte sur l'absence d'autres solutions satisfaisantes au projet envisagé. Le principe établi par ce critère doit donc guider le choix du site d'implantation et la conception des installations et son respect aura précisément pour but d'éviter les impacts sur les espèces protégées et, s'il n'est pas possible d'éviter tout impact, de les réduire au maximum (s'il n'est pas possible d'éviter tout impact sur des espèces protégées, il conviendra de choisir les sites d'implantation permettant de réduire le plus possible cet impact et les porteurs de projets devront ainsi justifier du choix du site retenu, par rapport aux autres sites possibles, aux contraintes qui s'y attachent et à leurs impacts sur les espèces protégées).

Dans les cas où il ne sera pas possible de réaliser le parc éolien sans l'octroi d'une telle dérogation, celle-ci devra être constituée et instruite conformément à l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instructions des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

2 Y compris l'état de conservation local de la population de l'espèce concernée

Comme le précise l'article 2 de la directive n° 92/43 du 21 mai 1992, l'objectif de l'ensemble de ces dispositions vise à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des espèces de faune et de flore sauvages ainsi protégées, en tenant compte des exigences économiques qui s'attachent au développement des territoires, des activités et des projets.

L'article 12 de cette directive précise que « les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces animales, figurant à l'annexe IV, point a, dans leur aire de répartition naturelle » (comprenant les interdictions portant sur les espèces ainsi protégées et leur aire de repos et leurs sites de reproduction). La mise en œuvre de ce « système de protection stricte » doit être orientée vers l'atteinte de l'objectif visé à l'article 2 de la directive, portant sur le maintien ou le rétablissement de l'état de conservation[2] des espèces protégées.
Dans son document d'orientation sur la protection stricte des espèces animales d'intérêt communautaire en vertu de la directive n° 92/43 du 21 mai 1992 (accessible par le lien électronique

suivant : http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/guidance/index_en.htm la Commission européenne apporte des précisions sur ces notions :

* s'agissant de l'état de conservation[2] des populations d'espèces protégées et des effets des projets.

Les effets des projets doivent être évalués à différents niveaux, biogéographique, régional mais également à des niveaux inférieurs, à savoir à l'échelle de la population et du site concernés.
Il y a donc lieu d'apprécier les effets des parcs éoliens (qu'ils s'exercent sur les individus des espèces protégées ou sur les habitats) sur les populations d'espèces animales protégées présentes sur les territoires concernés par l'implantation des aérogénérateurs.

La mise en œuvre de la réglementation doit avoir ainsi pour but le maintien, au niveau local, des populations d'espèces animales protégées concernées dans un état de conservation au moins équivalent à celui constaté avant la réalisation du projet.

L'objectif recherché porte sur une « transparence écologique » des parcs éoliens au sens où ils ne doivent pas remettre en cause le bon fonctionnement des populations animales d'espèces protégées présentes sur les territoires où ils s'implantent.

De manière générale les impacts résiduels, après évitement et réduction, ne doivent ainsi pas entraîner de perturbations notables des cycles biologiques de ces populations. Il est ainsi considéré que l'absence de perturbation notable est garantie par leur permanence sur les territoires considérés, en préservant donc les paramètres démographiques de ces populations (c'est à dire à l'échelle d'une population : maintien de ses taux de croissance, survie, productivité ; à l'échelle d'une unité de reproduction – dans le cas des espèces à vaste domaine vital - : maintien de son ou ses sites de reproduction, de la fonctionnalité de son domaine vital et de sa capacité de reproduction). L'atteinte de cet objectif peut requérir, après application des mesures d'évitement et de réduction, la mise en œuvre de mesures compensatoires de l'impact résiduel.

Enfin, dans la mesure où l'état de conservation[2] des espèces protégées varie selon les espèces considérées (de favorable à très dégradé), ce constat induit la nécessité d'une approche proportionnée lors de l'application de la réglementation.

<u>* s'agissant de l'application du système de protection stricte des espèces.</u>

Afin de respecter les interdictions qui portent sur les espèces protégées et de parvenir aux objectifs assignés par la réglementation, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique cohérent ainsi qu'une série de mesures coordonnées et préventives destinés à faire appliquer effectivement ces dispositions sur le terrain.

Le dispositif national applicable à la production d'électricité par les aérogénérateurs, comprenant les dispositions rappelées aux points 2 et 3 de ce paragraphe (schéma régional éolien et régime des installations classées pour la protection de l'environnement), doit permettre la mise en œuvre d'un tel cadre sur la base d'une application proportionnée des principes d'évitement, de réduction et, s'il y a lieu, de compensation des impacts.

Il est donc nécessaire que la mise en œuvre de l'ensemble de ces réglementations s'opère d'une manière coordonnée et cohérente.

Dans son guide d'orientation, la Commission européenne évoque également la question de l'encadrement des mortalités accidentelles par un « système de protection stricte des espèces », en citant le cas des mortalités des chiroptères du fait des éoliennes.

A cet égard, elle précise que doit s'appliquer le paragraphe 4 de l'article 12 de la directive n° 92/43 du 21 mai 1992 qui prévoit que « *les Etats Membres instaurent un système de contrôle des captures et mises à mort accidentelles des espèces animales énumérées à l'annexe IV, point a. Sur la base des informations recueillies, les Etats Membres entreprennent les nouvelles recherches ou prennent les mesures de conservations nécessaires pour faire en sorte que les captures ou mises à mort involontaires n'aient pas une incidence négative importante sur les espèces en question* ».

Elle souligne que « *ces dispositions peuvent être utilisées avec pertinence dans la définition des conditions d'un « système de protection stricte » et d'un « système de surveillance approprié ». Un système de protection stricte peut également prévoir des dispositions visant à enregistrer les captures et mises à mort accidentelles des espèces* ».

De ces dispositions, on en déduit l'obligation d'une évaluation précise des risques de mortalité des espèces protégées considérées sur le site d'implantation du parc éolien, ceci avant sa réalisation et lors de son fonctionnement à l'aide d'un suivi biologique adapté.

Les évaluations doivent être complétées par l'analyse des impacts des éoliennes sur les pertes de fonctionnalité écologiques susceptibles de se produire (dérangement des animaux, pertes de connectivité écologiques, réduction et fragmentation des habitats disponibles).

Ces analyses doivent conduire à définir les mesures appropriées, l'application de la réglementation, fondée sur le respect de la démarche d'évitement, de réduction et de compensation des impacts devant garantir que les impacts des parcs ne remettront pas en cause l'état de conservation[2] des populations d'espèces protégées concernées, au niveau local, dans le sens qui a été précisé plus haut.

2.2 - Le schéma régional éolien (SRE)

L'article L. 222-1 du code de l'environnement prévoit l'élaboration de schémas régionaux éoliens permettant de définir les orientations à suivre pour le développement de la production d'électricité par les aérogénérateurs. Cet article précise que ces schémas sont élaborés en tenant compte des effets sur l'environnement.

L'article R. 222-2 du même code précise que le schéma régional éolien identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Les milieux et les habitats où des espèces protégées qui pourraient être présents doivent être identifiés lors de l'élaboration de ces schémas, en précisant l'état des populations animales concernées.

2.3 - Le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des ICPE. Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées a créé une rubrique dédiée aux éoliennes au sein de la nomenclature relative aux ICPE.

L'arrêté du 26 août 2011 a fixé des prescriptions générales applicables aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cet arrêté prévoit en particulier (article 12) qu'au moins une fois au cours des trois premières années de fonctionnement de l'installation puis une fois tous les dix ans, l'exploitant met en place un suivi environnemental permettant notamment d'estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères due à la présence des aérogénérateurs.

L'étude d'impact, obligatoirement conduite pour les installations soumises à autorisation au titre des ICPE, doit inventorier précisément les espèces rencontrées sur le site d'implantation ainsi que les impacts générés sur ces espèces. Elle doit permettre au porteur de projet de déterminer les caractéristiques de son projet en poursuivant une logique d'évitement et de réduction, au maximum, des impacts sur les espèces protégées étant entendu que la solution retenue doit intégrer l'ensemble des autres enjeux en présence qu'ils soient socio-économiques ou environnementaux.

Les dispositifs et les prescriptions de fonctionnement qui résultent de l'application des démarches d'évitement et de réduction des impacts seront rendus obligatoires par l'autorisation.

3 - Application des dispositifs réglementaires liés à la protection des espèces protégées pour le secteur éolien terrestre.

Les précisions qui suivent ont pour objectif de faciliter la conduite des procédures administratives qui s'appliquent au secteur de la production d'électricité par les aérogénérateurs ainsi que de l'étude d'impact qui s'y rattache, en veillant à leur bonne articulation.

3.1 - L'application du principe d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)

Les principes d'évitement et de réduction des impacts s'appréhendent dès la phase de planification des projets.

A cet égard, le schéma régional éolien (SRE) est un volet annexé au schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui permet d'identifier les parties du territoire favorables au développement de l'éolien terrestre.

Selon l'article R.222-2 du code de l'environnement, une zone favorable est une liste de communes, définie à partir d'une superposition des enjeux régionaux et d'une stratégie régionale, établie en concertation avec les différents acteurs territoriaux. Ainsi, les schémas régionaux de l'éolien, réalisés dans le cadre d'une consultation large deviennent des documents de référence dans l'instruction des autorisations ICPE.

Le SRE identifie à l'échelle régionale des zones qui prennent en compte d'une part le potentiel éolien et d'autre part les servitudes, les règles de protection des espaces naturels et notamment la biodiversité donc les espèces protégées.

Ces schémas régionaux ont été co-élaborés par les services de l'Etat en région et par les services des Conseils régionaux en associant le public. Les porteurs de projet éoliens se réfèreront utilement au SRE pendant l'élaboration de leur dossier car les autorisations d'exploiter pour les parcs éoliens délivrées dans le cadre des procédures ICPE devront tenir compte des zones favorables définies par les schémas régionaux de l'éolien.

La bonne prise en compte des enjeux liés aux espèces protégées dès la phase de planification, fondée sur une bonne connaissance écologique des territoires, des enjeux

environnementaux, et des impacts spécifiques à l'éolien terrestre, est donc une étape importante pour éviter et réduire les effets indésirables des parcs éoliens sur les espèces protégées.

L'étude d'impact des projets constitue une étape clé

Dans la plupart des cas, l'installation des éoliennes et leur fonctionnement sont soumises à l'autorisation administrative prévue par le régime des ICPE. En application de l'article R. 122-2 du code de l'environnement, la demande présentée en vue de l'octroi de cette autorisation doit comprendre une étude d'impact telle que prévue à l'article L. 122-1 du même code.

Lors de la réalisation de l'étude d'impact, il est impératif de s'assurer du respect de la séquence «éviter, réduire, compenser» (ERC), du choix du projet de moindre impact, de la bonne prise en compte des espèces protégées dans les choix à partir des meilleures techniques et expertises disponibles. Sur la base des analyses ainsi conduites, des propositions de mesures environnementales visant à réduire les impacts, avec indication de leur efficacité attendue, et d'un programme de suivi permettant le cas échéant de corriger périodiquement des impacts sous évalués initialement, devront être formulées.

Conformément à l'article L. 122-3-II.2 du code de l'environnement, l'application du principe d'évitement lors de la localisation du projet doit être proportionnée aux impacts sur l'état de conservation des espèces protégées présentes sur le territoire d'emprise.

Dans le cas des parcs éoliens, il s'agira de définir une zone d'implantation présentant le moins d'impacts possibles sur les espèces protégées, en particulier sur les espèces protégées menacées présentant donc un enjeu en termes de conservation, et d'adapter, à un coût économiquement acceptable, les installations des éoliennes et leur fonctionnement en poursuivant le même objectif d'évitement et de réduction des impacts.

Cette adaptation du fonctionnement doit tenir compte des impacts et mesures de réduction connues au niveau international, en particulier pour les chiroptères (bridage des machines) mais aussi pour certaines espèces d'oiseaux (détection, effarouchement, asservissement des éoliennes en vue de les arrêter ponctuellement si nécessaire, etc...). Les mesures de réduction, proportionnées aux enjeux et aux sensibilités respectives des espèces, doivent être mises en place préventivement, sans attendre que les suivis post implantation confirment ces impacts prévisibles.

Ainsi, au niveau des projets, l'étude d'impact, rendue obligatoire par la procédure d'autorisation ICPE, doit permettre, au regard d'un état des lieux environnemental du milieu naturel d'implantation et de l'analyse des effets de l'implantation des machines sur les espèces protégées et leur état de conservation, d'ajuster la localisation, les caractéristiques et le fonctionnement des machines ou de renoncer à construire le projet lorsque les enjeux de conservation de la biodiversité sont incompatibles avec tout projet éolien.

Le détail des informations nécessaires pour évaluer les impacts sur l'état de conservation des populations locales des espèces protégées concernées figure en **annexe 2**.

L'étude d'impact doit par ailleurs permettre de qualifier de «significatif» (non négligeable) ou non l'impact résiduel du projet de parc éolien (le terme « résiduel » se justifiant car auront été appliqués précédemment les principes d'évitement et de réduction des impacts).

L'impact est significatif si les perturbations apportées par les machines remettent en cause le bon accomplissement des cycles biologiques des populations d'espèces protégées considérées sur le site concerné.

La nature de cet impact résiduel doit alors permettre au maître d'ouvrage de savoir s'il doit ou non présenter une demande de dérogation à la protection stricte des espèces concernées (cf. paragraphe suivant).

Si des mesures compensatoires s'avéraient nécessaires dès la réalisation de l'étude d'impact, celles-ci seraient dès lors précisées dans le document. Les mesures compensatoires qui seront fixées *in fine par* la dérogation à la protection stricte des espèces devront être traduites sous la forme de prescriptions dans l'arrêté d'autorisation de l'installation.

Dans le cas où l'installation des éoliennes n'est pas soumise à une autorisation ICPE mais à une déclaration, le porteur de projet évaluera toutefois logiquement, selon une procédure similaire, les effets de son projet afin de déterminer s'il respecte ou non les interdictions portant sur les espèces protégées. S'il ne les respecte pas, malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction des impacts, il devra solliciter l'octroi d'une dérogation à la protection stricte.

3.2 - Appréciation des impacts des parcs éoliens sur les espèces protégées et leurs habitats et situations justifiant l'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces

Dès lors que l'étude d'impact conduit, malgré l'application des mesures d'évitement et de réduction, à un impact sur la permanence des cycles biologiques provoquant un risque de fragilisation de la population impactée, il y a lieu de considérer que le projet se heurte aux interdictions d'activités prévues par la réglementation de protection stricte et que pour être légalement exploitables les projets doivent bénéficier d'une dérogation délivrée en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Ce risque de fragilisation s'appréciera à un niveau d'impact d'autant plus faible que les espèces sont dans un état de conservation dégradé.

Les services instructeurs seront particulièrement vigilants sur les situations qui au regard des informations disponibles (étude d'impacts, données sur la présence des espèces protégées sur le territoire d'emprise ou à sa proximité, sensibilité des espèces protégées fréquentant le site d'emprise) justifient la constitution d'une demande de dérogation à la protection stricte

des espèces. Ils demanderont aux porteurs de projet de se conformer à leurs obligations en la matière en leur indiquant qu'à défaut d'octroi d'une dérogation, le fonctionnement du parc éolien ne sera pas conforme à la réglementation. L'autorisation obtenue au titre de la procédure ICPE ne vaut pas dérogation au titre des espèces protégées. A cet égard, si la demande de dérogation « espèces protégées » et la demande d'autorisation d'exploiter sont deux procédures indépendantes, le dossier de demande de dérogation ne constitue pas une pièce obligatoire du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) et n'est pas indispensable pour en prononcer la recevabilité. Les services instructeurs rappelleront aux porteurs de projet que l'autorisation obtenue au titre de la procédure ICPE ne vaut pas dérogation relative aux espèces protégées. La direction de la DREAL doit veiller à la cohérence des différentes décisions prises aux titres des deux procédures qui seront proposées au préfet. Si cela est nécessaire, les services instructeurs indiqueront aux porteurs de projet les éventuelles lacunes de l'étude d'impact qui ne permettent pas une évaluation environnementale correcte et la nécessité d'approfondir dans ce cas l'étude d'impact.

L'objectif de la réglementation doit consister grâce à une application rigoureuse des exigences liées à l'autorisation ICPE, à éviter autant que faire se peut les impacts sur les espèces et donc in fine à réduire le nombre de situations justifiant d'une dérogation à la protection de ces espèces.

En cas de désaccord sur le sujet avec les porteurs de projet, les situations justifiant l'octroi d'une dérogation devront être explicités par les services instructeurs (description des impacts qui justifient, selon le dossier de demande et les connaissances disponibles par ailleurs, la constitution d'une demande de dérogation) ; cette démarche permettra ainsi d'engager un dialogue constructif avec le porteur de projet pour le faire progresser dans ses efforts de réduction des impacts.

Vous trouverez en **annexe 3** un schéma représentatif du logigramme de la procédure de demande de dérogation relative aux espèces protégées.

3.2.1 - Appréciation des effets des parcs éoliens sur les risques de mortalité

Si l'étude d'impact met en évidence sur un site donné un risque important de mortalité sur une ou plusieurs espèces, il convient, en application du principe d'évitement, de rechercher un nouveau site d'implantation.

Si cela est impossible au regard d'autres critères de choix et si les mesures de réduction d'impact ne sont pas susceptibles de réduire efficacement et sensiblement ce risque, il est nécessaire de prévoir des mesures de compensation de la mortalité accompagnant une demande de dérogation à l'interdiction de destruction de spécimens d'espèces protégées. Lorsque le projet impacte des populations d'espèces en effectif très faible et/ou à l'habitat très localisé et dont l'état de conservation est dégradé, il convient toutefois de considérer aussi qu'il peut être impossible de compenser l'impact. Dans ces cas, le dépôt d'une demande de dérogation ne saurait avoir d'issue favorable probable, le porteur de projet devant alors en être dûment informé par les services instructeurs qui justifieront cette position du fait de la nature de l'impact prévisible.

Si l'étude d'impact conclut à l'absence de risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration en bon état de conservation de la population locale d'une ou plusieurs espèces protégées présentes (c'est à dire que la mortalité accidentelle prévisible ne remet pas en cause la permanence des cycles biologiques des populations concernées et n'a pas effets significatifs sur leur maintien et leur dynamique), il est considéré qu'il n'y a pas de nécessité à solliciter l'octroi d'une dérogation à l'interdiction de destruction de spécimens d'espèces protégées.

Le risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien en bon état de conservation[2] de la population d'une espèce protégée prend en compte les listes rouges de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) nationale et/ou régionale, les enjeux de conservation qui en résulte et une analyse de la sensibilité de l'espèce protégée et de ses populations aux effets des aérogénérateurs. Les exigences des politiques publiques de conservation de ces espèces (tels les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées) doivent également être intégrées à ces analyses.

Le raisonnement ci-dessus permet de distinguer selon les sites d'implantation des parcs éoliens, l'impact de ces aménagements sur les espèces recensées sur ces sites :

- lorsque sur un site donné, la mortalité susceptible d'être engendrée par les aérogénérateurs est de nature à mettre en question la restauration du bon état de conservation au niveau local d'une espèce en effectif très faible et /ou à l'habitat très localisé et dont l'état de conservation est dégradé, il est impératif d'éviter tout impact en recherchant un nouveau site hors de la zone d'habitats de l'espèce considérée.
- lorsque sur un site donné, la mortalité susceptible d'être engendrée par les aérogénérateurs est de nature à avoir un effet sur la population d'une espèce dont la préservation est à enjeu pour le maintien de la biodiversité (c'est à dire une population d'une espèce dont, sans présenter l'ensemble des caractéristiques citées au tiret précédent, l'état de conservation[2] n'est pas favorable), il convient de considérer que si, au regard d'autres critères y compris économiques, il n'y a pas d'autres solutions pour l'implantation des machines, doit être sollicitée une dérogation à l'interdiction de destruction des spécimens de cette espèce avec la mise en place de mesures adaptées d'évitement, de réduction et de compensation de l'impact négatif.

- lorsque sur un site donné, la mortalité susceptible d'être engendrée par les aérogénérateurs n'est pas de nature à avoir un effet négatif pour le maintien dans un bon état de conservation de la population locale d'une espèce dont l'abondance fait qu'elle constitue un enjeu faible de maintien de la biodiversité (c'est à dire une espèce dont la population locale est en bon état de conservation), il pourra être considéré qu'après mise en place de mesures nécessaires pour éviter et réduire autant que faire se peut cette mortalité, il n'y a pas matière à engager une demande de dérogation à l'interdiction de destruction des spécimens de cette espèce, les mortalités éventuelles étant considérées comme accidentelles (il doit être bien noté que dans ce cas, le défaut de mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction alors qu'elles seraient possibles, devrait logiquement conduire à formuler une demande de dérogation pour les espèces protégées concernées).

Si la mortalité des animaux, provoquée par les parcs éoliens, peut être qualifiée «d'accidentelle» dans certains cas, selon les termes mêmes utilisées par la Commission

européenne (dans son document d'orientation (2007), la Commission européenne évoque la question de l'encadrement des mortalités accidentelles, en citant (page 51 du document) le cas de mortalité des chiroptères du fait des éoliennes), il n'en demeure pas moins qu'elle doit faire l'objet d'un encadrement strict et particulièrement rigoureux afin de l'éviter, de la réduire et de la compenser, ceci grâce à l'application du système de protection stricte national, fondé, s'agissant du secteur de la production d'électricité par les éoliennes, sur différentes bases réglementaires, dont la dérogation à la protection stricte des espèces sauvages.

3.2.2 - Appréciation des effets des parcs éoliens sur les habitats des espèces protégées et en termes de perturbations des animaux

Le risque de mortalité tel qu'il a été apprécié lors de l'étude d'impact ne doit pas être examiné sans tenir compte également des autres interdictions portant sur les espèces protégées à savoir les interdictions de perturbation intentionnelle, et celles portant sur les aires de repos et les sites de reproduction de l'espèce.

Les animaux peuvent ainsi être empêchés de se déplacer dans les différents habitats nécessaires à l'accomplissement de leurs cycles biologiques (sites de reproduction et de repos) ; de ce fait, les habitats de l'espèce ne pourront plus être occupés de manière naturelle ; dans ce cas, il y a bien perte de la fonctionnalité écologique de ces habitats et donc, au sens réglementaire, une altération de ces habitats protégés. Au terme de la réglementation, les effets relèvent donc des interdictions d'altération des aires de repos et des sites de reproduction si ces habitats sont effectivement utilisés ou utilisables par les animaux et si l'altération remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques.

Dans ce cas, la perturbation intentionnelle est également effective et interdite par la réglementation ; il faut noter que la notion de perturbation intentionnelle a une portée plus large puisque, dès lors que les effets des machines ont un effet non négligeable sur les cycles biologiques des populations des espèces concernées et leur permanence (en causant par exemple du dérangement ou des échecs de reproduction), on peut considérer que la perturbation intentionnelle des spécimens est effective et donc interdite (dès lors l'octroi d'une dérogation est nécessaire pour le fonctionnement des machines).

3.2.3 - Modalités de constitution des demandes de dérogation

Les risques de mortalité tels que décrits au point 3.2.1 de ce paragraphe sont étroitement liés aux interdictions portant sur les habitats et la perturbation intentionnelle des animaux.

Aux fins d'une plus grande cohérence juridique, la demande de dérogation, lorsqu'elle doit être constituée conformément aux critères établis aux points 3.2.1 et 3.2.2 de ce paragraphe, portera seulement sur les interdictions relatives à la perturbation intentionnelle des espèces considérées et aux aires de repos et aux sites de reproduction, en incluant donc le risque de destruction des spécimens, étant entendu que la procédure d'instruction de la demande aura pour but de s'assurer que les perturbations générées par les parcs éoliens (incluant la

mortalité potentielle des spécimens) peuvent être réduites et compensées de manière à garantir de manière globale la permanence des cycles biologiques de la population d'espèce protégée concernée.

3.3 - Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Vous trouverez en **annexe 4** une liste non exhaustive de mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts des parcs éoliens terrestres sur l'avifaune et les chiroptères, ainsi que les outils et les moyens que vous êtes invités à appliquer lors de la réalisation des études environnementales.

3.4 - L'instruction de la dérogation relative aux espèces protégées

Ce paragraphe ne traite que des impacts aériens des parcs éoliens sans préjudice des impacts au sol sur les espèces protégées dus à l'implantation des machines et qui devront eux également être traités dans la demande de dérogation.

A titre liminaire, afin d'appréhender l'ensemble des recommandations techniques qui conditionnent la qualité d'un dossier de demande de dérogation, il conviendra de se rapporter au guide méthodologique publié en septembre 2011 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : *"Espèces menacées : aménagements et infrastructures",* accessible par le lien informatique suivant :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Especes-menacees-les-plans-.html

Une demande de dérogation doit être constituée lorsque, malgré l'application des principes d'évitement et réduction des impacts, il est établi que les installations sont susceptibles de se heurter aux interdictions portant sur des espèces protégées, ceci sur la base des critères évoqués aux paragraphes précédents.

Ce constat résulte soit de l'étude d'impact soit, dans le cas des installations soumises au régime de déclaration, d'une analyse de l'impact destinée précisément à savoir si l'installation se heurte ou non aux interdictions portant sur les espèces protégées. Dans le cas où l'octroi d'une dérogation est nécessaire, la demande devra être établie conformément aux exigences fixées par l'arrêté du 19 février 2007 précité et selon les modalités décrites dans la circulaire du 21 janvier 2008 précitée.
La demande de dérogation doit préciser les espèces faisant l'objet de la demande (c'est à dire, parmi les espèces inventoriées sur le terrain lors de l'étude d'impact, celles dont la population est susceptible d'être fragilisée par les impacts du projet et pour lesquelles un effet significatif sur les cycles biologiques de la population et leur bon accomplissement se produira). Elle devra également préciser les interdictions faisant l'objet de la demande (en l'occurrence, perturbation intentionnelle des individus, dégradation, altération des aires de repos et des sites de reproduction).

Elle devra comprendre les résultats de l'étude d'impacts et l'analyse précise des effets négatifs du projet sur les populations locales d'espèces protégées concernées, en faisant état pour chacune d'elles des éléments décrivant l'état des populations avant impact. L'impact résiduel du projet devra être décrit pour chacune des espèces concernées, en étant qualifié selon une approche du type : faible, modéré, fort, majeur pour les impacts non quantifiables. Il doit être quantifié précisément pour les impacts quantifiables, comme la destruction d'habitats d'espèces ou l'altération d'habitats inclus dans des domaines vitaux d'espèces menacées par perturbation des espèces qui y sont sensibles.

Dans la mesure où les connaissances le permettront, la mortalité résiduelle prévisible devra être évaluée en nombre d'individus et/ou en proportion des mortalités brutes prévisibles sans mesures d'atténuation. Elle devra justifier du respect des trois critères visés au 4) de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, à savoir :

- **le projet ou l'activité doit relever d'un intérêt à agir dûment visé par le 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement ;** en l'occurrence, pour les projets de parcs éoliens, d'une « *raison impérative d'intérêt public majeur* ».

Selon le document d'orientation de la Commission européenne sur les modalités de mise en œuvre de la protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages, l'exigence d'intérêt public majeur (attesté par le fait que la production d'électricité par les parcs éoliens découle d'engagements nationaux forts) est d'autant plus élevée que la situation biologique de l'espèce impactée est dégradée.

La notion de « raison impérative » conduit donc à procéder à une mise en balance des intérêts en présence : à savoir l'intérêt de production d'électricité par le secteur de l'éolien et l'intérêt de protection des espèces.

Le projet doit non seulement être indispensable pour la collectivité sur le long terme (ce qui est le cas d'une manière générale, s'agissant du développement du secteur éolien) mais il doit également attester qu'il est compatible avec l'objectif de protection des espèces qu'il impacte. Le fait par exemple d'être prévu dans des zones favorables à l'éolien du SRE devrait logiquement suffire au préfet pour considérer que le parc éolien répond à un tel critère. Ce cas de figure devrait correspondre à la majorité des situations rencontrées par les services de l'Etat.

- **Il ne doit pas y avoir d'autres solutions alternatives au projet plus satisfaisantes pour les espèces protégées**.

Dans le cas des parcs éoliens, il conviendra que la demande de dérogation apporte des réponses aux questions suivantes, en prenant en considération pour chacune les effets négatifs spécifiques identifiés sur les espèces identifiées dans la demande de dérogation :

Le lieu d'implantation du parc a-t-il été déterminé à l'issue d'une analyse des possibilités

d'installation en d'autres lieux qui pourraient présenter moins d'impact sur les espèces protégées ? Quelles sont finalement les raisons qui ont conduit à retenir le lieu d'installation ?
La disposition des installations du parc éolien a-t-elle été déterminée en réduisant autant que faire se peut les impacts ?
Les caractéristiques des machines sont elles de nature à réduire autant que faire se peut les impacts ?
En particulier, les machines sont elles équipés de dispositifs d'évitement et de réduction des impacts ?
Le fonctionnement des machines est il adapté à une réduction des impacts ?

- **la dérogation ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable au niveau local, des populations animales concernées.**

A partir de ses impacts résiduels sur chacune des espèces concernées, le demandeur devra compenser la dégradation de l'état de conservation entraîné par son projet.

Les mesures compensatoires porteront par exemple sur une gestion favorable d'habitats des espèces concernées à proximité de l'impact, sur la mise en place de mesures et de dispositifs réduisant les risques de mortalité des espèces concernées sur d'autres aménagements existants, etc.

Les mesures compensatoires seront pérennes, efficaces et additionnelles par rapport aux politiques poursuivies par l'Etat.

La demande sera examinée selon la procédure prévue par l'arrêté du 19 février 2007 précité qui précise l'autorité compétente qui devra statuer sur cette demande (préfet de département ou ministre en charge de la protection de la nature). Lors qu'il est statué favorablement, la dérogation devra faire état précisément des prescriptions qui s'imposent au maître d'ouvrage. Elle reprendra en particulier les exigences en termes de suivi des effets des projets sur la mortalité de l'avifaune et des chiroptères. Il est nécessaire que l'autorisation ICPE (avec son programme de mesures environnementales et de suivi) et la dérogation soient cohérentes entre elles et résultent d'une bonne coordination des procédures respectives.

3.5 - Le suivi environnemental

Les suivis environnementaux, rendus obligatoires, pour tout type de parcs éoliens devront permettre de s'assurer que les conditions d'installation, d'équipement et de fonctionnement répondent aux prescriptions de la réglementation et à ses objectifs.

Ils seront effectués par les exploitants conformément au protocole de suivi environnemental reconnu par le ministre chargé des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les résultats de ces suivis doivent être analysés et communiqués à l'administration qui juge

si le fonctionnement des machines doit être ou non ajusté pour satisfaire aux objectifs de la réglementation, ceci en appliquant les mesures de suivi administratif qu'elle prévoit.

Dans certains cas, l'analyse des résultats de ces suivis environnementaux peut amener l'autorité compétente à remettre en cause l'autorisation d'exploiter et prescrire de nouvelles mesures par un arrêté préfectoral complémentaire.

De même, si les suivis révèlent que les impacts des éoliennes relèvent d'une situation justifiant l'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces, l'exploitant devra constituer une telle demande. L'instruction permettra de fixer les prescriptions qui devront être prises pour permettre le respect de la réglementation relative aux espèces protégées.

Il en est de même si on constate la présence d'une nouvelle espèce protégée auparavant non détectée et pour laquelle l'installation présenterait un effet sur le maintien en bon état de conservation au niveau local de la population de cette espèce.

Ces mesures complémentaires résulteront d'un engagement écrit de l'exploitant et pourront faire l'objet de prescriptions formulées dans un arrêté préfectoral complémentaire à l'arrêté d'autorisation.
L'attention des exploitants doit être attirée sur le fait que les carences dans l'étude d' impact de leur projet lors de la demande d'autorisation initiale est susceptible de présenter de très lourdes contraintes en vue de corriger les situations rencontrées, pouvant aller jusqu'à l'arrêt des machines lorsqu'il s'avère que les équipements et le fonctionnement des éoliennes, malgré les mesures complémentaires prises, ne sont pas compatibles avec les objectifs de la réglementation relative aux ICPE ou de la réglementation relative aux espèces protégées.

A cet effet s'appliquent les mesures et sanctions administratives (sans préjudices des dispositions pénales) prévues par le code de l'environnement, tant au titre des ICPE, des études d'impact, qu'au titre de la protection stricte des espèces

3.6 - Mesures et sanctions administratives et pénales

Le non-respect des dispositions prises en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement est susceptible de faire l'objet des sanctions pénales prévues à l'article L. 415-3 du code de l'environnement ainsi qu'à compter du 1er juillet 2013, des sanctions administratives prévues aux articles L. 171-6 et suivants du code de l'environnement.

4 - ANNEXE 1 : Les effets des parcs éoliens sur la flore et la faune sauvages

Les travaux d'installation de parcs éoliens (consistant en un ou plusieurs aérogénérateurs d'électricité) et leur fonctionnement sont susceptibles d'avoir des impacts sur des spécimens, des sites de reproduction ou des aires de repos d'espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement.

Outre les risques d'impacts sur la faune terrestre peu mobiles (reptiles, amphibiens, invertébrés), ou sur la flore protégée lors des travaux d'installation des parcs éoliens dans des milieux naturels, les études réalisées aussi bien en France qu'ailleurs en Europe ou dans le monde font état d'impacts fréquents sur les spécimens de chiroptères ainsi que sur de nombreuses espèces d'oiseaux.
On peut ainsi distinguer deux types d'impacts sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées : ceux liés à l'implantation au sol des machines et ceux provoqués par le fonctionnement de leurs pales.

Les impacts au sol ne diffèrent pas de ceux provoqués par tout type d'aménagements et d'installations (destruction des individus, destruction, altération, dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des espèces protégées). En la matière, il n'y a donc pas lieu dans le présent guide de détailler les conditions d'application de la réglementation, pour lesquelles des précisions sont fournies par la circulaire du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages et complétant les circulaires DNP n° 98-1 du 3 février 1998 et DNP n° 00-02 du 15 février 2000.

S'agissant des effets des pales des machines, les suivis de mortalité de chiroptères et d'oiseaux dans les secteurs sensibles confirment que le risque d'impacts et de mortalité sur certaines espèces et dans certaines conditions (en fonction des lieux d'implantation des machines et des caractéristiques de leur fonctionnement) peut être élevé.

Dans certains cas, les mortalités de chiroptères peuvent être conséquentes (plusieurs dizaines de cadavres par parc et par an). Les individus peuvent être également perturbés par le fonctionnement des machines, réduisant leur capacité à utiliser les habitats qui leur sont nécessaires.

Pour les oiseaux, les impacts se traduisent soit par des risques de mortalité (rapaces : vautours, faucon crécerellette, busard cendré, etc. ; grands échassiers : grues, hérons, etc…), soit par l'évitement des parcs éoliens, ce qui altère là encore la fonctionnalité des domaines vitaux, pouvant conduire par exemple à des échecs de reproduction voire à des décantonnements aux conséquences lourdes s'il s'agit d'espèces menacées.

Les populations d'espèces protégées de chiroptères et de certains oiseaux peuvent être ainsi sensiblement affectées dans la mesure où les parcs éoliens sont susceptibles de perturber les paramètres qui conditionnent le bon fonctionnement écologique de ces populations sur leur territoire d'implantation.

Ces effets portent donc sur une possible réduction numérique des effectifs des populations d'espèces protégées, sur le dérangement des spécimens, sur leur faculté à occuper les habitats (sites de reproduction et aires de repos) qui leur sont nécessaires, sur les caractéristiques démographiques des populations comme leur taux de croissance et plus généralement sur le bon accomplissement des cycles biologiques des populations des espèces concernées.

L'ensemble de ces effets négatifs sont susceptibles de fragiliser les populations d'espèces protégées concernées sur le site d'implantation des parcs éoliens et donc d'entraîner à terme leur disparition.

Cette situation observée dans le domaine vital des populations d'espèces protégées concernées par les effets directs des parcs éoliens peut présenter des effets plus ou moins notables sur le fonctionnement et l'état de conservation des populations plus larges des espèces, ceci en périphérie du noyau de population directement impacté. Ces effets peuvent ainsi eux-mêmes affecter le fonctionnement de cette population plus large et dégrader son état de conservation ; ceci est particulièrement important dans le cas des espèces dont l'état de conservation est dégradé.

5 - ANNEXE 2 : Informations nécessaires pour évaluer les impacts des parcs éoliens sur l'état de conservation des populations locales des espèces protégées

L'impact des parcs éoliens sur les populations d'espèces protégées présentes sur le site d'emprise ou susceptibles de le fréquenter s'apprécie en termes de mortalité (niveau probable attendu), de perturbations occasionnées sur les individus (perturbation intentionnelle) et de perturbations sur leurs habitats (destruction, altération, dégradation) ou leurs nécessaires connectivités pour assurer la permanence des cycles biologiques ; intégrant l'ensemble de ces facteurs, l'analyse doit conduire à apprécier leurs effets, y compris à long terme, sur la population des espèces concernées et son maintien (ou sa restauration dans le cas des espèces dont l'état de conservation est dégradé).

5.1 - Les paramètres suivants doivent ainsi être examinés :

- les risques de mortalités et, lorsque cela est possible, l'effet prévisible sur la dynamique de la population sur le territoire d'implantation des parcs éoliens ;

- la perturbation des continuités écologiques, des fonctionnalités écologiques et ses effets prévisibles sur le devenir de la population ;

- l'importance et la qualité des sites de reproduction et aires de repos perturbés (ainsi que plus largement, celle des domaines vitaux qui permet l'exploitation par les animaux de ces sites de reproduction et aires de repos) et l'effet du projet sur l'utilisation de ces habitats ainsi que plus largement, celle des domaines vitaux qui permet l'exploitation de ces sites de repos et de reproduction, dans le cas des espèces à grand territoire ;

- l'état de conservation initial des populations animales et leur occupation de leur aire naturelle.

5.2 - Il convient également de prendre en compte les éventuels effets cumulés suivants :

5.2.1 - pressions résultant des aménagements récents (s'il y a lieu)

Il convient de décrire les effets des aménagements récents (sur une durée écoulée d'une dizaine d'année) ayant pu avoir un impact sur la conservation des populations des espèces à l'échelle du territoire qui sera impacté par le projet.

Cette opération requiert le recueil d'information de nature publique auprès des

administrations concernées ; les services de la DREAL communiqueront les éléments en leur possession en la matière à l'occasion de la réunion de pré-cadrage.

Il s'agit avant tout d'identifier la propre contribution du projet dans le cadre d'effets cumulatifs résultant de projets réalisés et d'examiner si le nouveau projet présente des effets non négligeables sur les paramètres mentionnés au 1 en prenant en considération les effets des aménagements récents avec lesquels ils peuvent s'ajouter ou se potentialiser à un niveau tel que les effets deviennent significatifs.

5.2.2 - effets cumulatifs prévisibles (s'il y a lieu)

Dans la mesure du possible, en fonction du degré d'avancement des projets, il s'agit de décrire les effets potentiels de projets dont la réalisation serait connue dans le but d'apprécier globalement les pressions qui pourront continuer à s'exercer sur les espèces concernées par le projet.

Dans le cas de projets concomitants sur une même zone, une approche globale et commune est recommandée afin de mesurer l'impact de l'ensemble des projets et, s'il y a lieu, de définir une stratégie commune de compensation de cet impact permettant une meilleure compensation.

En tout état de cause, une évaluation de tels effets cumulatifs devra être systématiquement appréciée par les services de l'Etat.

Les éléments nécessaires au porteur de projet permettant de réaliser une étude d'impact de qualité et aux services de l'Etat pour analyser alors les enjeux seront rappelés par la DREAL à l'occasion de la réunion de pré-cadrage. Ces éléments seront si nécessaires explicités par la DREAL. Les services pourront ainsi communiquer aux porteurs de projets les différentes sources d'information disponibles et reconnues sur le milieu naturel dont ils ont connaissance, particulièrement sur les aspects relatifs à l'avifaune et aux chiroptères.

6 - ANNEXE 3 : Logigramme de l'analyse de l'étude d'impact débouchant vers une procédure de demande de dérogation relative aux espèces protégées

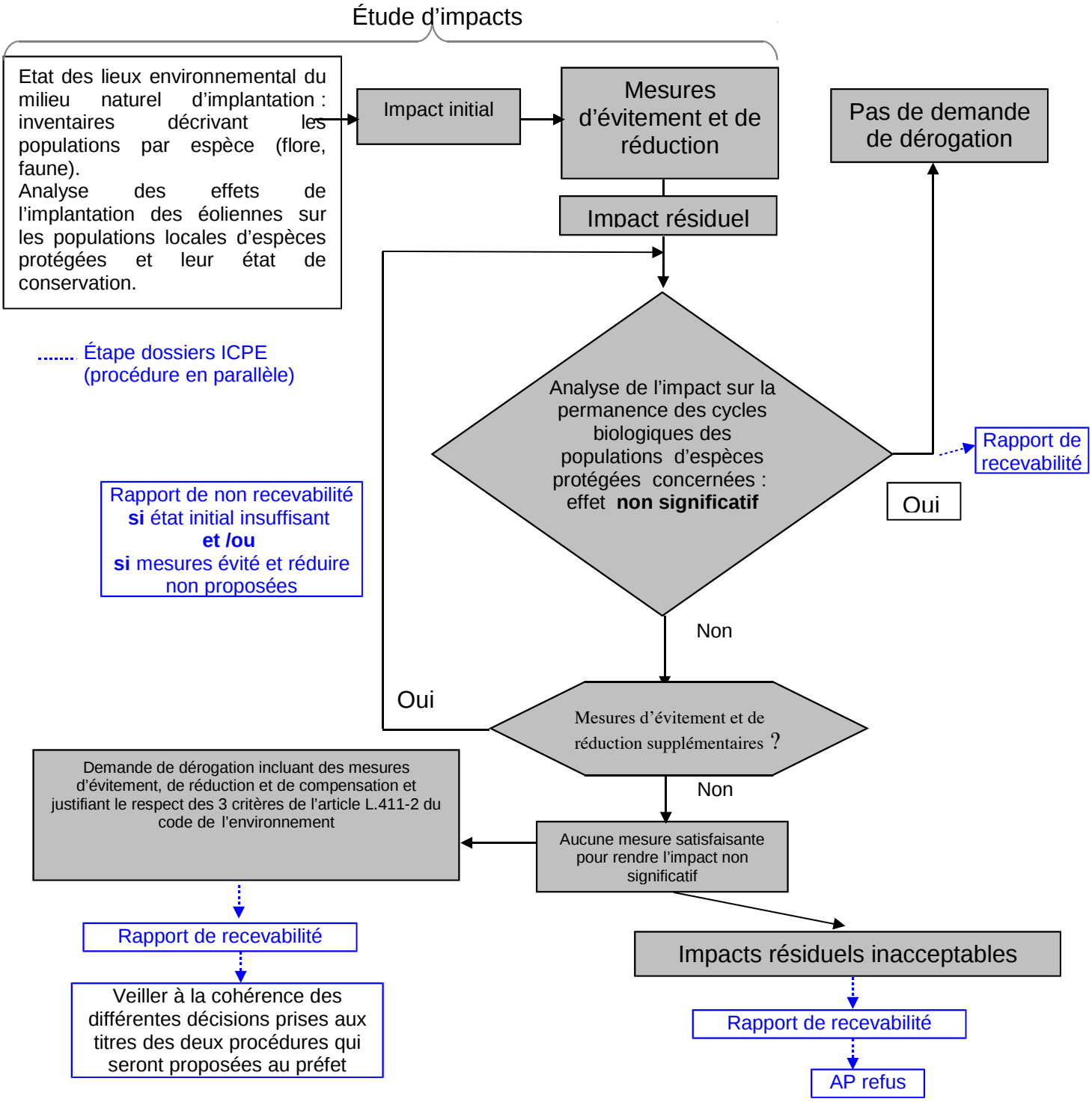

7 - ANNEXE 4 : Liste non exhaustive de mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts des parcs éoliens terrestres sur les oiseaux et les chauves-souris

Les impacts s'entendent comme ceux étant de la responsabilité du porteur de projet puis de l'exploitant. Il s'agit des impacts potentiels (tels qu'anticipés dans l'étude d'impacts) et des impacts mesurés (tels qu'issus des constats de terrain). Ils incluent les impacts cumulatifs. Les mesures proportionnées ont vocation à répondre à ces impacts.

Mesures d'évitement: Elles permettent de supprimer l'impact à la source. Il s'agit typiquement de limiter le nombre d'éoliennes, de modifier leurs emplacements, leurs configurations.

Mesures de réduction : Elles consistent à maîtriser l'impact. Cela implique de connaître (qualifier et quantifier) l'impact initial et de prendre des mesures venant l'atténuer. Il s'agit par exemple de réguler le fonctionnement des éoliennes en fonction de la probabilité de présence des chauves-souris ou des oiseaux, de mesures de gestion de l'habitat et des pratiques.

Mesures de compensation : Elles interviennent sur la base des impacts résiduels (si les mesures d'évitement et de réduction ne permettent pas d'atteindre l'objectif de maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèces protégées concernées). Ces impacts résiduels doivent pouvoir être qualifiés et quantifiés et les mesures doivent y répondre le plus précisément possible (principe d'équivalence écologique visant à rétablir une situation biologique). Il s'agit par exemple de mesures de création d'habitats (zones de chasse, de reproduction…), de mesures de conservation, de renforcement de population d'espèces. La mise en œuvre de la compensation demande un haut niveau de technicité en termes de génie écologique, de concertation, de montage juridique. Elles doivent concerner les mêmes espèces que celles impactées sur le site dans le respect du principe de proportionnalité.

La définition de ces mesures pourront utilement s'appuyer sur les lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets de parcs éoliens définies dans le cadre de l'accord international EUROBATS (publication N° 3, disponible sur www.eurobats.org)

Les mesures proposées au titre du principe de l'évitement, de la réduction et de la compensation des impacts des parcs éoliens terrestres sur les oiseaux et les chauves-souris s'entendent dans le respect de la mise en place de dispositifs proportionnés aux enjeux et à un coût économiquement acceptable.

	Type d'impact	*Types de mesures*	*Outils/moyens*	*Remarques / limites*
Evitement				
	Mortalité, dérangement, perte d'habitat, perte de fonctionnalités écologiques	Eviter les implantations dans les zones écologiques fonctionnelles des espèces à risques, effectivement fréquentées ou indispensables à l'atteinte d'un état de conservation favorable (dans le cas des espèces particulièrement menacées) ; respecter les zones d'exclusion. Tenir compte des principales zones de migration, des linéaires convergents, des zones de boisement, etc.	Définition des mesures à l'aide des éléments suivants : SRE (« macro siting ») et expertises naturalistes associées, données environnementales locales, connaissance de la biologie des espèces, Listes rouges constituées conformément à la méthodologie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Atlas naturalistes, appui des experts locaux. <u>Pour les chiroptères :</u> prise en compte de l'activité des chiroptères sur le futur site d'implantation en utilisant un protocole standardisé reconnu (recherche de gîtes, de sites de chasse, de zones de transit et de migration pour chaque espèce).	La phase de planification préalable (Schémas régionaux éoliens) est ici essentielle. S'en suit une analyse propre au porteur de projet qui doit identifier la zone de moindre impact au sein des zones favorables au développement des parcs éoliens.
	Perte d'habitats, de fonctionnalités écologiques	Minimiser les zones perturbées et à artificialiser (chemins d'accès, zones de levages, plate formes). Conserver les continuités écologiques.	Planification, Micro-siting (positionnement fin des éoliennes)… Suivi des chantiers par des experts naturalistes afin d'éviter la destruction d'éléments naturels importants	
	Effets cumulatifs	Optimiser les implantations au regard des impacts des ouvrages existants (lignes électriques, routes…). Eviter les densifications en zone sensibles. Limiter le nombre d'éoliennes.	Planification, micro-siting, évaluations environnementales des ouvrages existants et/ou connus…	
Réduction				
	Perte d'habitat	Mise en place d'un suivi environnemental en phase chantier	Optimiser les dates d'intervention en phase chantier	
	Dérangement	Maîtriser les accès afin de	Optimiser les dates d'intervention en	

		limiter la fréquentation du site	phase chantier	
	Dérangement en phase de nidification	Eviter les travaux durant cette période		
	Dérangement des couloirs de migration, mortalité directe de migrateurs	Disposer les éoliennes parallèlement aux voies de déplacement. Prévoir des écartements suffisants entre les éoliennes Eviter les effets « entonnoir » y compris vers d'autres infrastructures (lignes électriques, grandes routes…)	Micro siting. (cf. mesures d'évitement)	
	Mortalité directe	Régulation du fonctionnement des éoliennes (en particulier, en fonction de la présence des espèces dont les populations présentent une sensibilité particulière en termes de maintien dans un état de conservation favorable)	<u>Pour les chiroptères :</u> - Régulation basique pour les chauves-souris (bridage au lever et au coucher du jour soit 4h par nuit d'avril à fin octobre), arrêts programmés - Régulation fine en fonction de paramètres temporels et météorologiques - Régulation en fonction de l'activité : régulation fine s'appuyant sur les paramètres météo, temporels et sur les relevés de terrain <u>Pour les oiseaux :</u> - Régulation des éoliennes sur la base de détections en temps réel, d'alertes migratoires…	Il existe plusieurs méthodes à différents stades de développement. Pour les chauves-souris, la régulation du fonctionnement des éoliennes a été testée en France, en Allemagne, au Canada… Les résultats attestent de la pertinence de ce principe qui permet une réduction importante de la mortalité (de 40 à 90%) tout en minimisant les pertes de production (cf. références bibliographique). Pour les oiseaux, deux systèmes sont commercialisés pour le moment. D'autres expérimentations ont été menées notamment en Espagne basées sur un couplage entre des modèles numériques de terrain, des analyses météorologiques et un radar ornithologique. Ces systèmes d'arrêts programmés semblent être à l'heure actuelle les mesures les plus appropriées pour réduire significativement la mortalité sur les parcs.
	Mortalité directe	Modifier les hauteurs de mât/ longueur de pales en fonction du comportement des espèces présentes	- Etudes comportementales des espèces sur la zone de projet (notamment hauteurs de vol) - Choix des modèles d'éoliennes	

	Mortalité directe	Effarouchement sur mesure	- Système de détection HD (caméra, radar, imagerie thermique…) couplé à un système d'effarouchement par émission sonore, ondes radars pour les chauves-souris…	Très peu de retours d'expériences pour le moment. Ces systèmes sont également susceptibles d'augmenter la zone de perte d'habitat. Efficacité à démontrer. Les systèmes d'effarouchement ultrasonore n'en sont encore qu'aux tous premiers stades de la recherche.
	Mortalité directe	Adapter la gestion des zones à risques, maîtriser l'attractivité sous les éoliennes	- Plan de gestion visant à limiter l'attractivité pour les espèces sensibles	Préférer une gestion fine de la zone à l'accentuation de l'artificialisation.
	Mortalité directe	Maîtriser l'attractivité lumineuse	- Diminuer autant que possible les sources de lumières	Un retour d'expérience concluant sur ce point en France pour les chauves-souris.
	Mortalité directe	Maîtriser l'attractivité pour les insectes en diminuant les zones de chaleur (nacelle)	- Isolation de la nacelle	
Compensation				
	Fragmentation des habitats, pertes de fonctionnalités	Renforcement de corridors écologiques, trames vertes et bleues aériennes	- SRCE, Etudes de fonctionnalités écologiques territoriale… - Equipement / Effacement de lignes électriques - Lutte contre l'empoisonnement (rapaces / bromadiolone) - Requalifications routières - Ouverture de milieux - Introduction/gestion d'espèces proie - Gestion agricole adaptée et pérenne - Acquisition / gestion de foncier - Génie écologique - …	
	Perte d'habitat (territoire de chasse de rapaces)	Création de zones de chasses en dehors du parc éolien	- Ouverture de milieux - Introduction/gestion d'espèces proies - Gestion agricole adaptée pérenne - Acquisition / gestion de foncier	Mesures à adapter au plus près des dynamiques écologiques locales. Se rapprocher des experts locaux. Quelques retours d'expérience en France.

			- Génie écologique - Gestion contractuelle sur le long terme	
	Perte d'habitat (zones de reproductions, de halte migratoire et de zones d'hivernage) (oiseaux)	Création de zones fonctionnelles favorables aux espèces concernées en dehors du parc éolien	- Génie écologique à adapter aux espèces cibles - Acquisition, gestion de foncier - Gestion contractuelle sur le long terme - …	Idem
	Dérangement, perte d'habitat, perte de fonctionnalités écologiques (Chauves-souris)	Création et protection de zones de chasse. Création et Protection/gestion de zones environnant les gîtes. Rétablissement de continuités écologiques entre gîtes et zones de chasse.	- Création/maintien de haies, corridors - Réduction de la pollution lumineuse (trames noires) - Appel à l'expertise locale - + cf. mesures ci-dessus	*Limites : La majorité des espèces impactées ont des gîtes difficiles à trouver et changent souvent de gîte (ex : espèces arboricole)* *Les zones de chasse incluent aussi les haltes migratoires (besoin de terrain de chasse réguliers le long de l'itinéraire).*
	Mortalité Directe	Mesures en faveur des populations des espèces touchées	- Participation aux programmes de conservations actifs - Actions de renforcement de populations	Ces mesures doivent faire l'objet de suivi de leur efficacité sur le long terme (durée de l'impact) et peuvent être mutualisées au niveau régional (fond de compensation…) La notion d'équivalence entre l'impact résiduel et la mesure est centrale.
	Mortalité directe	Réductions des mortalités causées par d'autres infrastructures	- Equipement / Effacement de lignes électriques - Lutte contre l'empoisonnement (rapaces / bromadiolone) - Requalifications routières - …	Ces mesures doivent faire l'objet de suivi de leur efficacité sur le long terme (durée de l'impact) et peuvent être mutualisées au niveau régional (fond de compensation…) La notion d'équivalence entre l'impact résiduel et la mesure est centrale.
	Mortalité directe	Mise en protection / gestion d'habitats, de gîtes, de zones écologiques fonctionnelles visant à améliorer la dynamique des populations des espèces touchées	- Acquisition foncière - Aménagements physiques - Gestion contractuelle sur le long terme	

Références :

http://www.eurobats.org/sites/default/files/documents/publications/publication_series/pubseries_no3_french.pdf
Erin F. Baerwald, Jason Edworthy, Matt Holder and Robert M. R. Barclay, A Large-Scale Mitigation Experiment to Reduce Bat Fatalities at Wind Energy Facilities ,The Journal of Wildlife Management, Vol. 73, No. 7 (Sep., 2009), pp. 1077-1081;
http://www.maine.gov/dep/ftp/WindPowerProjectFiles/SaddlebackRidgeWind/AlternativeTurbine/Review%20Comments/TetraTech%20Studies/Baerwald%202009.pdf
Arnett, Huso, Schirmacher, Hayes; Altering turbine speed reduces bat mortality at wind-energy facilities, 2011
http://www.batsandwind.org/pdf/Arnett%20et%20al.%202011%20Altering%20turbine%20speed.pdf
Manuela de Lucas, Miguel Ferrer, Marc J. Bechard, Antonio R.Muñoz; Griffon vulture mortality at wind farms in southern Spain: Distribution of fatalities and active mitigation measures , 2012
http://digital.csic.es/bitstream/10261/59096/1/biolcon.pdf
http://www.sfepm.org/eoliennescs.htm

Voir également les retours d'expériences présentés sur le site www.eolien-biodiversite.com

8 - ANNEXE 5 : Glossaire

Les définitions ci-dessous font l'objet d'une définition propre à la prise en compte des enjeux liés aux espèces protégées dans le cadre des projets éoliens terrestres.

Impact résiduel :
D'une manière générale, l'étude environnementale d'un projet éolien doit permettre d'identifier les impacts sur les espèces protégées concernées par le projet. L'impact résiduel est défini comme l'impact qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction.

Caractère notable/significatif d'un impact résiduel :
Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets éoliens, les maîtres d'ouvrages doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et , lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs.
On parle d'impact « *significatif* » ou « *notable*» lorsque celui-ci est suffisamment important pour devoir être nécessairement compensé.

Risque « important » :
L'étude d'impact doit permettre de déterminer et de quantifier les impacts du projet sur les objectifs de conservation de la to talité des habitats naturels et des espèces protégées. On parle de risque important lorsque l'évaluation des risques sur la destruction ou la dégradation des habitats, la destruction ou le dérangement d'espèces protégées est significatif.

Intérêt public majeur :
La définition de cette notion est reprise de la doctrine relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel.
La notion d'intérêt public majeur renvoie à un intérêt à long terme du projet, qui apporte un gain significatif pour la collectivité du point de vue socio-économique ou environnemental. Pour que la raison impérative d'intérêt public majeur du projet puisse être retenue, l'intensité du gain collectif doit être d'autant plus importante que l'atteinte aux enjeux environnementaux est forte.

« Spécimen »:
La définition de ce terme est reprise de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection et de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

- "Spécimen" : tout mammifère vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un mammifère ;
- « Spécimen » : tout œuf ou tout oiseau vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal.

Etat de conservation d'un habitat naturel :
L'état de conservation d'un habitat naturel se défini comme « l'*effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen* » (extrait Directive Habitats).
L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme favorable lorsque :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible et- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

Etat de conservation d'une espèce :
L'état de conservation d'une espèce se défini comme « *l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen* » (extrait Directive Habitats).
L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme favorable, lorsque :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Ministère de l'Écologie
du développement durable et de l'Énergie

Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 21 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Article AHTI - Novembre 2017

Une étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes.

Château du Bouchet et ses grues (Hiver 2016 – Hélio)

Pour que le tourisme poursuive son expansion et reste une industrie rentable, ses modes de fonctionnement et de développement doivent évoluer vers des pratiques plus proactives d'un point de vue environnemental. L'engagement des acteurs professionnels du tourisme est au cœur de l'évolution qui doit s'accomplir en matière de responsabilité écologique. On pourra retenir par exemple, le nouveau label qui s'appliquera en matière d'hébergements dès 2018 dans le PNR Brenne : Marque Valeurs Parc. La Région Centre-Val de Loire est également très attachée à l'évolution de l'attractivité touristique [13].

Tout comme les industriels ou les artisans qui travaillent continuellement sur l'amélioration de la qualité de leurs produits, l'industrie du tourisme doit rendre à la nature ce qu'elle lui a pris et ce qu'elle reçoit presque gratuitement de la part de l'environnement.

Un tourisme respectueux de l'environnement ou tourisme durable peut se définir comme un tourisme qui réponde aux besoins actuels des touristes et des entreprises du secteur, sans compromettre la capacité des touristes et entreprises de demain d'apprécier et de profiter des mêmes destinations.

En d'autres termes, un tourisme durable est un tourisme qui répond aux besoins des générations actuelles tout en conservant et en mettant en valeur la beauté et l'intégrité des sites touristiques pour les générations futures.

Les chercheurs universitaires spécialisés dans le tourisme, particulièrement Butler [2], ont supposé que les destinations suivaient un cycle de vie : phase d'exploration, d'évolution, de développement, de consolidation, puis de stagnation et, à terme, de rajeunissement ou de déclin. Les impacts sur l'environnement apparaissent dès le début de la phase d'exploration et si aucune mesure de planification et de contrôle n'est mise en place, les conséquences sur l'environnement s'amplifieront pendant les phases d'évolution et de développement, et apparaîtront clairement pendant la phase de consolidation. ***La dégradation de l'environnement est un des facteurs clés de la stagnation et du déclin éventuel d'un site, alors que l'amélioration de l'environnement est vitale pour sa régénération.*** Un tourisme plus respectueux de l'environnement permettra au site concerné de subir une période de stagnation réduite au minimum et d'évoluer de la phase de consolidation vers une phase continue de rajeunissement [7], [9], [12].

La stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important pour l'industrie touristique. En effet, que les paysages d'une destination changent brutalement, et c'est tout un secteur touristique qui risque d'être ébranlé, parce qu'une destination perd l'une de ses ressources importantes, parce que l'image promotionnelle ne montre plus la réalité de la destination ou, encore, parce que les touristes ne rencontrent pas – ou plus – ce qu'ils sont venus chercher [3], [14].

La Brenne des étangs

Or, il n'est pas rare que des paysages soient amenés à changer de façon plus ou moins brutale et plus ou moins contrôlée, sous l'impulsion de phénomènes variés (industrialisation, changements climatiques…). L'image des destinations en question peut alors être amenée à évoluer, voire à s'affaiblir. Il s'agit donc d'un véritable enjeu pour les intervenants touristiques concernés.

Le rapport international PNUE [7] est très clair concernant les impacts sur les paysages en matière de production d'énergie électrique et de chaleur. Dans certains cas, l'énergie (pour la production d'électricité et de chaleur) peut être fournie par des sources locales. ***Les sources d'énergie renouvelables doivent être privilégiées en faisant attention à l'impact des infrastructures correspondantes sur les paysages (par exemple : choix du lieu d'implantation d'éoliennes, de pylônes…)***.

Dans le contexte d'implantation de parcs éoliens on peut également relever avec regrets et sur notre territoire, la mise en place du concept de greenwashing[1] (lire : Le Parc éolien de Sainte Lizaigne racheté par le groupe IKEA [5]).

L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique. Cette

[1] Le greenwashing, ou en français l'éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique. C'est le fait souvent, de grandes multinationales qui de par leurs activités polluent excessivement la nature et l'environnement. Alors pour redorer leur image de marque, ces entreprises dépensent dans la communication pour « *blanchir* » leur image, c'est pourquoi on parle de greenwashing.

enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- *Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **97 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **95 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **72 %** changent de destination

- *Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :*
  - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **71 %** changent de destination
  - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **56 %** changent de destination
  - A l'horizon (> à 10 kms) : **34 %** changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. Notre étude confirme les différents travaux présentés dans cet article : les touristes sont attirés en Brenne et Boischaut pour profiter des paysages ruraux et des derniers espaces naturels préservés, flore, faune, qui ont échappé à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres.

Le Boischaut Sud de l'Indre

Contenu des résultats de l'enquête émise par la CCI de l'Indre en 2015 ([4]), notre territoire sera touristiquement sinistré si de nouveaux parcs éoliens sont implantés sur les pépites touristiques du département : Château de Valençay (87 960 visiteurs en 2014), Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne (63 010 visiteurs en 2014), Parc de la Haute Touche (50 306 visiteurs en 2014), Maison de George Sand à Nohant (32 763 visiteurs en 2014).

Ces chiffres enthousiasmants montrent l'attractivité de notre département et de ses sites prestigieux en l'absence d'éoliennes industrielles à proximité.

Les résidences secondaires : un atout majeur pour l'économie liée au tourisme.

Le tourisme occupe en France une place majeure : plus de 2 millions d'emplois, près de 7,5% du PIB, environ 10 milliards d'euros de contribution à la balance commerciale. Liée en grande partie au patrimoine des territoires (naturel, paysager, culturel, industriel, urbain…), cette activité repose plus que d'autres sur une étroite coopération public-privé et, plus largement, sur la mobilisation de ses multiples acteurs : collectivités et satellites, Etat, opérateurs, associations et, de plus en plus, consommateurs [8]. "*Le cœur des territoires bat donc au rythme du tourisme…*". L'économie territoriale privilégie traditionnellement deux approches.

Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

La première prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire : c'est l'économie productive. La deuxième est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire : c'est l'économie résidentielle. L'apport des séjournants provisoires devenant de plus en plus important, la notion d'"*économie présentielle*" s'est substituée peu à peu à celle d'"*économie résidentielle*" pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire. La population des territoires varie en effet tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Par exemple, il n'est pas rare en effet de constater que le nombre de franciliens qui quittent la région pour des raisons touristiques soit supérieur à celui des visiteurs qui y entrent, de province ou de l'étranger. En moyenne, un parisien passe 57 nuitées par an à plus de 100 km de Paris. Il existe donc une fuite nette de consommation d'Ile-de-France vers le reste de la France et du monde [8].

Dans les communes rurales les plus éloignées du monde urbain, 61 % des logements sont des résidences secondaires. Les revenus générés par la présence de résidences secondaires familiales sont bien plus conséquents que ceux occasionnés par l'hôtellerie ou le camping. L'économie locale en dépend majoritairement [8].

Le département de l'Indre est bien évidement concerné par cet enjeu majeur. La Cartographie 1 le montre avec des zones plus ou moins denses sur ce territoire. La part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014 représentait 10,3% des logements dans ce département [10].

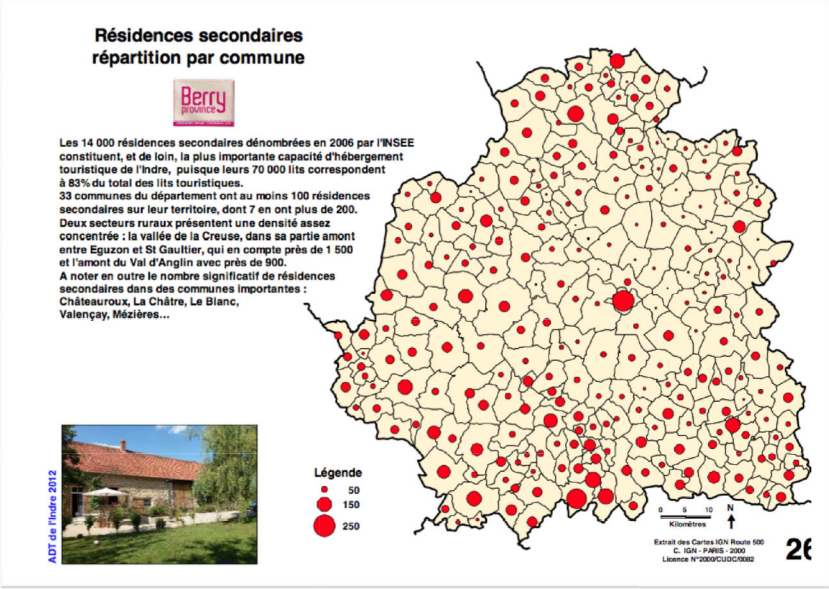

Cartographie 1 : Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

Lorsque l'on regarde géographiquement la position de ce département et du Berry, l'Indre se situe à l'interface de plusieurs entités géographiques et culturelles identifiées et reconnues comme des destinations touristiques : le Boischaut nord dont le château de Valençay constitue un pôle majeur, d'ailleurs intégré au circuit touristique des châteaux de La Loire, le Parc Naturel Régional de la Brenne avec ses milieux de faune et de flore préservés ainsi que le Boischaut sud avec La Châtre et le domaine de George Sand à Nohant. Il apparaît donc clairement, qu'à partir de cette position d'interface géographique, un potentiel de développement touristique existe (courts ou longs séjours de clientèles parisiennes notamment mais aussi tourisme d'affaires autour du romantisme) [6]. Il convient donc de préserver et de valoriser ces atouts [6] :

- La proximité du bassin parisien, une localisation proche des bassins émetteurs et une accessibilité aisée au territoire font de l'Indre le premier "*département vert aux portes de Paris*",
- Le territoire dispose d'un potentiel de clientèle non marchande important (70 483 lits en résidences secondaires) à rendre prescriptrice de la destination (1 million de nuitées en résidences secondaires),
- Des lieux d'accueil prestigieux existent pour le tourisme d'affaires (Châteaux et lieux de caractère),
- Les départements du Cher et de l'Indre travaillent depuis plusieurs années sur la stratégie de Marque "*Berry*" afin de commercialiser leurs produits et leurs séjours auprès des clientèles parisiennes.

Les dépenses effectuées par les touristes dans les pays de l'Indre leur apportent de l'ordre de 9 à 15% de leurs bases économiques. On peut également noter que le tourisme constitue par ailleurs une importante source de revenus résidentiels dans l'Indre [11].

Quid de la prospection de l'offre et de la demande en matière touristique pour les territoires authentiques dans les prochaines années ?

Sur ce thème, les prédictions de Booking sont particulièrement marquantes pour l'année 2018 [1]. Cet acteur majeur en matière de services de réservations met en évidence les projections incontournables pour l'item tourisme. Les résultats de cette enquête, portant sur 19.000 de ses clients réguliers, confortent l'engagement que souhaite avoir le territoire de la Brenne pour les prochaines années : destination Brenne.

Photo source ([1])

Que peut-on retenir de cette enquête et des attentes des futurs touristes et de leur famille ?

- 35% des personnes sondées souhaitent partir à la découverte de régions authentiques et tester les produits locaux.
- 34% des touristes tenteront de revenir sur les lieux de leurs vacances d'enfance. Cette nostalgie touche même les fameux millenials (18-34 ans) qui seront 44% à privilégier la destination de leur enfance.
- Les destinations qui mettront en avant la randonnée seront aussi privilégiées puisque 56% des voyageurs déclarent vouloir faire des randonnées pédestres (l'activité vélo est souhaitée pour 24%).

- Les chambres d'hôtes seront particulièrement populaires (1 voyageur sur 3 déclare préférer rester dans une maison d'hôtes plutôt qu'à l'hôtel).
- Un véritable espace de vie privatif est souhaité par les touristes.

Les données présentées dans cet article sont parfaitement référencées. Cette contribution doit permettre de dégager des éléments nouveaux de compréhension au regard de l'économie touristique actuelle et future de notre département et du Berry.

Elle permet également d'évaluer l'impact sur certaines conséquences pour les secteurs tels que l'immobilier, le BTP, le commerce et les services de proximité.

Enfin, cette contribution vise à préciser les attentes des acteurs liés au tourisme et les besoins qu'ils engendrent au regard des politiques d'aménagement du territoire et des services publics, de valorisation de l'environnement ou encore du cadre de vie.

Château de Valençay

Association des **H**ébergeurs **T**ouristiques de l'**I**ndre et des départements limitrophes (**AHTI**)

BP-Mairie de Bélâbre

36370 Bélâbre

http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/

Repère :

[1] BOOKING, *Les 8 prédictions de Booking pour 2018*, http://blog.elloha.com/2017/11/05/les-8-predictions-de-booking-pour-2018/, 2017.

[2] R. BUTLER, *The tourism area life cycle*, Channel view publications, 2006.

[3] C. N. BUZINDE, D. MANUEL-NAVARRETE, D. KERSTETTER and M. REDCLIFT, *Representations and adaptation to climate change*, Annals of Tourism Research, 37 (2010), pp. 581-603.

[4] CCI DE L'INDRE, *La filière tourisme dans l'Indre*, (décembre 2015).

[5] CCI DE L'INDRE, *PANORAMA DE PRESSE de l'Indre*, (10 au 16 décembre 2016).

[6] CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE, *Promotion de la candidature de l'Indre au raccordement à la LGV POCL* (2010).

[7] O. M. DU TOURISME, *Vers un Tourisme Durable-Guide à l'usage des décideurs*, 2006.

[8] F. G. FRANÇOISE PERTSOV, *De nouvelles dynamiques pour le tourisme*, Tendances, Répondre aux nouveaux défis des territoires, scet, Groupe Caisse des dépôts (2016), pp. 1-60.

[9] HTTP://WWW.UNEP.FR/SHARED/PUBLICATIONS/CDROM/DTIX1043XPA/.

[10] INSEE, *https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-36*.

[11] LAURENT DAVEZIES, *Les moteurs du développement des pays du département de l'Indre*, Etude réalisée pour la Mission Interministérielle d'Aménagement et de Développement du Territoire (MIADT) de l'Indre (2004).

[12] B. S. MARTIN and M. UYSAL, *An examination of the relationship between carrying capacity and the tourism lifecycle: Management and policy implications*, Journal of Environmental Management, 31 (1990), pp. 327-333.

[13] RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, *Hébergements touristiques - Le guide du porteur de projet*, 2015.

[14] A. D. TASCI and W. C. GARTNER, *Destination image and its functional relationships*, Journal of travel research, 45 (2007), pp. 413-425.